

DIAGNOSTIC

Elaboration du 12 avril 2013

CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE ROMANS

Groupement
RACINES i.a.p. Architecte Paysagiste
EQUIPAGE Urbaniste Architecte



Vue depuis Crépol vers le nord-est



Saint Bonnet de Valclérieux

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

La Charte, une démarche de cohérence territoriale

Pourquoi une 'Charte' pour la CAPR?

Méthodologie

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

A. LA CAPR - PAYSAGE

Approche à l'échelle intercommunale: évolutions et enjeux

A.1. Contexte réglementaire et législatif

Au coeur de grands projets, avec de nombreux acteurs, elle construit son avenir.

A.2. Contexte territorial

Situation stratégique, la Drôme des collines se situe au sein de grands paysages remarquables.

A.3. Géologie, topographie, occupation du sol

Les Collines: une identité. La plaine, un lieu de convergence: un paysage en mouvement

A.4. Hydrographie

A.4.1. Les Cours d'eau

Ligne de force, lien étroit, intemporel et historique qui accompagne l'urbanité

A.4.2. Gestion des cours d'eau

Un sujet maîtrisé

A.5. Environnement

A.5.1. Zones de protection réglementaires, espaces naturels répertoriés.

Une mosaïque de milieux unique en Drôme et préservée.

A.5.2. Trame verte et bleue / réseaux écologiques

Une mosaïque de milieux perturbée par l'évolution des pratiques anthropiques.

A.6. Agriculture

Identité du territoire et composante variable du paysage

A.7. Forêt

Un futur grand enjeu à plusieurs dimensions

A.8. Mobilité

A.8.1. Axes de déplacement et infrastructures

Vecteurs de découvertes et de perception du paysage

A.8.2. Circulations douces

Un autre mode de découverte du paysage à valoriser

A.9. Grands projets

Des travaux en faveur du cadre de vie

A.10. Paysage:

A.10.1. Unités paysagères

Des territoires en recherche d'équilibre

A.10.2. Structures paysagères

Une grande diversité dynamique concentrée sur un petit territoire

A.11. Traitement des franges paysagères

Espace de transition mobile

A.12. Traitement des entrées de villes et villages

Marqueur identitaire, effet vitrine, fragilité de la composante paysage

A.13. Accompagnement végétal des villes et villages

Hier marqueurs identitaires, aujourd'hui facteurs de banalisation des paysages, les plantations ont un rôle majeur.

B. LA CAPR - URBANISME ET ARCHITECTURE

B.1. Patrimoine et développement urbain

B.1.1. Le patrimoine urbain, des repères marquants dans le paysage collinaire

B.1.2 L'urbanisation, la qualité des espaces publics et de l'architecture, son impact sur le paysage

- *Entité des Chambarans*

- *Entités des premières collines et de la plaine*

B.1.3. Les zones d'activités

B.2. Patrimoine bâti

B.2.1. Un patrimoine bâti majeur méconnu

B.2.2 Le bâti traditionnel des bourgs, hameaux

- *Entité des Chambarans*

- *Entité des premières collines*

- *Entité de la plaine de l'Isère*

B.2.3 .Le bâti traditionnel dispersé était voué à l'activité agricole

B.3 Les espaces publics

B.4 Le bâti récent

B.4.1 L'habitat individuel dispersé et en lotissement

B.4.2 L'architecture contemporaine

B.4.3 L'habitat intermédiaire : une alternative à l'étalement urbain

B.4.4 Les bâtiments agricoles

C. LES COMMUNES

Approche à l'échelle communale: évolutions et enjeux

C.01. Saint Christophe-et-le-Laris

C.02. Montrigaud

C.03. Miribel

C.04. Saint-Bonnet-de-Valclérieux

C.05. Saint-Laurent-d'Onay

C.06. Le Chalon

C.07. Crépol

C.08. Montmiral

C.09. Saint-Michel-sur-Savasse

C.10. Pamans

C.11. Geyssans

C.12. Peyrins

C.13. Saint-Bardoux

C.14. Clérieux

C.15. Granges-les-Beaumont

C.16. Mours-Saint-Eusèbe

C.17. Génissieux

C.18. Triors

C.19. Châtillon-Saint-Jean

C.20. Saint-Paul-lès-Romans

C.21. Romans-sur-Isère

D. CONCLUSION

D.1. Synthèse à l'échelle de la CAPR

D.2. Synthèse par unités paysagères

D.3. Bilan de l'étude de l'Adasea réalisée en 2002

D.4. Enjeux

Bibliographie

Lexique des abréviations





Crépol, vallée de la Limone

AVANT-PROPOS

La Charte, une démarche de cohérence territoriale

Qu'est ce qu'une 'Charte' architecturale et paysagère?

Elle est élaborée à un niveau intercommunal tel que celui d'un pays ou d'un Parc Naturel Régional. Elle est réalisée sur la base d'inventaires et de diagnostics paysagers territoriaux. Elle définit les outils et moyens à mettre en œuvre par les différents acteurs territoriaux afin de satisfaire des objectifs partagés de qualité architecturales et paysagère. Elle fait apparaître clairement les engagements respectifs des différents acteurs. La charte architecturale et paysagère est une démarche en dehors des champs réglementaires, au contraire de la charte d'un PNR qui s'impose aux communes du PNR.

Pourquoi une 'Charte' pour la CAPR?

La CAPR a adopté une stratégie générale de développement à travers une culture partagée des acteurs de son territoire.

L'objectif est de conforter et valoriser les singularités du territoire à travers des actions qualitatives dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, alors que le territoire subit aujourd'hui une urbanisation mal contrôlée qui tend à banaliser les paysages, et ce, dans une logique de développement durable.

Le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* », Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

Il se base sur trois piliers (économie/écologie/social) : c'est *un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable*.

Les objectifs de la charte:

Faire émerger une culture collective du paysage, de l'architecture et du territoire, donner une identité, favoriser le sentiment d'appartenance à un territoire homogène.

Donner aux élus et acteurs de l'aménagement un outil de sensibilisation et de conseil permettant d'accompagner les procédures et projets d'aménagement et de constructions.

Comment va t-elle se concrétiser?

C'est un document de cohérence territoriale. L'intérêt est de comprendre la structure et l'évolution du territoire, du point de vue du paysage et de l'architecture, pour encadrer l'impact des futures pratiques anthropiques sur le paysage.

Le Paysage c'est, selon la définition de la Convention Européenne du Paysage de Florence (2000): « *Une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humain, et de leur interrelation* »

Cette étude permettra d'affirmer l'identité paysagère et architecturale de chaque commune et de fédérer tous les acteurs du territoire autour d'un projet partagé. Elle définira la cohérence globale du territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Romans (CAPR).

C'est un document autour duquel l'ensemble des élus puissent se retrouver, un document basé sur la vision des acteurs du terrain, un document basé sur une réalité concrète.

La charte est élaborée en trois étapes:

1. Le diagnostic, c'est connaître le territoire, identifier les singularités, rencontrer les acteurs, comprendre les dynamiques, atouts, dysfonctionnements et évolutions tendanciennes du paysage.
2. Révéler le territoire et ses enjeux, en s'accordant sur une charpente paysagère et architecturale qualifiant l'identité du Pays de Romans, ses valeurs, ses sensibilités.... Définir les préconisations d'aménagement et de gestion en terme de paysage, d'architecture et d'urbanisme en présentant le territoire, ses composantes et ses enjeux.
3. Proposer un plan d'action à l'échelle du territoire, c'est à dire définir les actions et moyens associés en faveur de la charpente paysagère et de sa qualité architecturale, définir les pratiques pour la gestion de l'espace et établir un programme d'intervention à l'échelle de la CAPR et des communes.

Cette étude livrera donc des outils permettant de sensibiliser et d'accompagner les élus, les porteurs de projets et le grand public, à travers un document cadre que sera la charte mais aussi des fiches de préconisations thématiques et des documents mis en ligne sur internet.



Préambule

Nous avons abordé cette charte à travers quatre volets qui sont étroitement liés, chacun agissant l'un sur l'autre :

- **Le paysage** étant le fruit d'un contexte géographique, historique, de son occupation et des regards croisés, symboliques, sensibles et esthétiques.
- **L'urbanisme**, fruit d'un processus d'occupation lié aux activités, au contexte géographique et plus récemment un peu plus lié au paysage (urbanisation des coteaux) et encore plus récemment lié aux questions environnementales.
- **L'architecture**, elle aussi liée au contexte géographique (relief, hydraulique, matériaux locaux traditionnels) et urbanistique.
- **L'espace public** au croisement de ces 3 problématiques dont la vocation est de rassembler, traiter la transition entre le public et le privé, de prolonger le bâti etc ...

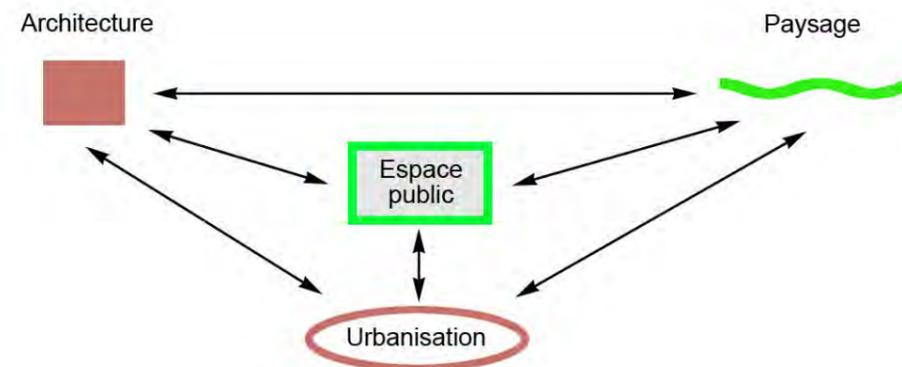
Par exemple à Parnans

L'église : en position dominante au centre du bourg, est un repère dans le paysage,

Le château : il est le centre de son domaine, à distance du bourg, une architecture monumentale accompagnée d'un parc, une allée

La ferme : au centre de la propriété, construite en général sur un sol non cultivable, un corps de bâtiments d'exploitation, grange, séchoir, étable... , un bosquet d'arbres qui protège le bâti du vent soleil... ;

La place : elle prolonge souvent un parvis de la mairie ou l'église. Elle est à son échelle, organise le bâti, les entrées, les clôtures, le végétal....



Méthodologie

Afin de dégager des orientations et proposer des actions, nous avons proposé de rencontrer les principaux acteurs concernés par ces 4 volets :

- Les élus, représentés par les conseillers municipaux et leurs services (ville de Romans),
- Les syndicats mixtes (RBE et Drôme des Collines), la CAPR, ses services et son architecte conseil
- L'Etat : STAP et le CG26 (Conservation Départementale) le paysagiste de DDT, la DREAL
- Les agriculteurs, la Chambre de l'agriculture, l'ONF, le CRPF

Nous nous sommes aussi appuyés sur les nombreuses études existantes sur ce territoire: les PLU (Diagnostics, PADD, règlement, zonages ou cartes communales), les études préalables du CAUE, le PLH, diagnostic du SCOT, l'étude du leader II et de l'Adasea réalisées en 1999.

A. Les grandes composantes du paysage.

- La CAPR dans son contexte administratif et réglementaire
- La géographie (topographie, géologie, cours d'eau, routes)
- L'environnement
- L'agriculture et la forêt
- Les routes et chemins
- Les grands projets impactant dans le paysage
- Les structures et unités paysagères



B. A l'échelle de la CAPR : architecture et urbanisme

Patrimoine et développement urbain

- Un maillage de bourgs ruraux qui appartiennent au paysage collinaire
- Le patrimoine bâti des bourgs et isolé, le petit patrimoine
- Les espaces publics

Urbanisation et bâti récent

- Les zones d'activité
- L'architecture contemporaine
- L'habitat intermédiaire

C Présentation de chaque commune : paysage, urbanisme et architecture

En accord avec le Comité de pilotage de cette étude, nous avons souhaité rencontrer au préalable les Conseils municipaux de chaque commune afin de les associer à cette démarche et nous appuyer sur leur expérience..

Rencontres avec les élus .

Afin de les préparer, des questionnaires ont été envoyés, portant sur leur vision du paysage et de l'architecture, leurs attentes et problématiques .Peu l'ont rempli, par manque de temps ou de compréhension. Cependant, ils ont préparé nos entrevues.

Ces rencontres ont permis de faire un « état des lieux » succinct de chaque commune, de cibler les caractéristiques et les atouts et faiblesses de chacune d'entre elles, sur le plan du paysage, morphologie urbaine, patrimoine, d'évoquer leurs projets, leurs interrogations et enjeux.

De plus, nous avons pu avec elles, établir un bilan à travers les conclusions de l'étude de l'Adasea réalisée en 2002. Celle ci avait pointé les problématiques et les enjeux sur chaque commune. Ce qui nous a permis de faire le point sur ce qui avait été réalisé et de connaître les difficultés de chacune. D'autre part, nous avons pu aussi repérer des actions, constructions et aménagements qui pouvaient servir de référence.

La présentation de ce diagnostic ne remplace pas des diagnostics réalisés dans le cadre de l'élaboration des PLU et chartes communales.

Ces rencontres nous ont témoigné d'un fort engagement des élus, leur attachement à la vie de leur commune et la CAPR Ils aiment à rappeler que leur paysage et le patrimoine son une richesse à préserver et à valoriser. Elles ont aussi montré la singularité de chacune d'entre elles, tant sur le plan humain que sur le plan territorial. Chacune a son caractère lié aux personnalités qui l'animent (consensus ou débats au sein des conseils municipaux)

Leurs problématiques

Une agriculture diversifiée et fragile, investie dans sa responsabilité sur le paysage mais qui ne veut pas jouer le rôle de « jardinier »

La forêt qui gagne, sur les pentes non mécanisables
Des rivières bien gérées par les syndicats des rivières

Des villages qui survivent dans les Chambarans
Des bourgs perturbés par leur croissance trop rapide dans les premières collines
Des villes qui s'étalent dans la plaine, avec la difficulté de maintenir une identité

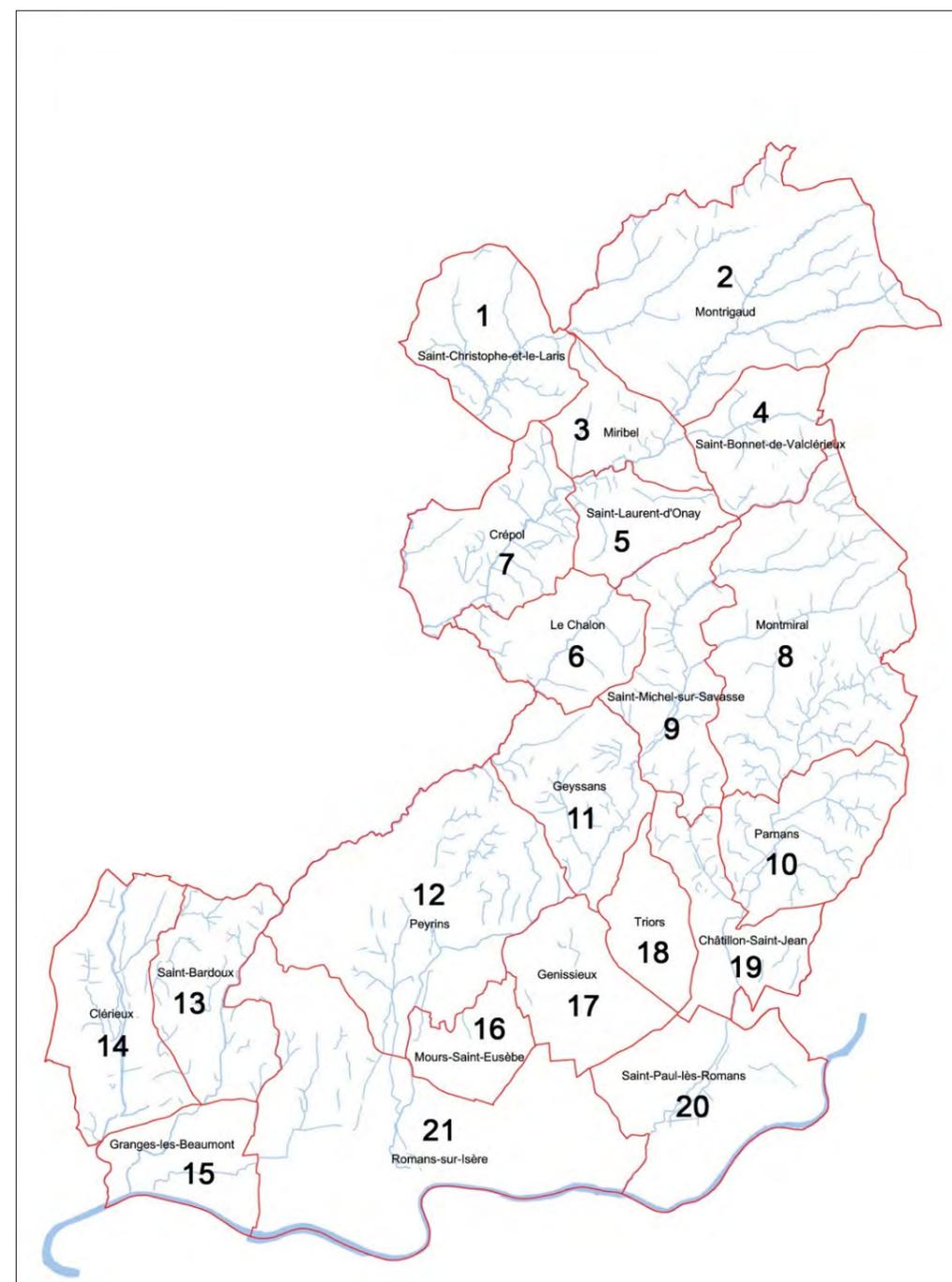
La diversité des points de vue sur l'architecture
Un désarroi par rapport aux manques d'outils réglementaires en faveur de la qualité architecturale et paysagère pour lutter contre la banalisation

Une attente par rapport aux bouleversements règlementaires en cours (SCOT, PLU intercommunal et Grande Agglo)
Le décalage entre la vision de l'administration, des urbains et des ruraux.

La nécessité de travailler sur les limites entre l'urbanisation et les espaces agricoles.
La dichotomie entre l'exigence de référence identitaire sur le bâti et l'espaces public.

Ce qui n'est pas exprimé : les routes, les zones d'activité

Leur présentation suivra le sens de l'eau, des sources aux confluences, des Chambarans à l'Isère.



Chaque commune sera présentée à travers un cadre de thématiques concernant :

1. **le paysage** : sa lecture à l'aide de photos, plans et schémas (lignes de forces, éléments marquants, surfaces représentatives), son évolution, enjeux et problématiques
2. **l'urbanisme et l'architecture** : La commune au sein du territoire, la morphologie urbaine du bourg, l'image du bourg dans le paysage, le bâti traditionnel urbain les édifices majeurs, les espaces publics, l'habitat diffus ancien, l'urbanisation et bâtis récents, les documents d'urbanisme et projets de la commune, le bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea, les enjeux et problématiques

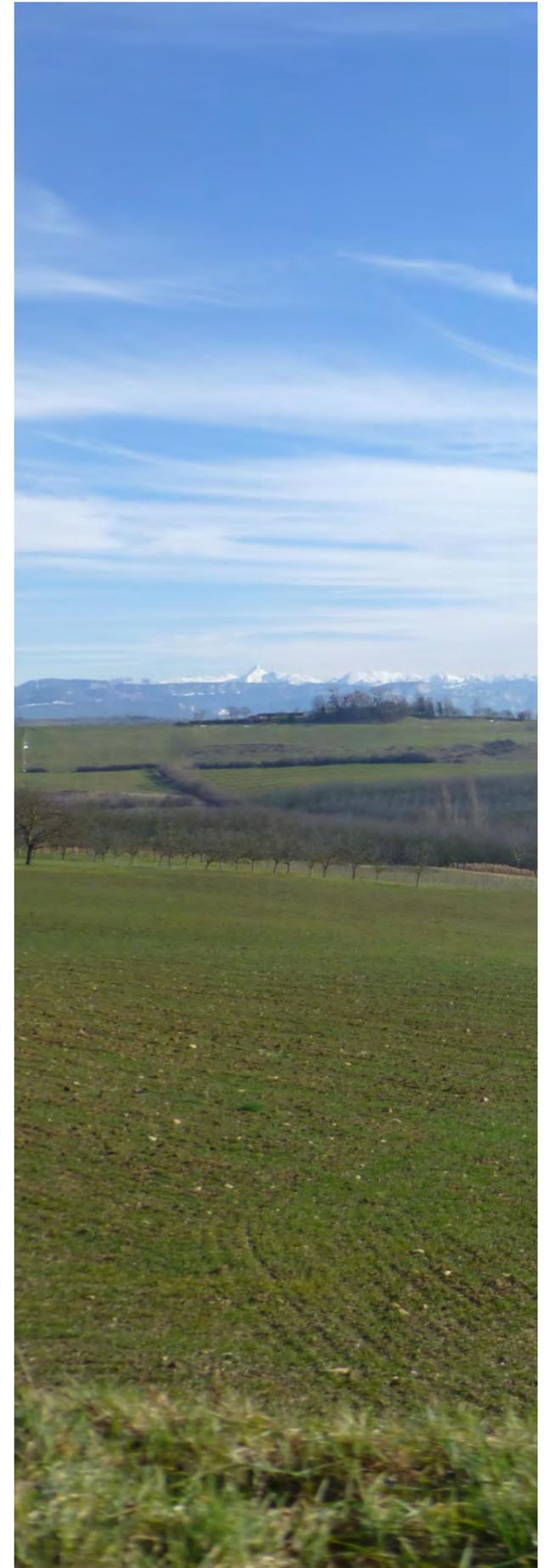
D.Conclusion : synthèses et enjeux



Vers Saint Laurent d'Onay

A. LA CAPR - PAYSAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE ROMANS



A.1. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE ROMANS: Administratif et réglementaire

Au coeur de grands projets, avec de nombreux acteurs, elle construit son avenir.

Construction d'une communauté d'agglomération

1965 : Syndicat Intercommunal de la Plaine Romane (SIPR)
1966 : Syndicat Intercommunal des Communes Rurales (SICR)
1988 : Syndicat d'Aménagement du Pays de Romans (SAPR)
1997 : Communauté de Communes du Pays de Romans 1
2011 : Communauté d'agglomération du Pays de Romans
2014: Nouvelle évolution? la 'Grande Agglo' est en débat.....

21 communes membres de la CAPR

Châtillon-Saint-Jean, Clérieux, Crépol, Génissieux, Geysans, Granges-les-Beaumont, Le Chalon, Miribel, Montmiral, Montrigaud, Mours-Saint-Eusèbe, Parnans, Peyrins, Romans-sur-Isère, Saint-Bardoux, Saint-Bonnet-de-Valclérieux, Saint-Christophe-et-le-Laris, Saint-Laurent-d'Onay, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Paul-lès-Romans, Triors.

Compétences de la CAPR

Développement économique: aménagement de zones d'activités.

Aménagement de l'espace.

Equilibre social de l'habitat: PLH (étudié avec CC Herbasse et CCCBP)

Politique de la ville dans la communauté.

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie: rivières, sentiers, assainissement, eaux pluviales, énergies renouvelables (SEM), déchets.

Equipements culturels et sportifs.

Autres: Action sociale, SIG, accueil des gens du voyage, éclairage public, informatisation des écoles, lecture publique, activité musicale, gestion du syndicat Chalon-Savasse et du syndicat d'irrigation de l'ouest romanais.

Compétences des syndicats mixtes

RBE: Mission économique de la CAPR et de CCCBP

VRD: Transport en commun

Rovaltain: Aménagement des zones d'activités autour de la gare TGV

Grand Rovaltain: Elaboration du SCOT

Drôme des collines: porte le CDDRA

Autres acteurs du territoire de la CAPR

Concernant le secteur forestier:

ONF, CRPF, CFC, Association simple de gestion forestière

Concernant le secteur agricole:

INAO, les agriculteurs et la chambre d'agriculture

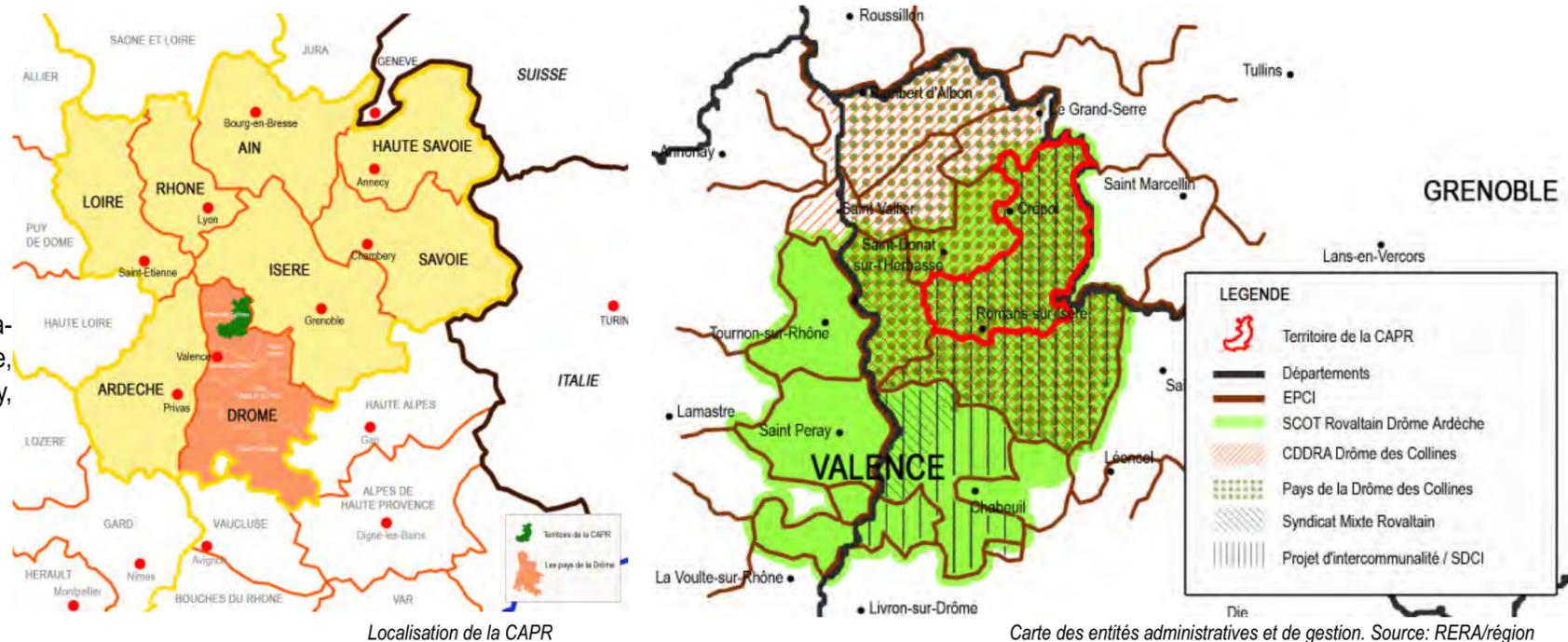
Concernant l'environnement:

Contrat rivière de l'Herbasse, LPO, FRAPNA, DREAL, CREN

Concernant l'urbanisme et le paysage: paysagiste d'état DDT, CAUE

Concernant l'architecture et le patrimoine: STAP, Conservation du patrimoine, l'architecte conseil de la CAPR

Tous ces acteurs ont été sollicités (rencontres, échanges...) pour l'élaboration de ce diagnostic



PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Mille feuilles administratif qui ne se superposent pas toujours.
- La CAPR apparaît cohérente puisque appartenant à toutes les strates du millefeuille.
- Tous les acteurs, privés comme publics, sont spécialisés donc apportent une compétence particulière au territoire.
- Ces acteurs ne sont pas toujours en contact entre eux, le cloisonnement des actions est important.
- Il n'y a aucun acteur spécialisé portant la compétence du paysage.
- Le projet de la 'Grande Agglo' (SDCI) en cours d'élaboration engendre une situation attentiste. Le sentiment des élus des communes de la CAPR est partagé entre espoir et méfiance.

Documents de références

- Etude ADASEA
- PLH
- SCOT (en cours) mais n'ayant abordé que succinctement la notion de paysage
- Contribution au diagnostic du SCOT, volet Paysage et formes urbaines
- Charte pour un habitat durable en Drôme
- Charte pour une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la gestion du foncier et de l'urbanisme
- Charte forestière de Chambaran
- Charte CDDRA du territoire de la Drôme des Collines (et diagnostic)
- Etude paysagère Plaine de Valence

A.2. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE ROMANS: Contexte territorial

Situation stratégique, la Drôme des collines se situe au sein de grands paysages remarquables

Urbanité et 'Nature'

La CAPR se situe dans le triangle Lyon-Valence-Grenoble, proche de Valence mais avec un accès rapide aux deux autres pôles via le TGV ou l'autoroute.

Les grands axes routiers suivent les cours d'eau, fleuve et rivières, ce sont des éléments marquants des vallées.

Les grands axes routiers suivent les cours d'eau, fleuve et rivières, ce sont des éléments marquants des vallées. Les parcs naturels sont segmentés par ces axes routiers qui desservent le sud de la CAPR. Le nord bénéficie d'un maillage de routes secondaires important.

Ces parcs naturels représentent des entités remarquables qui participent au cadre paysager de la CAPR.

Le Vercors et les coteaux ardéchois participent à l'unité paysagère de la plaine.

Les collines bénéficient de vues sur tous les massifs montagneux.

Unités paysagères

Au sud, la plaine de l'Isère, marquée par l'entité urbaine de Romans appartient à la famille des paysages marqués par de grands aménagements.

Au nord, les collines appartiennent à la famille des paysages ruraux-patrimoniaux et agraires.

Ces deux entités paysagères sont très différentes, leurs potentialités et leurs faiblesses le sont aussi.

Environnement

Dans le coeur de nature des chambarans, marqué par des ZNIEFF de type I et II, ainsi que des sites Natura 2000, pelouses sèches, zones humides... la CAPR est un territoire riche d'une grande diversité écologique.

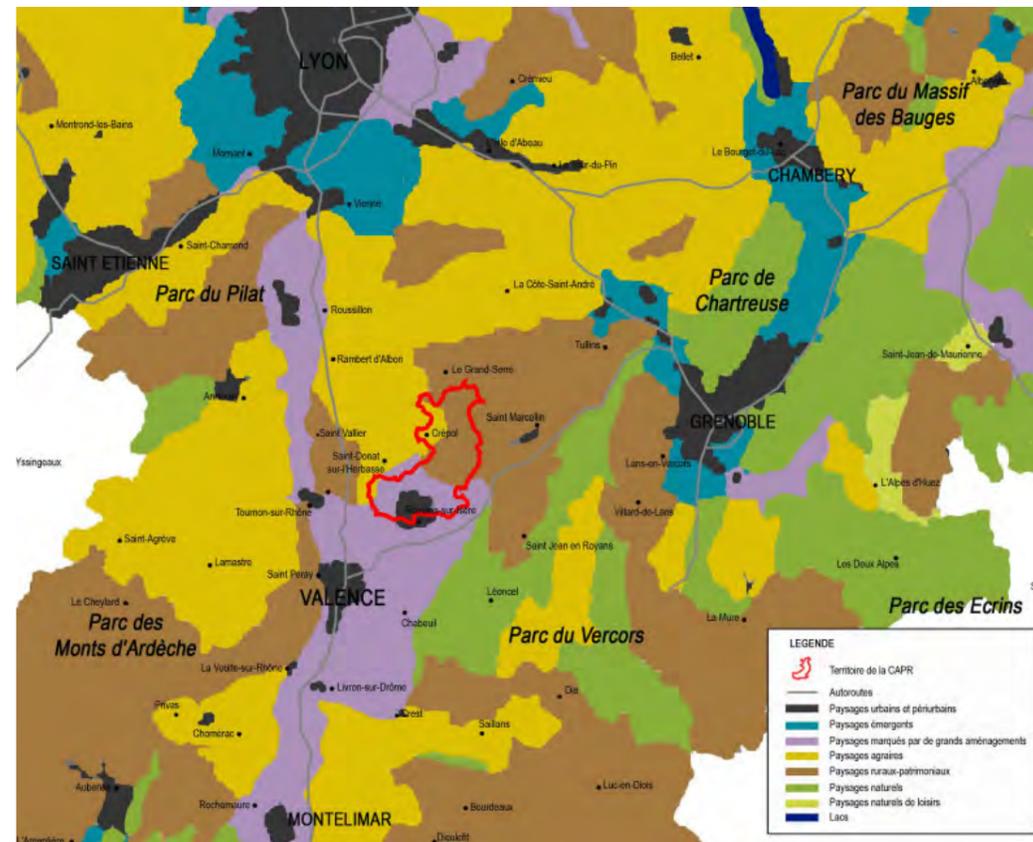
L'Isère est un couloir écologique majeur.

Le territoire de la CAPR assure la continuité écologique entre le Vercors et les coeurs de nature du Pilat, Bonnevaux et Vivarais via les chambarans.

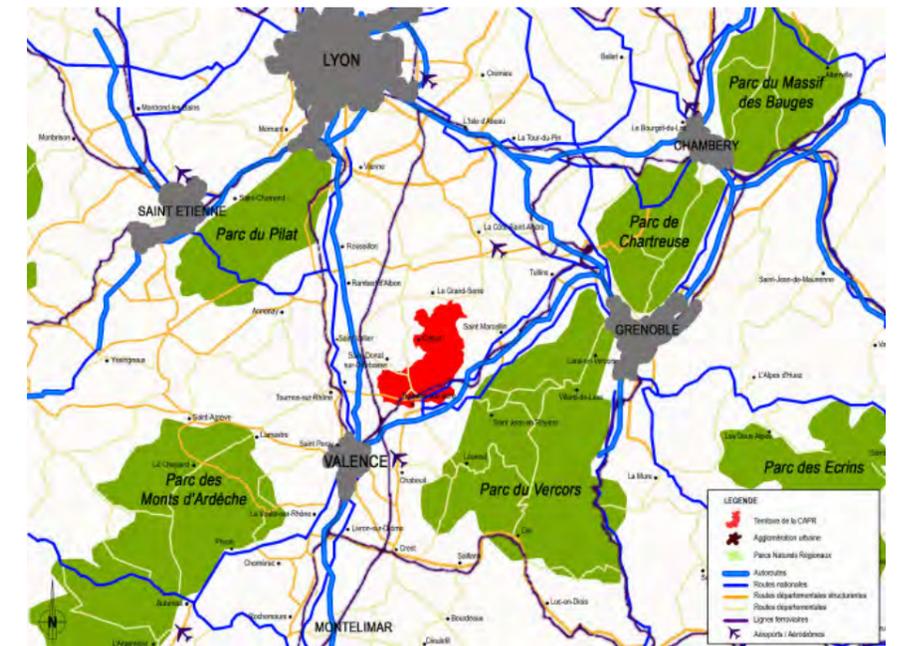
Les lignes TGV et les autoroutes sont des obstacles importants au déplacement des espèces.

La CAPR fait partie d'un vaste espace à enjeux terrestres et aquatiques (RERA), les milieux et leurs équilibres y sont donc fragiles.

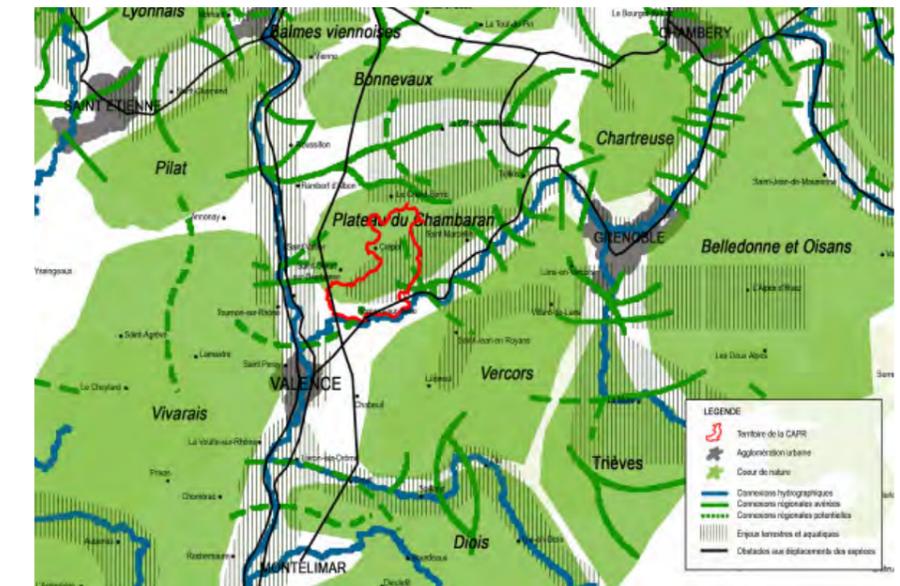
Coeur de nature: «Secteur à l'échelle de Rhône-Alpes où la circulation des espèces est globalement bonne même s'il peut exister des problèmes ponctuels, zones peu fragmentées, à dominante naturelle où la circulation des espèces est peu contrainte. Les coeurs de nature ne sont pas synonymes de réservoirs. La préservation de la fonctionnalité de ces zones doit être l'objet d'une attention particulière.»
Définition issue du RERA.



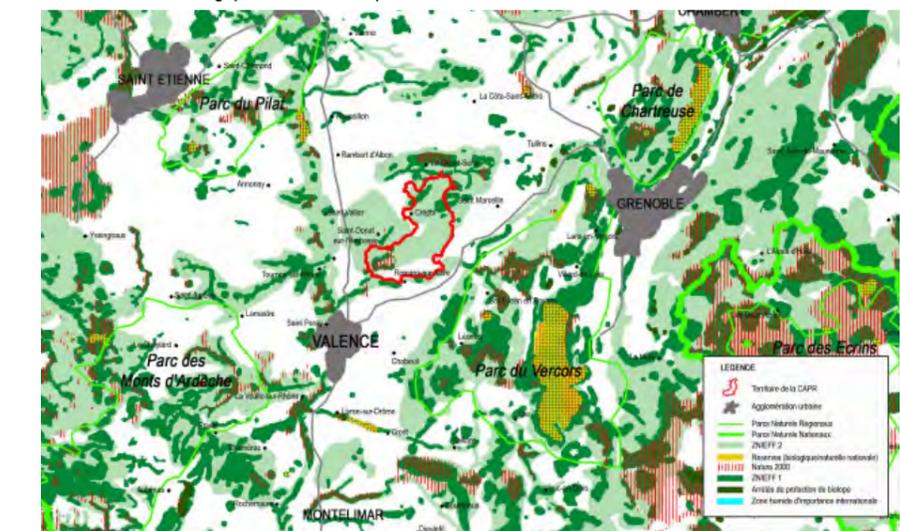
Carte des unités paysagères de Rhône-Alpes. Source: DIREN



Carte des déplacements. Source: IGN



Carte du réseau écologique de Rhône-Alpes. Source: RERA



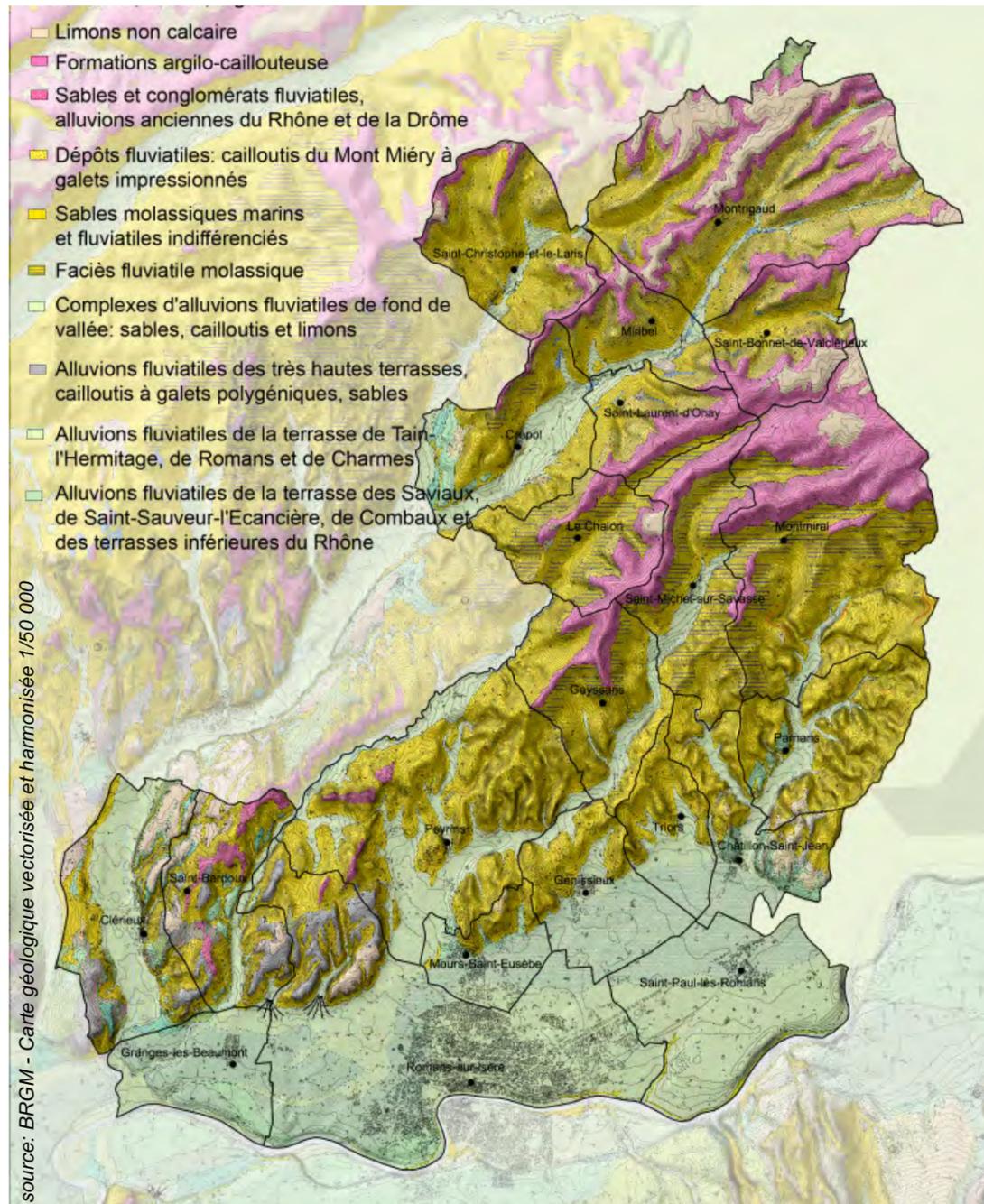
Carte des inventaires d'espaces naturels. Source: Géoportail

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Le grand paysage est marqué par des massifs montagneux remarquables qui sont des éléments identitaires du paysage de la Drôme des Collines.
- Les axes de déplacements sont des composants du paysage, ils permettent le rayonnement de la CAPR, marquent des limites mais sont aussi des obstacles.
- Le territoire de la CAPR est contrasté. Il existe de grandes différences entre le nord et le sud, différences qui peuvent paraître opposées ou complémentaires.
- La CAPR représente une grande diversité paysagère et environnementale.

A.3. GEOGRAPHIE: Topographie, géologie et occupation du sol

Les Collines: une identité. La plaine, un lieu de convergence: un paysage en mouvement

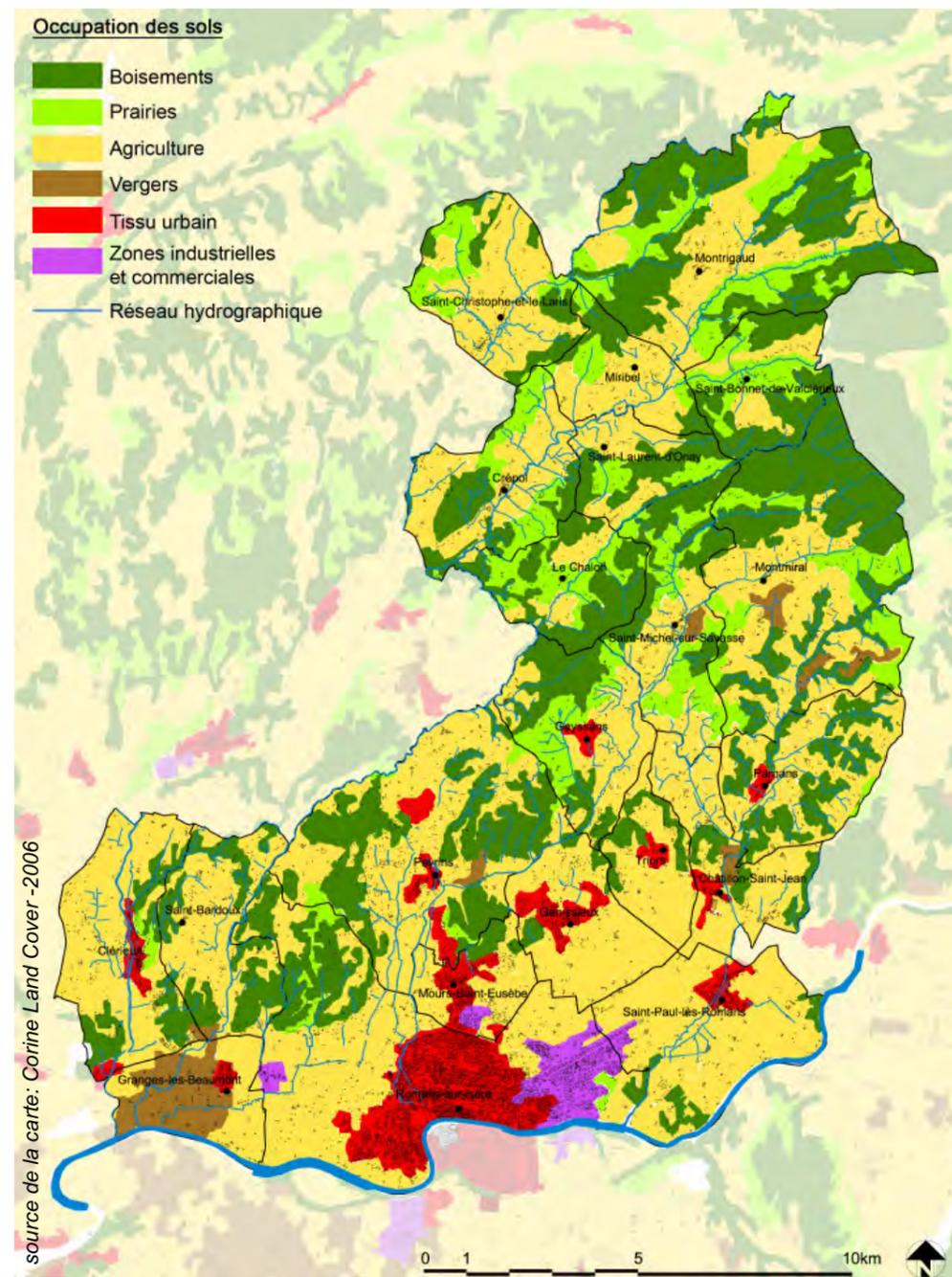


Géologie et paysage:

- Plateaux et crêtes: composé de molasse recouvert d'argile: terres lourdes peu propices à la culture. Impact paysager: boisements et pâturages.
- Pentes: Sables molassiques, galets. Impact paysager: boisements, vergers (noyers)
- Vallées: sables molassiques et alluvions. Impact paysager: culture extensive
- Plaine de l'Isère: Alluvions fluviales. Impact paysager: polyculture intensive et arboriculture

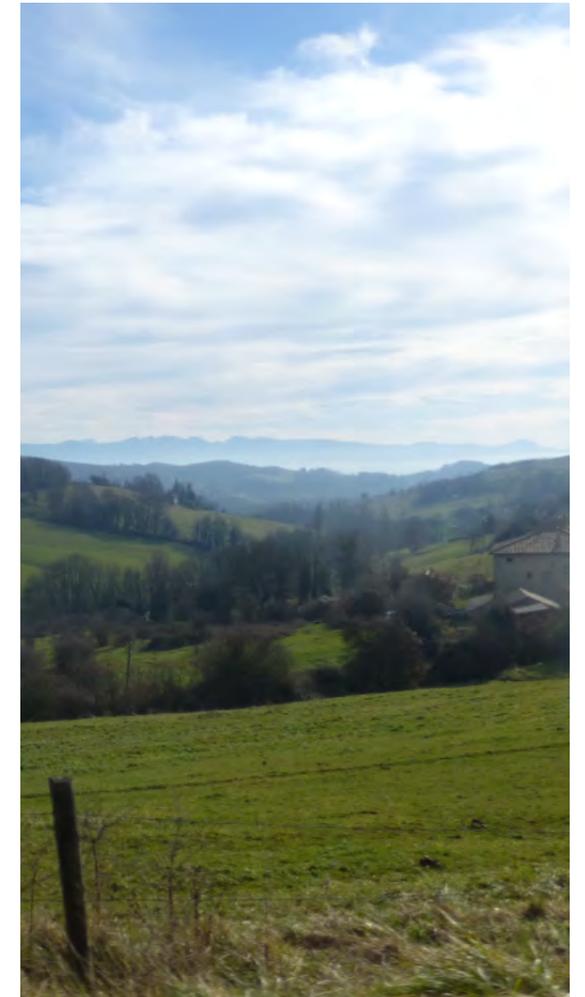
Topographie/hydrographie et paysage

- Quatre petites vallées parallèles qui séquentent et cloisonnent le paysage.
- La vallée de l'Isère: paysage horizontal, marqué par les coteaux des collines.



Occupation des sols:

- Territoire majoritairement agricole: plaine et vallées
- Prairies sur les pentes des collines
- Crêtes et fortes pentes boisées
- Grande zone urbaine de Romans-sur-Isère, s'étend à Mours-Saint-Eusèbe.
- Poches urbaines en plaine agricole: Granges-lès-Beaumont, Saint-Paul-lès-Romans.
- Poches urbaines dans les premières collines: Clérieux, Genissieux, Peyrins, Châtillon-Saint-Jean, Triors, Geyssans, Parnans.



Vue vers le Vercors depuis Saint Michel sur Savasse

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

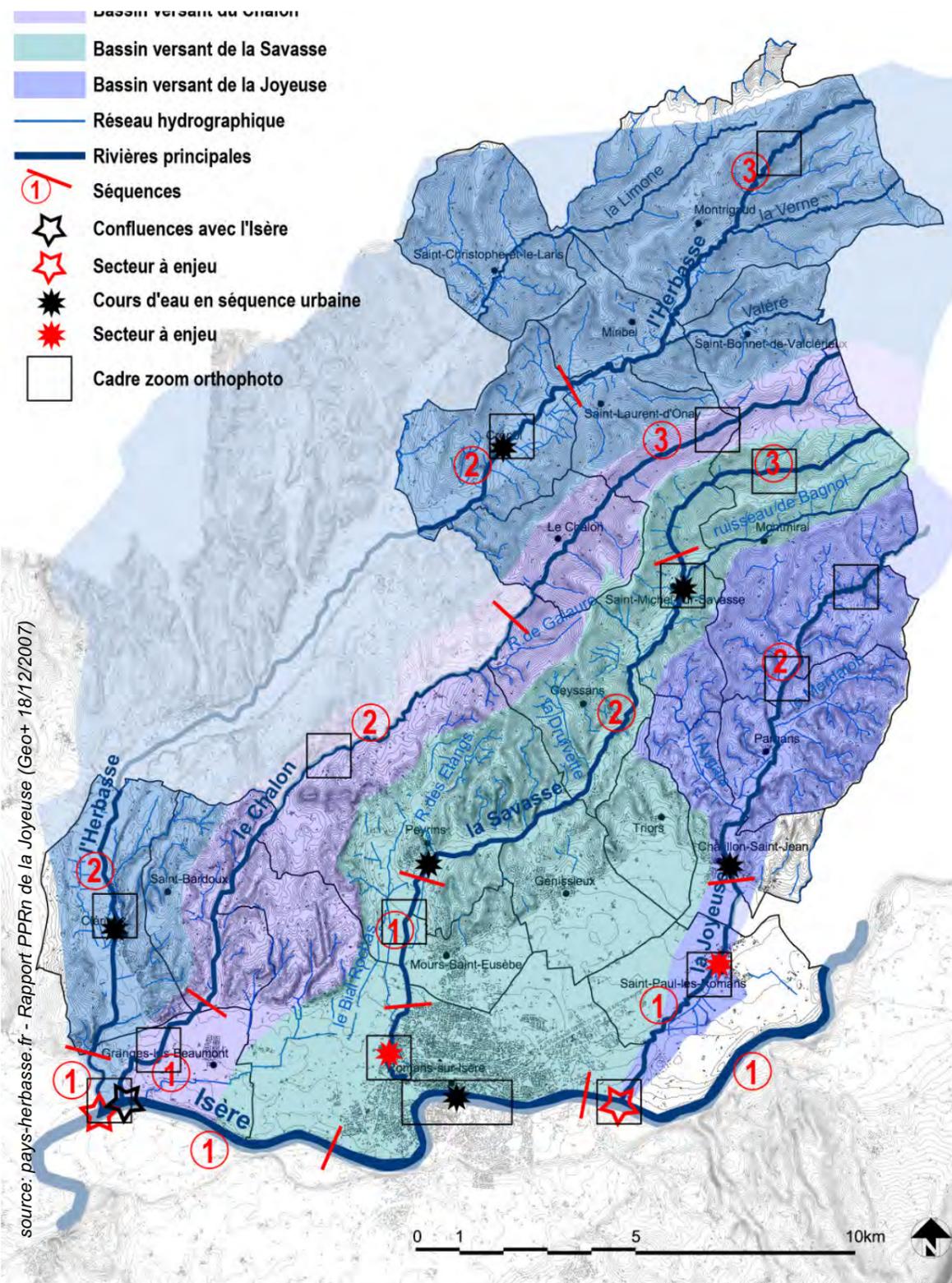
- La topographie et la géologie conditionnent l'occupation du sol
- Les collines sont le symbole de ce territoire: un paysage vallonné.
- Configuration unique permettant cette diversité de paysages
- Succession de collines qui créent ce paysage en mouvement



Vue vers le Vercors depuis Montmiral

A.4. HYDROGRAPHIE: Cours d'eau

Ligne de force, lien étroit, intemporel et historique qui accompagne l'urbanité



source: pays-herbasse.fr - Rapport PPRn de la Joyeuse (Geo+ 18/12/2007)

Dans les bourgs les cours d'eau ont un pouvoir d'attraction très fort. Sont installés à proximité des aires de pique nique, de jeux, des potagers, des chemins A Romans et Saint Paul les Romans, les habitations sont établies jusqu'aux berges, ce qui ne facilite ni la gestion du cours d'eau, ni l'installation d'espaces publics et qui, le cas échéant, provoque des nuisances et pollution par la méconnaissance ou l'incivisme de certains propriétaires, sans compter sur le risque d'inondation qui augmente.

C'est un maillage important de ruisseaux et affluents qui creusent les vallons et façonnent ce paysage de collines, tous parallèles, ils contrastent avec l'Isère.

Ces cours d'eau sont des veines qui irriguent le territoire, des marqueurs identitaires intemporels qui attirent la population, les bourgs et les routes se sont implantées auprès d'eux.

Les ponts et autres franchissements donnent à voir la rivière et représentent des lieux significatifs rarement valorisés et dédiés aux véhicules.

Trois séquences et typologies de paysage:

1. Dans la plaine agricole (exutoire)
2. Dans les vallées agricoles des collines
3. Dans les vallées étroites pâturées et boisées des hautes collines (sources)

Les secteurs à enjeux particuliers:

- Les traversées des villes et villages:
L'Herbasse à Crépol, Clérieux.
La Savasse à Saint-Michel-sur-Savasse, Peyrins et Romans.
La Joyeuse à Châtillon-Saint-Jean et Saint-Paul-lès-Romans.
L'Isère entre Romans et Bourg-de-Péage.

- Les confluences avec l'isère: espace de biodiversité importante
L'Herbasse à Granges-lès-Beaumont.
La Joyeuse à Saint-Paul-lès-Romans.
La confluence avec la Savasse est quant à elle peu lisible (buse)
Le chalon est à sec quasiment toute l'année.

Les ripisylves:

Structures végétales linéaires marquantes. La politique générale des syndicats tend à supprimer les peupliers qui cassent, engendrant de forts risques d'embâcles, au profit de plantations de saules qui plient mais ne cassent pas.



A Montrigaud

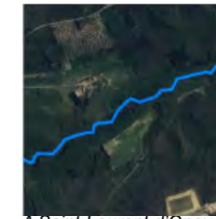


Crépol



Clérieux

L'Herbasse du nord au sud



A Saint-Laurent d'Onay

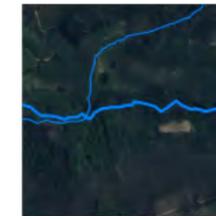


A Peyrins



A Granges-lès-Beaumont

Le Chalon du nord au sud



A Montmiral



A Saint-Michel/Savasse



A Romans-sur-Isère

La Savasse du nord au sud



A Montmiral



A Parnans



Saint-Paul-lès-Romans

La Joyeuse du nord au sud

L'Isère d'ouest en est



Confluence avec l'Herbasse et le Chalon à Granges-lès-Beaumont



A Romans-sur-Isère



Confluence avec la Joyeuse à Saint-Paul-lès-Romans

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Relation entre ville et cours d'eau: visibilité, itinéraire de promenade... dans le respect des écosystèmes
- Protection des ripisylves et de l'espace de liberté des cours d'eau
- Séquences sensibles: confluence de la Joyeuse et de l'Herbasse et traversée de Romans et de Saint-Paul-les-Romans
- Tendance à l'uniformisation des cours d'eau et régression des peupliers noirs

A.4. HYDROGRAPHIE: Gestion des cours d'eau

Un sujet maîtrisé

8 Orientations fondamentales du second contrat de rivière

- 1, 2, 3 et 4: Actions d'accompagnement
5. Lutter contre les pollutions
6. Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
7. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource
8. Gérer les risques d'inondations

Le contrat de rivières s'attachera à restaurer les habitats aquatiques et à restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté du cours d'eau.

Sur son territoire, la CAPR dispose des compétences suivantes :

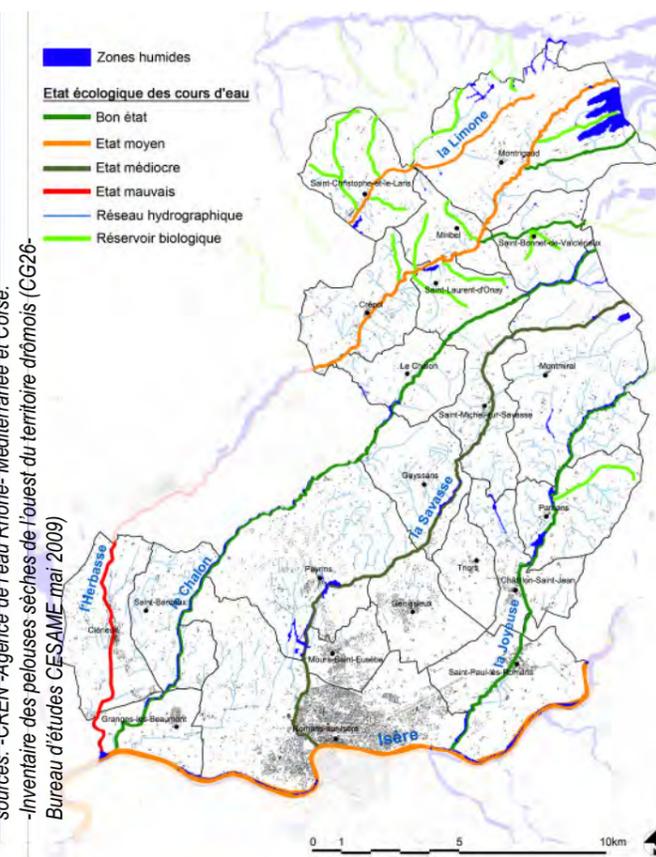
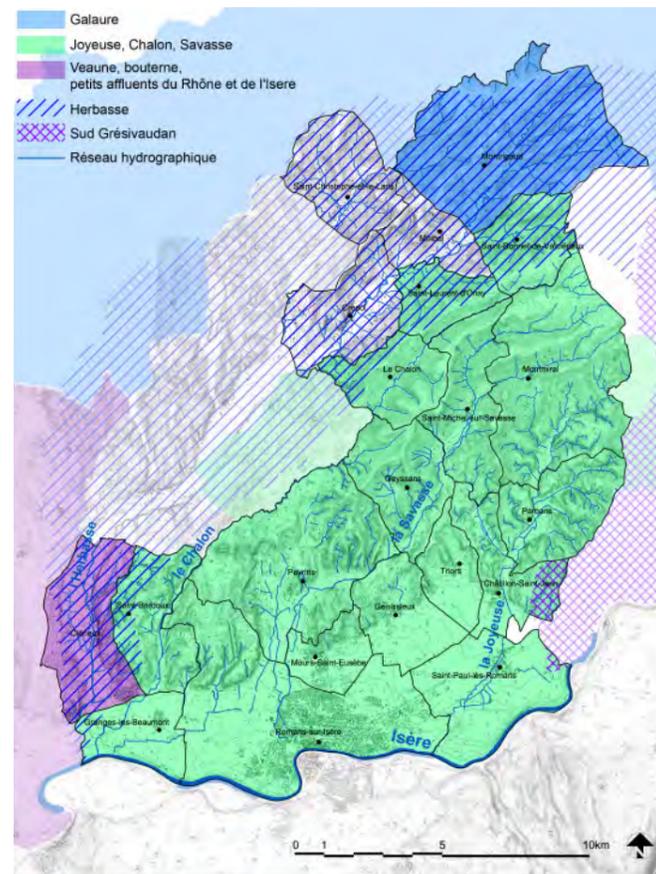
- l'animation du contrat de rivières,
 - l'entretien des rivières et la gestion des crues (assurés par le syndicat de rivières mais application du principe de représentation-substitution),
 - l'amélioration des connaissances liées aux milieux naturels et aux ressources en eau,
 - la mise en oeuvre et l'entretien de sentiers de découverte liés aux rivières,
- La CAPR souhaite poursuivre cette dynamique territoriale par un second contrat de rivières 2013-2017 pour l'amélioration quantitative et qualitative des milieux aquatiques.



Méandre du lit de la savasse reconstitué en aval du pont de la RD538 à Romans - BET Hydretudes.



L'Herbasse à Saint Bonnet de Valclérieux - Google maps



sources: -CREN - Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-et-Corse.
- Inventaire des pelouses sèches de l'ouest du territoire dromois (CG26-
Bureau d'études CESAME mai 2009)

Contrats de milieux sur la CAPR:

Contrat de rivière «Galaure»

En cours d'élaboration

Structure porteuse: Syndicat intercommunal du bassin de la Galaure

Contrat de rivière «Joyeuse, Chalon, Savasse-2ème contrat»

Structure porteuse: CAPR

Contrat de rivière «Veauve, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère»

Achévé en 2010

Structure porteuse: C.C. Pays de l'Hermitage

Contrat de rivière «Herbasse»

En cours d'élaboration

Structure porteuse: C.C. du Pays de l'Herbasse

Contrat de rivière «Sud Grésivaudan»

En cours d'élaboration

Structure porteuse: C.C. de Saint Marcelin

Espaces naturels répertoriés:

- Zone humide d'importance sur le plateau des Chambarans à Montrigaud (Nom de la zone humide: *Plateau au Sud Ouest de Roybon*)

- Des zones humides ponctuelles dans les vallées: mares, étangs... notamment à Peyrins ou les étangs présentent une biodiversité importante.

- Des zones humides linéaires mais intermittentes principalement sur l'Isère, le ruisseau le Chalon et la Joyeuse.

Ces cours d'eau sont d'ailleurs classés en bon ou moyen état

- L'Herbasse est classée en état mauvais en aval de Crépol, la Savasse en état médiocre sur tout son linéaire.

Si la valeur intrinsèque de ces entités aquatiques est à préserver, les connexions entre elles sont toutes aussi importantes et extrêmement fragiles

Le second contrat de rivières expliqué par le syndicat 'Joyeuse Chalon Savasse'

- Il se focalisera sur la restauration éco-géomorphologique des rivières, sur la préservation des zones humides, la prévention contre les inondations et la poursuite de la reconquête de la qualité de l'eau et la gestion quantitative de la ressource.

- Les communes de Romans, Peyrins et Mours ont fait l'objet des plus gros travaux d'aménagements de lutte contre les crues de la Savasse lors du premier contrat de rivières, reste à finaliser les travaux de la Savasse en amont de la RD 538 à Peyrins.

- Les communes de Chatillon-St-Jean, St-Paul-lès-Romans et Pamans qui disposent d'un PPRI restent exposées aux inondations de la Joyeuse.

- Ces deux projets de lutte contre les inondations seront à poursuivre dans le cadre du second contrat tout en conciliant les objectifs en matière de mobilité des cours d'eau, préservation des zones humides et connectivités entre les milieux.

- Les orientations du contrat de rivières de l'Herbasse sont similaires au territoire Joyeuse-Chalon-Savasse.

Dû fait de l'existence de plusieurs communes à cheval sur les deux territoires et de projets environnementaux communs aux deux bassins versants, il a été décidé de mener conjointement certaines actions par les deux structures.

- Il faut noter que Le Chalon est une rivière à sec 11 mois sur 12 dans ses 2/3 inférieurs

- Le Merdalon, affluent de la Joyeuse à Pamans, est classé par le SDA-GE en réservoir biologique sur 400 m de part la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches.



Lac de Bellevue, Peyrins - Sun carpe 26.

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Les syndicats des contrats rivière et la CAPR gère d'une manière complète et méthodique l'ensemble des cours d'eau.

- Les ouvrages de gestion des crues sont impactants dans le paysage

- La qualité et la continuité des zones humides et aquatiques sont fragiles.

A.5. ENVIRONNEMENT: zones de protections règlementaires, espaces naturels répertoriés

Une mosaïque de milieux unique en Drôme et préservée.

Zones réglementaires de protection

ZNIEFF de type II :

-  Chambarans
-  Collines drômoises
-  Zone fonctionnelle de la rivière Isère à laval de Meylan

ZNIEFF de type I :

-  1 Cours supérieur de la rivière Galaure
-  2 Etang de Joanna Maria et bois environnant
-  3 Bois de Roques et milieux annexes
-  4 Ruisseau le Valéré
-  5 Bois communal de Saint-Bonnet et col de la Madeleine
-  6 Etang du Grand-Gabot
-  7 Etang de Montmiral et ruisseau de la Savasse
-  8 Bois des Ussiaux
-  9 Vallon des forêts et le plateau de Croix-de-Porte
-  10 Sables des bois de Houlette et de l'Enfer
-  11 Balmes de l'Isère
-  12 Balmes de Pont-de-l'Herbasse
-  13 Confluent de l'Herbasse et de l'Isère
-  14 L'Isère des portes de Romans à la Vanelle
-  15 Confluent de la Joyeuse et de l'Isère
-  16 Pelouse sèche du Charron (hors CAPR)
-  17 Pelouse sèche et boisement thermophile de Bel-Air (hors CAPR)
-  18 Pelouse et boisements thermophiles de la Chaisse (hors CAPR)
-  19 Ruisseaux de Chambarans (hors CAPR)
-  20 Ripisylve et lit de l'Herbasse (hors CAPR)
-  21 Sables de Champos (hors CAPR)

NATURA 2000 SIC:

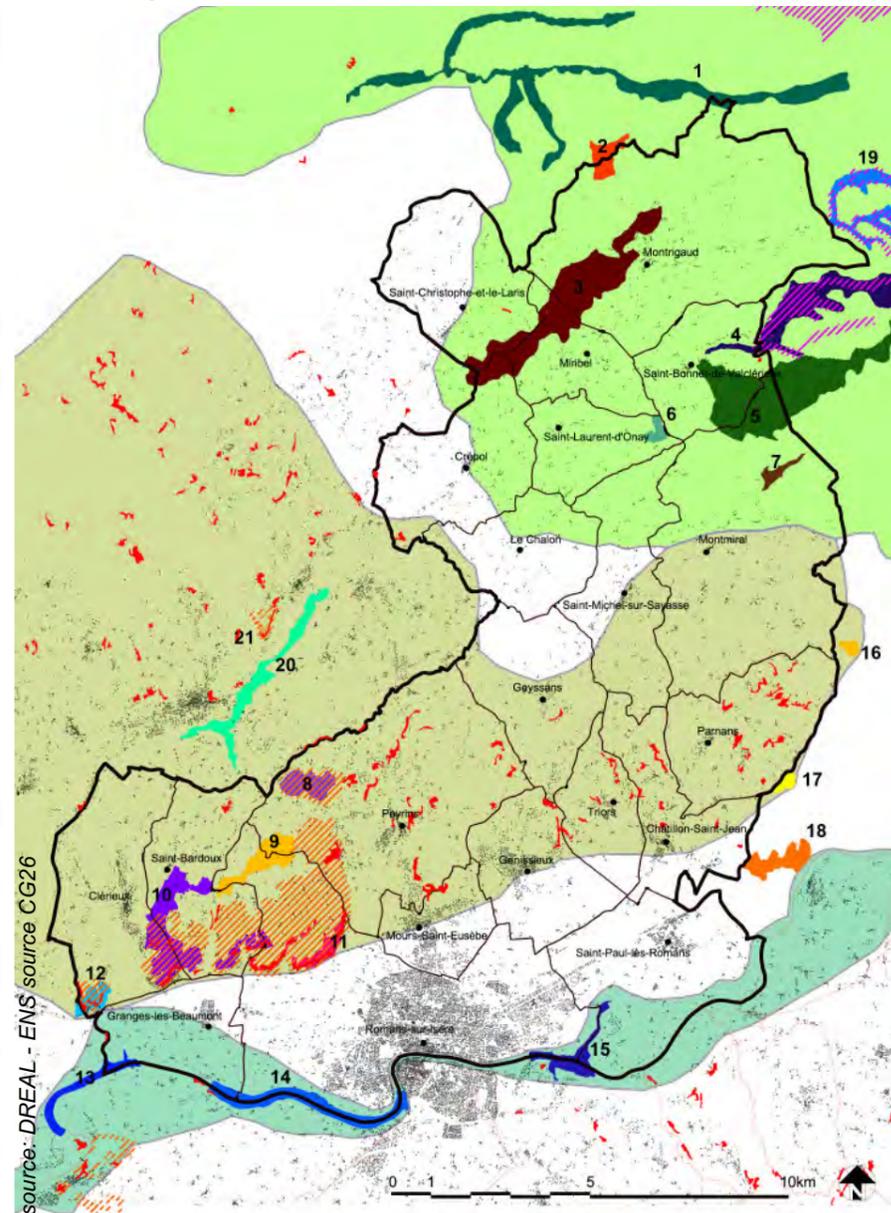
-  Sables de l'Herbasse et balmes de l'Isère
-  Etangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran

Inventaire

-  Pelouses sèches



Sonneur à ventre jaune - *Bombina variegata*
Photo André Guyard.



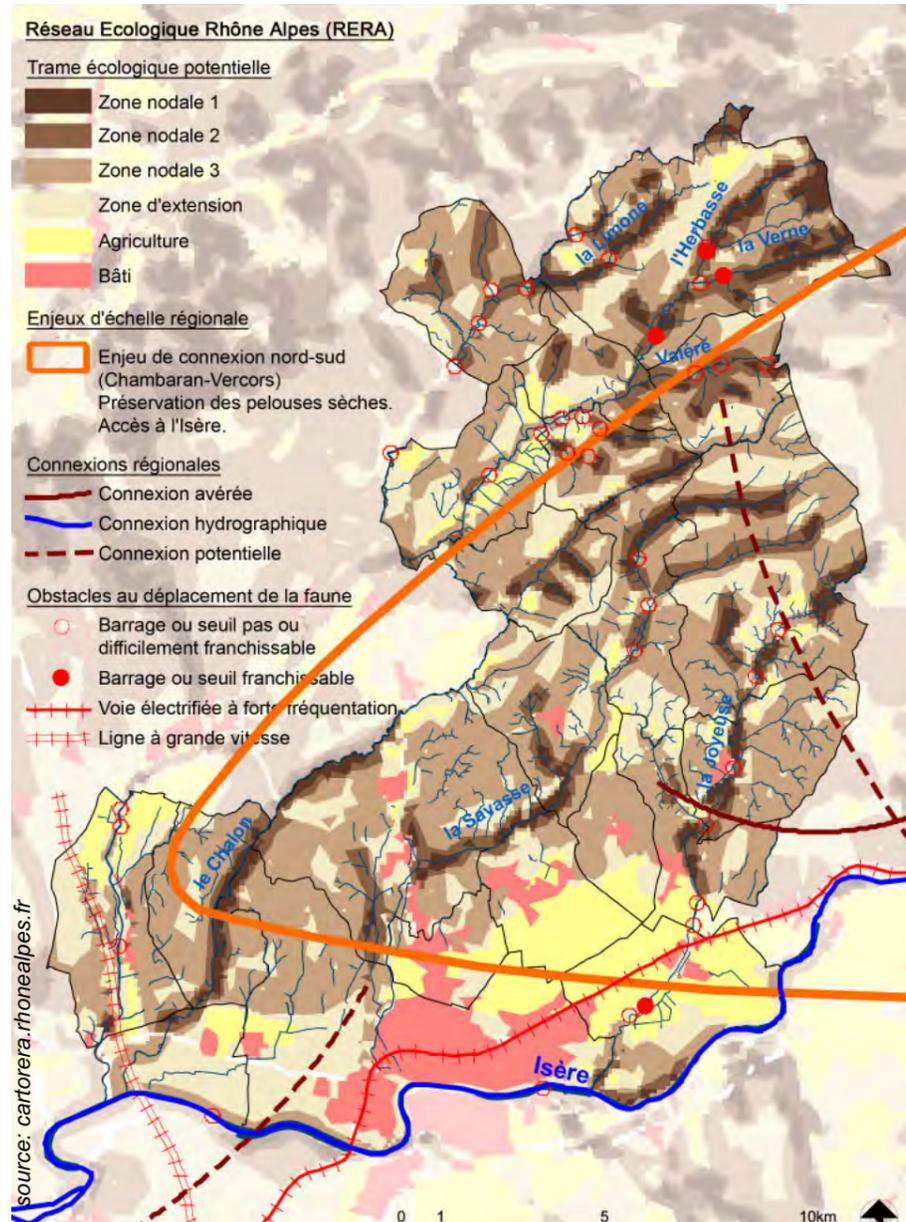
Zones réglementaires:

Territoires fragiles

- 3 grands secteurs protégés par ZNIEFF II: Hautes vallées de Chambarans, collines et zone fonctionnelle de l'Isère.
- Secteur des balmes très protégé: NATURA 2000 et ZNIEFF I: forêts et sables. Concerne les communes de Clérieux, Peyrins, Romans et Saint Bardoux.
- Secteur de l'Isère très protégé au niveau de sa confluence avec l'Herbasse et la Joyeuse
- Principales forêts et milieux humides des vallées de Chambarans.
- Secteurs de pelouses sèches des collines à l'est de la CAPR. Peyrins et Paranaans font partie des communes les plus concernées

Territoires peu concernés:

- Plaine agricole non concernée
- Secteur Crépoul-Chalon-Geysans-Saint-Michel-sur-Savasse peu concerné
- Secteur Saint-Christophe-et-le-Laris peu concerné



Réseaux écologiques

Connexions écologiques d'échelle régionale:

- Les vallées du Chambaran représentent un enjeu de connexion écologique avec le Vercors par ses pelouses sèches et son accès à l'Isère.
- Isère, connexion hydrographique est-ouest en limite sud du territoire.

Connexions écologiques à l'échelle du pays de Romans:

- Ensemble des espaces agricoles extensifs en vallées
- Ensemble des boisements du Chambaran
- Ensemble du réseau hydrographique

Obstacles au déplacement de la faune:

- Ligne Valence-Moirans en plaine agricole à Saint-Paul-lès-Romans

Rencontre avec la LPO

- Nous sommes des gestionnaires de base de données naturalistes.
- Il faut que les associations naturalistes soient impliquées dans les PLU pour avoir une traduction concrète du SCOT.
- Nous travaillons avec le contrat rivière Joyeuse, Savasse, Chalon mais pas celui de l'Herbasse.
- Romans a mandaté la LPO pour faire un atlas de la biodiversité communale, l'ABC.
- On participe à l'étude d'impact pour la forêt de Thivolet à Montmiral pour le parc éolien. Ensuite on fera des mesures compensatoires.
- Les grandes cultures de la plaine de la CAPR abrite une faune steppique de milieu ouvert, ce qui est incohérent avec beaucoup de plantations de haies qui ne conviennent pas à ces espèces ; Donc on préconise des haies partout mais des fois c'est trop.
- Les projets de trame bleue et verte sont souvent apparentés à des haies, mais ce n'est pas que ça, ce sont aussi des corridors en pas japonais (friches...)
- La drôme des collines est la plus importante région de la drôme pour les amphibiens, car il y a beaucoup de mares et c'est un paysage riche car il y a des forêts, des cultures, des zones humides, un réseau de mares, des forêts humides... bref une mosaïque unique en drôme.
- Les mares sont souvent liées à l'agriculture (réserve d'eau pour l'irrigation)
- Il faudrait réfléchir sur des créations de corridors écologiques en pas japonais de mares.
- Il y a une diversité de paysage qui abrite une diversité écologique.
- Chaque milieu du paysage a son cortège d'espèces.
- Certaines espèces sont indicatrices de milieux de bonne qualité, notamment les espèces menacées, c'est remarquable donc à préserver absolument
- Nous sommes aussi impliqués dans la relation écologie/bâti (nichoirs, toiture végétale...)

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

Potentiel écologique, biodiversité et espaces naturels faible en plaine et fort dans les collines.

A.5. ENVIRONNEMENT: Trame verte et bleue / réseaux écologiques

Une mosaïque de milieux perturbée par l'évolution des pratiques anthropiques

Réseaux écologiques

- Connexions entre Isère et collines à renforcer dans la plaine agricole par la valorisation de biodiversité.
- Réseau de pelouses sèches à préserver: continuité écologique est-ouest et écotone entre plaine alluviale et collines.
- Continuités hydrographiques à améliorer: préservation du réseau de zones humides, amélioration des continuités écologiques liées aux cours d'eau. (qualité de l'eau, ripisylves,...)

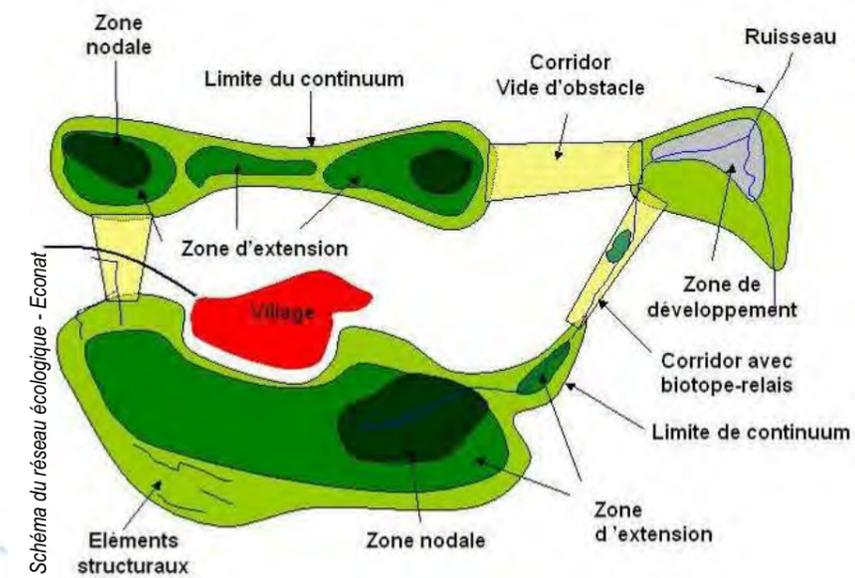
La biodiversité

Force: Polyculture qui maintient un panel d'espèces remarquables, trame bleue renforcée par le maillage des petits cours d'eau, fossés...

Faiblesse: déficit de connaissance de la biodiversité et des milieux, manque de communication/sensibilisation du public

Opportunité: Elaboration en cours du Schéma de Cohérence Ecologique en Rhône-Alpes

Menaces: Transformation du système agricole en plaine, morcellement et fragmentation des espaces naturels par l'urbanisation et les infrastructures, régression des milieux remarquables et déprise agricole



Rencontre avec le SCOT - Mr Schult-belin

- On a beaucoup travaillé sur l'agriculture et les trames vertes et bleues, mais très peu sur le paysage
- Le SCOT est un document à grande échelle, il faut le prendre avec beaucoup de prudence à l'échelle des communes. Son échelle de travail est du 50'000° et la trame verte et bleue au 25 000°
- Le PADD est pour l'instant très provisoire
- Le diagnostic sur l'agriculture dit que la déprise agricole est anecdotique en Drôme des Collines, plus courante dans la plaine de valence.
- Dans les collines, le problème est plus forestier, les bois ne sont pas assez exploités
- Aujourd'hui c'est 200ha de terres agricoles qui sont consommées par an pour l'urbanisation (route, activités, habitats), 200ha c'est la surface d'une petite commune !
- Le but est de diviser par deux cette surface pour avoir 100ha de terres agricoles dédiées à l'urbanisation par an, et après 2025, on vise 75ha/an
- Le SCOT n'est pas un super PLU
- Le SCOT pourra être maître d'ouvrage et la région pourrait subventionner les contrats de corridors.
- L'étude SCOT débouchera sur des programmes d'actions de protection et remise en état de ces corridors.

Enjeux du SCOT

«Gérer la biodiversité avec une approche globale, intégrant l'activité humaine, d'aménager en ménageant, de relier sur le territoire les infrastructures humaines mais aussi écologiques [...] d'éviter le développement conçu sur la destruction irréversible de patrimoines naturels, et d'intégrer les espaces remarquables comme la biodiversité dite « ordinaire ».»

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

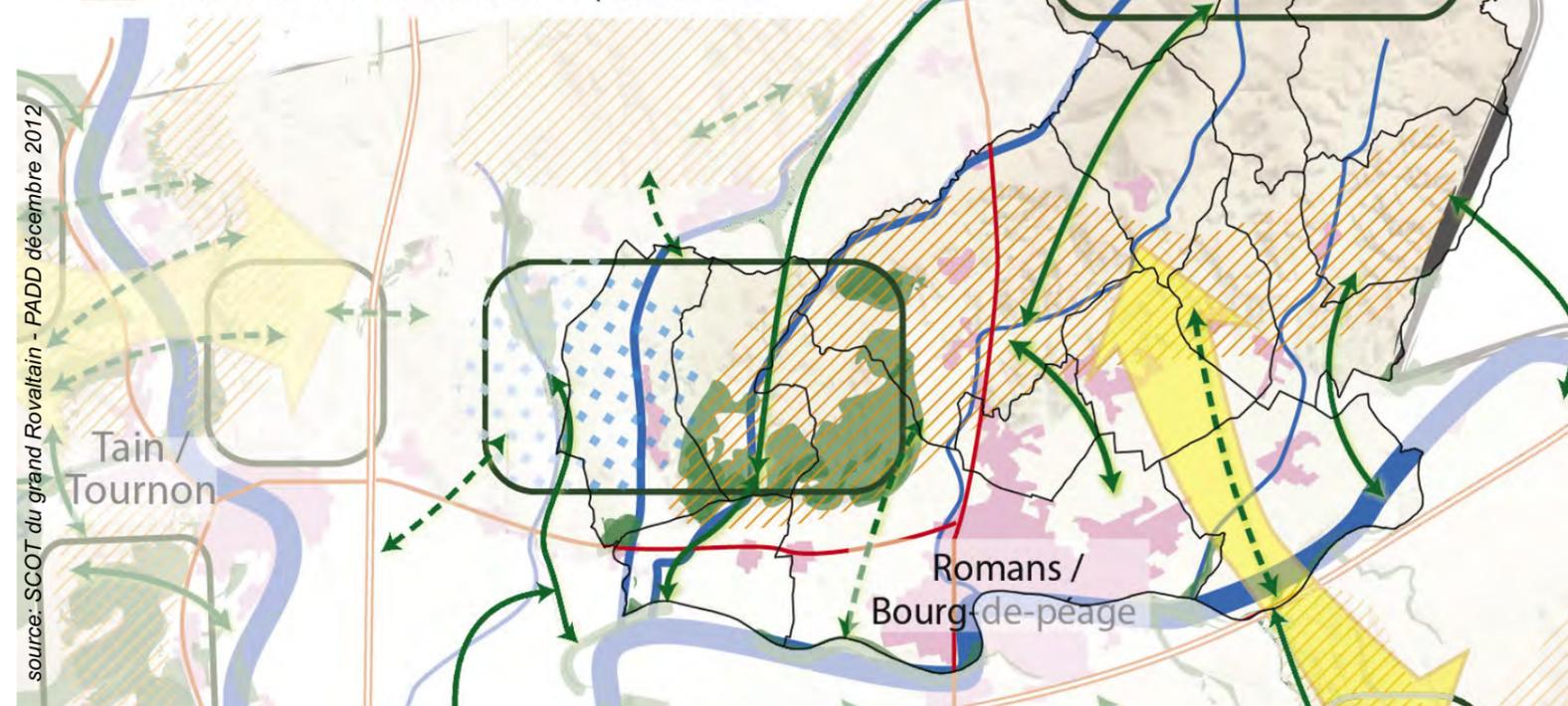
- Sites à enjeux: le nord et l'ouest de la CAPR, les continuités humides, les RD 532 et 538, les corridors écologiques connectant la plaine aux collines et l'espace agricole entre Romans et Saint-Paul.
- La prise en compte des réseaux écologiques dans les PLU: aucun bureau d'étude spécialisé n'a pour l'instant été intégré aux équipes d'urbanistes
- Le manque de connaissance sur la biodiversité et les milieux permettant leur prise en compte au quotidien et l'élaboration d'actions concrètes
- La modification du paysage engendre la modification des écosystèmes.

Préserver les espaces d'intérêt pour la biodiversité :

- Les cours d'eau structurants, ripisylves
- Les espaces naturels remarquables (natura 2000, Znieff 1, zones humides,...)
- Les espaces riches en espèces remarquables et menacés

Garantir un réseau écologique fonctionnel :

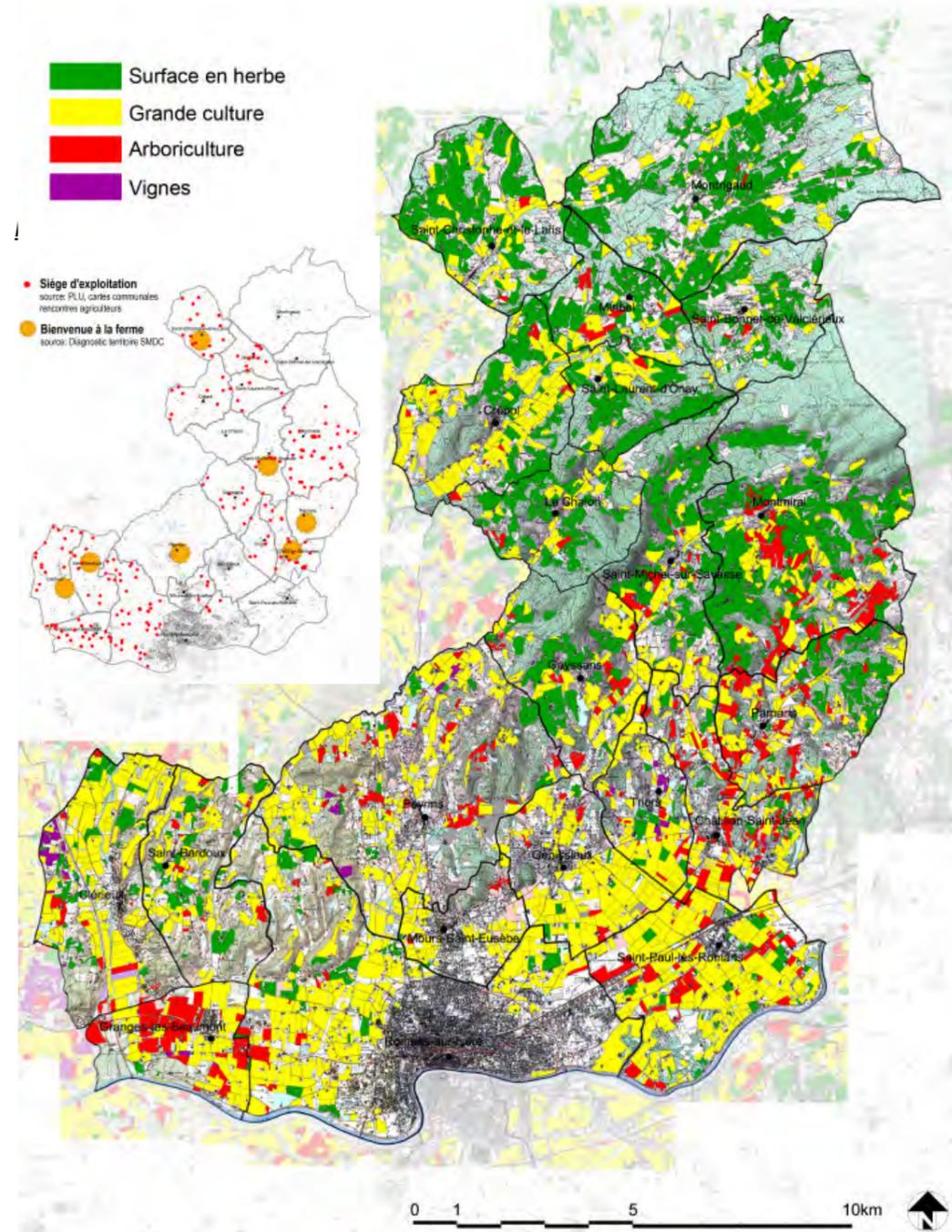
- ↔ Préserver des connexions d'intérêt régional entre les coteaux de l'Ardèche, le Vercors, la Drôme des collines
- ↔ Préserver les corridors écologiques d'intérêt supra-communal
- ↔ Protéger les corridors les plus menacés ou dégradés
- Préserver les continuités du réseau des principaux milieux humides
- ▨ Préserver les continuités du réseau des pelouses sèches



source: SCOT du grand Rovaltain - PADD décembre 2012

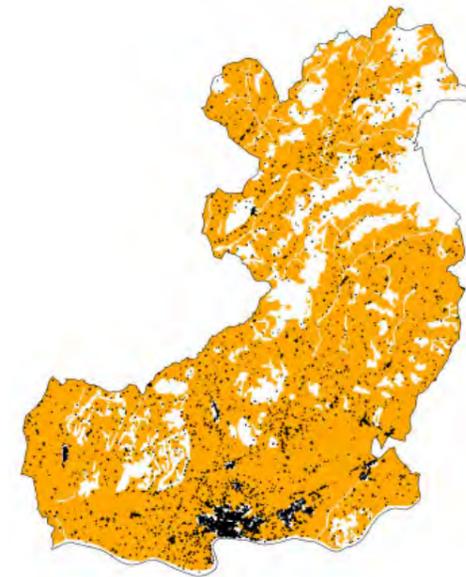
A.6. AGRICULTURE

Identité du territoire et composante variable du paysage



Une agriculture déclinée en 3 entités:

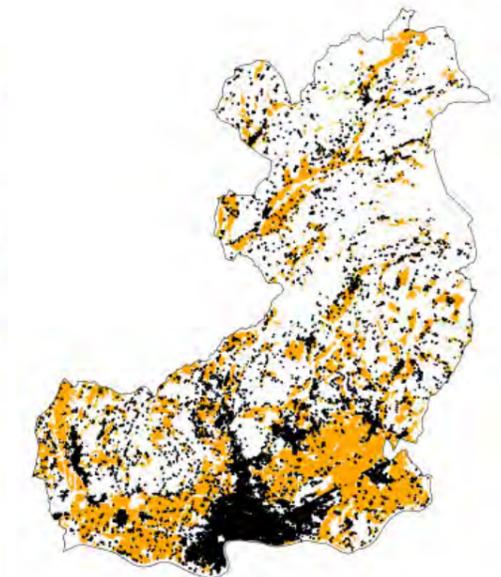
1. la plaine et sa grande culture céréalière et arboricole, dominée par des cultures intensives (grandes parcelles) avec des cultures céréalières en progression et une arboriculture en régression.
2. les collines sud en polyculture, premières collines mitées par une urbanisation diffuse présentent beaucoup de terres en jachères ou abandonnées. ou les fonds de vallées sont dominés par des cultures et vergers (moyenne et petite parcelle).
3. les collines nord dominées par l'élevage et le pâturage, hautes vallées dominées par les prairies et les vergers (surtout noyers).



Agriculture en 1947: (d'après photo aérienne)



Agriculture en 2010: (PAC 2010)



Agriculture évolution future
Image obtenue par l'hypothèse de l'abandon des parcelles agricoles à forte pente et des futures zones urbanisées d'après les derniers plans de zonage des PLU

Evolution de l'agriculture:

Constat:

- La surface agricole utilisée couvre aujourd'hui environ 47% du territoire.
- Perte de 15% de la SAU entre 1988 et 2010.
 - Perte de 10% de la SAU entre 2000 et 2010.
 - Perte de plus de la moitié des exploitations entre 1988 et 2010.

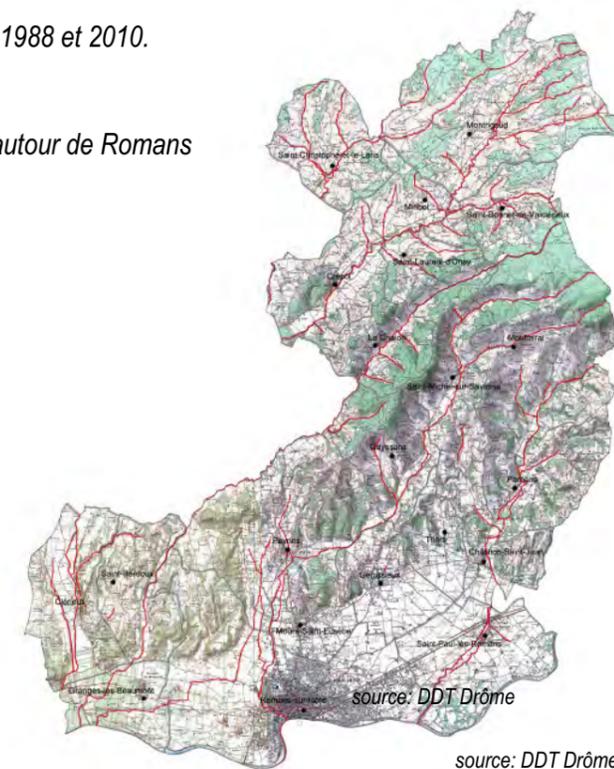
Causes:

- Développement des zones d'activité et d'habitat autour de Romans
- Déprise agricole sur les parcelles de coteaux
- Taille des exploitations plus importante

Source: AGRESTE - Recensement agricole (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt)

L'analyse de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement fait apparaître quatre enjeux essentiels relevant des relations entre agriculture et environnement:

- Le maintien de la qualité paysagère,
- La qualité des eaux superficielles et souterraines,
- La lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement,
- La protection des milieux naturels remarquables.



Arrêté n°10-1220 (mars 2010):

Cours d'eau retenus pour la mise en place de bandes tampon en milieux agricole

Mise en place d'une surface minimale en couvert environnemental (bande tampon) sur le bord des cours d'eau au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales. (définie dans le cadre de la conditionnalité des aides de la nouvelle PAC)

Rencontre avec la Chambre d'Agriculture

- Mr Lacoste, chargé à l'urbanisme
- Forts enjeux agricoles au nord et risque d'enclavement du tissu agricole au sud. C'est plus difficile de refuser l'extension urbaine de Romans que de Montrigaud.
 - Il faut urbaniser différemment les ZA, plus dense...
 - La bêtise du démantèlement des années 1970 a été de détruire les haies, fossés.... Depuis les mentalités ont changé, bandes boisées à préserver, surfaces minimum non cultivées, 3% de l'exploitation.
 - Il y a aussi des jachères faune sauvage. C'est la fédération des chasseurs qui subventionnent mais pas assez apparemment...
 - Développement des friches et des bois sur les sommets et les coteaux et les fortes pentes, c'est un phénomène très marquant dans l'évolution du paysage. -Les pentes supérieures à 15% s'enrichissent car pas mécanisable si il y a un potentiel fourrager ça reste pâturé.
 - Effet mosaïque flagrant avec un gros contraste plaine/collines, c'est l'interface entre les deux où l'effet mosaïque est le plus fort.
 - Les chevaux de loisir se développent au nord et concurrencent l'agriculture du point de vue du foncier. La demande fait monter les prix des terrains et ça a une conséquence sur le paysage. L'enrichissement et souvent plus important car c'est moins entretenu.
 - La déprise agricole existe dans les collines. Dans la plaine il n'y a pas de déprise mais une pression foncière forte à l'ouest, encore plus forte à l'est car il n'y a pas d'arboriculture et des super terres. La déprise c'est une faiblesse de l'agriculteur.
 - La zone de transition entre plaine et colline c'est un peu de tout, une pression résidentielle, de l'agriculture et des bois, c'est la limite entre la plaine et la drôme des collines.
 - Que Crépol deviennent ville-centre comme le propose le SCOT, est inquiétant car il y a de forts enjeux agricoles dans la plaine.

Menaces particulières sur le paysage agricole :

1. Dans la plaine

- Cohabitation entre agriculture et infrastructures urbaines (routes, voies ferrées, ligne HT...)
- Avancée de l'urbanisation: apparition de friches périurbaines portant atteinte au paysage.
- Agriculture intensive et monoculture: surexploitation des terres, disparition des arbres isolés, bosquets, ripisylves, haies, fossés: Banalisation du paysage, appauvrissement écologique

2. Dans les premières collines des Chambarans:

- Deprise agricole, diminution du pâturage, enrichissement des pentes et constructions ponctuelles dispersées qui brouillent le paysage.
- Développement rapide et peu maîtrisé de l'urbanisation pavillonnaire et des lotissements
- Intégration des nouvelles constructions liées aux exploitations (notamment élevage)

3. Dans les hautes vallées des Chambarans:

- Abandon des terres, enrichissement, avancée de la lande ligneuse aboutissant à l'installation de boisements et à la fermeture du paysage sur les pentes non mécanisables et à faible valeur fourragère.
- Abandon des terres et des exploitations



Saint Christophe et le Laris

L'espace agricole à préserver de l'urbanisation diffuse ou linéaire :

- Espace agricole stratégique pour la production économique
- Espace agricole d'intérêt environnemental et économique
- Zone réglementaire : Natura 2000, ZNIEFF 1
- Captage d'eau potable

L'espace agricole à préserver de toute extension urbaine :

- Continuité agro-paysagère
- Coupure d'urbanisation

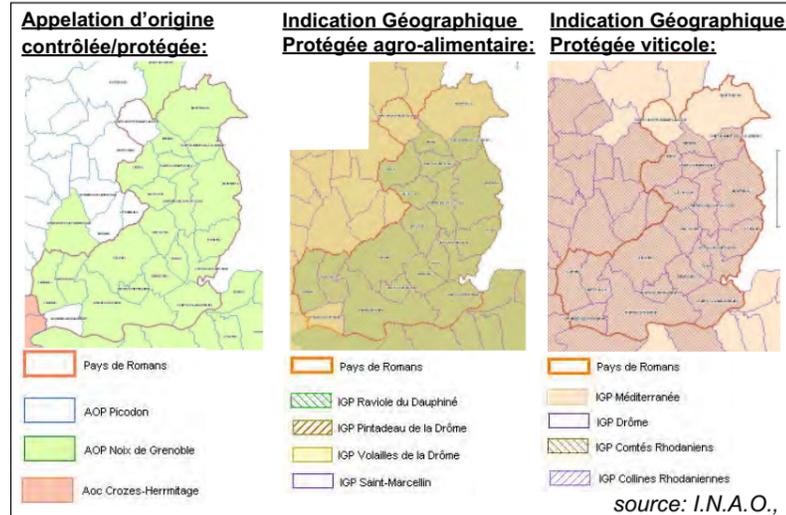
L'espace agricole potentiellement urbanisable :

- Zones d'activités envisagées dans les doc d'urbanisme
- Zones d'activités envisagées, mais encore non ouvert

(Source: PADD SCOT 2012)

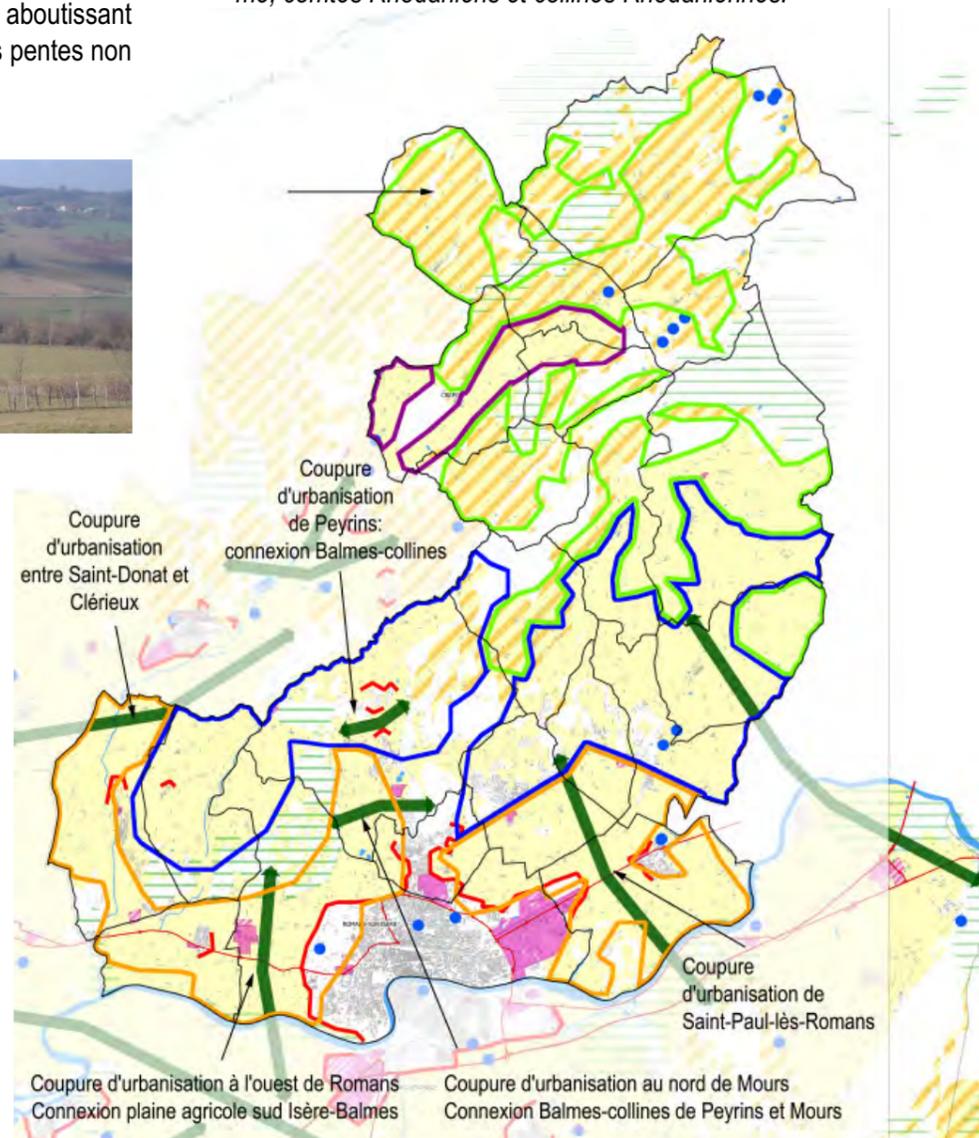
Typologie agricole par secteurs (d'après PAC 2010)

- Prés des vallées des hautes collines
- Vallée cultivée de l'Herbasse et de la Limone dans les hautes collines
- Alternance cultures/noyers et forêts en secteur de collines
- Grands espaces agricoles de plaine (cultures et fruitiers)



Une renommée:

- AOP Noix de Grenoble et Picodon
- IGP volaille de la Drôme, pintadeau de la Drôme, Saint-Marcellin, et Ravioles du Dauphiné.
- Très peu de vigne mais territoire concerné par IGP méditerranée, Drôme, comtés Rhodaniens et collines Rhodaniennes.



Rencontre avec les agriculteurs

- Si le paysage se ferme les terres sont perdues pour l'agriculture
- Il n'y a pas d'application de la loi sur les terres incultes
- Souvent la SAFER préempte mais avec la maison c'est trop chère. on manque de foncier pour vivre
- La drôme des collines est caractérisée par une diversité paysagère car il y a une agriculture active
- Dans même pas 10 ans, il n'y aura plus d'élevage, donc beaucoup de friches (risque d'incendie)
- Le problème n'est pas de construire en plaine ou sur les coteaux, c'est de raisonner en cohérence avec l'entité existante du bourg.
- On reproche au SCOT un développement basé sur un standard qui ne va pas avec la diversité de nos paysages
- Il faut éduquer les gens de la ville, il y a des conflits d'usage avec les neo-ruraux et les agriculteurs
- Chaque activité a un impact sur le paysage, l'agriculture a un impact positif, c'est un panel représentatif de tout, c'est joli à regarder, c'est un outil de travail, l'agriculture fait l'identité et la diversité du paysage
- Les élus n'ont pas conscience qu'il faut protéger l'agriculture, et l'agriculture c'est produire, on n'est pas là pour planter des haies. On n'est pas opposé à l'évolution de l'agriculture mais il faut en vivre
- Il faudrait obliger les propriétaires non-agricoles à exploiter leur terre. La disparition de l'agriculture viendra des agriculteurs eux-même.
- Les chevaux de compagnie c'est la mode, ils rachètent la campagne -est-ce que cette campagne productive va devenir une campagne de loisir?
- L'agriculture, tout le monde la voit, tout le monde a quelque chose à dire, on fait du bruit, abime, pollue... mais c'est grâce à nous que le paysage est beau, ça coule de source mais c'est pas dit, il faut aussi valoriser le positif ! -Il y a un problème de regard sur l'agriculture
- Il y a une communication à faire sur le paysage façonné par l'homme, la CAPR pourrait faire ça
- La CAPR pourrait avoir une reconnaissance humaine, sociale, morale et disant par exemple merci aux agriculteurs qui font ce paysage... Le supermarché Leclerc a bien mis les photos des agriculteurs qui les livrent
- On a entendu dire que les ennuis de la CAPR venaient des collines...
- Il faut de la volonté, pour garder le foncier agricole, peut être que la CAPR peut aider
- De la charte on n'attend pas grand-chose, transmettre le message des agriculteurs aux élus, bien expliquer que les modifications de l'agriculture auront un impact non négligeable sur le paysage et l'économie
- La CAPR et les élus ont une vision à rebrousse poils des agriculteurs, et les agriculteurs en ont aussi vraiment maré de la LPO et de toutes ces études, c'est pour les gens des villes tout ça !
- Les agriculteurs ne savent pas communiquer, c'est peut être ça que pourrait nous apporter la CAPR
- On se confronte à l' élu qui veut être réélu, s'ils ne pouvaient pas cumuler les mandats, ils auraient le temps de se consacrer aux territoires dont ils ont la charge
- On sert de cautionnement parce qu'on nous voit une fois en début d'étude et puis c'est tout, et à force, plus personne ne vient aux réunions, et on nous reproche de ne pas être présent !
- De grandes mutations sont en train de se préparer pour la prochaine génération, il n'y aura quasiment plus d'agriculture dans la drôme des collines.

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Un territoire rural marqué par une agriculture forte et diversifiée dans la plaine comme dans les collines, avec des problématiques distinctes.
- Maintien des surfaces agricoles et application de la loi sur les terres incultes difficile.
- Maintien des grandes continuités agricoles (paysage, biodiversité, exploitation....) visé par le SCOT. Les espaces agricoles sont aussi à prendre en compte comme écosystème.
- Le métier et les rôles (paysager, environnemental...) de l'agriculteur sont peu connus et reconnus. Peu voir pas d'information/ (re)connaissance/pédagogie... auprès du grand public pour expliquer entre autre que l'agriculteur est un des acteurs clef de la qualité du paysage d'aujourd'hui.

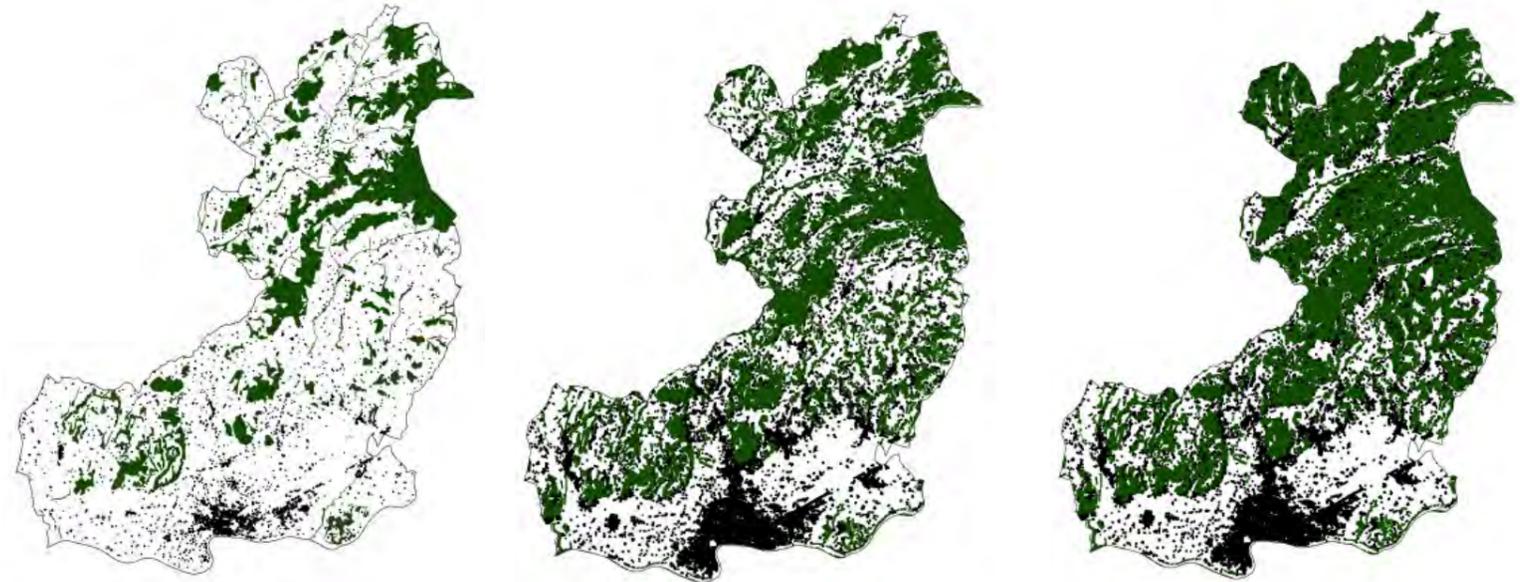
A.7. LA FORET

Un futur grand enjeu à plusieurs dimensions

Types de formations végétales:

Types de formations végétales

- Mélange de feuillus
- Mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Châtaignier pur
- Pin noir pur
- Douglas
- Mélange de conifères
- Pin sylvestre
- Sapin ou épicéa pur
- Mélange de pins purs
- Peupleraie
- Robinier pur
- Lande ligneuse
- Formation herbacée
- Autre feuillu pur
- Chênes decidus purs



Couvert boisé en 1947: (d'après photo aérienne)

Couvert boisé en 2010: (INF)

Couvert boisé évolution future

Image obtenue par l'hypothèse de l'installation de boisements sur les fortes pentes.

Constat

Un massif peu diversifié composé de taillis principalement de châtaigniers et chênes. La gestion des forêts privées est assurée, en revanche, les forêts privées qui représentent la grande majorité du massif ne font pas l'objet du même suivi. Le CRPF est peu sollicité et l'association simple de gestion de compte pas encore beaucoup d'adhérents au regard du nombre de propriétaires, bien qu'elle se développe rapidement.

Evolution

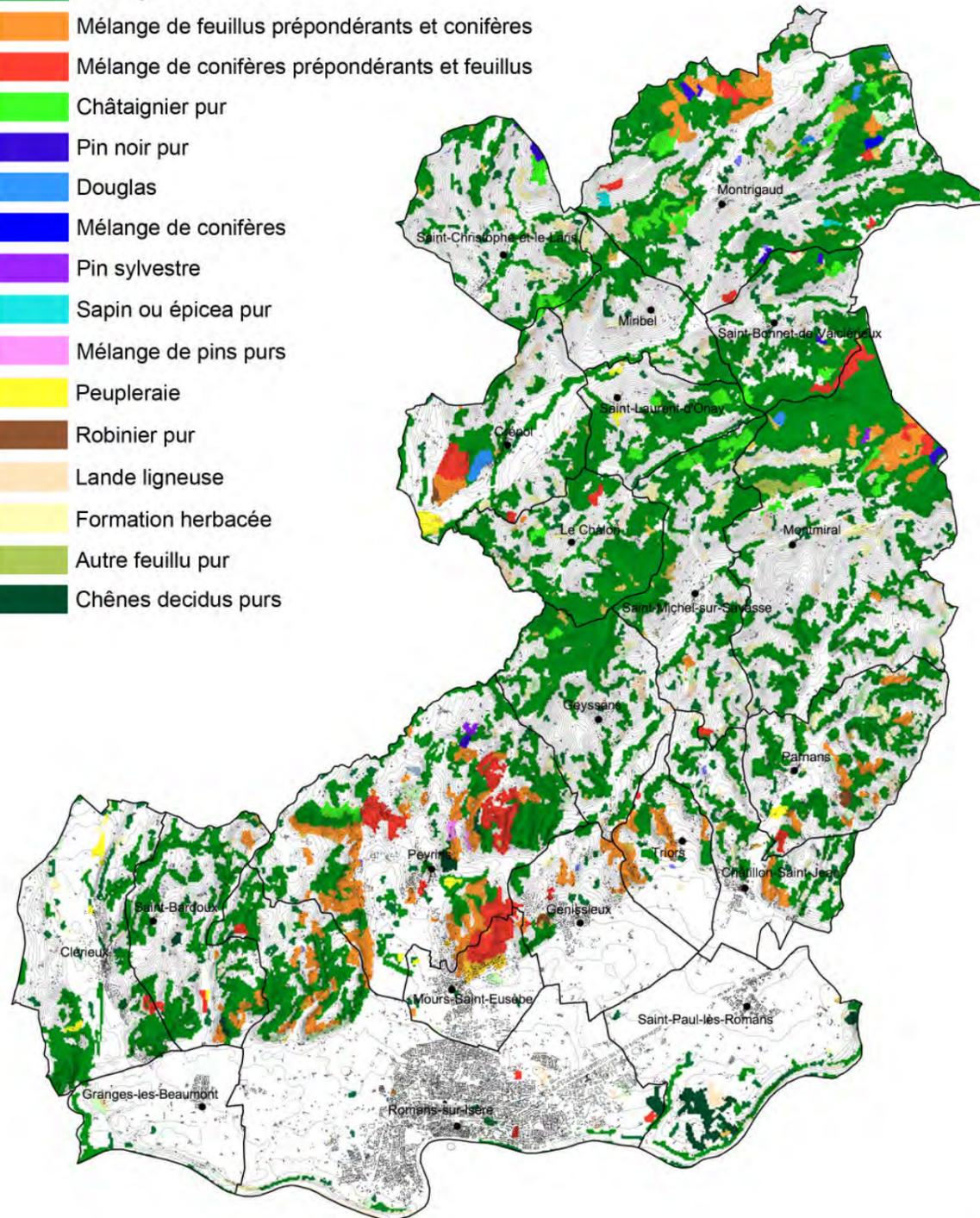
Depuis 50 ans la forêt gagne sur les crêtes et les pentes, remplaçant une agriculture extensive qui n'est aujourd'hui plus rentable sur ces terres. Ce phénomène d'enfrichement dans les collines est localisé sur les pentes fortes qui ne sont plus mécanisables et abandonnées par les agriculteurs. Cette avancée de la forêt se voit souvent à proximité des bourgs, eux-mêmes installés sur les pentes. Ce phénomène d'enfrichement engendre un risque d'incendie à son stade de lande mais il est surtout localisé au droit des résineux.



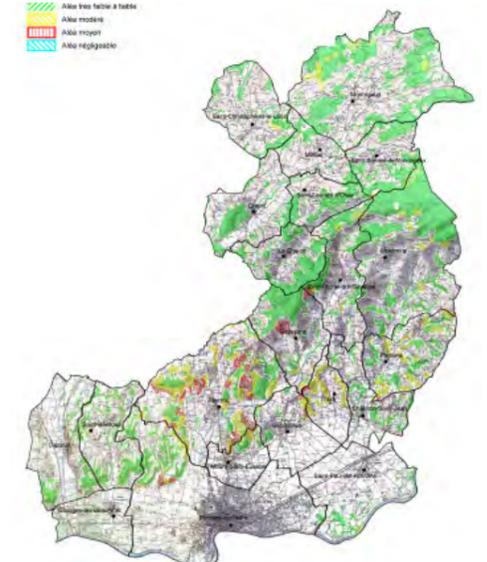
Coupe à blanc à Mours Saint Eusèbe



Enfrichement à Saint Michel sur Savasse



- Aléa très faible à faible
- Aléa modéré
- Aléa moyen
- Aléa très élevé



Carte des aléas feu de forêts

Evolution du couvert boisé:



Les bois s'établissent sur les crêtes et 'descendent' sur les pentes, exemple de Saint Laurent d'Onay vu depuis Miribel



Reste de coupe après à Crépol



Taillis à Saint Bonnet de Valclérieux



Plantation de résineux à Crépol

Dimension patrimoniale, paysagère, sociale, économique.....

Toutes ces clôtures en piquets qui ferme les parc de pâturage façonnent le paysage, elles ont une dimension patrimoniale forte et contribuent à donner l'identité de cette campagne habitée.

La forêt est primordiale, sa progression sur les pentes va considérablement modifier le paysage et va donc engendrer une modification des écosystèmes, des pratiques sylvicoles....

Ces sont des lieux de promenades, de cueillette, tantôt au soleil tantôt à l'ombre, tantôt au bord d'un cours d'eau tantôt sur une crête, elles marquent les reliefs.

L'exploitation et l'entretien de la forêt a certainement un rôle économique, mais il pourrait aussi avoir un rôle paysager fort. Les futaies par exemple sont des bois plus diversifiés, avec des sujets plus gros, les promenades y sont plus agréables que dans les taillis....



Cloture à Saint Cristophe et le Laris, chapelle....

Entretien avec l'ONF - Forêt public

- La forêt publique sur le territoire de la CAPR c'est 8ha sur 630ha de bois
- Elle est stable depuis 100ans parce qu'elle est gérée par l'ONF (ex: Crépol: 1855). Le premier but du régime forestier est de garantir la pérennité de l'état boisé.
- Les peuplements naturels sont constitués de châtaigniers et de chênes. Historiquement, elles étaient exploitées pour le bois de feu, puis peu à peu pour la production de bois d'œuvre ou d'industrie.
- Traitement forestier (= type de gestion): taillis et taillis sous futaie.
- Depuis un siècle, introduction progressive de plantations résineuses disséminées dans les peuplements, sur les parties les plus pauvres pour enrichir ces forêts et produire du bois d'œuvre
- Il n'y a pas de coupe rase. Ce sont les privés qui les font et ça donne lieu à des paysages de timbre poste car petite parcelle privée taillée à blanc
- Une grande partie de la CAPR est incluse dans le périmètre de la charte forestière des chambarans
- Une CFT est un outil d'aménagement du territoire qui a vocation à structurer l'aménagement du territoire et à contribuer au développement durable des territoires ruraux en insérant d'avantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel».

Entretien avec le CRPF - Forêt privé

- organisme public qui intervient gratuitement chez les particuliers. Il établit des plans de gestion au cas par cas. Il intervient peu proportionnellement au nombre de propriétaires forestiers.

Entretien avec l'animatrice de la Charte forestière des Chambarans: Marie CHARLES

- Enjeu important : coordonner actions public / privé.
- 95% des forêts sont privées et font moins de 1ha
- L'Affouage: Municipalité vend sur pied, c'est historique en France
- Plusieurs perceptions des forêts. Les anciens qui ont l'impression que la forêt n'est pas entretenue, ; d'autres sont choqués par les coupes rases qui modifient le paysage. Les connaisseurs souhaitent plus de diversité avec des futaies irrégulières,
- Sur la Drôme des collines, le massif un peu mono-spécifique
- La particularité du taillis c'est des coupes rases tous les 20/25 ans
- on essaie de faire évoluer les taillis en futaie pour améliorer la biodiversité .
- Défricher là où le bois a colonisé, c'est une vraie question.
- Ça aurait un intérêt de conserver la terre agricole pour conserver la lisière historique agricole / bois.
- La question de la forêt, c'est un gros travail de pédagogie, de moins en moins de personnes la connaît : les rôles paysages, écologie, économie, contre les incendies = la fonction plurielle de la forêt.
- Je suis choquée par les arbres en ville, et ce qu'on en fait ; Pour avoir l'air d'une ville il faut faire de l'urbain. Il faut des arbres droits comme des piquets.
- On se pose des questions sur l'avenir du taillis de châtaigniers, du réchauffement climatique. Les souches d'aujourd'hui on ne connaît pas leur capacité à s'adapter au réchauffement.

Entretien avec l'association simple de gestion

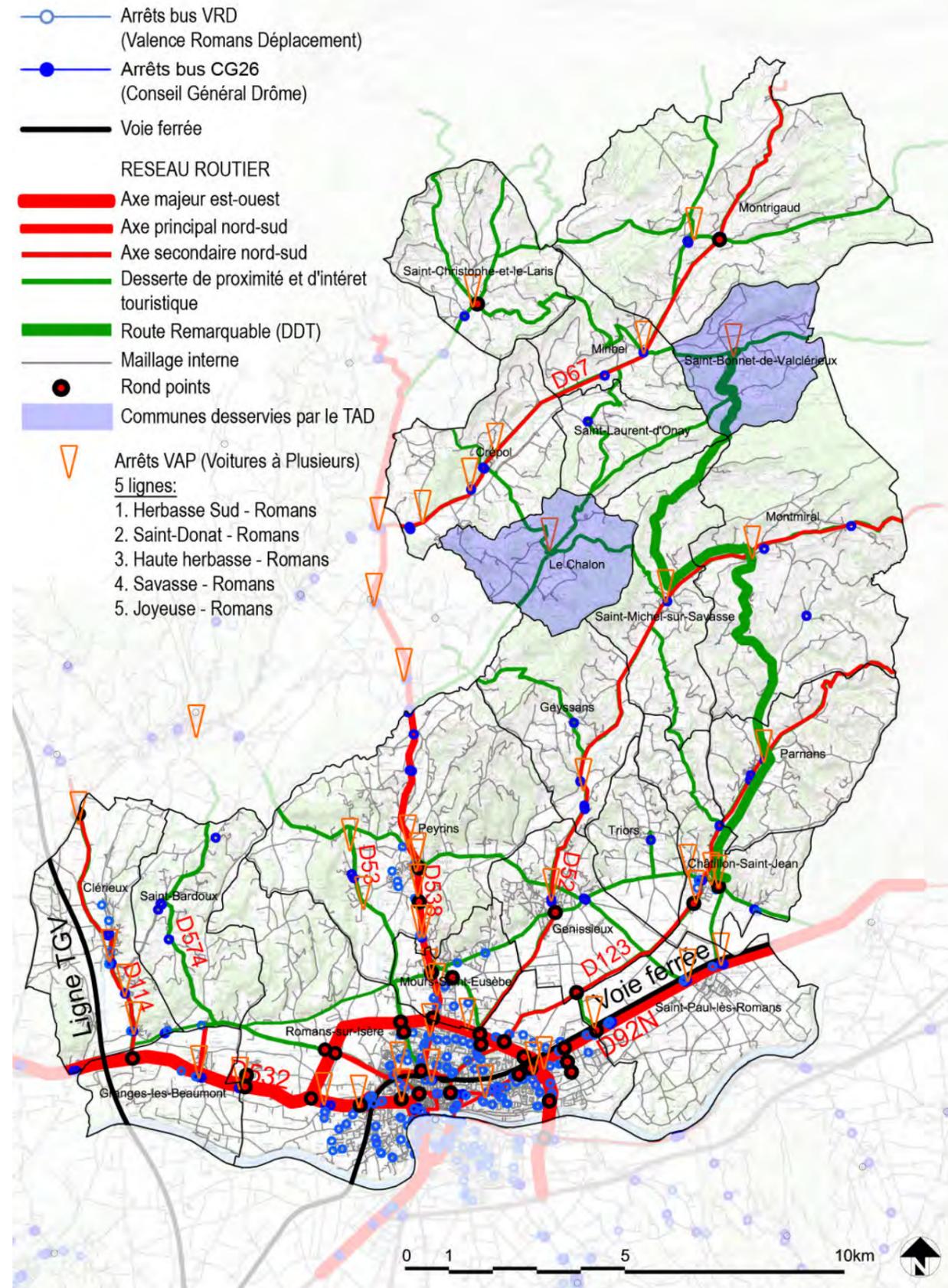
- Depuis 2009 on compte 2720 ha en gestion sur la Drôme et l'Isère.
- On regroupe des parcelles forestières privées pour les gérer en commun
- L'association est un outil à disposition des propriétaires forestiers.
- On a commencé à faire un partenariat avec une banque qui a décidé de compenser ses émissions de carbone sur la France. Partenariat public / public. Avant ils le faisaient à l'étranger, aujourd'hui c'est du marché volontaire (ils arrêtent l'hémorragie et l'argent ne se perd pas dans les tuyaux).
- Eclaircir les bois pour les faire grossir. Si on rend la forêt dynamique, elle stocke plus de carbone.
- La banque + les subventions de la région financent les éclaircies.
- Ce sont des entreprises locales qui coupent et des scieries locales qui récupèrent le bois.
- Le but est de favoriser le « consommer local », circuit court.

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Des organismes de gestion présents, privé comme public.
- L'enfrichement notable dans les collines conduit à augmenter la masse forestière.
- L'objectif des gestionnaires est la diversification et la valorisation de la forêt et de la ressource bois.
- Améliorer la connaissance de la forêt pour le grand public

A.8. MOBILITE: Axes de déplacement et infrastructure

Vecteurs de découvertes et de perception du paysage



Les routes

Sites de découverte et de perception quotidienne du paysage et de tout ce qui le compose.

- La déviation de Romans et l'axe est/ouest interrégional est une route majeure, très empreintée, elle est le centre de rayonnement des routes de desserte des collines. Son caractère presque autoroutier la distingue. C'est seulement entre Romans ouest et Saint Paul que l'on retrouve un alignement majeur (platanes). Les nombreux rond-points qui la ponctuent et qui marquent souvent des entrées de ville, comme à Mours témoignent de cette signature routière banale.

- Le maillage de routes principales en fond de vallée d'axe nord/sud, est fréquenté, quelquefois parasité de conteneurs à poubelles et rarement accompagné d'alignements d'arbres. Ces routes à connotation urbaine permettent de relier rapidement le nord et le sud mais sans se soucier des paysages qu'elles traversent.

- Les petites routes sinueuses transversales sont des routes remarquables. Elles ont su préserver leur caractère rural, accompagnées de clôtures en piquets, ponctuées de quelques arbres, traversant les ruisseaux, les bois et pâturages, elles sont typiques des collines. Elles traversent des lieux variés et offrent des panoramas sur le paysage exceptionnel.

- La DDT a classé la route de Châtillon à Saint Bonnet 'Route Remarquable'. D'intérêt touristique, son tracé est jalonné de patrimoines bâtis et de vues remarquables sur le grand paysage, ce qui en fait l'une des plus belles routes de la CAPR.

Réseau de transport en commun

- Ligne TGV à Clérieux: vallée de l'Herbasse. Elle apparaît comme une césure qui encore aujourd'hui laisse des traces, dans le paysage comme dans les consciences.

- Voie ferrée à Romans, Saint-Paul-lès-Romans: Longeant la RD 92, elle n'apparaît pas saillante dans ce paysage de plaine.

- Réseau de bus et cars: le Chalon, Saint-Bonnet-de-Valclérieux ne sont pas desservis mais bénéficient du TAD (Transport A la Demande). Les abris bus mériteraient souvent plus de soin et de confort (ombrage pour l'été, protection de la pluie, assise...)

Echange avec VRD - Mr Bonnefoy

Pour l'aménagement des points d'arrêt on a une charte depuis 2010
 Dans la mise en accessibilité du réseau, on travaille sur les lignes les plus fréquentées. On a un schéma directeur avec projet d'aménagement.
 Dans la CAPR, à par Romans et la première couronne, on n'y va pas. Il y a les bus scolaires, (les express) et les autres lignes: voir sur site Citea.
 Le TAD est très peu utilisé, mais dès qu'on sature on ouvre une ligne de bus
 On a récupéré des lignes du Conseil Général à la rentrée 2012.
 On participe au SCOT, on a un bureau d'études commun.



Alignement de platanes à Saint Paul les Romans



Contournement de Romans, entre deux talus.



RD 52 à Saint Michel sur Savasse



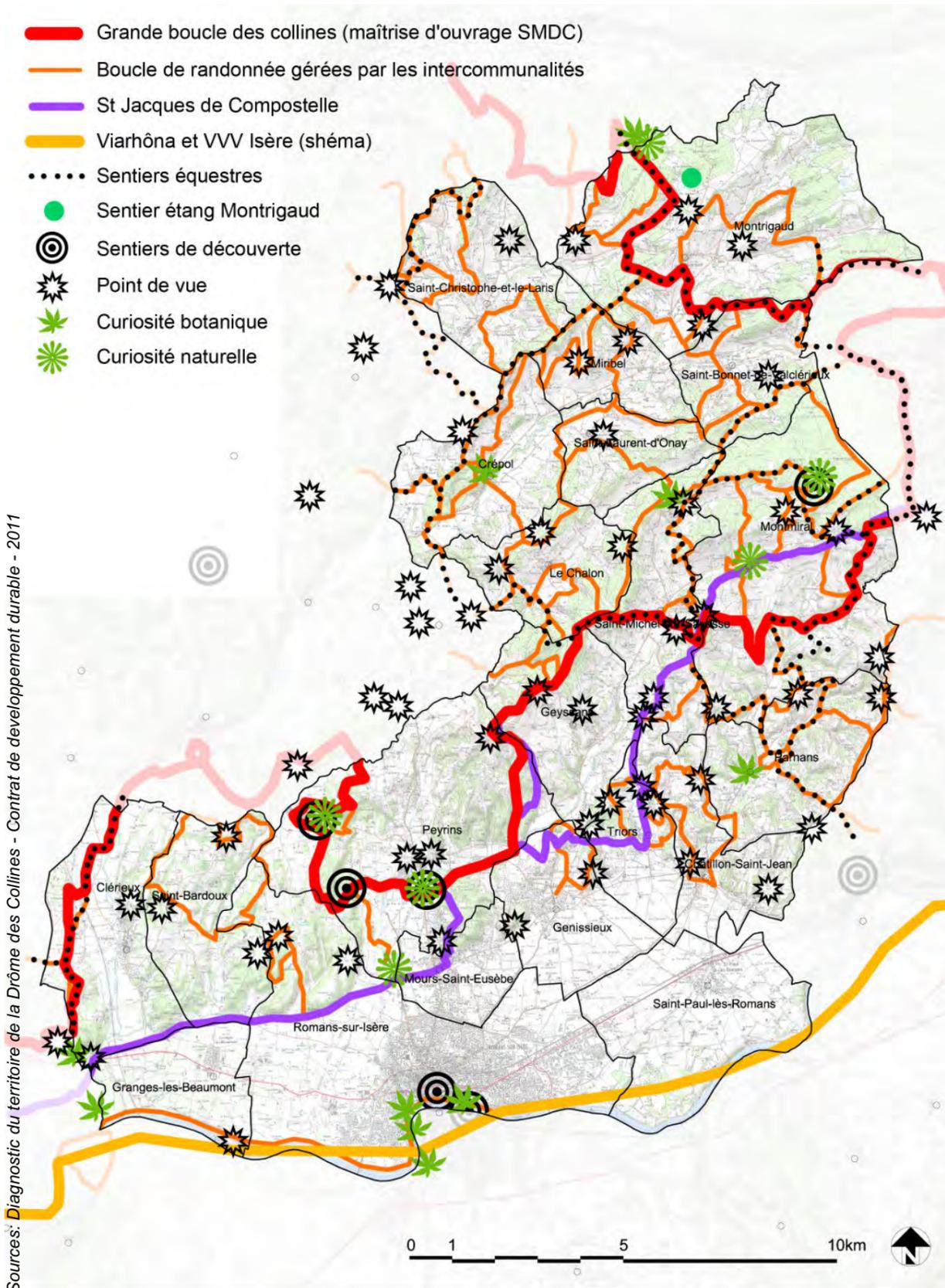
RD867 à Le Chalon

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Conserver des ouvertures visuelles sur le paysage, surtout sur la RD92, 532 et contournement de Romans.
- Améliorer la qualité paysagère des routes en l'adaptant à leur contexte.
- Eviter les ronds-points, connotation très urbaine, ils sont en train de 'remonter' jusqu'à Montrigaud et Saint Christophe et le Laris!
- Valoriser la 'Route Remarquable' en préservant son caractère champêtre et rural et en valorisant son intérêt touristique.

A.8. MOBILITE: Circulations douces

Un autre mode de découverte du paysage à valoriser



A destination des habitants comme des touristes, des itinéraires de mobilité douce (vélo route voie verte) et des sentiers de randonnée se sont développés sur tout le territoire pour le mailler aujourd'hui de façon assez fine.

Des « menaces » pèsent aujourd'hui sur l'existant (entretien/ balisage), avec le désengagement annoncé du Conseil Général de la Drôme.

Il s'agit désormais de les pérenniser et de les associer à une offre touristique pour les valoriser.

Extrait du Diagnostic Territoire SM Drôme des Collines.

Les habitants de la CAPR bénéficient d'un cadre exceptionnel où le tourisme est peu fréquenté. Les collines représentent une campagne vivante qui attire principalement les habitants de la plaine. Certains habitants des collines disent que les collines 'c'est le 'parc' des Romains, c'est bien, mais on ne veut pas devenir une réserve d'indiens, on veut rester une campagne vivante'



Passerelle piétonne sur l'Isère entre Romans et bourg de Péage.

Circuits piéton/cycles/équestre

- chemins et sentiers communaux, intercommunaux, départementaux (grande boucle des collines- Syndicat Mixte Drôme des Collines), international: Saint-Jacques de Compostelle
- Véloroute: Voie Verte Vallée de l'Isère

Le maillage de ces itinéraires est important et couvre tout le territoire. De différentes longueurs, ils permettent à chacun de les emprunter et d'appréhender des lieux diversifiés.

Lieux remarquables

Points de vue, entités naturelles et botaniques (jardins), remarquables jalonnent ce réseau de sentiers.

'Fort de sa diversité, La Drôme des Collines est un territoire idéal à parcourir, avec beaucoup d'offres accessibles sur de petites distances.

C'est un territoire riche de par sa diversité, à tous les niveaux : paysages au relief doux, diversité agricole, savoir-faire industriels et commerciaux, activités de loisirs.

Ses faiblesses Une offre qui n'est pas assez inventoriée, ni assez structurée pour permettre sa commercialisation, un manque de professionnalisme touristique

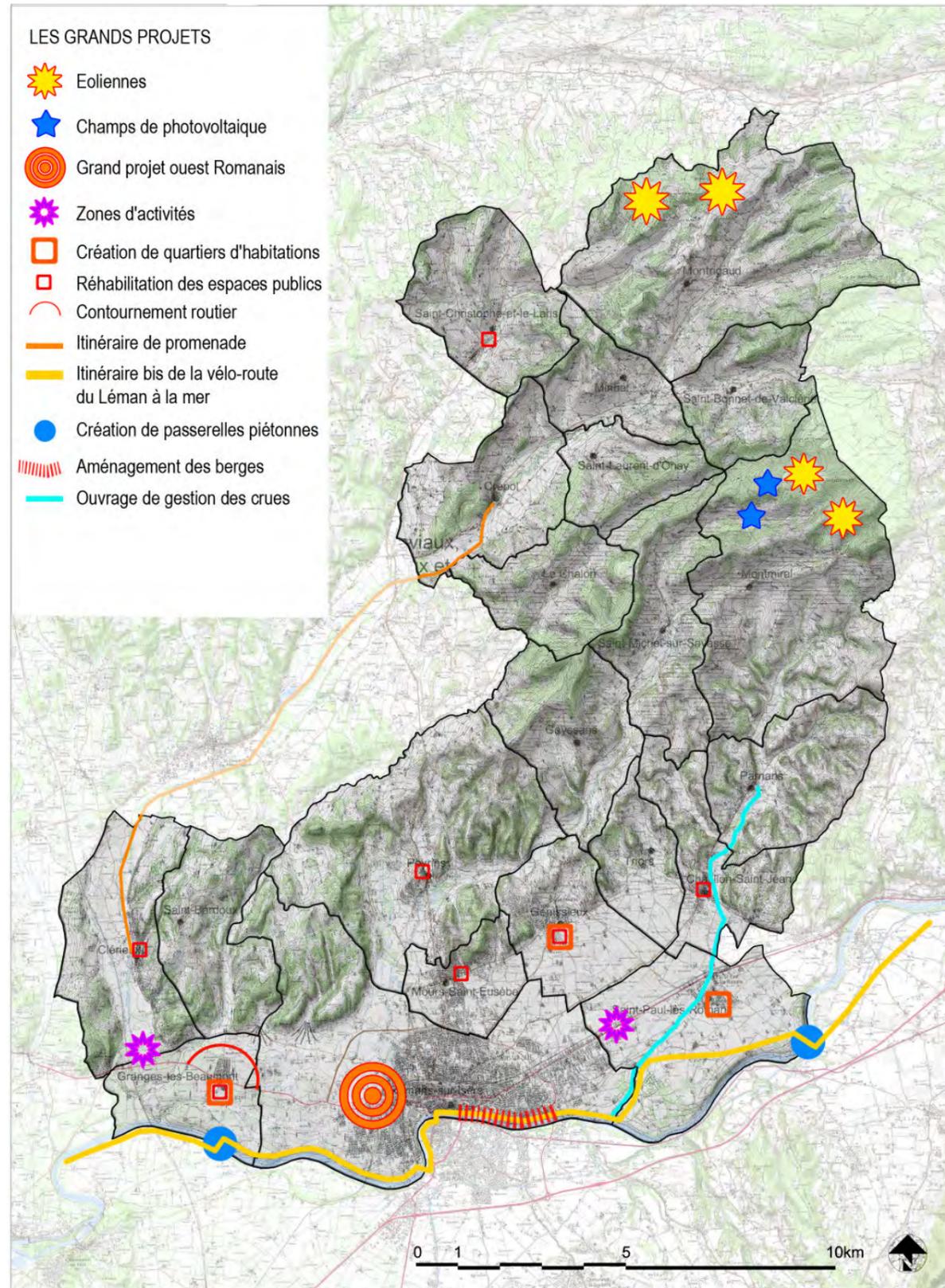
Une offre touristique en lien avec l'agriculture et ses produits qui a besoin d'évoluer (vers une offre plus écologique). Les produits locaux, les marchés et autres circuits courts doivent être développés pour constituer une véritable offre à forte valeur ajoutée.' *Extrait du Diagnostic Territoire SM Drôme des Collines.*

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Des itinéraires nombreux et varier permettant de vivre et de découvrir la Drôme des Collines
- Interface à gérer entre préservation des milieux et gestion de la (sur)fréquentation
- Manque d'information et de signalétique

A.9. GRANDS PROJETS

Des travaux en faveur du cadre de vie



- **Les éoliennes:** Localisées au nord, à Montmiral et Montrigaud, sur les plus hautes collines, auront un impact relativement faible compte tenu de leur éloignement des habitations. Elles seront visibles, devenant des repères marquants des limites nord-est de la CAPR et des communes sur lesquelles elles se trouvent.

- **Les champs de photovoltaïques** seront respectivement de 5 et 10ha à Montmiral. Ils se trouvent sur les hauteurs des collines, dans des espaces ouverts au cœur des bois, leur impact visuel sera donc nul.

- **Le grand projet de l'ouest romanais** est programmé pour rééquilibrer l'agglomération romanaise est-ouest. Il s'implante sur des terres agricoles et se voit limité par la nouvelle voie de contournement. Voie qui bénéficiera d'un traitement paysager spécifique et marquera la fin de l'urbanisation de façon franche.

- **Les zones d'activités:** Celle de Saint Paul s'inscrit en continuité de la zone existante à romans. Elle s'établi sur des terres agricoles et accueillera de grandes enseignes commerciales. Celle de Clérieux se situe aux portes de la ville et de la CAPR, entre un resserrement du relief. Elle va donc avoir un impact paysager non négligeable en devenant le point focal de l'arrivée de la vallée de l'herbasse dans la plaine de l'Isère. Il s'agit d'une zone d'activité.

- **Les nouveaux grands quartiers d'habitations:** A genissieux, il s'agit d'un vaste projet avec création de logements, commerces, relocalisation de la mairie, création d'un EHPAD... au cœur du centre bourg. A Grange les Beaumont, il s'agit du pendant du quartier existant vers le sud. et à Saint Paul, le nouveau quartier s'inscrit dans la continuité du tissu urbain existant. Dans tout les cas, les constructions s'établissent sur des terres agricoles.

- **De nombreux projets de requalification des espaces publics** sont en cours. Ces sont de grands projets réalisés par tranche en fonction de possibilités financières des mairies. A Saint christophe et le Laris, le projet est plus routier, à Peyrins, il est global, à l'échelle de tout le centre, il prendra donc plusieurs années mais l'étude est faite. A Chatillon, ce sont des réflexions sur les circulations douces et les dents creuses. A Genissieux et à Granges, le projet de nouveaux quartier intègre la requalification des espaces publics; A Mours saint Eusèbe, c'est un projet global qui se réalise petit à petit, axé sur les perméabilités, le stationnement et les espaces non bâtis. A Clérieux, l'intention première de la requalification du centre est de conserver les commerces et activités au centre, avec le stationnement.

- **Le contournement de Granges les Beaumont:** Il va permettre de limiter le trafic dans le bourg, qui rend aujourd'hui dangereuse la traversée. Avec le nouveaux quartier prévu au sud, cette déviation s'est attendue. Elle s'inscrit dans les travaux récemment achevé de déviation de chano-curson et romans.

- **Les itinéraires de promenade:** De Clérieux à Crépol et le long de l'Isère ils vont offrir un complément non négligeable aux sentiers qui existent déjà, puisque effectivement, à ce jour, aucun ne longe ces cours d'eau, les plus important de la CAPR. La vélo-route du Léman à la mer est un projet exceptionnel, qui produit un espace de circulation très confortable avec des ouvrages d'art d'envergure. Il permet aussi de passer d'une berge à l'autre, de façon douce uniquement, ce qui est un atout considérable pour ce territoire.

- **Réhabilitation des berges de Romans:** Projet important pour le centre bourg. Les berges étaient dominées par l'enrobé et les véhicules. Les rendre aux piétons est important.

- **Création d'ouvrages de gestion des crues de la Joyeuse:** Projet prévu dans le second contrat rivière qui démarre. Le tracé n'est pas connu. S'il s'agit de travaux de même envergure que ceux menés sur la savasse, les ouvrages auront un impact dans le paysage.

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Requalification des espaces publics en faveur des piétons, à intégration dans un contexte rural
- Penser l'intégration paysagère des nouveaux quartiers et des zones d'activités
- Communiquer sur les itinéraires de promenades et les grands ouvrages d'art (passerelles)
- Consommation de bonnes terres agricoles pour les projets de la plaine.

Rencontre avec le STAP - Mme Destarac

On est en bataille sur les cartes communales qui ne peuvent préconiser de qualité architecturale. Exemple de Miribel, ils ont décidé de renouveler la carte communale (en cours), pas d'assainissement collectif et une densification sans maîtriser la qualité architecturale. Le STAP souhaite accompagner Miribel dans son Plu

On prêche pour les PLU intercommunales qui n'existe pas encore sur le département. C'est très complexe à mettre en œuvre vu les disparités sur le territoire. Comme par exemple le sujet des zones d'activités en milieu rural, tout concentré dans une ville ou pas ?

Les paysages exceptionnels sont bien traités mais le reste, le paysage commun, moins bien, exemple des routes départementales qui banalisent le territoire. L'architecte conseil de la CAPR devrait être imposé dans la réalisation des documents d'urbanisme

Un paysagiste d'état s'occupe du département, il fait l'interface avec la DDT

Je reçois les aménageurs si les espaces de projet sont protégés, en accord avec la DDT, avec le CAUE, souvent en amont des projets. Ce n'est pas toujours le cas, comme à Mours saint Eusèbe ou les permis sont quelque fois envoyés sans consultation

A Miribel par exemple, pour leur carte communale, le STAP est consulté s'il y a une covisibilité avec les monuments historiques

Les orientations d'aménagement des PLU sont intéressantes, on essaie plutôt d'avoir une rédaction qui donne l'esprit, comme pour les bâtiments agricoles. Sur l'identification du patrimoine non bâti, le STAP invite les communes à repérer le patrimoine, le signaler et le zoner en PLU, comme pour les EBC par exemple. Il faudrait rédiger des fiches de préservation de ce patrimoine, le définir expliquer ce qu'on veut préserver, conserver et ce qui peut être démoli, il faudrait mettre ça dans les cahiers des charges lors des appels d'offre.

Montmirail c'est un grand paysage très fort, les figurations de bourg sont intéressantes

Les villages se vident, les infrastructures se renforcent, elles relient les bourgs et participent à la qualité architecturale

Le STAP pousse l'analyse de la morphologie urbaine dans les PLU, de la forme urbaine, au delà de la carte, pour que les futures extensions urbaines en tiennent compte

L'architecture traditionnelle c'est des villages rue, un bâti agricole imposant, des murs en galet..., au 19^e siècle c'était des toits à 4 pans, avec un corps principal et des ailes ou annexes collées

Le paysage traditionnel est singulier dans la vallée de l'Herbasse, le relief est très vert, il borde la vallée en retrait des cours d'eau, en position de surplomb stratégique, on a une bonne lecture du paysage depuis les bourgs car le paysage est ouvert. Il n'y a pas de vue d'ensemble car les collines cache le paysage, d'un bourg on ne voit pas les autres, vrai surtout au nord.

Le rapport à l'eau a changé, avant on circulé sur les crêtes, aujourd'hui c'est au bord des cours d'eau, les routes suivent toujours les courbes de niveaux

Il y a une symbiose entre le découpage parcellaire, les bonnes terres agricoles et l'implantation urbaine

Il y a une relation entre le paysage et les monuments historiques, entre les bois et l'agriculture, le plein et le vide, ce qui pose la question de jusqu'ou on peut monter l'urbanisation sur les coteaux, est qu'il faut construire sur les coteaux ? Ne pas entamer le boisement avec l'urbanisation car il participe à la lecture du paysage.

Le bois joue un rôle de limite (dès qu'il est analysé) pour l'urbanisation, il donne une ligne de force au paysage. A Miribel, le bois accueille un grand quartier non assaini, il faut donc conserver un maximum d'arbres pour masquer les maisons

Le paysage n'est pas figé, il doit évoluer

Le bois donne une limite, il rend visible la lecture de la morphologie urbaine

Quel sens donner à l'urbanisation, éviter la banalisation et la dilution de l'urbanisation, urbanisation soumise à la forme parcellaire trop souvent

Il faut rendre visible les limites de la ville, du bourg

Demander que les éléments non bâti soit au zonage, comme les haies, les alignements d'arbres, les arbres remarquables...

Pour les énergies renouvelables le STAP est souvent sollicité, on pourrait en 'tartiner' les zones d'activités

Les panneaux sur les toitures anciennes c'est redoutable mais on ne peut rien faire contre

Il faut penser les choses de concert, éviter de marquer une zone spécifique dans le PLU pour une centrale photovoltaïque

Sur l'individuel il ne faut pas que les panneaux sur le toit se voit depuis l'espace public

S'il n'y a pas de covisibilité avec le monument historique c'est accepté, dans les quartiers neufs on ne s'y oppose pas.

L'éolien doit se développer avec les infrastructures, exemple en suivant les lignes de crêtes, les routes

Les centrales villageoises sont intéressantes, une à Baufort sur Gervanne, les habitants financent une partie de la centrale à la hauteur de leurs moyens, à l'initiative des com.com. (CCVD)

On pourrait repérer des zones et interdire le photovoltaïque dans les centres anciens



A.10. PAYSAGE: Unités paysagères

Des territoires en recherche d'équilibre

Unités paysagères des chambarans

-  Les Chambarans: Dominé par les pâturages et la forêt
-  Crêtes

Unités paysagères de la vallée de l'Herbasse

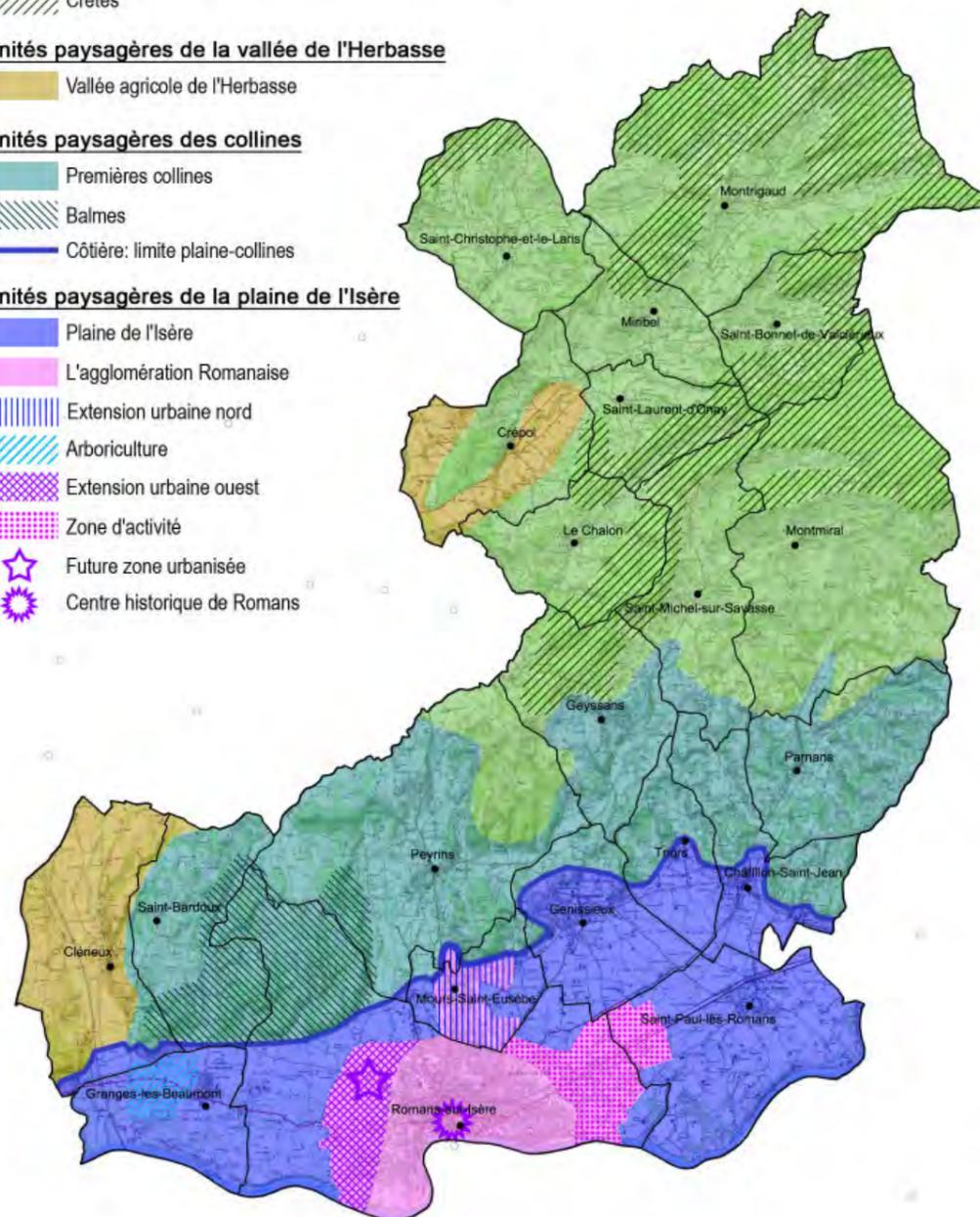
-  Vallée agricole de l'Herbasse

Unités paysagères des collines

-  Premières collines
-  Balmes
-  Côtère: limite plaine-collines

Unités paysagères de la plaine de l'Isère

-  Plaine de l'Isère
-  L'agglomération Romanaise
-  Extension urbaine nord
-  Arboriculture
-  Extension urbaine ouest
-  Zone d'activité
-  Future zone urbanisée
-  Centre historique de Romans



L'agglomération romanaise

Une pression foncière forte qui pousse l'agglomération romanaise à s'étendre à l'ouest, à l'est et au nord vers Mours-St-Eusèbe, et qui tend à scinder la plaine agricole rive droite de l'Isère en deux entités distinctes. Les franges urbaines ne font l'objet d'aucun traitement particulier ce qui participe à la dévalorisation paysagère de cette urbanisation de plaine.



Limite est vue depuis la RD 52 - Route des Chambarans

Les Chambarans

Succession de vallées dominées par les pâturages et surmontées de masses boisées sur les crêtes des reliefs donnant lieu à des paysages exceptionnels sur le lointain. Les constructions isolées sont des corps de fermes majestueuses intégrés dans un système de clôtures en châtaignier qui sont les marqueurs de cette campagne vivante et qui apportent une atmosphère bucolique.



Pâturages surmontés de boisements à Montrigaud

Vallée de l'Herbasse

Large vallée agricole marquant la limite administrative entre la CAPR et la communauté de communes de l'Herbasse. Bien que l'Herbasse participe aux réseaux de cours d'eau qui maille la CAPR, elle se différencie des collines par le relief et par son agriculture intensive qui se rattache plus au paysage de la plaine que des collines.



Vue depuis la RD114 vers les coteaux de Clérieux

Les premières collines

Espace de transition entre ville et campagne, entre plaine et collines. Paysage tourmenté s'identifiant par une succession de petites collines et vallons dominés par des parcelles agricoles, des petits bois et marqué par des habitations pavillonnaires éparpillées. Le secteur des Balmes apporte une légère variation avec des affleurements sableux.



Paysage vallonné et agricole à Parmans

La plaine de l'Isère

Espace ouvert dominé par les grandes cultures et contenu au sud par l'Isère et au nord par la côtère. L'ouest plus arboricole tend à se diversifier, abandonnant peu à peu la pêche et l'abricot et à l'est, l'arboriculture est en forte diminution avec une dominance de grandes cultures céréalières.



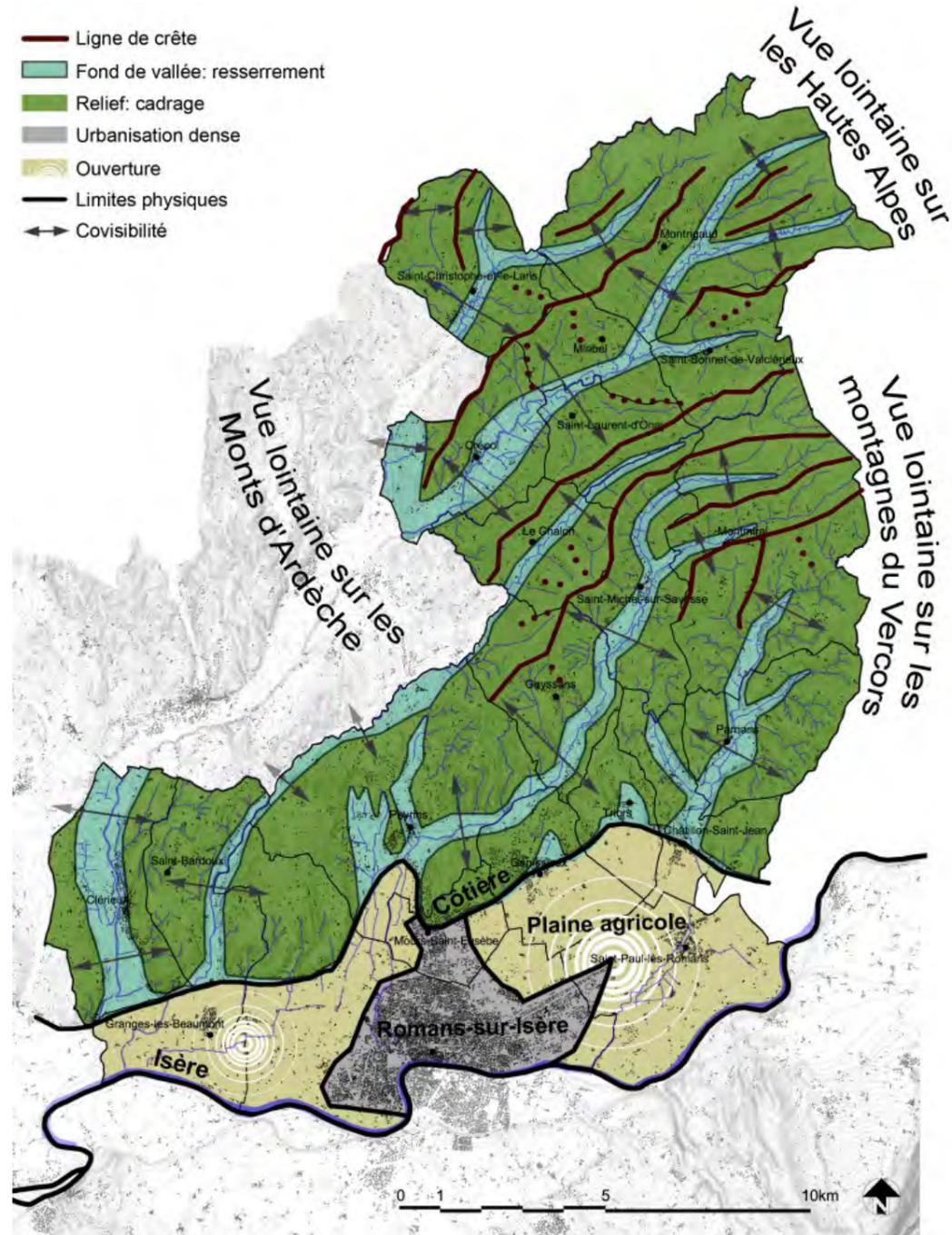
Plaine agricole à Granges-les-Beaumont - vue vers le Vercors

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Unité paysagère des Chambarans: concilier préservation (zone 'verte') et développement (urbanisation)
- Fragilité de l'unité paysagère des premières collines à cause de la pression foncière.
- Conservation des terres agricoles de la vallée de l'Herbasse et de la vallée de l'Isère.
- Frange urbaine de l'agglomération romanaise peu qualitative.

A.10 PAYSAGE: Structures paysagères

Une grande diversité dynamique concentrée sur un petit territoire



Crêtes et vallées depuis Saint-Christophe-et-le-Laris



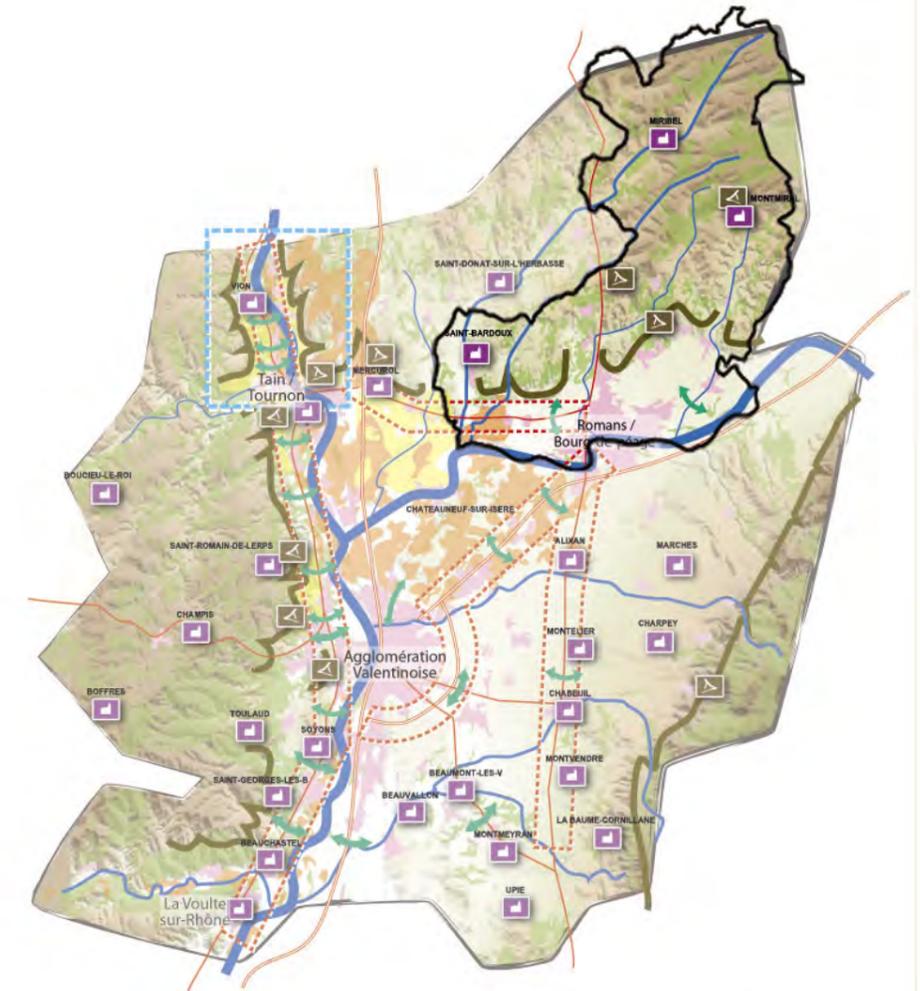
Vallée de la Savasse à Saint-Michel-sur-Savasse



Plaine agricole depuis Mours-Saint-Eusèbe



L'Isère à Granges-les-Beaumont



Mettre en valeur les éléments du grand paysage :

- Le relief, la lisibilité des coteaux
- Les lignes de crête et panoramas majeurs
- Les paysages de rives, le domaine de l'eau
- Les paysages de vergers
- Les cotières viticoles
- Les paysages sylvicoles

Préserver et mettre en scène les paysages identitaires du Grand Rovaltain

- Préserver les vues sur le défilé de Tain-Tournon et la falaise du Vercors
- Préserver les silhouettes des bourgs et des villages paysages ou patrimoniaux

Lutter contre l'étalement urbain linéaire et

- Préserver les vues depuis les axes routiers
- Préserver de l'urbanisation les fenêtres paysagères les plus menacées de fermeture

Cartographie : scot du grand Rovaltain, 2012



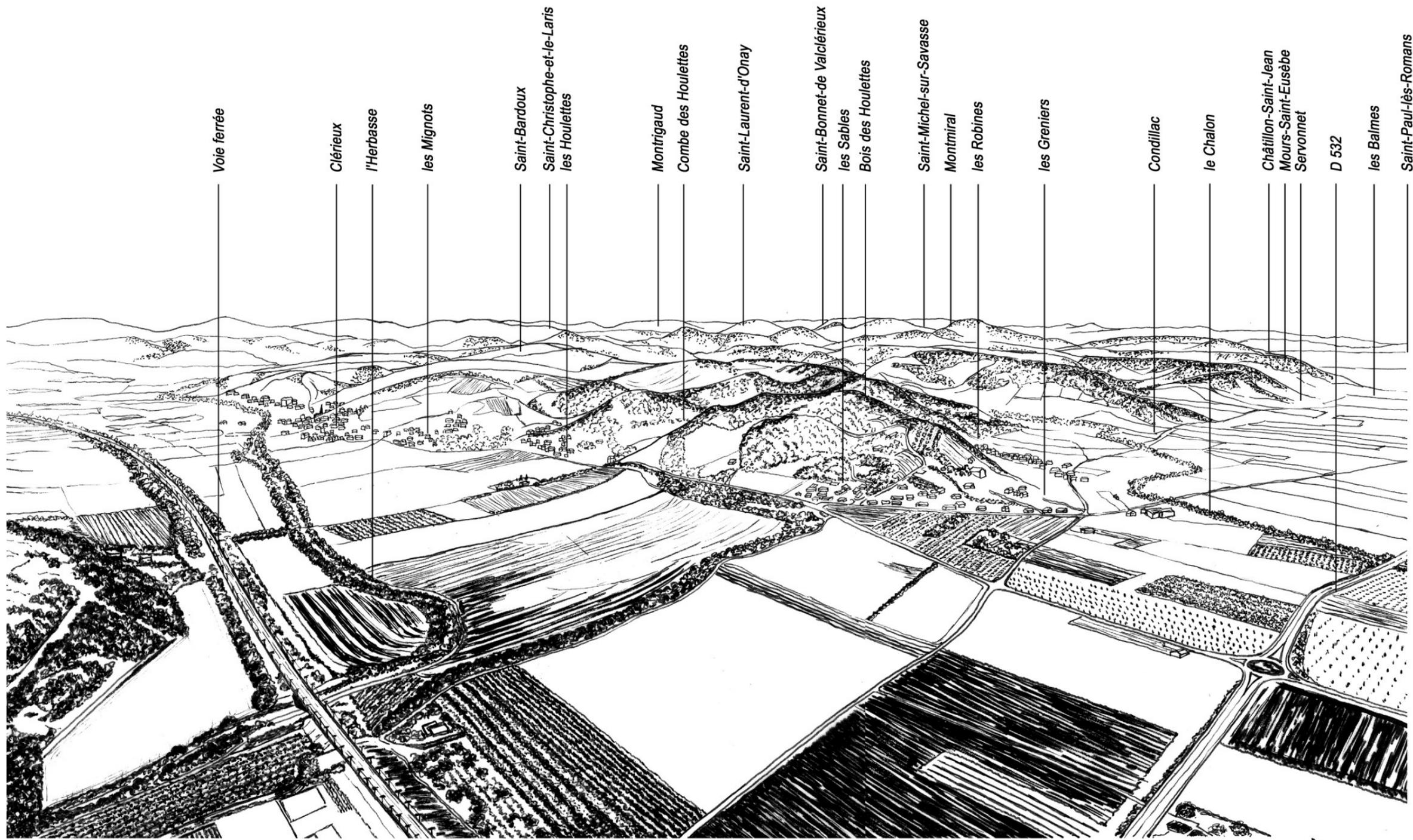
La Côteière à Genissieux

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Coupure urbaine de la plaine agricole de l'Isère à Mours Saint Eusèbe
- Typologie unique de collines et vallées parallèles d'axe nord-sud
- Lisibilité de la Côteière boisée entre plaine et collines.

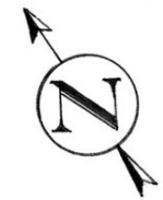
Structures paysagères

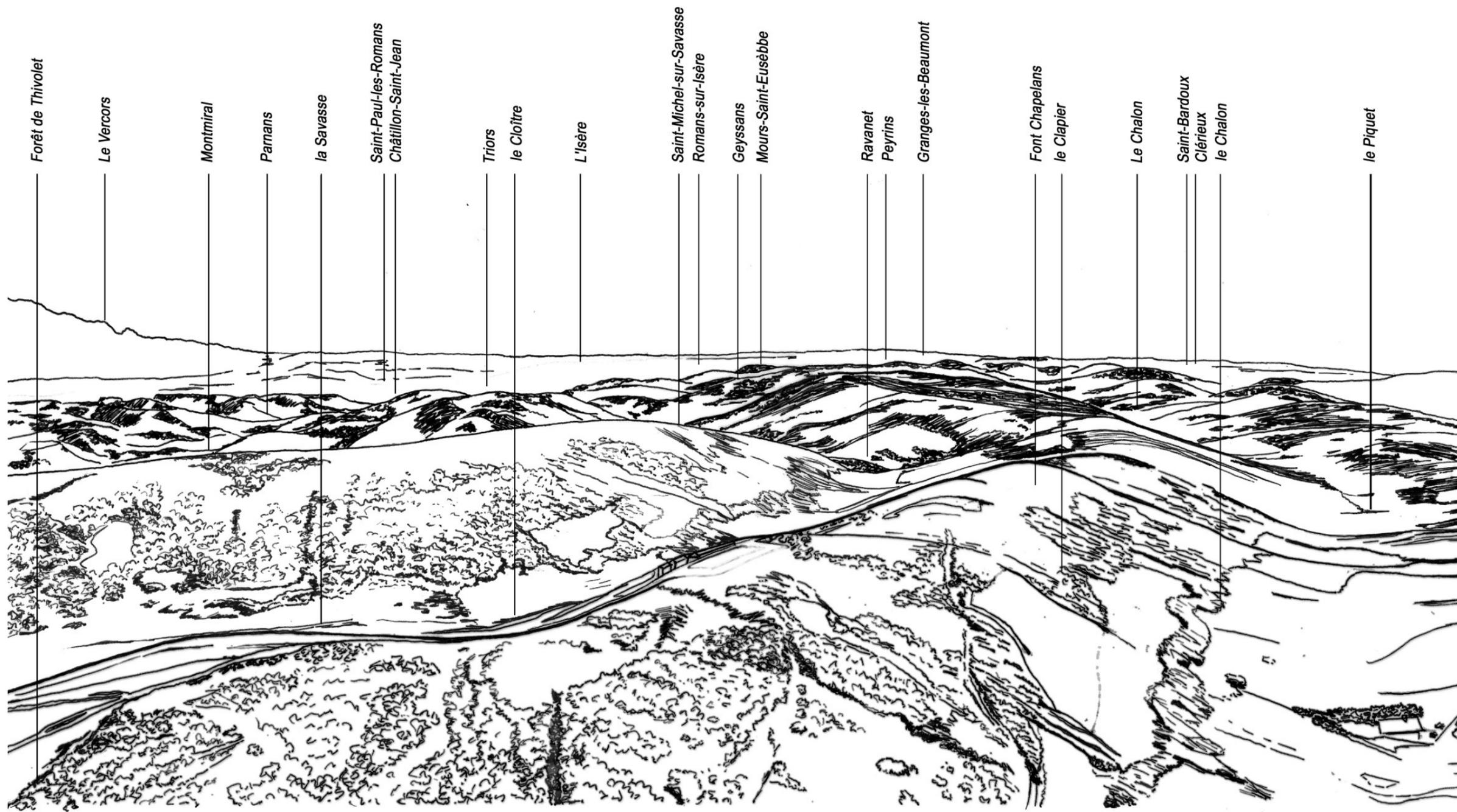
- Le paysage vallonné offre une structure globale d'axe nord-est / sud-ouest: des vues lointaines au sud-ouest sur les monts d'Ardèche, à l'est vers le Vercors.
- Les lignes de crête boisées partent du plateau des Chambarans et plongent vers le sud.
- Les vallées parallèles constituent des vis-à-vis d'un versant à l'autre.
- Les fonds de vallée plus ou moins larges offrent des effets d'élargissement et de resserrement.
- Les limites physiques constituées par l'Isère et la Côteière offrent un espace ouvert cadré.
- La limite physique de l'ensemble bâti de Romans divise cet espace ouvert en deux.



- Voie ferrée
- Clérieux
- l'Herbasse
- les Mignots
- Saint-Bardoux
- Saint-Christophe-et-le-Laris
les Houlettes
- Montrigaud
- Combe des Houlettes
- Saint-Laurent-d'Onay
- Saint-Bonnet-de Valclérieux
les Sables
- Bois des Houlettes
- Saint-Michel-sur-Savasse
- Montmiral
- les Robines
- les Greniers
- Condillac
- le Chalon
- Châtillon-Saint-Jean
- Mours-Saint-Eusèbe
- Servonnnet
- D 532
- les Balmes
- Saint-Paul-lès-Romans

Confluence des vallées de l'Herbasse et de l'Isère, vue vers les collines des Chambarans





Massif boisé des Chambarans, vue vers la plaine de l'Isère et le Vercors.



A.11. TRAITEMENT DES FRANGES PAYSAGERES : entre ville et campagne

Espace de transition mobile

Franges urbaines liées à l'eau



Limite ouest de Romans_bande enherbée entre quartier pavillonnaire et Savasse



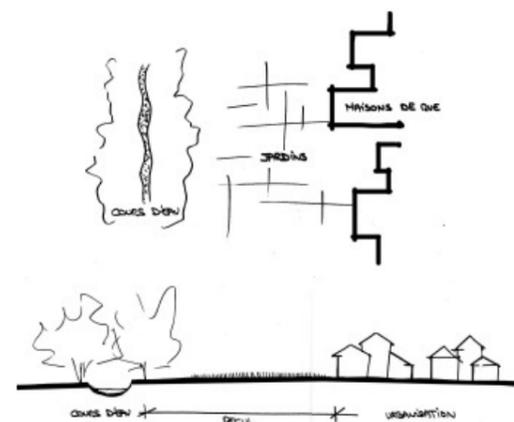
Limite ouest de Clérieux_jardins ouverts sur l'Herbasse



Limite est de Crépol_jardins ouverts sur l'Herbasse

Franges urbaines liées à l'eau

Espaces libres entre l'urbanisation et le cours d'eau, souvent jardinés, passants.... Ils sont menacés par la pression urbaine. Leurs rôles écologiques et paysagers est capital.



Franges urbaines en plaine agricole



Limite nord de Granges-les-Beaumont



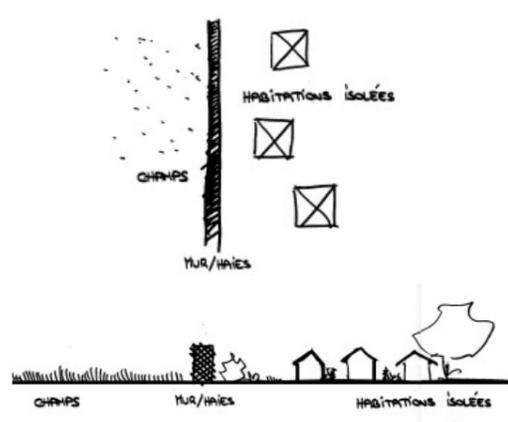
Limite nord de Saint-Paul-lès-Romans



Limite est de Genissieux

Franges urbaines en plaine agricole

Elles marquent le plus souvent les quartiers pavillonnaires ou les zones d'activités. La confrontation est brutale, sans dialogue entre ces deux entités qui paraissent s'opposer.



Franges urbaines en limite routière



Limite nord de Romans_Boulevard Pierre Mendès France



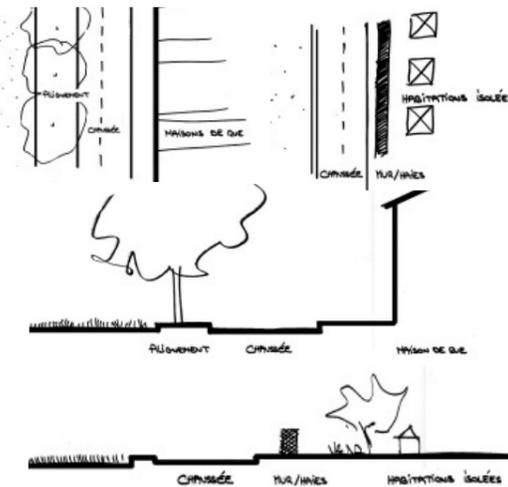
Limite sud de Clérieux quartier Les Greniers_D574



Limite est de Peyrins _D538

Franges urbaines en limite routière

Quelle place pour le piéton? L'espace public devient une transition urbaine. De nouveaux lotissements sans ouverture tournent le dos au paysage.



Franges rurales dans les collines



Limite nord de Saint Michel sur Savasse_D1184



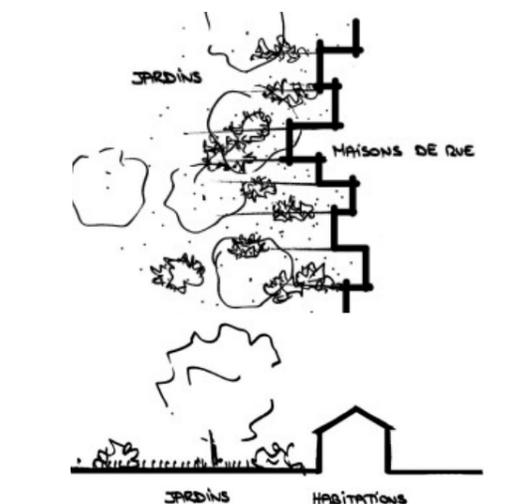
Limite sud de Montmiral



Limite sud-est de Montrigaud

Franges rurales dans les collines

Fluidité de la frange lié au parcellaire et au relief, elle est moins brutale et comme dans le grands paysage la limite ne se voit pas ou peu



PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Franges urbaines liées à l'eau: à maintenir non bâties
- Franges urbaines en plaine agricole: adoucir la transition
- Franges urbaines en limite routière: aménager les accotements de chaussée, notamment pour les piétons et cycles
- Franges rurales dans les collines: vigilance pour éviter les aménagements urbains qui tendent à se développer.

D'une façon générale, la transition entre privé/public doit être aménagée et soignée, à l'échelle du paysage.

A.12. TRAITEMENT DES ENTREES DE VILLE ET VILLAGES

Marqueur identitaire, effet vitrine, fragilité de la composante paysage

Les Chambarans



Montrigaud_Entrée sud



Montmiral_Entrée ouest sur D52 (D323)



Saint-Christophe-et-le-Laris_Entrée ouest sur D66



Miribel_Entrée ouest sur D513

Les Chambarans

Entrées marquées par les premières maisons du bourg avec des vues sur le lointain ou le paysage est la composante de qualité. Leur caractère rural est menacé par quelques extensions urbaines qui s'imposent.

Préserver le caractère rural

Vallée de l'Herbasse



Crépol_Entrée nord sur D67



Crépol_Entrée sud sur D67



Clérieux_Entrée nord sur D114



Clérieux_Entrée sud sur D114

Vallée de l'Herbasse

Entrées hétérogènes; certaines ont préservé leur caractère rural, d'autres s'imprègnent de la ville ou le bâti récent devient un marqueur dévalorisant sans lien avec les villages et où les haies sont des écrans opaques.

Soigner les franges agricoles

Les premières collines



Parnans_Entrée sud D123



Saint-Bardoux_Entrée sud D114



Peyrins_Entrée sud sur D538



Geyssans_Entrée sud sur D517

Les premières collines

Souvent parasitées par des éléments divers, les entrées offrent souvent des vues sur le village et le clocher comme sur le grand paysage. L'urbanisation pavillonnaire est accompagnée de murs et de haies de cyprès qui ferment les entrées.

Conserver des ouvertures

La plaine de l'Isère



Châtillon Saint Jean_Entrée ouest sur D112



Saint-Paul-lès-Romans_Entrée est - Alignement majeur.



Granges-les-Beaumont_Entrée est sur D532



Genissieux_Entrée sud sur D52

La plaine de l'Isère

Les entrées principales sont des ronds points, des zones d'activités ou des lotissements, une approche routière au dépend du lien avec le village, sans approche qualitative et qui participe à la banalisation des paysages urbains.

Retisser des liens au paysage

L'agglomération romanaise



Entrée sud de Romans sur D92 au pont Vieux



Entrée est de Romans en zone d'activité - Alignement majeur.



Entrée ouest de Romans sur D532



Entrée nord de Romans sur D538 en zone d'habitat pavillonnaire

L'agglomération romanaise

3 entrées ponts, dont le magistral pont vieux, les autres entrées sont marquées par des zones d'activités ou pavillonnaires. L'entrée nord est illisible (Mours). Les entrées sont repoussées régulièrement. La végétation a une place majeure.

Soigner les franges urbaines

A.13. ACCOMPAGNEMENT VEGETAL DES VILLES ET VILLAGES

Hier marqueurs identitaires, aujourd'hui facteurs de banalisation des paysages, les plantations ont un rôle majeur.



Châtillon Saint Jean - Haies taillées de cyprès et laurier-cerise



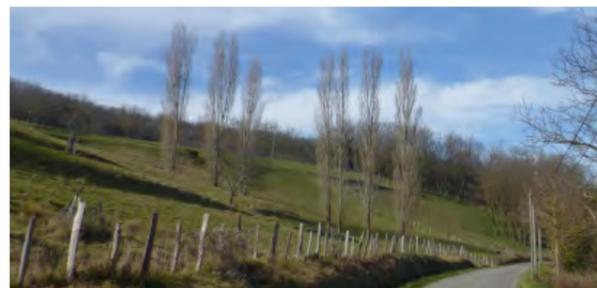
Saint Christophe et le Laris - Platanes d'un corps de ferme



Saint Paul les Romans - Alignement majeur de peupliers



Mours Saint Eusèbe - espace de transition non planté



Saint Michel sur Savasse - Peupliers noirs

Les arbres isolés: Souvent des espèces dites nobles (Platanes, tilleuls, cèdres...) ou des vestiges d'anciennes cultures (Muriers, châtaigniers, noyers...), ces arbres accompagnent le bâti, que ce soit dans une cour de ferme ou sur une place public. Ils ont une valeur historique et intemporelle et sont des éléments du patrimoine, certains ont plus de 400ans!

Les alignements: Ils marquent des routes, chemins et entrées de ville, comme au Chalon ou à Parnans mais sont peu nombreux. L'alignement de platanes de Romans à Saint Paul est le plus représentatif. Marqueur de la zone d'activité, il représente le lien entre les deux communes. Ces alignements disparaissent progressivement malgré leur valeur patrimoniale et paysagère.

Les alignements ou groupe de peupliers noirs sont des verticales uniques dans le paysage qui marquent les fossés et cours d'eau. Composante fragile du territoire, ils sont en forte diminution.

Les haies: Symbole de la banalité des lotissements mais qui se retrouve aussi de plus en plus en périphérie de bâti isolé (neuf mais aussi ancien). Ce sont le plus souvent des haies monospécifiques de cyprès ou laurier-cerise, taillées en rideau et accompagnées d'un grillage en treillis vert. Haies qui vieillissent mal et qui sont très souvent remplacées à terme par des murs. Elles enferment les parcelles, suppriment toute ouverture sur le paysage ou l'extérieur et rendent impossible le dialogue ou la transition entre public/privé.

Les espèces végétales: Les espèces locales, qu'elles soient indigènes, endémiques ou spontanées participent à la qualité paysagère générale. Elles composent les boisements, les cordons, bosquets et ripisylves, rarement les parcelles privatives aux abords des habitations. Celles ci sont plantées d'espèces dites ornementales et souvent de type méditerranéen. Elles se démarquent par leur couleurs, leur forme... et font l'objet de tailles régulières, en boule ou en rideau. Le contraste entre ces deux types de végétation est marquant dans le paysage rural de la CAPR.

Les risques et menaces: Certaines plantes sont considérées comme invasives. Elles se développent rapidement et concurrencent le cortège floristique local. Ces peuplements représentent un risque fort en termes de paysage mais aussi d'écosystème.

Rôles paysagers: Effet de filtre, de masque et d'équilibre: La strate arborée est un formidable outil d'intégration paysagère, elle apporte des rapports d'échelle qui rendent cohérent et légitime le bâti dans son environnement

Compétence et connaissance: Les professionnels capables d'accompagner les projets urbains et privés en terme de paysage, plantations et utilisation des plantes sont peu sollicités et ça se voit. Ce manque est visible dans les centres urbains, les lotissements ou encore dans les espaces publics des bourgs et villages.

Entretien et durabilité: Les espaces plantés qui n'ont pas fait l'objet d'une réflexion professionnelle demandent un entretien important. Souvent, les plantations dans l'espace public sont peu entretenues ce qui produit rapidement une image peu qualitative malgré l'intention d'origine.



Montmiral- Habitation isolée



Châtillon Saint Jean - Poulailier derrière un champ de noyer



Saint Bonnet de Valclérieux - Habitation isolée



Miribel- Poulailier

Ce lotissement des années 70 s'est progressivement intégré dans le paysage parce que les arbres ont poussé.

L'extension récente n'a pas été plantée, aucune cohérence architecturale et paysagère. L'image de cet ensemble est peu qualitative puisque aucune végétation n'a été pensée pour diminuer l'impact visuelle de ces constructions et pour assurer la transition entre espace privé et public.



Mours Saint Eusèbe - Lotissement ancien rue de Genissieux



Mours Saint Eusèbe - Extension du lotissement rue de Genissieux

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- Le patrimoine arboré est peu connu, ni inventorié ni valorisé.
- Les professionnels du paysage sont peu sollicités et il n'existe pas de structure de conseil en matière d'utilisation des plantations et de leur gestion au sein de la CAPR.
- Le bâti neuf est rarement accompagné de plantations cohérentes
- La CAPR favorise et subventionne la plantation de haies
- Respecter l'identité paysagère: la Drôme des collines, ce n'est pas la Provence.

La Charte Régionale d'Entretien des Espaces Publics de la FREDON Rhône-Alpes

Pourquoi une charte ? Dans le cadre de son action en faveur de la réduction des pesticides, la FREDON Rhône-Alpes en collaboration avec la FRAPNA, la DRAAF Rhône-Alpes et les Agences de l'Eau (AERMC et AELB), a développé une charte pour les collectivités de la région qui s'engagent à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires.

Cette charte prévoit de répondre à 3 objectifs :

ACCOMPAGNER les collectivités dans le changement de leurs pratiques

PROPOSER un outil pour atteindre les objectifs du plan ECOPHYTO

HARMONISER et VALORISER les actions menées par les signataires

Portée par l'ensemble des membres de la CROPPP, elle s'inscrit dans les objectifs du plan régional ECOPHYTO.

Pour qui ? Elle s'adresse à l'ensemble des collectivités locales de la Région : Communes, EPCI, Conseils Généraux... et propose un cadre technique et méthodologique pour réduire les pollutions liées à l'usage des produits phytosanitaires.

Un contexte: Des pesticides utilisés pour le désherbage des "zones non agricoles" – parcs, jardins, voiries... – sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines de la Région Rhône-Alpes.

La protection de la santé humaine, la reconquête de la qualité des eaux, le maintien de la biodiversité dans l'espace urbain, passent nécessairement par la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

L'innovation des pratiques se heurte toutefois à différents obstacles qu'il faut gérer à l'échelle des territoires. De l'appropriation du risque par les élus, techniciens et porteurs de projets à l'innovation des pratiques, la mise en place d'une véritable "scène locale" permettant le débat, les échanges entre acteurs, le portage politique, la planification et l'affichage vers le grand public s'avère indispensable pour garantir la pérennité du changement. Même si les initiatives de quelques personnes au sein de la collectivité peuvent apporter une impulsion, la démarche de changement doit être partagée et construite collectivement.

Une responsabilité partagée: Les collectivités et les utilisateurs non agricoles en général sont des consommateurs non négligeables de produits phytosanitaires

Le risque de contamination des eaux est plus important en zones non agricoles qu'en zones agricoles en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau.

Celle-ci est très représentée en milieu urbain, de façon directe par la présence de cours d'eau, fossés, lacs etc, mais aussi de façon indirecte par la présence de caniveaux, avaloirs, bouches d'égouts...

La protection de la santé publique est également un enjeu majeur. L'exposition aux pesticides peut avoir de sérieuses conséquences sur la santé, notamment sur les organismes des applicateurs.

Des solutions: Les nouvelles orientations de désherbage permettent de développer les méthodes alternatives, mais elles ne doivent pas être la seule source de changement.

Une réflexion doit être engagée sur le niveau d'entretien souhaité, de même que sur la conception des nouveaux aménagements.

Enfin, une communication indispensable permet d'inciter les usagers non professionnels à réduire leur utilisations de pesticides.

Niveau 1: Réalisation d'un PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

Mise en conformité avec la réglementation pour le local de stockage et les Equipements de Protection Individuelle (EPI)

Formation des agents techniques aux méthodes d'entretien alternatives

Communication de la démarche aux administrés

Niveau 2: Suppression des herbicides sur les zones classées à risque élevé (ZRE) par le Plan de désherbage

Tolérance des herbicides sur les zones classées à risque réduit (ZRR) par le Plan de désherbage

Suppression des autres catégories de pesticides (fongicides, insecticides, rotondicides...) sur toutes les surfaces

Communication envers les administrés

Sensibilisation spécifique des jardiniers amateurs

Niveau 3: Suppression de tout pesticide sur toutes les zones entretenues par la collectivité : atteinte du ZÉRO PESTICIDE

Organisation d'une journée de communication

Sensibilisation des autres gestionnaires d'espaces collectifs

L'accompagnement des partenaires: Les collectivités signataires de la charte "Objectif Zéro pesticide dans nos villes et villages" sont accompagnées dans leur démarche.

Un soutien méthodologique par l'une des 2 structures FREDON ou FRAPNA et par la structure locale si elle existe (syndicats de rivière, intercommunalité...).

appui à la communication

fourniture des supports de communication

promotion des actions de la collectivité

conseils techniques à la demande

évaluation des niveaux et bilans annuels

Un soutien financier est apporté par les Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, et Loire-Bretagne et par la Région Rhône-Alpes.

Financement possible des actions de sensibilisation/communication (30 à 50%)

Financement possible des études, diagnostics, Plans de Désherbage Communaux (30 à 50%)

Financement possible des matériels de désherbage alternatif (30 à 50%)

FREDON: La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de RHONE-ALPES est un organisme technique chargé de la surveillance sanitaire des végétaux. Elle a été créée en 1987 et est agréée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Elle coordonne les 8 Fédérations Départementales de Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles.



Rencontre avec le paysagiste d'état de la DDT - Mr Berlin

Les agents de la DDT me soumettent les dossiers, questions... sur des permis d'aménager, PLU, ZA....

Je m'occupe en partie de la rédaction du cahier des charges pour l'atlas des paysages de la Drôme.

Je n'ai pas une idée assez claire des lieux à enjeux sur le département et je note l'individualisme des entités. Mon rôle est de faire surgir les questions de paysage, pas vraiment d'apporter les réponses.

J'ai une certaine neutralité vu que je ne connais pas le territoire, je m'intéresse plutôt à la méthode

La ZA est un sujet très compliqué. Il faut traiter les arrières des magasins des ZA, ces ZA ne fabriquent que des arrières, il faudrait mutualiser les choses

Ca serait fondamental que les BE qui font la charte accompagnent ensuite les documents d'urbanisme des 21 communes, ou au moins les communes où il y a une pression foncière

Comment faire pour que cette charte soit un document plus contraignant, notamment pour les communes en POS, carte communale ou RNU. La charte est un premier pas vers la qualité, il faut que ce soit plus concret au delà d'être seulement un document bienveillant

Il faut définir un système des communes sensibles à celles qui le sont moins pour avoir un travail sur les documents d'urbanisme

C'est souvent le flou entre le bon travail des BE et la traduction dans les documents d'urbanisme

Il faut faire des comparatifs des PLU, tout les PADD sont souvent intéressants par contre dans la réglementation il n'y a plus rien, du coup les règlements des zones sont souvent les mêmes. Il faut traduire le regard technique en document réglementaire

Souvent paysage veut dire préservation, je préfère parler de territoire et de cohérence

Maîtriser l'urbanisation c'est définir une stratégie vis-à-vis des zones agricoles, c'est un problème d'intelligence car l'urbanisation s'organise en fonction du foncier disponible et pas en fonction de la cohérence du territoire

Quand la charte est intégrée au PLU elle devient réglementaire, elle déjà plus efficace

Il faut traiter les entrées de ville des communes/bourgs/agglo et le contact entre la ville et la nature mais aussi l'espace public

Il faut montrer les limites de l'urbanisation, là où on ne peut plus aller construire

Il y a un paradoxe énorme entre les lotissements, qui sont tout équipés, trottoir, éclairage... Et à côté, à 2m, la campagne, il n'y a plus rien et ça ne choque personne, ni enrobé mais du bicouche, ni candélabre...

Les néo ruraux qui vont à la campagne apportent tout leur équipement (caniveaux, candélabres...) attention aux aménagements de parisiens à la campagne ou dans les petites villes, il faut des espaces publics sans démesure, à l'échelle du territoire. Il faut rester dans l'espace public ordinaire

Retrouver la simplicité, sans exubérance de matériaux, sans faire la ville dans les communes rurales (exemple des décorations de Noël que l'on retrouve au fond des campagnes) il faut faire des nuances, on peut encore choisir de ne pas mettre de bordure

Est-ce que les communes peuvent faire appeler à moi ? je ne sait pas, il faudrait un paysagiste conseil à la CAPR peut être

Les routes des centres village sont souvent départementales, c'est le CG, il faut aménager les entrées de ville quand même

Il faut continuer de dire qu'il faut arrêter de faire des ronds points aux entrées de ville mais c'est peine perdue

Le mobilier est un sujet mais surtout les revêtements de sol, des proportions, les matériaux de coin, des galets, ourlet en pierre le long des seuils, simple et ordinaire, sans chichi

Hier à Mulhouse j'ai vu les mêmes choses qu'à Valence, même mobilier... (les boulevards), il y a un problème de banalisation à vouloir tendre vers le même niveau de qualité ou qu'on se trouve avec une sorte de standard de standing

L'identité d'un pays c'est un travail quotidien de sensibilisation des gens

La CAPR c'est un territoire assez représentatif au delà d'être un territoire administratif; C'est le SCOT qui fera la cohérence de ce territoire

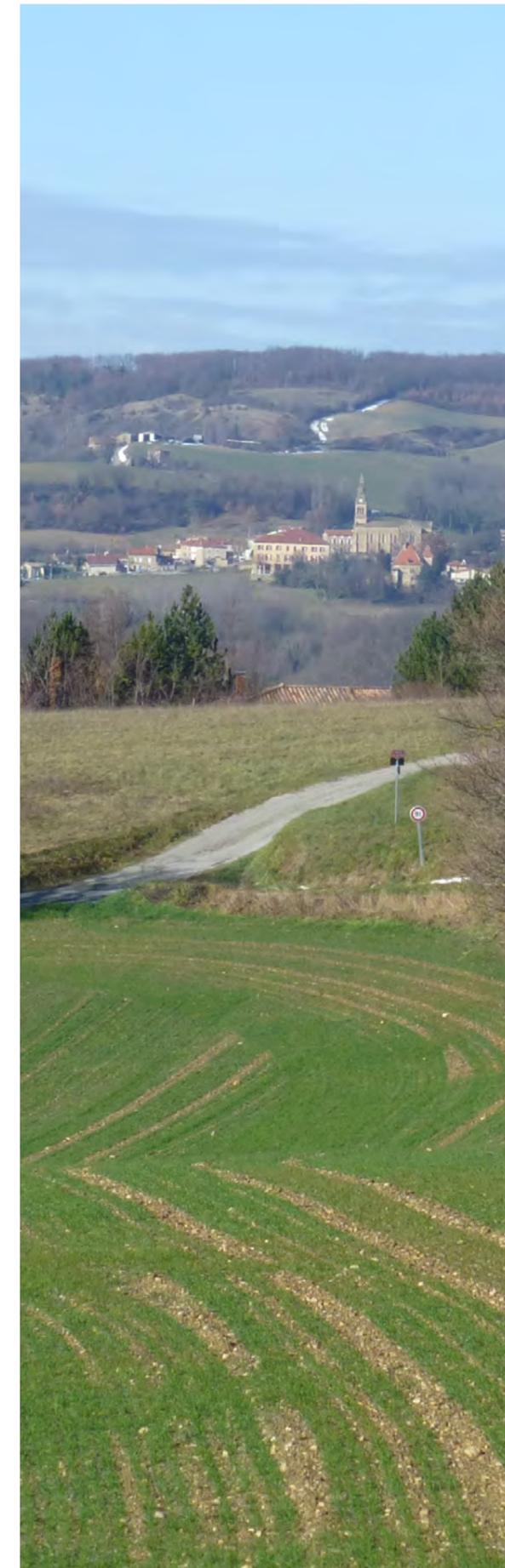


Montmiral

B. LA CAPR

ARCHITECTURE ET URBANISME

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE ROMANS





Crépol

B.1 PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENTS URBAINS

B.1.1 Le patrimoine urbain, des repères marquants dans le paysage collinaire

La localisation des bourgs est liée à la proximité d'un château seigneurial, au croisement de routes à la présence de rivières. Leurs morphologies montrent le lien étroit qu'ils ont entretenu avec le paysage par rapport au relief, à l'eau, au sol, au couvert végétal.

Selon les entités paysagères, les bourgs sont construits en plaine, souvent en pied de coteaux ou sur des versants, quelque uns sur des crêtes, le paysage étant un facteur d'identité très fort : « d'ici, on voit quatre à cinq clochers ...on a une vue panoramique dont on est très fiers »

Sur les versants, la plupart des bourgs sont édifiés au « levant ». Le Vercors, parfois le Mont Blanc sont alors les points de focalisation du regard. Leur structure est très souvent linéaire le long des rivières, sur des crêtes ou contre des versants abrupts, rarement concentrique autour de l'église.

L'église et son clocher sont les repères dominants dans le paysage. Les silhouettes des villages sont marquées par les lignes de toiture de plus en plus massives vers les Chambarans, des murs de soutènement, des cadrages d'arbres liés aux jardins, franges de potagers.

Les silhouettes se détachent différemment sur le paysage selon leurs positions



En fond de vallée (Crépol)

Sur un versant St Bonnet de Valclérieux

Sur crête (Montmiral)

D'un village à l'autre



vue de Saint Bardoux

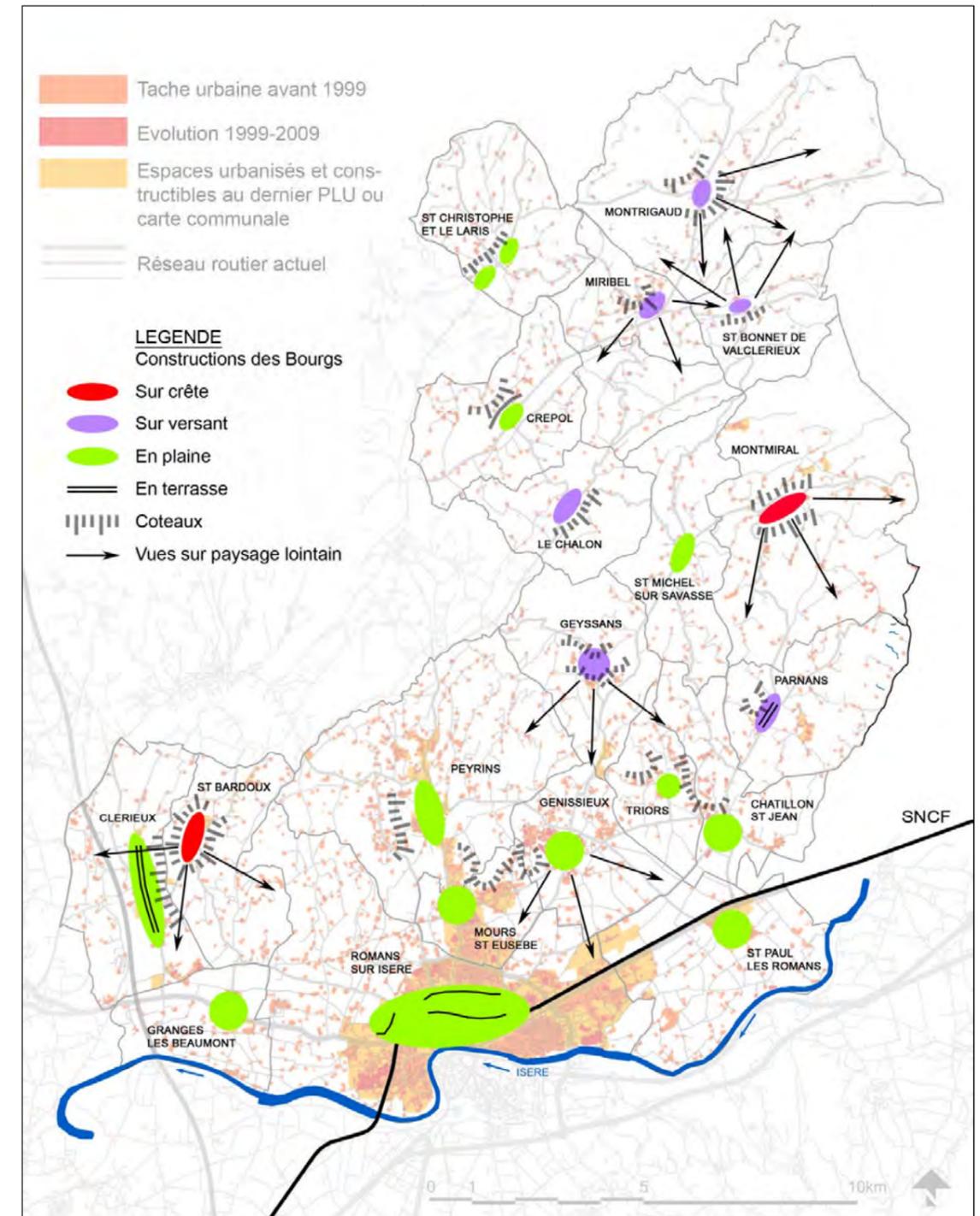
Constat

- Altération des paysages urbains qui sont absorbés ou brouillés par l'urbanisation récente
- Développement anarchique de maisons individuelles et de lotissements sur les coteaux, le long des routes et en plaine, banalisation de l'architecture, absence d'espaces publics et de transition
- Développement de zones d'activité aux entrées de ville, sans aménagement qualitatif
- Déplacement des commerces sur les routes à l'extérieur des centres, sans aménagement qualitatif
- Manque de liaisons douces entre les quartiers

Problématiques et enjeux

Comment conforter l'identité des bourgs ?

- En préservant la lisibilité de leur structure traditionnelle, leur silhouette et leur lien avec l'espace rural et le paysage
- En rénovant le patrimoine bâti et « effacer » ou détruire les constructions dégradantes
- En aménageant les espaces publics avec le même respect de leur caractère traditionnel
- Soignant les entrées de bourg



Premières orientations

- Bourgs de plaine : traiter les liens physiques avec le paysage agricole (limites avec les espaces agricoles et zones d'activité, ouvertures sur le paysage lointain du Vercors ou Massif Central, perspectives, orientations du parcellaire)
- Villages sur crête : privilégier l'intégrité de la structure et silhouette du village avec le grand paysage
- Villages sur coteaux : veiller à l'intégration à la pente et des interfaces entre espaces boisés et agricoles.
- Bourgs traversés ou qui longent des cours d'eau : préserver franges de jardins et valoriser les franchissements

B.1.2 L'urbanisation, la qualité des espaces publics et de l'architecture, son impact sur le paysage

L'activité agricole étant dominante sur ce territoire, il est prioritaire de la protéger et de la pérenniser, pour des raisons économiques, sociales, environnementales et paysagères.

- Maintenir les villages et leurs écoles,
- Proximité de commerces et d'équipements publics
- Pouvoir accueillir de jeunes ménages, donc construire des logements locatifs et des maisons individuelles

La mise en place progressive des PLU (12 approuvés ou en cours) est très positive puisqu'ils permettent d'éviter le mitage des zones naturelles par des constructions nouvelles, le grignotage des espaces agricoles.

4 communes ont des cartes communales et 4 sont en RNU. Or ceux-ci limitent l'urbanisation autour des bourgs exclusivement : manque de précision du zonage, pas de prescriptions architecturales, clôtures, pas de droit de préemption.

Le PLH définit pour 6 ans « une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement » le bilan fait apparaître une distorsion entre les objectifs et la réalité que les élus ont bien soulevé.

Constat

La pression urbaine s'est exercée différemment selon des entités et les facilités d'accès par les routes. L'entité des 1ères collines ayant été les plus soumises à cette pression.

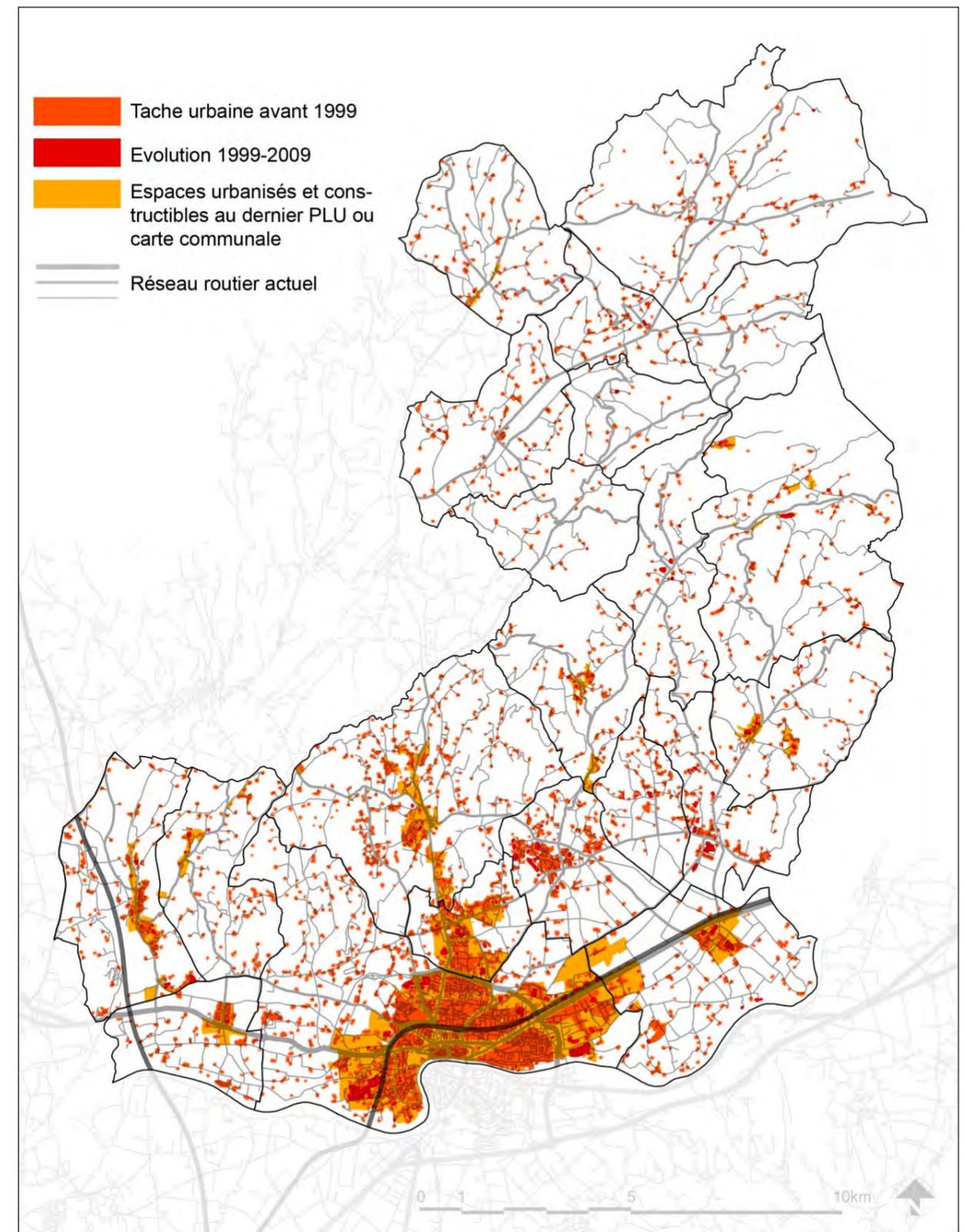
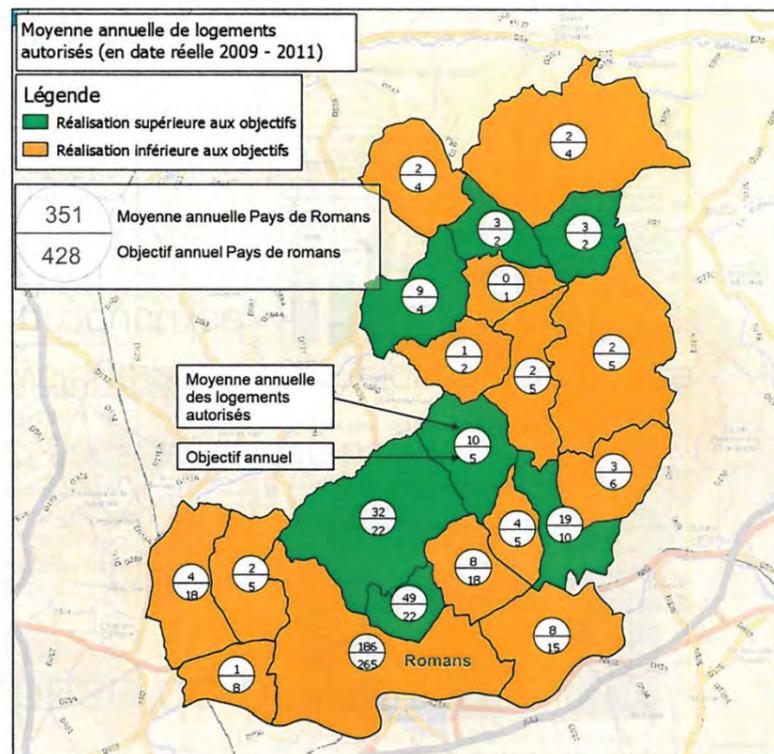
« Un développement urbain résidentiel mal contenu selon la planification de l'usage des sols » (SCOT)

Bilan PLH 2012

Construction neuve – Pays de Romans

La répartition géographique des logements autorisés sur les trois dernières années montre que **l'écart avec l'objectif est concentré sur la ville de Romans**. La révision en cours du PLU devrait permettre le développement d'une offre organisée en vue de la production de 2 220 à 2 650 logements sur les 10 ans à venir.

	Objectif	Autorisés
Romans	265	186
Première couronne	123	128
Deuxième couronne	40	37
Ensemble Pays de romans	428	351



Problématiques et enjeux :

- Maîtriser l'urbanisation résidentielle et celle liées aux activités

Entité des Chambarans

S'y trouvent les communes de la deuxième couronne au sens du PLH, souvent sans PLU ou avec cartes communales :

Constat :

- difficulté actuelle de construire selon le souhait des demandeurs : grandes parcelles avec points de vue lointains, en dehors des bourgs trop enclavés et manquant de visibilité
- foncier non disponible

Enjeux et problématiques

- Gérer ces difficultés, sans altérer la qualité paysagère des bourgs traditionnels et des paysages collinaires
- Ne pas créer des zones pavillonnaires sans lien avec les bourgs
- Maintenir un lien fort avec la campagne
- Préserver la qualité architecturale et urbaine du bâti traditionnel en « dialoguant » avec celui-ci

Face cette problématique, la démarche de la commune de Montmiral affirme sa volonté de développement en densifiant les hameaux existants, ce qui préserve les terres agricoles. Elle autorise ces extensions sous conditions de respecter les orientations d'aménagement et d'aménager des espaces publics et des liaisons douces entre les hameaux et le bourg.



Document du PLU de Montmiral Bet Beaur

Le P.A.D.D. du PLU de Montmiral comprend cinq objectifs principaux :

1. Préserver les paysages et espaces naturels, richesse importante pour la commune,
2. Encadrer la dynamique démographique,
3. Organiser le développement urbain,
4. Protéger et pérenniser l'activité agricole sous ses différentes formes,
5. Maintenir et développer une économie locale adaptée au territoire,

↳ Limiter le développement urbain aux terrains situés à proximité immédiate du village et de certains hameaux ;

↳ Ne pas limiter le Coefficient d'Occupation des Sols

↳ Ne pas imposer des prospectus importants ;

↳ Définir des orientations d'aménagement qui organisent le développement des zones d'urbanisation future ;

↳ Inscrire des servitudes pour programme de logements sur les secteurs porteurs des enjeux de développement

↳ Densifier les zones urbaines existantes

Premières orientations

- Densifier les bourgs sans altérer leur structure paysagère
- Densifier les hameaux existants
- Aménager des liaisons douces avec le bourg
- Phasé les extensions
- Favoriser l'habitat intermédiaire
- Maintenir des coupures d'espaces naturels clairs
- Des schémas clairs intégrant des espaces publics
- Problématique des équipements intercommunaux, telles les salles polyvalentes : comment et les relier aux bourgs et les intégrer au paysage : retrouver l'esprit des grosses fermes de leur écrin végétal
- Paysager le stationnement en le qualifiant

Entités de la plaine et des 1ères collines

Constat :

La pression urbaine s'est exercée en périphérie des bourgs, le long des routes avec des surfaces d'urbanisation parfois multipliées par dix et des modes d'habiter très différents de ceux traditionnels. Elle a vidé les centres au profit de la périphérie. Elle a banalisé les entrées de ville devenues illisibles, des fronts urbains incohérents, des hauteurs de construction perturbant les lignes de toitures anciennes, des couleurs discordantes, l'utilisation de clôtures et de hauts murs rompant le lien physique et visuel au territoire agricole, et à l'espace public, des lotissements sans structure urbaine avec un langage architectural pauvre.

Enjeux et problématiques

- Requalifier et revitaliser les centres anciens (habitat et activités commerciales et de service) en préservant leur identité et leur lien au paysage
- Relier les centres anciens avec liaisons douces avec les zones pavillonnaires et d'activité
- Renforcer la qualité urbaine et des espaces publics dans les quartiers récents et les maîtriser dans les futurs quartiers

Premières orientations

- **Densifier les bourgs** : Mours, Triors et Clérieux trois exemples de densification des centres anciens où l'espace public a eu un rôle majeur : cheminements, espaces verts, places etc
- Maintenir les commerces dans les centres, créer des poches de stationnement
- Créer de l'habitat intergénérationnel (Clérieux, Saint Michel de Savasse)
- Favoriser l'habitat intermédiaire
- **Aménager les bourgs avec des plans paysagers** (exemple Peyrins)
- **Traiter les franges paysagères entre zones naturelles ou agricoles** : ex potagers, sentiers etc ...
- **Densifier les anciens lotissements**
- Y a-t-il un potentiel foncier dans ces lotissements ? Ne faudrait-il pas rendre possible les divisions foncières,
- Permettre les extensions, leurs constructions en limite ?
- Requalifier la voirie, aménager des espaces communs ?
- Inciter à planter - harmoniser les clôtures
- **Des extensions urbaines maîtrisées**
- Des opérations d'ensembles avec des schémas d'orientations précis :
- Privilégier liaisons douces avec le centre ancien et les autres quartiers
- Créer des espaces publics de qualité
- Aménager des franges lisibles paysagées
- Réaliser des parcelles optimisées
- Imposer des prescriptions architecturales et paysagères
- **Le PLU Intercommunal : une perspective qui pourrait assurer une cohérence et solidarité entre les communes tant sur le plan des activités agricoles et économiques que sur le bâti et la gestion des espaces naturels.**

B.1.3 Les zones activités

Les derniers projets en cours sur le territoire de la CAPR sont :



Une étude est en cours sur l'extension des ZA de Crépol et Granges.

RBE a réalisé un diagnostic sur les zones d'activité avec des propositions d'aménagement et de densification

2. Constat sur les dysfonctionnements de l'étalement urbain

- 67% : pourcentage d'augmentation des surfaces urbanisées sur le territoire romain entre 1982 et 2009
- 3,8 m²/min : rythme d'extension de la ville sur 10 dernières années sur le Territoire du Scot de Rovaltain (201 ha/an)
- 75% des espaces grignotés par l'urbanisation en France, sont captés par les ZA car le foncier est en moyenne 3 fois moins cher que le foncier d'habitat
- 99% des nouveaux territoires urbanisés le sont au détriment de l'agriculture (SCOT Rovaltain)

Constat :

- Consommation excessive de foncier au dépend des terres agricoles, renforcée par le besoin en stationnement
- Implantation le long des routes pour des raisons de facilités d'accès et de visibilité, souvent en entrées de ville devenues peu qualifiantes ou en premier plan, vues des routes
- Limites avec la route d'accès et voiries non traitées (arrière de bâtiments, stockage etc..)
- Surfaces de stationnement importantes sans traitement qualitatif, imperméabilisation des sols



ETUDE RBE

Potentiel de densification pour un îlot test aux Allobroges à Romans

4. Les potentiels de densification



- Parcelles à l'abandon avec fort potentiel de densification
- Parcelles mal optimisées et avec des potentiels de densification
- Parcelles présentant quelques possibilités de densification
- Parcelles nécessitant un réaménagement
- Parcelles à maîtriser en vue de changement de destination

Problématiques et enjeux:

- Arbitrer la contradiction de l'effet vitrines des zones commerciales et de la facilité d'accès des zones d'activité avec le maintien des routes comme vecteur de découvertes du paysage, certaines routes étant plus stratégiques que d'autres, telle la D92N et la D532 de la vallée de l'Isère (voir carte paysage routes)
- Maintenir les grandes ouvertures paysagères depuis les routes et soigner l'effet vitrine
- Améliorer la qualité paysagère et environnementale des futurs pôles économiques, des voies et du stationnement
- Traiter les limites avec zones urbanisées ou agricoles
- Densifier et requalifier les zones existantes (abords, stationnement, limite privé public) : logique environnementale, économique, développer le commerce de proximité et limiter les besoins en déplacements, renforcer l'image qualitative)
- Favoriser leurs accès par les transports en commun pour limiter le stationnement et les déplacements
- Revoir les règles d'urbanisme dans les PLU (reculs, hauteurs, emprise, stationnement ...)
- Revoir les règles architecturales dans les PLU (matériaux, couleurs, traitement des abords...)
- Renforcer le conseil architectural et paysager

B.2 LE PATRIMOINE BATI

B.2.1 .Un patrimoine bâti majeur méconnu

Hormis les monuments de Romans, il n'y a pas de monument exceptionnel qui puisse être un foyer de rayonnement touristique comme le château de Grignan et le palais de Facteur Cheval

En revanche la Drôme des collines est traversée par des routes qui mènent à deux sites exceptionnels, le Palais du facteur Cheval et Saint Antoine l'Abbaye

La Conservation Départementale du Patrimoine (CG 26) a commencé avec l'aide du Caue 26, une publication dont l'objectif est de réaliser un inventaire du patrimoine architectural et paysager, d'apporter une connaissance fine du territoire et d'être un support pour définir des actions de valorisation, sites internet... Il n'est pas prévu de leur part d'investissement sur la restauration de patrimoine

Un seul livre sur la Drôme des Collines évoque l'histoire du pays : le guide de la Drôme des collines CH. Et E. Gardelle 1991 éd La manufacture

Un maillage de châteaux, demeures et maisons fortes ponctue le territoire. Visibles des routes, ils rayonnent sur leur domaine : leur masses architecturales sont accompagnées d'un écran végétal majestueux, parc, bosquets, allées d'arbres. Les murs de clôture des domaines les annoncent.

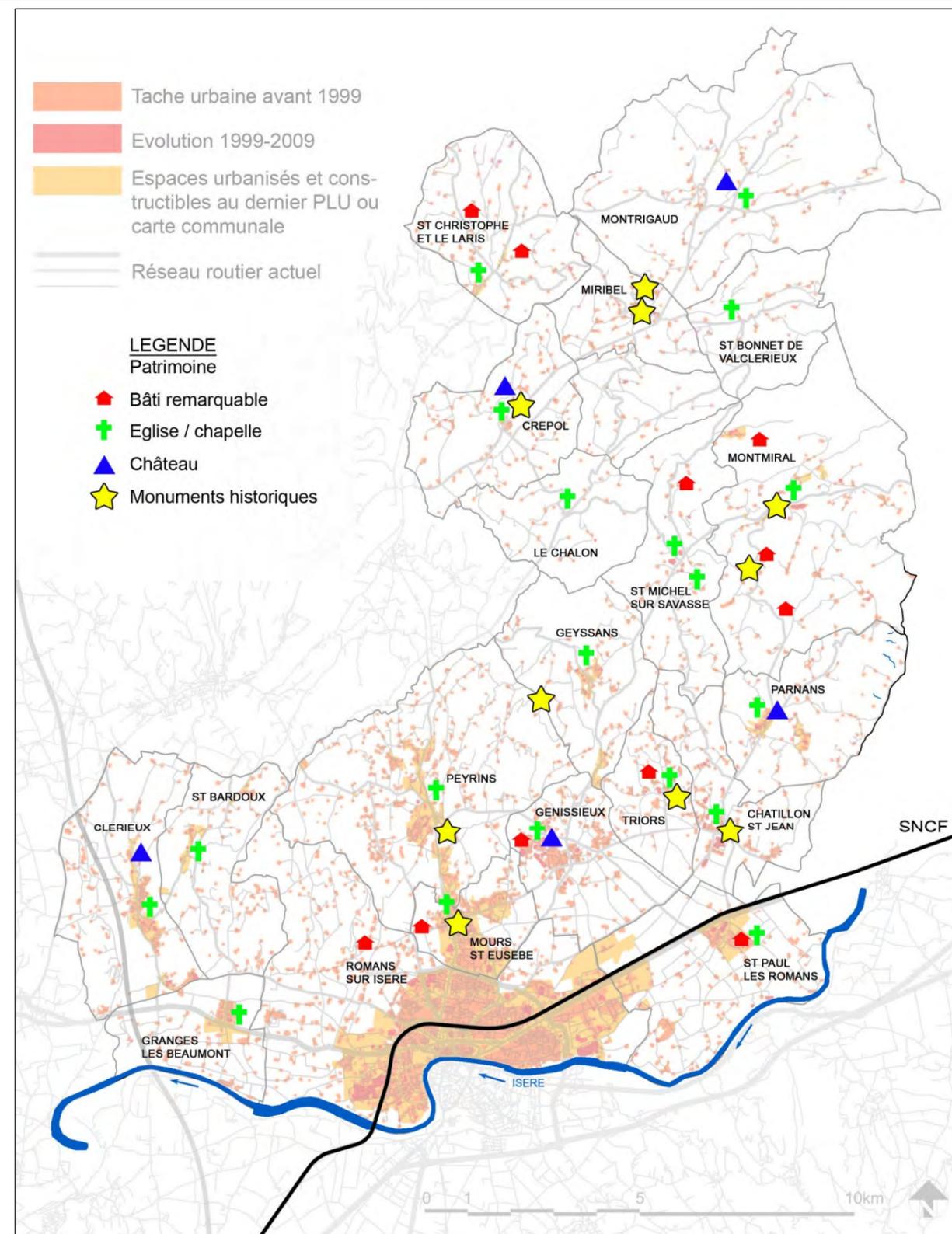
Les mottes castrales médiévales sont très fréquentes (Clérieux, Montmiral, Crépol, Peyrins, Parnans)



Un maillage d'églises et de chapelles et leur escorte de croix de carrefour et de calvaires balisent le paysage émergences des clochers, présence symbolique et protectrice du sacré Ils font partie de la mémoire collective



Construites avec un savoir faire de techniques traditionnelles patientes et ingénieuses, la plupart des chapelles rurales datent du moyen âge et sont d'une grande simplicité : nef unique, abside semi-circulaire, quelques motifs sur le portail d'entrée.



Selon « l'état des lieux du Patrimoine » fait par le CG en 1999, les lieux majeurs bien identifiés accessibles au public sont le musée d'art sacré de Mours (collection de 20000 objets sacrés), la collégiale St Barnard, le musée, la Tour St Jacques de Romans, les tours de Montmiral et Crépol. Les hauts lieux sont la chapelle Saint Roch de Crépol, celle de Miribel. Les restaurer quand leur fonction est préservée : église, habitation avec les techniques traditionnelles

Enjeux et problématiques

- Repérer et inventorier avec analyses historiques et archéologiques
- Recenser ceux qui nécessitent des mesures de sauvegarde (souvent les chapelles isolées sont en mauvais état)
- Les protéger, les restaurer

Premières orientations

- Inciter en particulier les communes à des changements de destination et reconversions afin d'éviter des désordres et dégradations liés au confinement et manque d'entretien (projet de reconversion de la cure de la chapelle St Ange à Peyrins)
- Préserver et revaloriser les abords de ces édifices, parvis, stationnement, accès etc
- Les signaler sur les routes ou sentiers de découverte (itinéraires de découverte thématiques, marquage historique ...)
- Les mettre en valeur (plantations, éclairage artificiel mettant en valeur le patrimoine architectural mais sans excès : préserver le caractère rural, le mystère de la nuit.)
- Inciter à les ouvrir au public

Des restaurations de référence : les communes donnent l'exemple



Eglise de Miribel



Eglise et mairie de Granges Les Beaumont



Mairie de Triors

Des reconversions réussies

Elles redonnent vie aux bâtiments dont l'usage est obsolète ou abandonné. Introduire des détails contemporains des extensions révèle la qualité des constructions, le savoir faire constructif. Leur reconversion peut aussi revitaliser un quartier. ou centre bourg



Mairie de Montmiral



Mairie de Peyrins



Maison des Associations de Mours Saint Eusèbe



B.2.2 Le bâti traditionnel des bourgs, hameaux

Le bâti traditionnel a été construit avec les matériaux extraits sur place. Il contribue à la définition des entités paysagères. Les variations dans le vocabulaire architectural s'inscrivaient dans une unité du bourg et hameaux déterminée par la structure paysagère et fédérée par l'espace public. Le caractère humble, sans prétention de l'architecture des bourgs est l'expression d'une vie communautaire rurale en voie de disparition.

Les matériaux de maçonnerie étaient

- des molasses enduites à la chaux aérienne ou avec joints à fleur utilisées en appareillage ou encadrements de molasse
- des galets hourdés à la chaux naturelle, avec encadrements de molasse ou briques
- des murs en pisé

Selon le contexte géologique, les maçonneries peuvent être plus ou moins mixtes



Molasses



Galets hourdés à la chaux

Les toitures aux pentes plus ou moins accentuées sont en tuiles, aujourd'hui mécaniques. Elles se terminent en général par des croupes, avec débords plus importants dans les Chambarans.



Les ouvertures sont verticales,

Les menuiseries sont en bois (chêne et noyer) :

Les volets sont composés de planches verticales cloués avec contrevent ou dans un cadre mouluré visible de la rue quand le volet est ouvert. Ils étaient peints en gris, ou tons sourds (jamais en blanc)

Les portes les plus simples sont en planches cloutées. Dans les bourgs les portes d'entrée sont à panneaux moulurés.

Les portails sont en feuillure placés sur l'extérieur les plus anciens avec peintures intérieures.

Les anciennes devantures en bois ont presque toutes disparu.

Les pergolas sont en fers forgé

Grilles et portails : on les trouve dans les belles demeures des bourgs, fixés sur piliers de maçonnerie avec barreaux de fer forgé carrés et partie basse en tôle en ferronnerie

Les clôtures sont présentes dans les bourgs : maçonnerie avec grille en fer forgé



Constat :

Ce patrimoine présente peu d'ensembles homogènes en bon état, hormis à Romans.

Les techniques traditionnelles sont peu connues et les artisans peu nombreux. L'Opérations façades de 2000 à 2012 menée par la CAPR a été bénéfique pour la plupart des communes. Cependant certaines communes du nord de la CAPR souffrent de manque de moyens car rénover avec les techniques traditionnelles est presque aussi coûteux que de construire.

Enjeux et problématiques

- Préserver et restaurer le bâti qui fait l'identité des bourgs et des entités paysagères
- Ne pas dégrader ses qualités, par des ouvertures, matériaux, couleurs clôtures, équipement solaires (par ex) garages contradictoires avec son caractère
- Le mettre en valeur sans être ostentatoire
- Connaître les techniques traditionnelles – Former les artisans
- Comment l'adapter aux modes vies actuels ? (isolation thermique, ensoleillement, terrasses, énergies renouvelables, stationnement, accessibilité)

Premières orientations

- Relancer l'opération façades
- Favoriser des extensions ou ouvertures contemporaines : intégrer ces problématiques dans les règlements d'urbanisme
- Signaler les hameaux ou édifices isolés sur des routes ou sentiers de découverte (itinéraires de découverte, thématiques (matériaux, techniques et détails de constructions, patrimoine etc;), marquage historique ..) Les mettre en valeur - Les intégrer dans des opérations

Entité des Chambarans

Maçonnerie de galets, avec parfois alternance de pierres de molasses encadrements de molasse ou briques

Quelques murs en pisé sur soubassements en galets

Toitures en tuiles avec noues avec passes de toit parfois débordantes avec charpente bois



Entité des premières collines

Maçonnerie de molasses, avec parfois remplissage de mélange de galets et molasses, encadrements de molasse ou briques

Murs en pisé sur soubassements en galets

Toitures en tuiles canal avec génoises ou passes de toit et noues



Entité de la plaine de l'Isère

Maçonnerie de molasses et de galets, encadrements de molasse

Quelques murs en pisé sur soubassements en galets

Toitures avec noues en tuiles canal avec génoises



B.2.3 .Le bâti traditionnel dispersé était voué à l'activité agricole

L'architecture rurale de ce territoire s'apparente à celle dauphinoise, en évoluant à l'ouest et dans la plaine de l'Isère vers le type rhodanien . (L'architecture rurale française – Dauphiné p 34)

Les fermes sont essentiellement des ensembles organisés dans le temps, autour d'une cour qui regroupent l'habitation , les séchoirs, remises, et greniers .

Ce sont des volumes massifs qui tiennent compte :

- de la topographie car souvent implantés sur les terres les moins riches, croupes ou versants des collines
- de l'orientation (protection au vent et ensoleillement)
- du climat pour les toitures (pentes plus ou moins accentuées , débords plus importants dans les Chambarans)
- de la ressource en eau

Les matériaux de maçonnerie sont extraits du sol molasse, galets et pisé)

Les toitures en tuiles, aujourd'hui mécaniques se terminent par des croupes

Les fermes sont accompagnées de bosquets, d'allées ou d'arbres isolés (tilleuls qui ont souvent le même volume que les bâtisses.



Dans le paysage des collines, ces ensembles bâtis ont une grande force.



Les séchoirs à tabac et noix spécifiques à cette région comportent des toitures à 2 pentes en tuiles avec débord portées par des murs en maçonnerie ou en ossature bois avec bardage ou clins bois sombres en pignons (étude Caue 2000) Ils peuvent être réinterprétés ou réhabilités (grand volumes faciles à réaménager) Ils sont peu repérés ni mis en valeur.



Constat

Encore liées aux activités agricoles dans les entités des Chambarans , les fermes restent relativement homogènes et entretenues, hormis les annexes en pisé qui se dégradent et ainsi que les séchoirs.

Dans la plaine de l'Isère, les anciennes fermes ont été en général reconverties en habitations bien entretenues. Avec les clôtures, le lien avec la campagne a disparu et les jardins se sont banalisés.

Il y a peu de bâti traditionnel abandonné.

Enjeux

- le repérer (mentionner les plus représentatifs dans les documents d'urbanisme)
- le protéger, diagnostiquer leur état (relever les désordres des maçonnerie, charpente, toitures, identifier les époques historiques) les restaurer en respectant les techniques traditionnelles liées aux matériaux (s'adresser à des professionnels à des maîtres d'œuvre et entreprises qualifiées dans le patrimoine)
- Signaler le bâti de qualité les hameaux ou fermes isolées sur des routes ou sentiers de découverte (itinéraires de découverte thématiques (architecture agricole, matériaux et géologie, techniques et détails de construction...etc)
- Autoriser le changement de destination pour les reconvertir, les adapter aux besoins actuels

Les balmes

Creusées dans la molasse affleurante, elles sont présentes dans l'unité paysagère des premières collines à Crepol, Clérieux, Chatillon, Saint Jean et Parnans. Elles sont utilisées pour leur inertie thermique en caves, réserves, silos etc...

Constat

Elles sont de plus en plus fermées par des portes ou bardages donc moins visibles ou abandonnées.



Enjeux

- les protéger , les restaurer , les consolider
- garder leur qualité thermique (attention à la ventilation)

Le petit patrimoine

Il est le témoin d'une histoire locale : lavoirs, fontaines, calvaires et croix de carrefours, murets, murs de soutènements
Les croix sont très nombreuses (Triors, St Christophe le Larris) Parnans, Châtillon st Jean. Elles jalonnent les routes en particulier à leur croisement. Elles peuvent être en pierres ou ferronnerie

Le patrimoine hydraulique lié aux sources est présent dans toutes les communes : lavoirs et fontaines



Enjeux

- Les repérer, comprendre leur vocation, le lien au paysage
- Les protéger, les restaurer, les mettre en valeur (actions sur des sentiers, abords etc), les entretenir

B.3. LES ESPACES PUBLICS

Lieu de vie à enjeux

L'espace public est l'élément fédérateur des villes et villages. Il regroupe toutes leurs composantes: routes, trottoirs, places, mobiliers, plantations...

Trop souvent l'espace public est dédié aux véhicules, les places sont des parkings et les rues des 'autoroutes rurales'.

L'espace public organise le bourg, il centralise et rayonne en même temps. Cette double incidence lui confère un rôle fédérateur unique et indispensable, ou les habitants comme les arrivants doivent être accueillis, guidés et informés. Il s'agit bien d'espace vivant, de rencontre ou la vie de village peut exister. Ces lieux se banalisent et tendent à disparaître par manque de lien avec les extensions urbaines.

La végétation, notamment les arbres, a un rôle important à jouer dans ces espaces publics. Au delà de l'esthétique, elle permet de faire entrer 'la nature' dans ces centres urbains ou ruraux de plus en plus minérales, elle apporte de l'ombre, équilibre les rapports d'échelle entre l'homme, le bâti et l'espace public.

Au sein de la CAPR, 6 compositions d'espaces publics:

- **Triors, Granges les Beaumont, Saint Bardoux:** la place centrale est l'espace public qui fédère et centralise
- **Geyssans, Saint Bonnet, Montrigaud, Montmiral, Parnans, Chatillon:** la rue est l'espace public, trop souvent aménagée en faveur des véhicules
- **Clérieux, Saint Paul les Romans:** l'espace public est éclaté. Pas de centralité public mais plusieurs pôles spécialisés (sport, mairie, bistros...) pa toujours en relation entre eux.
- **St Laurent, le Chalon, Miribel, St christophe,** l'espace public se situe devant la mairie de ces tous petits bourgs.
- **Crépol, Mours, Peyrins, Genissieux, St Michel:** succession de places desservies par la même rue qui fait le lien.
- **Romans:** l'espace public est partout, en rues, places... il s'est structuré entre l'Isère, le boulevard (Gambetta, Jean Jaurès, Cours Pierre Didier) et la voie ferrée. Ce boulevard centralise, fédère. Il est dédié aux véhicules et leur stationnement.

De nombreuses communes ont mis en chantier leurs espaces publics (premières réflexions, projets ou travaux): Genissieux, Peyrins, Saint Christophe et le Laris, Mours Saint Eusèbe, Granges les Beaumont, Châtillon Saint Jean et Romans, soit 1/4 des communes de la CAPR.

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

- L'espace public d'aujourd'hui s'est constitué pour les véhicules et le transit.
- L'espace public est rarement investi par la population, les terrasses de café ...
- Les espaces plantés sont peu nombreux
- Le manque de lien entre l'espace public et les habitants est un sujet d'actualité dans les mairies.
- Chaque commune doit penser son identité de son espace public en fonction de sa morphologie urbaine, de son échelle de bourg et de son unité paysagère.



Romans sur Isère



Genissieux



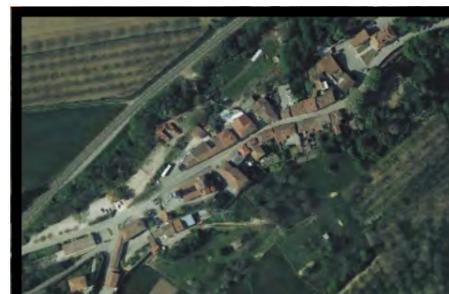
Peyrins



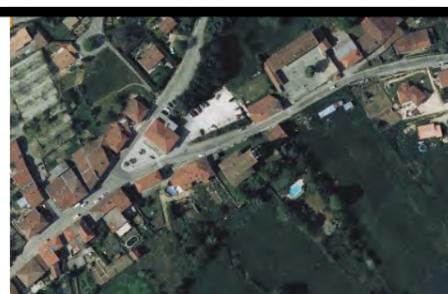
Mours Saint Eusèbe



Triors



Montmiral



Montrigaud



Saint Paul les Romans



Clérieux



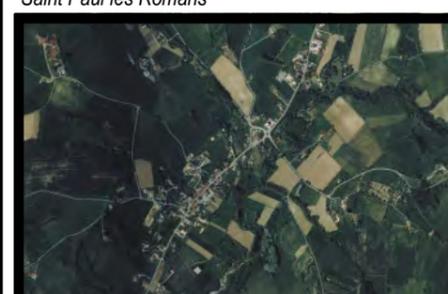
Granges les Beaumont



Parnans



Geyssans



Saint Christophe et le Laris



Saint Laurent d'Onay



Crépol



Saint Bardoux



Saint Bonnet de Valclérieux



Châtillon Saint Jean



Le Chalon



Miribel



Saint Michel sur Savasse

B.3 Les espaces publics

Ils participent à la qualité des anciens bourgs par leur charme, leur simplicité : parvis, places, champs de mars, places de marchés, mails, rues, cheminements : matériaux locaux, mobilier simple, fontaines lavoirs etc

Constat

Souvent délaissés au profit de la voiture, ils ont perdu le rôle essentiel qu'ils avaient dans les bourgs : lieux d'usage, espaces de transition, parvis, places, jardins etc ;

Ils sont quasiment absents dans les lotissements qui ainsi confrontent directement l'architecture résidentielle à une voirie, conçue uniquement pour la desserte des terrains.

Des communes tels Granges les Beaumont et Peyrins font appel à des professionnels paysagistes qui leurs apportent une vision d'ensemble de leurs espaces publics et de leurs problématiques et conçoivent des aménagements de qualité : matériaux de sols, plantations, mobilier urbain, clôtures etc à l'échelle des bourgs.

Enjeux:

- Retrouver leur rôle social et convivial, leur simplicité d'aménagement en lien avec l'identité locale
- Intégrer les problématiques d'accessibilité, sécurité, environnementales et de stationnement

Quelques espaces de référence



Peyrins



Saint Bardoux



Granges les Beaumont



Mours Saint Eusebe

Premières orientations

- Faire des plans paysagers avec une approche globale des bourgs (circulation, stationnement, déplacements doux, espaces verts, de rencontre, parvis etc... ;)



- Faire appel à des professionnels du paysage
- Réaliser des aménagements avec des matériaux simples
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et végétal
- Préserver les murs de soutènement, les vieux murs de clôture, le patrimoine végétal



- Mettre à distance la voiture ou fragmenter le stationnement
- Redonner à l'arbre son importance dans les bourgs : ombrages, rapport d'échelle, temporalité des saisons
- Eclairage artificiel mettant en valeur le patrimoine architectural mais sans excès : préserver le caractère rural et mystérieux de la nuit.
- Préserver les potagers et développer les jardins partagés

B.4 Le bâti récent

B.4.1 L'habitat individuel dispersée et en lotissement

En général, les maisons individuelles sont construites par des constructeurs. Elles demeurent à travers les lotissements la cause essentielle de l'étalement urbain en particulier dans les entités de la plaine de Romans et les 1ères collines.

Dans celles ci et sur les coteaux de la plaine de l'Isère, il ya plus de constructions isolées dont les jardins ont pris leur place dans le paysage.

Dans l'entité des Chambarrans, les lotissements sont plus petits et moins impactants.

Cet habitat familial correspond à un mode de vie actuel, plus individualiste, lié à la distance de l'habitat au lieu travail et à un rapport artificiel à la nature.

Les constructions sont implantées au milieu de leur parcelle, entourées de hauts murs ou haies végétales sans qualité. Les modèles imposés par les pavillonnaires ne peuvent pas tenir compte de la topographie, orientations et paysage. Leur architecture comporte des détails d'arcades, toitures et couleurs de type néo-provençal.

Ces constructions sont économiques (rez de chaussée et toitures à fermettes, fenêtres et volets roulants PVC, enduits grossiers) et rarement économes en énergie.

Constat

Les constructions de pavillonnaires n'ont pas de lien entre elles si ce n'est qu'elles sont toutes fermées derrière leurs clôtures. Elles ne participent pas à définir des espaces publics ni des ensembles urbains alors que paradoxalement leurs habitants cherchent « la vie de village et un lien avec la campagne »

Les entrées de ville sont devenues des « couloirs » fermés par les clôtures des lotissements.

Les communes se sentent démunies face à cette banalisation et manquent d'outils réglementaires.



Problématiques et enjeux

- Limiter la consommation de foncier
- Ne pas introduire des typologies d'habitat d'autres régions (Provence, chalets, Bretagne)
- Proposer un autre type d'habitat attractif de qualité pour écarter ces modèles néo-provençaux

Premières orientations

- Privilégier l'habitat intermédiaire et les opérations groupées plutôt que la maison individuelle
- Exiger des permis d'aménager avec une approche précise urbaine et paysagère des espaces publics
- Avoir des prescriptions architecturales, paysagères dans les zones AU
- S'appuyer sur l'architecte conseil et rendre obligatoire son avis
- Ne pas introduire des typologies d'habitat d'autres régions (provençal, chalets, Bretagne)

B.4.2 L'architecture contemporaine :

Des habitations contemporaines commencent à apparaître autant dans les lotissements que sur des terrains isolés. : bardage bois, toits plats, menuiseries alu ou bois , isolation extérieure, adaptation au terrain, à l'orientation et au paysage. Est-ce l'action de l'architecte conseiller et/ou une évolution des mentalités ?.

Constat

Dans le paysage, leurs enduits souvent très blancs créent un contraste très fort avec l'environnement des autres maisons En revanche, les bardages bois sont plus discrets.

Les implantations ne s'inscrivent pas par rapport une organisation urbaine. le manque de maturité ou l'absence des arbres et les jardins non finis leur donnent une présence très forte.

En revanche, elles correspondent aux modes de vie actuels, ont une relation forte au paysage par les baies vitrées plus grandes, sont plus économes sur le plan énergétique (compacité, isolation extérieure etc...)

Des points à débattre : intégration des capteurs solaires, et panneaux photovoltaïques



L'architecture des équipements publics étant l'objet de consultations ou de concours d'architecture, est d'écriture contemporaine maîtrisée et assumée par les élus, souvent accompagnées par le CAUE et l'architecte conseiller. L'accompagnement paysagé est en général absent.



Problématiques et enjeux

- Intégration paysagère et urbaine et dialoguer avec l'environnement (prolonger les lignes de force, être en harmonie pour les couleurs des matériaux et détails, ne pas s'imposer par des contrastes et des gestes trop forts)
- S'appuyer sur la structure et la présence des espaces publics et communs pour permettre l'organisation et les variations architecturales.
- Contribuer à améliorer les performances énergétiques des bâtiments: approche bioclimatique des bâtiments (orientation, volumes tampons, surisolation, protections solaires écrans végétaux...etc)
- Privilégier les énergies renouvelables et penser leur intégration : solaire, éolien, géothermie, biomasse
- Traiter l'aménagement paysager (plantations d'arbres, essences locales , clôtures végétales)

B.4.3 L'habitat intermédiaire : une alternative à l'étalement urbain

Il concilie l'autonomie et l'intimité du logement avec le vivre ensemble :

- Entrées privatives
- Jardins ou terrasses privatives qui deviennent un autre espace à vivre : cuisine de plein air, salon extérieur, espace bricolage
- Des logements lumineux et confortables ouverts sur l'environnement, des logements qui peuvent évoluer en fonction de la famille ; la cuisine est au cœur de la maison
- Eventuellement, partage d'espaces collectifs (atelier, bricolage, laverie, séchoir...etc)

Il favorise de nouvelles formes urbaines proches de l'échelle des bourgs : îlots ouverts ou fermés sur des jardins, ruelles. La densité qu'elles génèrent, plus élevée que celles des lotissements (30 à 50 logements à l'hectare) permet de donner accès aux équipements urbains.

Plusieurs typologies de 2 étages maximum, habitat en bande, maison de ville, villas urbaines, petits collectifs.



Mours Saint Eusèbe



Triors

Constat :

Ce type d'habitat s'est développé dans les années 1970 en périphérie des villes et villages. Intégré dans les jardins qui ont poussé depuis, il est peu visible et bien intégré.

Il a disparu depuis au profit des maisons individuelles. Il commence à réapparaître dans le logement social et l'accession privée. Il y a sur le territoire de la CAPR peu d'exemples de référence si ce n'est urbains situés à Romans.

Problématiques et enjeux

- Alternative à l'étalement urbain, il s'inscrit dans des procédures d'aménagement qui permettent la maîtrise des élus sur le développement urbain
- De nouvelles formes urbaines, réinterprétation de la notion d'îlot des espaces publics et collectifs clairs et aménagés, des liaisons douces avec les centres bourgs un cadre de vie attractif et une mixité sociale nécessaire.
- L'architecture est déterminée par une approche environnementale plus affirmée (orientation, paysage, énergie renouvelable....)

B.4.4 Les bâtiments agricoles

Ce sont essentiellement des bâtiments d'élevage

Elles sont en général de grandes tailles

La plupart sont en structure et bardage métalliques aux couleurs claires difficile d'intégrer au paysage.

Quelques uns sont en structure et bardage bois. Malgré leur grande taille, ils s'inscrivent très bien dans le paysage.



Constat :

Ces constructions sont moins visibles si elles sont implantées de façon judicieuse par rapport à la pente et si elles sont accompagnées de plantations.

Problématiques et enjeux

- Intégrer ces constructions au paysage (topographie, matériaux, couleurs)
- Aménager les abords
- Inciter à construire en bois dans les sites à enjeux
- Renforcer le conseil architectural et paysager

C. LES COMMUNES

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE ROMANS

Crépol et Clérieux appartiennent à l'unité paysagère de l'Herbasse. Cette unité étant principalement représentée dans la Communauté de Communes de l'Herbasse, Crépol sera intégré dans cette étude à l'identité paysagère des Chambarans et Clérieux dans l'identité paysagère de la plaine de l'Isère



UNITE PAYSAGERE DES
CHAMBARANS



C.01. SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS

RDV en mairie le 8 janvier 2013

Présents : le maire

Maire : mr Barry Tél : mairie 04 75 45 61 88

SUPERFICIE : 1135 ha Altitude : 320m/502 m

Exploitations agricoles : Nb : 26 en 1999 – 16 en 2012

POPULATION 1999 :289 hab en 2007 : 395 2013 : 411 (arrivée de jeunes couples)

ACTIVITE : 1 restaurant/multi-service et boulangerie, 2 gîtes-
Vente matériel agricole

DOCUMENTS D'URBANISME : Carte communale 2012

Nb de PC en 2012 : 2

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 4 :

PATRIMOINE NATUREL :

Znief 1 Bois de Roques : intérêt ornithologique, botanique ENS 29

Znief 2 "plateau de Chambaran : intérêt ornithologique, botanique et paysager

Rivière : Limone

PATRIMOINE BÂTI

PRNP: Eglise Le Charaix XII ème ?

Chapelle St Pierre

Ancienne ferme les Bossards

Croix de carrefour et calvaires

ETUDES PARTICULIERES existantes

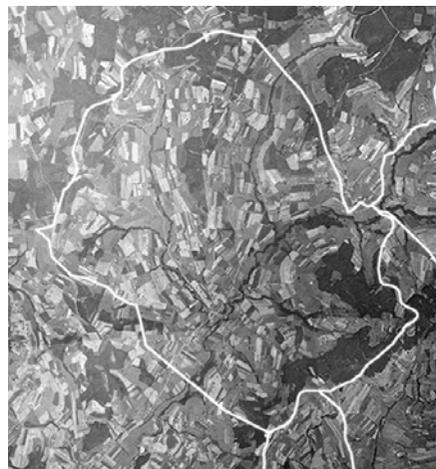
- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran
programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

- Etude paysagère de la commune de St Christophe et le Laris,
réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.

- Rapport de présentation de la Carte communale P.Blanchet
urbaniste et D.Meslalla paysagiste

ACTEURS :

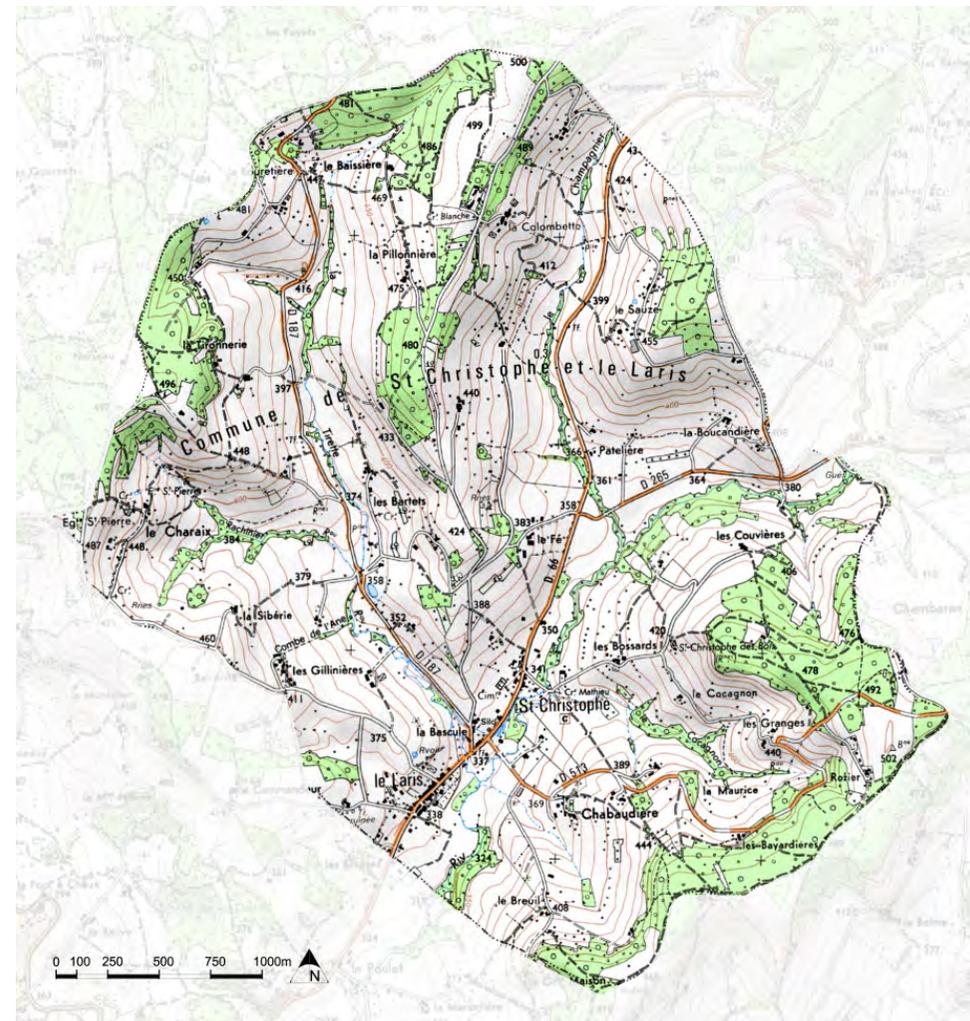
Syndicat intercommunal de la Rivière de l'Herbasse



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Clôtures en piquets de bois et barbelés, l'église St Pierre_Le Charaix



Vue vers l'est depuis Le Charaix





Entrée sud de St Christophe: nouvelles constructions entre cimetière et vieux bourg



Près clôturés dans le vallon de la Tirette

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Les lignes de crêtes boisées
- Les ripisylves
- Les routes de fond de vallée
- Les clôtures en piquets de châtaignier structurent le paysage

- Relief marqué fortement, valloné

Éléments marquants:

- Les hameaux
- Les fermes isolées
- Les arbres majestueux isolés et des alignements de noyers et mûriers
- Maisons individuelles aux entrées de bourgs

Surfaces représentatives:

- Les prairies/pâturages en friche et leurs clôtures

Autres

- Les maisons récentes se ferment par des haies uniformes
- De nombreuses vues sur le lointain, notamment les Monts du Matin et le Vivarais, depuis les crêtes
- Les entrées de bourgs manquent de qualité



Chêne isolé en bord de route



Rond point entre les deux bourgs

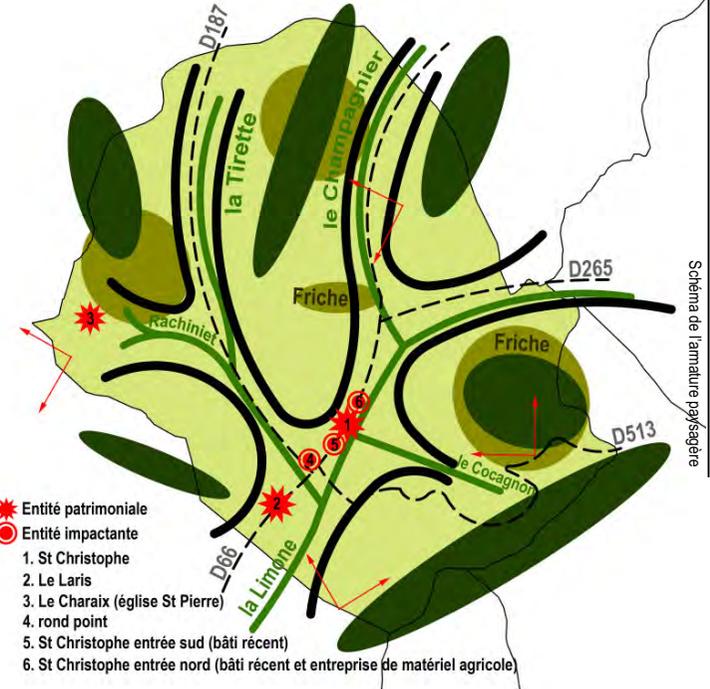


Schéma de l'identité paysagère



Vue sur le vallon du Champagnier depuis la D66 en limite communale nord



Platanes à Saint Christophe, devant la mairie

Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Faible pression foncière
- Déprise agricole due à la diminution de l'élevage
- Constructions de quelques maisons individuelles aux entrées de bourgs
- Le récent rond point fait la transition entre les deux bourgs et banalise ce paysage rural
- Projet d'espace public liant les deux bourgs où l'enrobé domine

Enjeux et problématiques

- Entrées de bourg dévalorisées par les nouvelles constructions et un traitement trop routier (rond point...)
- Enfrichement important qui induit à terme une fermeture de ce paysage aujourd'hui pâturé
- Clôtures en piquets, marqueurs identitaires de ces collines, qui s'opposent aux haies de cyprès et murs des nouvelles habitations.



Vue sur la vallée de la Limone depuis les Bossards

SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS Problématiques architecturales et de développement urbain



La commune au sein du territoire

St Christophe et le Laris est une commune rurale de la deuxième couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR.

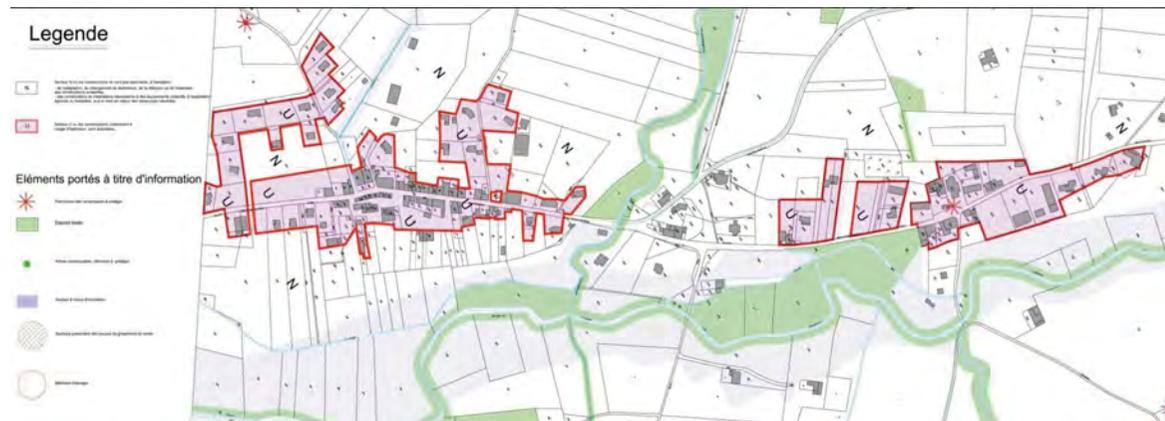
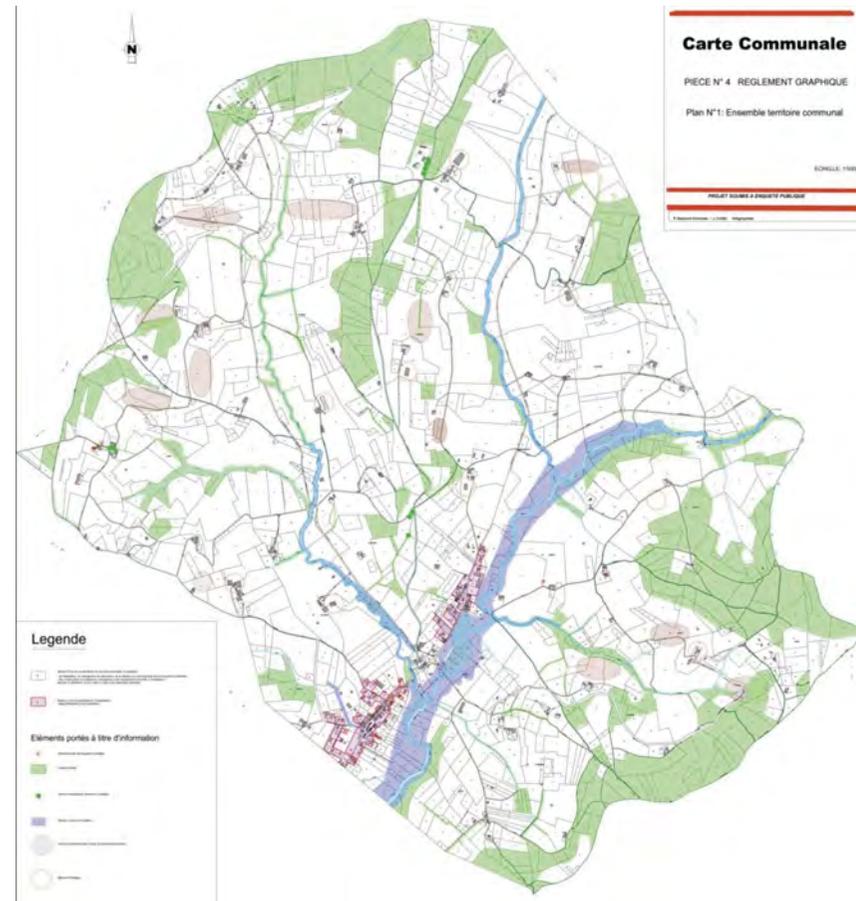
Les bourgs de St Christophe et le Laris furent réunis en 1791. Ils sont construits dans la vallée de la Limone, qu'ils longent.

Morphologie urbaine du bourg

Les bourgs anciens sont composés d'un bâti dense et continu le long de la voie principale qui les relie. En frange du bourg, des potagers sont cultivés.

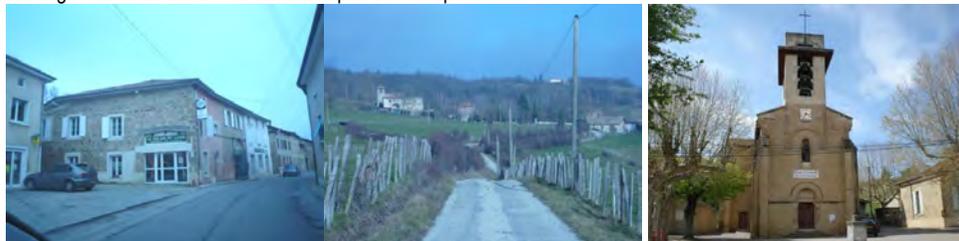
Image du bourg dans le paysage

Les deux bourgs de Saint Christophe et le Laris sont dominés par l'église du XIXème. Le cordon bâti qui s'étire le long de la Limone est séparé par un espace agricole ouvert traversé par un affluent de la Limone.



Bati traditionnel urbain

Il est composé de constructions mitoyennes presque exclusivement en galets avec encadrements en briques et en pisé. Les alignements de toiture se terminent pas des croupes.



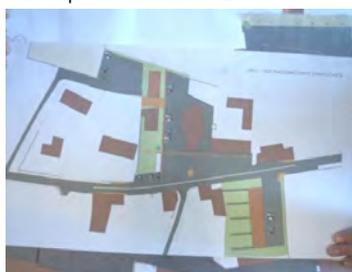
Les édifices majeurs sont :

- l'église Saint Pierre du Charaix du Xle qui est en dehors du bourg
- l'église et calvaire de Saint Christophe qui date de 1870
- la mairie

Espaces publics

La mairie a engagé des travaux d'assainissement qui l'ont conduit à réaménager la rue principale et une place vouée essentiellement au stationnement. (architecte Rotival)

L'enfouissement des réseaux électrique et France Telecom est prévu cette année 2013.



Habitat diffus ancien

Des corps de fermes accompagnées de masses végétales qui les soulignent, ponctuent le paysage des versants.

Elles sont souvent en pisé appuyé sur des soubassements en galets.



Urbanisation et bâti récents

Une urbanisation diffuse s'est développée le long des voies aux entrées des bourgs, sous forme pavillonnaire. Les constructions récentes en limite de bourg sont implantées au milieu de grandes parcelles. Ne comportant qu'un rez de chaussée, leur volume « écrasé par des toits à 2 pans, leur couleur, les arcades et génoises les distinguent du bâti traditionnel. Le traitement des jardins est pauvre. Cette banalisation de l'architecture dégrade l'unité des villages.



Document d'urbanisme et projets de la commune

La carte communale approuvée en 2012 préserve l'espace naturel entre les deux bourgs et limite l'urbanisation aux terrains limitrophes aux villages. Or la demande n'est pas sur ces terrains. Le maire souhaiterait pouvoir offrir quelques logements locatifs afin d'accueillir de jeunes ménages. Il envisage de les construire sur un terrain situé face à la mairie.

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

- Le bâti ancien a été en partie rénové mais pose des problèmes de coût de restauration pour les moyens relativement faibles des habitants
- Le clocher de l'église est en cours de rénovation, un silo rénové par la commune pour les associations
- L'enfouissement des réseaux est en cours de réalisation
- La commune a réalisé une Charte Communale.

Enjeux et problématiques

- Maîtriser l'architecture des nouvelles constructions au sein du bourg ?
- Pour les nouvelles constructions au sein du bourg, préserver les ouvertures sur le paysage au sein du village
- Aménager des espaces publics conviviaux avec des matériaux simples en limitant la place de la voiture et l'enrobé

Paroles d'élus



Le maire est très attaché au paysage de sa commune qu'il peint

St Christophe a des liens forts avec les autres communes du nord de la CAPR Le contrat de rivière de l'Herbasse (C.C. de St Donat) s'occupe de l'Herbasse mais aussi de la Limone, affluent de l'Herbasse, ce qui renforce d'autant le lien avec le pays de l'Herbasse.

La singularité du paysage :

- les bosquets très visibles, ont un rôle paysager, forestier, écologique (présence de bosquet car entretien minimum)
- la présence de châtaignier (on fait des piquets) de merisiers et des chênes dont quelques uns centenaires,
- la ripisylve qui à terme avec l'intervention du contrat rivière, deviendra un cordon touffu, mais ce n'est pas grave
- l'eau façonne le paysage notamment parce que les sols sont argileux
- les grosses fermes marqueurs identitaires forts du paysage.

Le paysage urbain de Saint Christophe est en train de se banaliser, de se dégrader avec des maisons sorties de catalogue.

Avant, il n'y avait pas de clôtures autour des habitations ; les nouveaux arrivants se ferment pour éviter les vis-à-vis, alors qu'on est dans une campagne qui a toujours été ouverte. Aujourd'hui des grands linéaires de grillage et haies de cyprès sur le pourtour de la parcelle ferment l'espace. Il y a beaucoup de pauvreté sur la commune et un peu de négligence aussi. Un terrain en zone constructible a obtenu un permis pour faire une maison banale, type néo-provinciale ; ce qui est inquiétant. L'architecture moderne doit se marier avec le paysage, il y a toujours des moyens d'adapter le contemporain

Les indivisions et les héritages qui morcellent les terres et les bâtiments empêchent la rénovation du bâti ancien On voit bien que la plupart des façades des deux bourgs sont en état moyen voir désastreux. Un arrêté de péril sera prononcé pour une maison inhabitée Le clocher ne pourra être refait par manque de moyens

La commune a fait le choix de la carte communale plutôt que du PLU par facilité et manque de moyens humains mais si c'était à refaire, on ferait un PLU. Avec la carte, nous n'avons aucune maîtrise de la qualité de l'architecture ni de l'économie de l'espace La plupart des gens se fichent de l'aspect paysager (comme les nouvelles constructions à côté du cimetière) Désormais, il n'y aura plus d'urbanisation en dehors du village, ce qui est déjà ça de gagné. Des ouvertures pour le tissu bâti sont aménagées pour permettre l'écoulement des eaux pluviales et au droit de la Limone pour préserver la qualité paysagère et limiter les risques d'inondation

Il y a des demandes pour construire mais en dehors de la zone urbaine, il y a donc beaucoup de refus de PC dont un pour la construction de bâtiment pour chevaux. La DDT l'a refusé car elle ne considère pas l'exploitation comme professionnelle, ce qui est bien dommage, car des chevaux à la campagne ne sont pas gênants

La zone constructible va se remplir vite. En face de la mairie il y a un terrain que la municipalité souhaiterait voir acheter par ADIS ou HPR mais ils ne sont pas intéressés, il reste à demander à DAH. Ca serait bien de faire un bâtiment avec un étage, 3/4 logements adaptés pour les personnes seules âgées au rez de chaussée. Des femmes âgées se retrouvent seules dans de grands logements pas faciles à entretenir

Les potagers et jardins sont conservés et en bon état bien que moins cultivés

La charte est une étude globale qui permettra d'harmoniser les choses, avoir le même discours sur un même territoire, avoir la même taxe d'habitation par exemple, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, avoir le même aspect paysager car finalement il n'y a pas autant de différence que ça entre la plaine et les collines, c'est aussi pour plus de solidarité entre les communes, plus d'échanges. C'est un outil de gestion, de connaissance, semblable à la carte communale mais à l'échelle de la CAPR

16 agriculteurs professionnels, plutôt de grosses exploitations situées sur les communes voisines qui louent des terres sur St Christophe. Donc une forte augmentation de tracteurs sur les routes, sans conflits d'usages particuliers.

Le paysage a changé car avant c'était de petites exploitations avec du petit matériel et maintenant c'est l'inverse Le paysage c'est surtout transformé il y a 20 ans, depuis ça se stabilise d'un point de vue de l'agriculture. Avant il y avait beaucoup de petites parcelles et de haies, elles ont majoritairement disparu. Aujourd'hui il y a beaucoup de bosquets dus à l'abandon des petites parcelles, soit trop petites pour être exploitées, soit par manque d'entretien et d'intérêt ou encore car inexploitable à cause de la pente.

Le bassin de l'Herbasse peut être considéré comme précurseur en matière d'aménagement et de renaturation des cours d'eau. Comme pour la renouée du Japon. Au début, les campagnes d'arrache duraient 1 mois, aujourd'hui ce n'est plus que quelques jours par an, la renouée est en voie de disparition. La ripisylve n'a pas changé sauf que le contrat rivière, pour éviter les risques d'inondations de la Limone, interdit la plantation de peupliers dans le lit du ruisseau pour éviter les embâcles car le peuplier casse et barre le cours d'eau et augmente le risque d'inondation. Donc à terme, il n'y aura plus de grands arbres dans le cours d'eau.

La commune entretient les chemins ruraux mais évite de curer les fossés. Il y a 40 ans, il y avait plus de 30 petites exploitations de production de lait avec un ramassage de lait quotidien. Usage important des routes donc besoin de les goudronner donc création de fossés pour récupérer les eaux pluviales et puis création de fossés de plus en plus larges et profonds à l'aval donc débits plus importants et rejets dans la Limone. Ca a engendré des inondations donc maintenant la commune ne cure plus les fossés et les laisse déborder ponctuellement, ce qui favorise l'infiltration et diminue les rejets massifs dans la Limone qui présente déjà des risques d'inondations importants

L'enrichissement des parcelles est stable, sûrement que dans 20 ans de nouvelles cultures prendront la place de ces friches
L'entretien et la conservation des bosquets et des haies devraient effectivement faire l'objet d'un travail (ce qui n'est pas le cas ni prévu) pour par exemple les haies en bordure de chemins : Les haies éviteraient des frais sur les chaussées comme par exemple elles protégeraient des congères (planté côté nord), car le réseau routier est important.

C.02. MONTRIGAUD

RDV 30 JANVIER du 2013 en mairie

Présents : le maire , mme Habar, mr Rey et mr Bérard Adjoints

MAIRE : mr Bret Tél : mairie : 04 75 71 70 70

SUPERFICIE :2872 ha Altitude : 359 m/582 m

Exploitations agricoles : Nb : 10

POPULATION : en 1999 :446 hab- en 2012 :500 hab (en voie de baisser- vieillissement)

ACTIVITE restaurant- camping, centre équestre, agence postale, artisans

DOCUMENTS D'URBANISME : PLU en début d'étude Nb de PC en 2012 : 1

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 4 :

PATRIMOINE NATUREL :

Znief 1 Bois de Roques : intérêt ornithologique, botanique ENS 29

Znief 1 Bois de Montrigaud et étang intérêt botanique ENS 26

Znief 2 "plateau de Chambaran : intérêt ornithologique, botanique et paysager

Rivière : l'Herbasse

PATRIMOINE BATI

PRNP :Croix de carrefour ,lavoir du XIVe , église du bourg XIème siècle

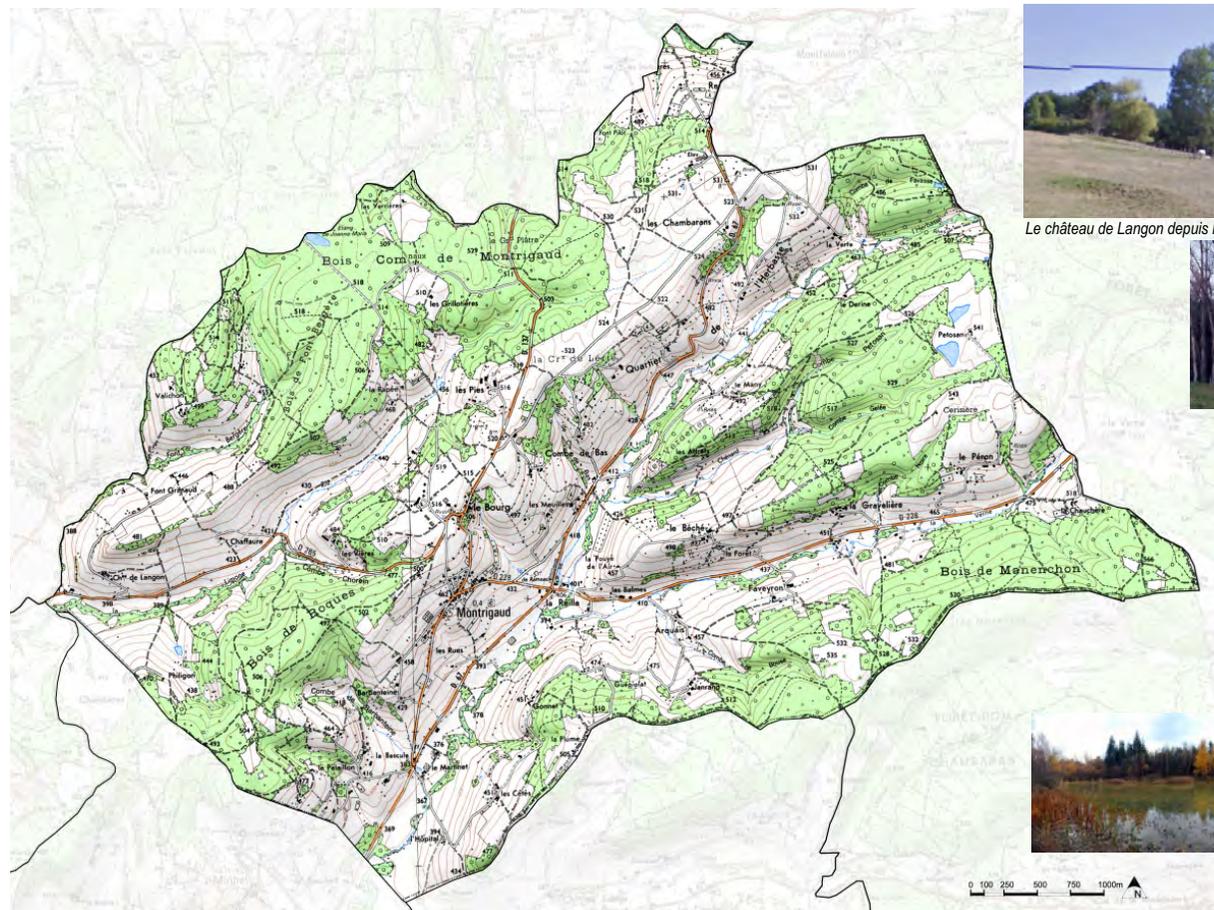
ARCHEO : tombeaux antiques, Château de Langon et sa ferme

Habitat fortifié et remparts du bourg (ruines)

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

- Etude paysagère de la commune de Montrigaud réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.



Le château de Langon depuis la D265



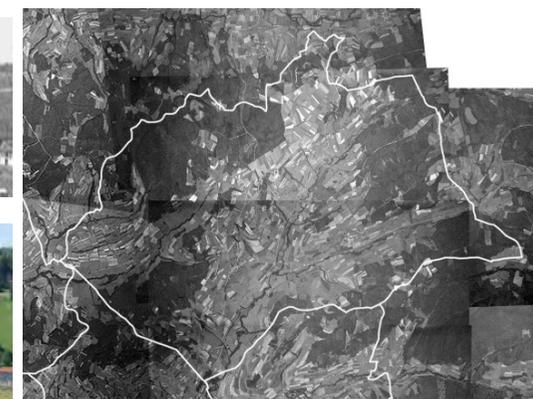
Etang de Joanna-Maria



Vue sur le village - photographie ancienne (source: www.montrigaud.fr)



Vue sur le village (source: www.communes.com crédit J.Berard)



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Jeux de boules en 1913



Jeux de boules aujourd'hui, après rénovation.

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Ripisylve de l'Herbasse, de la Verne et de la Limone
- Le crêtes boisées des bois de Roques, Manenchon
- La route départementale 67
- La route belvédère
- Clôtures en piquets
- Les potagers à l'aval du village protègent le front bâti

Surfaces représentatives:

- Les prairies des coteaux et du plateau.
- Les bois de plateau

Éléments marquants:

- Le village et son église
- Le Château de Langon
- Les habitations isolées
- Des bâtiments agricoles sans accompagnement végétal malgré la qualité de certains (en bois, sous l'école)
- Quelques arbres majeurs aux abords du village dont les platanes centenaires du jeu de boule
- Le jeu de boules

Autres

- L'Étang de Joanna-Maria ZNIEFF 1
- Point de vue remarquable sur les Vercors
- Route belvédère

Structures paysagères



Vue sur le coteau du village et projet du parc éolien (source: La Compagnie Eolienne du Pays de Romans)



Vue depuis la route belvédère au dessus du village.



Vue vers le sud depuis le plateau (croisement D137 et route belvédère)

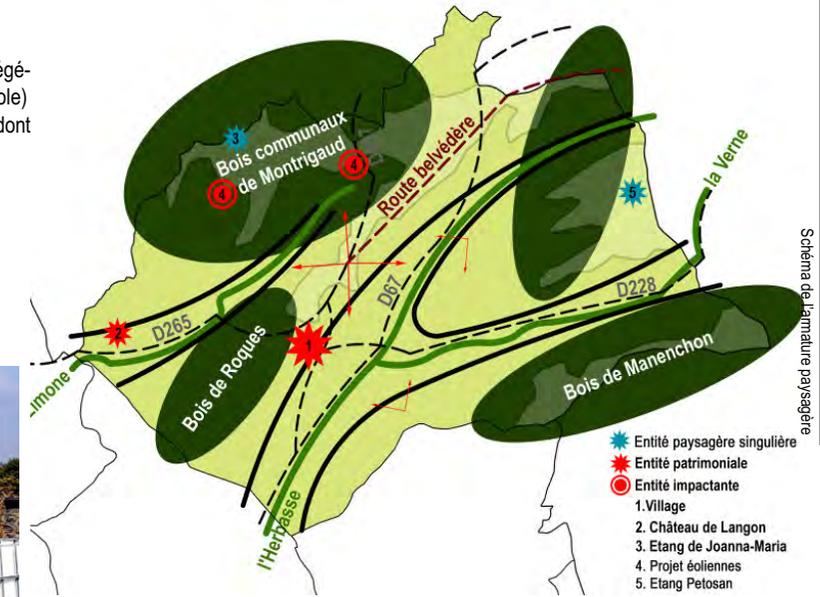


Schéma de l'identité paysagère

- ★ Entité paysagère singulière
 - ★ Entité patrimoniale
 - Entité impactante
1. Village
 2. Château de Langon
 3. Etang de Joanna-Maria
 4. Projet éoliennes
 5. Etang Petosan

Evolution du paysage

- d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus
- Développement de constructions au-dessus du village jusque sur la crête.
 - Grands projets d'énergies renouvelables: les éoliennes au nord, qui seront impactantes mais pas dévalorisantes dans le paysage et les deux champs de panneaux photovoltaïques, dans la même forêt, mais qui eux ne seront pas ou peu visibles.
 - Pas de déprise agricole, ce qui est assez rare dans le nord de la Drôme des Collines pour être souligné.
 - Présence de touristes

Enjeux et problématiques

- Habitations individuelles éparpillées au-dessus du village brouillant la lisibilité de celui-ci
- Potagers et jardins à l'aval du village à protéger
- Implantation d'éoliennes: nouvelle identité pour la commune

MONTRIGAUD Problématiques architecturales et de développement urbain



La commune au sein du territoire

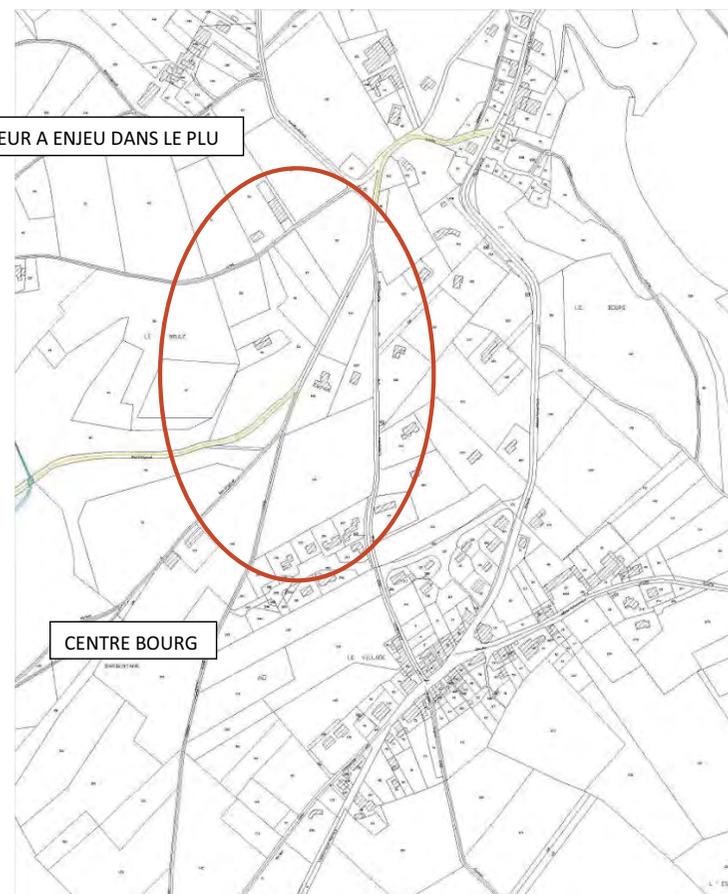
Montrigaud commune rurale de la deuxième couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR. A 10mn du Center Park de Roybon.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien s'est développé au carrefour des 2 routes D137 et D228 Village rue, il s'est construit à mi-pente orienté au levant. Une frange de potagers borde le village.

Image du bourg dans le paysage

La ligne horizontale des toitures est dominée par la flèche du clocher située au centre du village. Cette silhouette est peu visible de la route.



Bati traditionnel urbain

Il est relativement dense composé de bâtisses imposantes construites en galets. La molasse ou la brique a été utilisée pour les encadrements. Les passes de toits sont en bois.



Les édifices majeurs sont :

- l'église romane : église du bourg XIème siècle
- l'habitat fortifié et remparts du bourg ...
- la mairie et l'école. du XIXème



Espaces publics

Une seule place marque l'angle des 2 voies.



Habitat diffus ancien

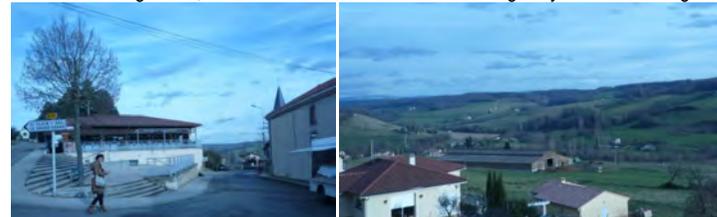
Ce sont des constructions en galets et en pisé .

Urbanisation et bâti récents

Elle s'est développée le long des routes et éparpillée sur le territoire sur des grandes parcelles, très consommatrices d'espace mais peu visibles (rôle de la végétation) :Le bâti pavillonnaire est très hétérogène.

Le Multi services (architecte Philippe Amette) concilie avec justesse l'intégration dans le bourg d'une construction contemporaine avec l'aménagement d'une place l'angle de 2 voies.

Les bâtiments agricoles, en bois construit en contrebas du village il y a 15 ans s'intègrent discrètement.



Document d'urbanisme

La commune s'est engagée dans la réalisation d'un PLU (Bet IR Concept). Le PADD est en cours : « Le nombre de projets autonomes effectués par opportunité ne cesse de se développer. L'urbanisation anarchique nuit au paysage. Des dents creuses dans le bourg permettront sa densification»

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

Tous les points négatifs relevés et préconisations ont été réglés

- Actions sur le bâti : (restauration des façades du bourg), et aménagements de la place avec multi service
- Engagement de la commune dans un PLU

Projets de la commune

- Aménagement de la voirie, rénovation de l'école, et réalisation d'une chaufferie à bois.

Enjeux :

- Renforcer le rôle fédérateur du bourg (aménager d'autres espaces publics, densifier autour du bourg en préservant les potagers)
- Maîtriser la qualité d'aménagement des futurs quartiers en limite du bourg
- Densifier les parcelles.
- Renforcer les liens entre les quartiers

Paroles d'élus

Notre paysage ne vaut pas le Diois. Rien de particulier, il n'y a pas d'unité architecturale, pourtant beaucoup de belles maisons en galets en arêtes de poisson.. On n'est pas identifié à quelque chose de précis, on ne ressemble à rien. Nous avons une route « Belvédère » où on voit le Mont Blanc . C'est curieux, beaucoup de passants viennent se promener dans notre forêt, on a un étang naturel. (projet qui a été fait, de signaler l'étang plus parcours de découverte d'une heure environ) Une fois par an, le Syndicat Mixte de la Drôme des collines organise une journée avec les scolaires.

On a deux lotissements dans le village, on les voit bien d'en face, pas du village :pas de soucis particulier. Le hangar en bois en contrebas de l'école, s'intègre mieux. Les restructurations sont bien réalisées. Il y a important travail du CAUE et de l'architecte. On a des jeux de boules unique en Drôme, en terrasses :16 terrains, ce n'est pas la pétanque mais la boule lyonnaise, c'est ancestral, ça date de 1905 ! rénové en 2006.

Mais il a perdu un peu de cachet avec la rénovation.

4 logement par an comme dit le PLH, mais les gens qui viennent à la campagne ne veulent pas venir dans le village mais à l'extérieur. Souvent des gens du pays qui veulent construire à côté de chez leurs parents. On aimerait que ce soit aussi facile de construire hors du centre comme ils mettent des « Mac Do » à tous les carrefours. Ce n'est pas logique, le Center Park va se construire en zone Natura 2000 et nous on ne peut pas construire hors bourg.

On est en colère car ils veulent construire à Romans et Valence, et nous nous devons préserver notre agriculture. On n'arrivera jamais aux objectifs du PLH si on construit qu' autour du bourg. Dans le lotissement il reste trois parcelles de 1000m2 qui ne partent pas : c'est trop loin de tout.

On a reçu le SCOT : ous sommes en « zone verte » une : réserve d'indiens !

HPR doit construire sur toutes les communes sauf Saint Laurent et nous. On a 7 logements sociaux communaux.

La forêt communale est de 216 ha que l'ONF gère. La forêt privée est morcelée et on n'a pas connaissance de données sur la forêt. Chacun gère sa forêt comme il veut, ce sont souvent des micro parcelles, en indivision.

L'agriculture est très fragile. Pour le circuit court, c'est trop compliqué et très cher en structure et équipement.

Dans le village, tout le monde a un potager, qu'on appelle chez nous un jardin. A la campagne, le circuit court est notre jardin. On a un peu de noyers, car plus d'avenir ici.

Les eaux du Center Park iront dans l'Herbasse à moins qu'ils arrivent à les infiltrer sur place. Ici le sol est trop argileux. Ça ne s'infiltrer pas. Ça va nous amener des ennuis » On espère qu'on va avoir un flux de population venant de Roybon. Peut être pendant la construction, les gens chercheront à manger et à se loger. Des nouvelles familles vont arriver. C'est une ville de 5000 habitants qui s'installe derrière le bois ! Qui est dans une zone protégée !

Deux groupes de 6 éoliennes implantées dans le bois nous ramèneront 35000€ par an de location de terrains car ils sont communaux. Avec cette somme, on va rénover la voirie, l'école, et une chaudière à bois. On a un contrat de 20 ans avec les éoliennes (95 m de haut comme à Hauteirives).

Ce n'est pas choquant dans le paysage, ça fait l'unicité au conseil, c'est moins choquant que les lignes à haute tension ! Du coup on aura un élément identitaire du paysage ! Notre commune sera reconnue et reconnaissable ! C'est une fierté, ce projet, porté par CAPR, respectueux de l'environnement. On a tout à y gagner.

Il faudrait que la charte soit annexée au PLU.

C.03. MIRIBEL

RDV 17 janvier 2013 en mairie

Présents : le maire, mr Izérable (2^{ème} adjoint, agriculteur)

MAIRE mr Mottin Tél : mairie : 04 75

SUPERFICIE :655 ha Altitude : 326 m/ 511m

61% dévolu à l'activité agricole

Exploitations agricoles : Nb :10 (17 en 1979)

POPULATION : en 1999 : 250 hab , 285 hab en 2011 (rajeunissement depuis 1990)

ACTIVITE : 1 auberge et 1café- Environ 10 artisans – 3 chambres d'hôtes

DOCUMENTS D'URBANISME :Carte communale en cours

½ PC par an en moy

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 2 :

PATRIMOINE NATUREL :

Znief 1 Bois de Roques : intérêt ornithologique, botanique ENS 29

Znief 2 "plateau de Chambaran : intérêt ornithologique, botanique et paysager

PATRIMOINE BATI

MHC Maison Michat ancienne maison forte salon et décor du château, protection intérieure ne générant pas de périmètre

MHIS Eglise Ste Sévère XII^{ème} siècle et son cimetière 1926 -

PRNP : Maison Deveau, ancienne maison forte. Tour XVIII^e

- ancienne chapelle à la Charrière

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

- Etude paysagère de la commune Miribel réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.

- Elaboration d'une carte communale Diagnostic 2012 BEAUR



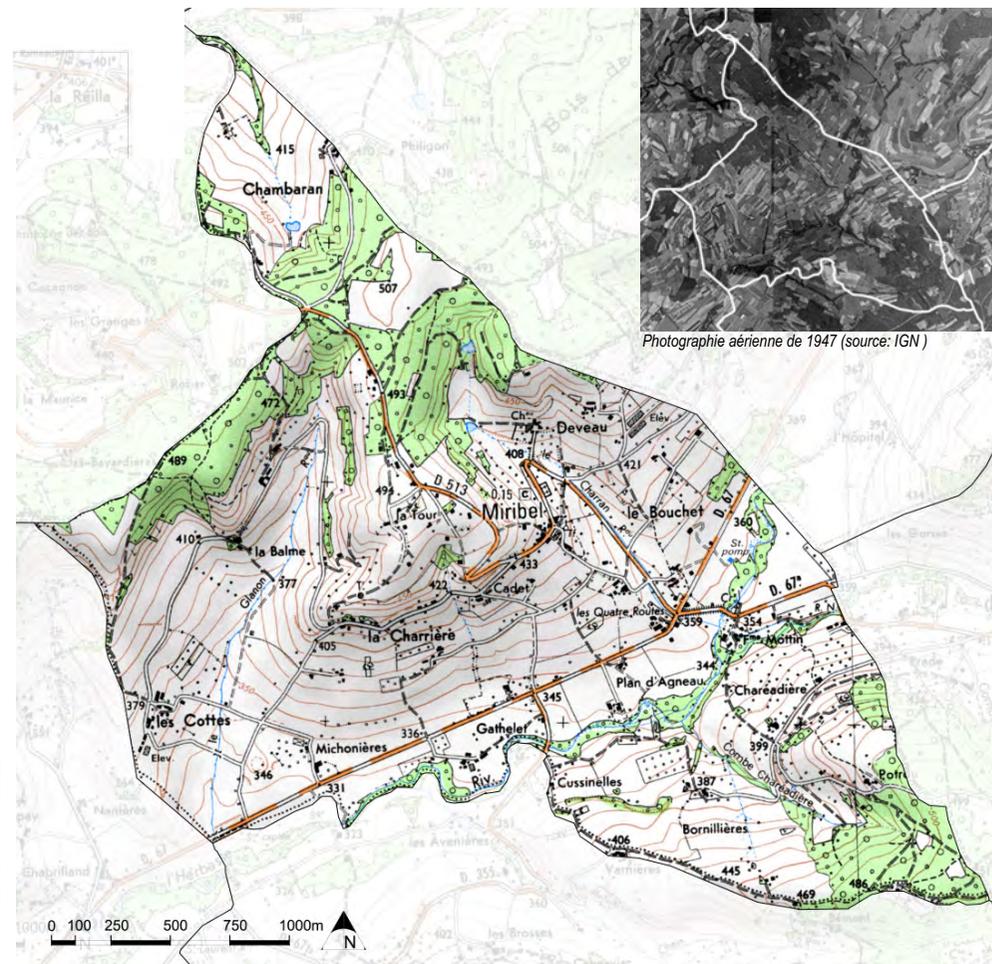
Alignement sur D67



Tilleul place de la mairie



Platane de la mairie



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Vue depuis la RD67 vers le sud



Vue vers le village depuis la route de Saint-Bonnet-de-Valclérieux

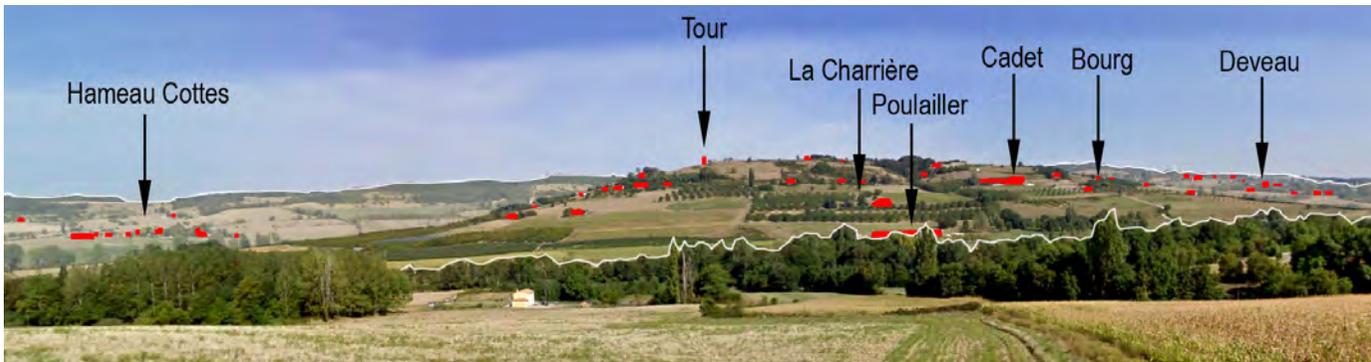


Carrefour quartier des 4 routes

Structures paysagères



Panorama vers le sud depuis D517



Vue sur Miribel depuis Saint-Laurent d'Onay

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Ripisylve boisée de l'Herbasse
- La crête boisée du bois des Brosses
- La route départementale 67

Éléments marquants:

- Le village et sa chapelle classée
- la Tour: élément identitaire, repère depuis les communes alentours
- les carrés de noyers: en voie de développement
- Les habitations isolées sur le versant sud de Miribel
- la salle communale dont les abords n'ont pas ou peu été traités

Surfaces représentatives:

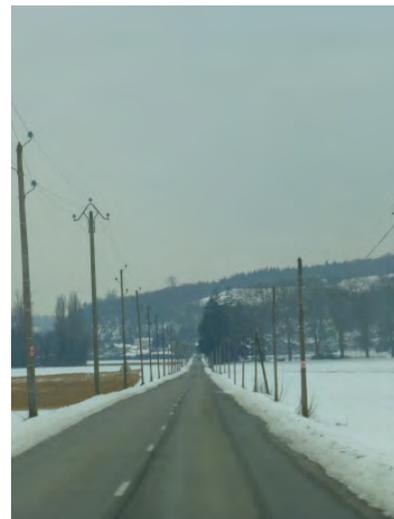
- Les cultures et les pâturages qui dominent sur les coteaux.

Autres

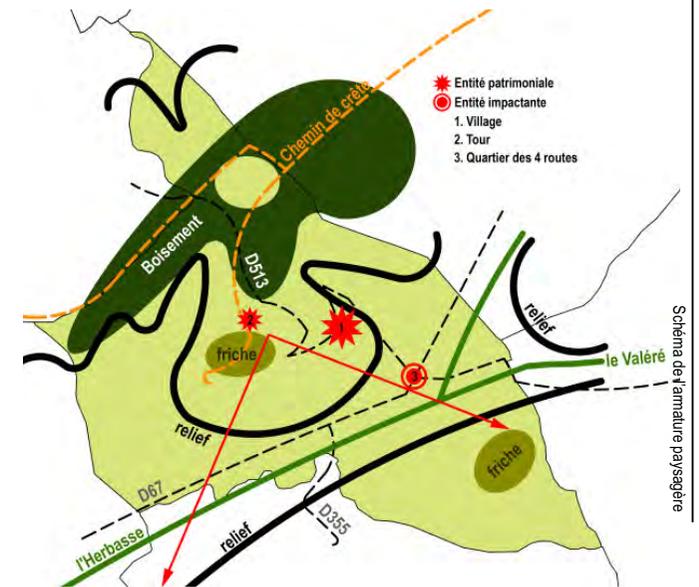
- Paysage ouvert qui rend saillants les éléments structurants du paysage
- La croupe ouverte sur laquelle est implanté le village offre des vues sur le lointain.



L'Herbasse depuis le pont de la RD355.
Route de Saint-Laurent-d'Onay



RD 67 vers Crépol



Vue vers le village depuis la RD513

Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

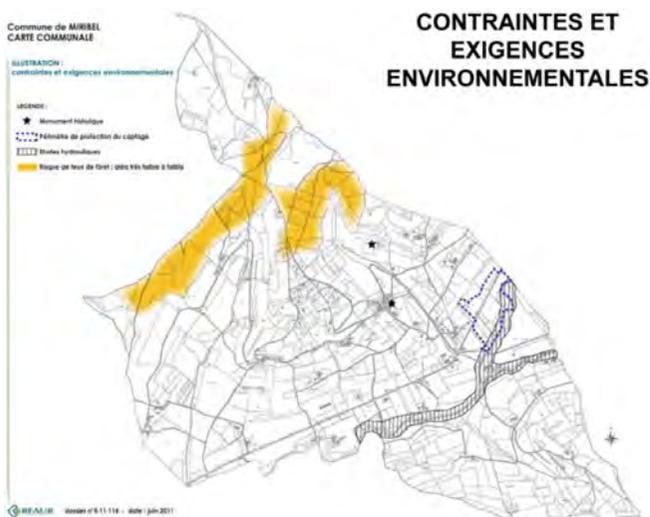
- Le paysage n'a pas subi de grands changements
- Augmentation des noyers au détriment des pêchers et cerisiers
- Etalement du quartier des 4 routes sans intégration paysagère
- L'enrichissement est peu important et localisé
- L'espace public a été revalorisé

Enjeux et problématiques

- Maintenir les abords de la Tour ouverts
- La route départementale et ses abords
- Valorisation du carrefour des 4 routes, porte d'entrée de la commune
- Intégration paysagère du quartier des 4 routes et ses extensions
- Protéger le lien visuel entre le bourg et son paysage proche.



Photo aérienne



La commune au sein du territoire

Miribel est une commune rurale de la deuxième couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est construit sur un versant, côté « levant ». Le tissu bâti est dispersé, le long de la rue principale relativement pentue, dominé par l'église romane Ste Sève et l'école - mairie du XIXème siècle construite en galets et briques.

Grâce à sa situation en hauteur, le bourg offre un paysage panoramique exceptionnel d'où son nom de MIRIBEL (racine étymologique : mira)

Image du bourg dans le paysage

Le village est peu visible de la route de Crépol. Il commence à se détacher sur la petite route qui y conduit.



Bati traditionnel urbain

Il est composé de bâtisses isolées construites en galets et pisé (avec galets en partie basse ou murs de soutènement), la molasse ou plus tard la brique ayant été utilisée pour les encadrements. Les toitures ont des croupes, des génoises ou passes de toits.



Les édifices majeurs sont :

- **l'église romane** dont la restauration exemplaire a été réalisée il y a plus de 10 ans (architecte P.Béron). Des travaux de restauration des fresques intérieures sont prévus prochainement
- **l'ancienne école** : 2 logements y ont été aménagés.

La commune vient de réhabiliter l'ancien préau, rénovation exemplaire par sa justesse : Un exemple d'alliance de matériaux traditionnels et modernes (architecte Philippe Amette).



Espaces publics

La mairie a aménagé le parvis de l'église (paysagiste Beaudot)
Les parkings ont été réaménagés, des abris pour les containers construits.

Habitat diffus ancien

Fermes et maisons fortes se sont groupées autour du village et du hameau de la « Charrière »
Le paysage de Miribel est marqué par plusieurs maisons fortes.

Urbanisation récente

- Elle est située : en contrebas, au quartier des « 4 routes », proche du carrefour de la route qui monte au village et de la route de la vallée : habitat dispersé peu dense mais discret .
- En hauteur , quartier de la « Tour » habitat dispersé peu dense mais à l'écart des points de vue remarquable



Bati récent

Une salle polyvalente a été construite isolée sur la route de St Laurent d'Onay
Le poulailler au bord de la route D67, un fort impact, de par son échelle et le manque de plantations .



Document d'urbanisme

La commune s'est engagée dans l'étude d'une Carte communale (bet Beaur) qui devrait être approuvée en 2014.
La zone constructible sera limitée aux terrains contigus du quartier. Un parking doit être aménagé par la commune.

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

Tous les points négatifs relevés et préconisations ont été réglés Les élus ont montré leur attachement à la commune par le soin remarquable qu'ils accordent à leur patrimoine architectural et paysager et en le faisant évoluer avec beaucoup de respect. Ils aiment à rappeler que leur paysage est une richesse à préserver

- Actions sur le bâti : (restauration des façades du bourg) , et aménagements des espaces publics
- Engagement de la commune dans l'étude d'une Carte communale.

Enjeux

- Ne pas altérer la vue panoramique de la chapelle et de la mairie
- Intégration paysagère de la salle polyvalente isolée du bourg, qui mériterait d'être accompagnée par des plantations et des aménagements qui l'inscrirait mieux dans une compréhension des lignes de forces du paysage et lui offrirait des espaces de prolongement abrités et ombragés.
- Intégration paysagère des poulaillers par un traitement paysager
- Comment garantir la qualité des constructions des extensions urbaines ?

Paroles d'élus

La particularité de notre paysage, c'est la Drôme des collines, on est au levant, au sud est, surtout le bourg, là où le bâti est le plus installé. Jolie vue, on voit le Mont blanc, le cantal... depuis le bâti, on voit aussi 4/5 autres clochers. Notre emblème, l'église classée et la vierge offerte par une anonyme qui n'a pas voulu révéler son identité, style plutôt moderne, en pierre du Gard, depuis 7 ans . La Tour en pierre se détache dans le paysage. Elle est privée, pas de travaux prévus.

Il y a beaucoup de rénovation, peu de constructions neuves (1 ou 2 par an), la carte communale en prévoit 1,5/an Presque tout le patrimoine bâti de la commune est rénové, les maisons secondaires sont en baisse, les maisons neuves sont pas mal, quand elles sont dans le périmètre de l'église s'est bien encadré

Chaque époque a sa façon de construire mais il ne faut pas que ça choque dans le paysage

On aimerait conserver le paysage en l'état mais ça change tout le temps

La déprise agricole c'est vilain dans le paysage. Un jour ça deviendra un bois (comme à Charrière). Le bois ça commence par une prairie puis des ronces et églantiers et en 50/60 ans ça passe de la friche au bois. La lande est un souci pour le risque incendie car la lande brule bien, une fois que c'est un bois, moins de soucis. Du point de vue du paysage cette transformation n'est pas gênante, juste le stade de la lande n'est pas très beau

Le remembrement a eu lieu il y a 40 ans. Depuis certaines terres sont retournées au bois. On a de l'élevage à viande mais plus de lait, la production de noix c'est récent, ça devient important et ça fait vivre les agriculteurs. On fait un peu de céréales, de la prairie et 2 volailles en ICPE. Le tabac c'est arrêté vers les années 1970, les pêches vers 1960, la noix a remplacé la pêche, on voit partout des carrés de noyers, éparpillés car ça ne pousse pas n'importe où, il faut des sols forts, profonds, argileux Beaucoup de châtaigniers sur les crêtes, en taillis, un peu de chêne Avant, il y avait beaucoup de céréales, depuis ce sont des pâturages et des fauchés

Il y a de moins en moins d'agriculteurs, beaucoup de gens vont arriver à la retraite, on a le souci de savoir comment ça va se passer sans agriculteurs professionnels

Ce sont ceux des autres communes qui viennent acheter ou en fermage sur la commune amis. Ils n'y habitent pas, ça ne fait pas vivre la commune, il n'y a plus d'entraide, ils ne s'intéressent pas à la vie de la commune, ne participent pas, la plupart sont des éleveurs de vaches à viande ou des propriétaires de chevaux. Si c'est bien entretenu ça va, sinon, quand les chevaux ont faim ce n'est pas bon .

La vie de village se perd, c'est pareil dans les autres communes

Les études sont trop longues. Dès qu'elles sont finies, une nouvelle loi sort et il faut recommencer les études, on doit tout refaire et c'est sans fin donc rien ne se fait, en plus entre temps les prix montent (prix des études) On est noyé dans la paperasse et on a moins le temps de travailler dehors. Tout faire soit même pour un agriculteur ce n'est pas possible. L'agriculteur gère du vivant qu'il ne maîtrise pas toujours, il est mal rémunéré mais c'est le plus beau métier du monde. Avant on avait plus de liberté ! Certains agriculteurs font du bio mais ne sont pas déclarés en bio car le label coûte cher

Pour les bêtes il y a des choses anormales, on nous oblige de vaccins et des antibiotiques, au lieu de laisser les vaches s'immuniser....

On a 10 ha de forêt entretenus qui appartiennent à la commune, les gens de la commune peuvent acheter du bois pour leur chauffage

Les chasseurs ne font rien pour aider, ils détruisent les chemins avec leurs gros 4x4 mais n'aident pas à les refaire

Le contrat rivière de l'Herbasse : avant c'était les agriculteurs qui entretenaient la rivière, et mieux que le syndicat de l'Herbasse aujourd'hui. Ce que fait le syndicat ce n'est pas suffisant, les agriculteurs ne peuvent plus faire ce qu'ils veulent. Des que des arbres tombent ou qu'il y a des crues, avec tout les règlements les agriculteurs sont restreints donc ils ne touchent plus la rivière.

Avant le syndicat rivière dégageait le cours d'eau, coupait du bois. Parfois il y avait des inondations dans les champs et les interventions n'étaient pas souvent coordonnées avec les cultures. Il y a trop de papier, d'autorisation, d'enquête publique. Si il y a danger, les agriculteurs interviennent sans rien dire. Il y a eu des erreurs dans la rivière, avant elle faisait des méandres, ils l'ont mise droite, apporté beaucoup de roches, aujourd'hui les pratiques ont changées, la rivière reprend son visage d'avant. Ces travaux coûtaient cher ; aujourd'hui les pratiques ont changé. Ils se sont rendu compte que ça dégradait la rivière, il y a plus de pression de l'agence de l'eau qui a un grand pouvoir

C.04. SAINT-BONNET-DE-VALCLERIEUX

RDV 1^{er} février du 2012 en mairie

Présents : le maire, et ses adjoints et conseillers : mr Bayle., mr Guigard

MAIRE : mr Duc Tél : mairie

SUPERFICIE :800 ha Altitude :357m /532m

Exploitations agricoles : Nb : 5

POPULATION : en 1999 :202 hab- en 2012 : 218 hab

ACTIVITE 59 entreprises , 2 gîtes

DOCUMENTS D'URBANISME :PLU en cours Nb de PC par an : ½ plus de terrain disponible

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 2

PATRIMOINE NATUREL :

Znieff 1 forêt de Tivolet : intérêt faunistique et floristique ornithologique, botanique ENS 25

Znieff 2 "plateau de Chambaran : intérêt ornithologique, botanique et paysager (commune intégralement comprise dans cette Znieff)

Rivière : Valéré

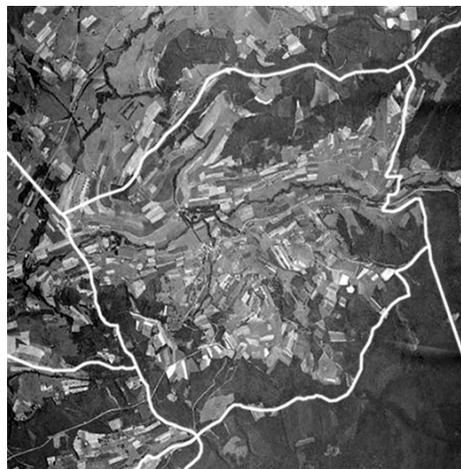
PATRIMOINE BATI

PRNP : Château de Solage, maisons en limousinerie

Ferme de Sinvalet

ETUDES PARTICULIERES existantes

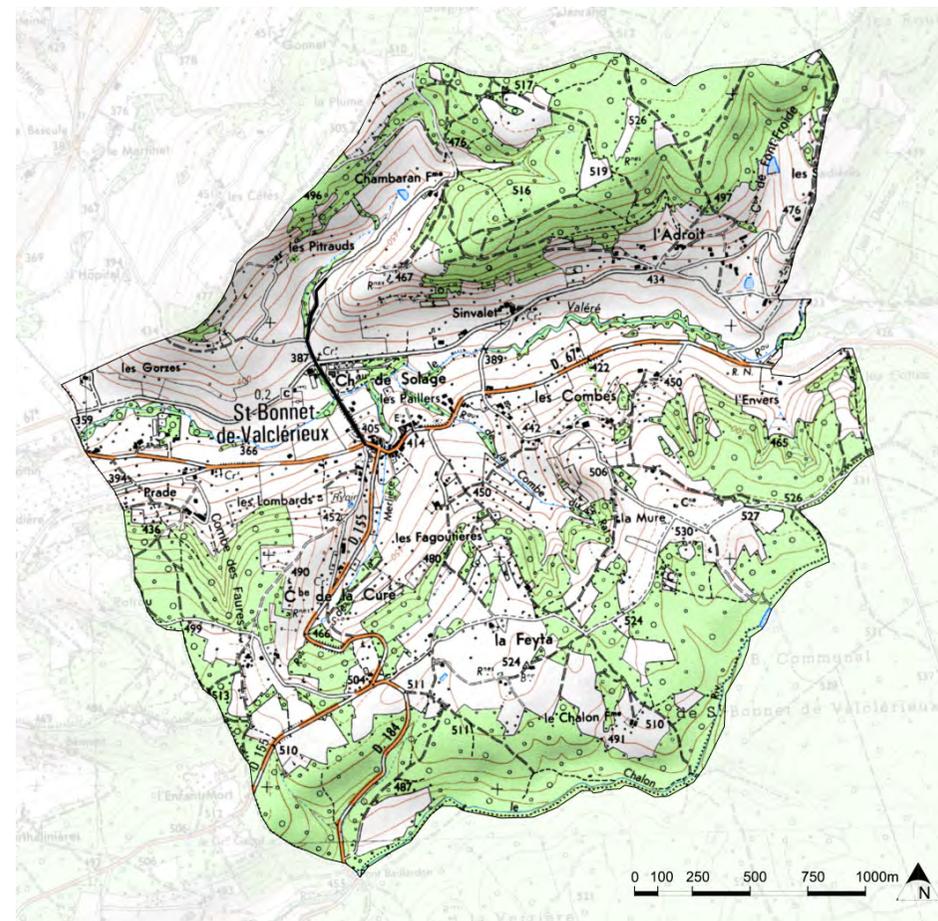
- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26
- Etude paysagère de la commune de St Bonnet de Valclérieux, réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



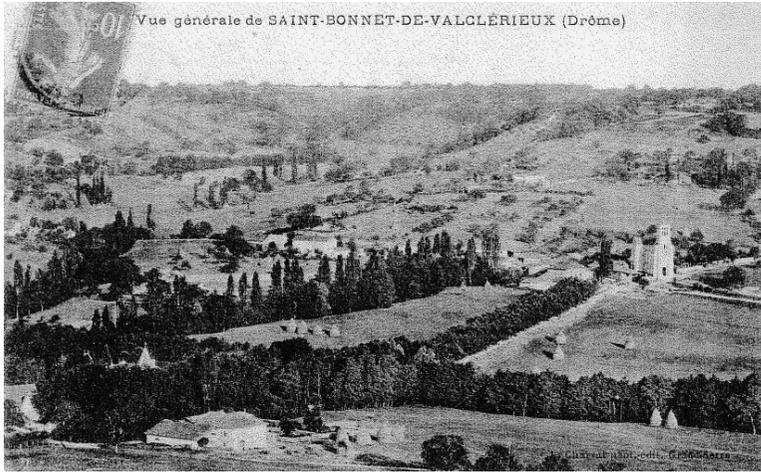
Mail de platanes sur la route d'accès au château



Structures paysagères



Vue vers le nord depuis la crête sud (D155)



Vue générale de SAINT-BONNET-DE-VALCLÉRIEUX (Drôme)

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Alignement de platanes du château
- Route
- La ripisylve

Éléments marquants:

- Butte boisée en proie de relief
- Le château et le clocher de l'église
- Quelques plantations de conifères
- Les clôtures en piquets

Surfaces représentatives:

- Les bois
- Les champs de noyers
- Les vergers et potagers des maisons

Autres

- Un chemin de crête fréquenté avec des vues sur le grand paysage et un circuit renommé de tir à l'arc dans les bois.
- Un poulailler sans qualité sur la crête

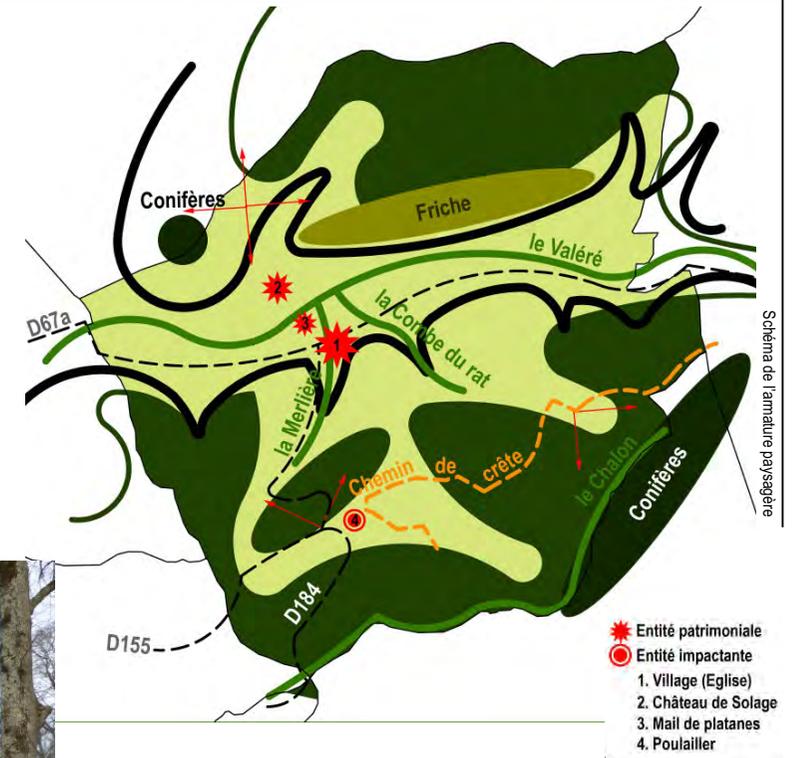
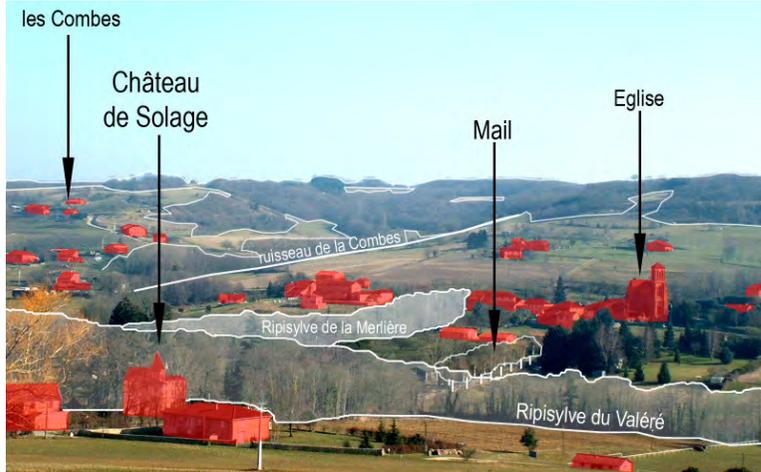


Schéma de l'identité paysagère



Château de Solage



Poulailler au carrefour des RD 184 et 155

Structures paysagères



Approche ouest de la commune: butte et crête boisée de conifères

Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Enfrichement/boisements sur les crêtes et versants
- Quelques constructions neuves isolées sans intégration paysagère

Enjeux et problématiques

- Paysage rural de qualité malgré quelques constructions visibles sans qualité
- Légère déprise agricole
- Les abords du bourg ont été préservés

SAINT BONNET DE VALCLERIEUX Problématiques architecturales et de développement urbain



La commune au sein du territoire

St Bonnet de Valclérieux est une commune rurale de la deuxième couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est ramassé construit à flanc de versant, dans la vallée du Valéré de part et d'autre du ruisseau de la Merlière.

Image du bourg dans le paysage

Le bourg est dominé par l'église qui marque l'entrée sud et est du bourg.

Les masses puissantes des toitures prolongent celles de l'église.

Le château et ses arbres majestueux accompagnés de son allée de platanes annoncent le bourg.



Bati traditionnel urbain

Le bourg est composé de grosses bâtisses avec des toits à 4 pans bâtisses isolées construites en pisé et galets, la molasse ou la brique ayant été utilisée pour les encadrements.



Les édifices majeurs sont :

- L'église du XIXe dont le clocher n'a jamais été terminé
- Château de Solage, du XIIIe rénové au XIXe et son allée de platanes. Il appartient à une association CENERIC qui l'ouvre à celles du pays et en été pour des colonies



Espaces publics

Au creux du vallon de la Merviele, la place centrale sur laquelle s'ouvre le multiservice comporte un lavoir



Habitat diffus ancien

De nombreuses fermes dispersées sur le territoire ponctuent le paysage



Urbanisation récente

Elle est très dispersée sur les versants.

Bati récent

Quelques maisons isolées, situées en hauteur en dehors du village ont un fort impact (dimensions, couleurs) Une salle polyvalente intercommunale (avec Miribel et Saint Laurent d'Aulnay) a été construite récemment au carrefour des 3 routes (voir Miribel).

Document d'urbanisme

La commune applique le RNU et attend de voir les propositions du SCOTT. Elle a réalisé il y a 10 ans des travaux d'assainissement dans des quartiers extérieurs au bourg qui aujourd'hui ne sont pas constructibles.

Les demandes de permis ou CU sont sur des plus grandes parcelles et en dehors du bourg. Ils sont refusés bien que l'assainissement soit réalisé.

D'après les élus, les terrains limitrophes au bourg sont difficilement constructibles, enclavés, mauvais sols....

Leurs projets de 7 logements locatifs est en cours mais stoppé pour des raisons de mauvais sol.

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

- Actions sur le bâti : (restauration du toit de l'église mais aucune façade rénovée dans le cadre de l'opération façade) , Les potagers sont préservés

Enjeux

- Maintenir la vie du village, grâce à la venue de nouveaux habitants : (assouplir les règles sur les quartiers isolés et assainis avec des plans d'ensemble ?)
- Garantir la qualité des constructions isolées

Paroles d'élus

Nous souffrons que la commune ne bouge pas. C'est le foncier et la taxe d'habitations qui font vivre une commune. Nous sommes les oubliés du territoire.

Nous craignons que la Charte nous rende encore plus « verts » . Qu'elle nous permette de vivre !«

Nous n'avons pas à recevoir de leçons sur le mitage

La grande agglo nous fait peur, les communes ne peuvent pas supporter la compétence « rivière »

Nous nous sentons plus proches de Romans qui n'a jamais voulu dominer les communes rurales.

C.05. SAINT-LAURENT-D'ONAY

RDV le 22 janvier 2013

Présents : le maire

MAIRE : mr Masson Tél : mairie 08 99 96 86 69

SUPERFICIE : 637 ha Altitude : 381 m

Exploitations agricoles : Nb :

POPULATION : en 1999 :111 hab- en 2012 : 141 hab

ACTIVITE

DOCUMENTS D'URBANISME : Nb de PC par an : 0

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 1

PATRIMOINE NATUREL :

Znief 1 Etang du grand Gabot : intérêt botanique et faunistique

Znief 1 Bois d'Onay crête forestière avec espèces végétales rares

ENS 29

Znief 2 "plateau de Chambaran : intérêt ornithologique, botanique et paysager

Rivière : l'Herbasse

PATRIMOINE BATI

PRNP : - Eglise en galets(XIIème siècle)-Ruines de la Chapelle Saint Laurent

- Ferme au Quartier Varières , XIVE s, avec cour fermée et régulière

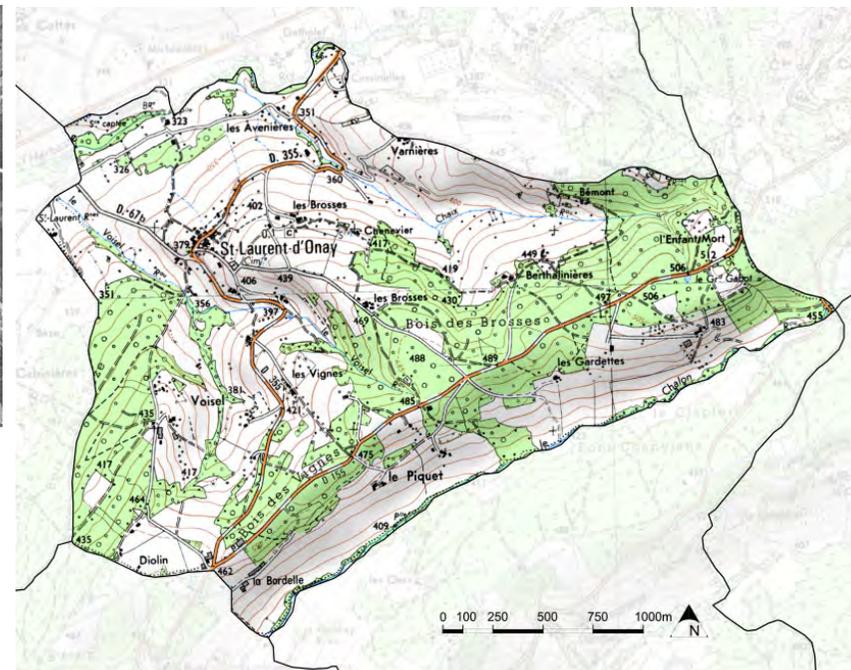
ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambarans programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

- Etude paysagère de la commune de Saint Laurent d'Onay réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Route de crête D 155, à travers les taillis de chataigniers



Depuis le Chalon, arrivée sur la commune par le sud, route de Voisel RD 355



Structures paysagères



Vue sur Saint-Laurent-d'Onay depuis Miribel

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Ripisylves
- Crête boisée
- La chaîne du Vercors en arrière plan

Éléments marquants:

- Route de crête

Surfaces représentatives:

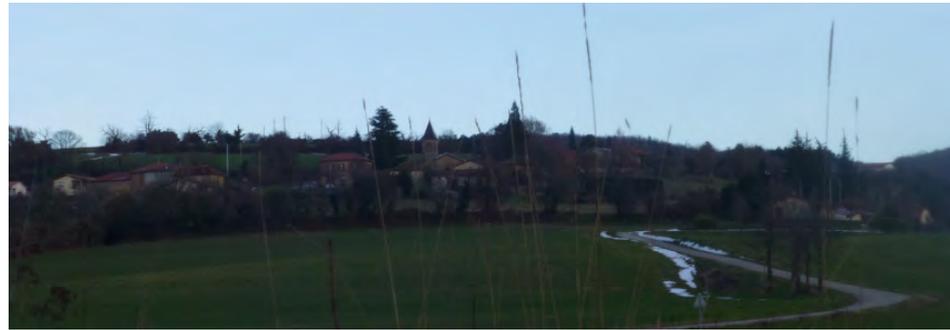
- Boisements sur la crête
- Prés

Autres

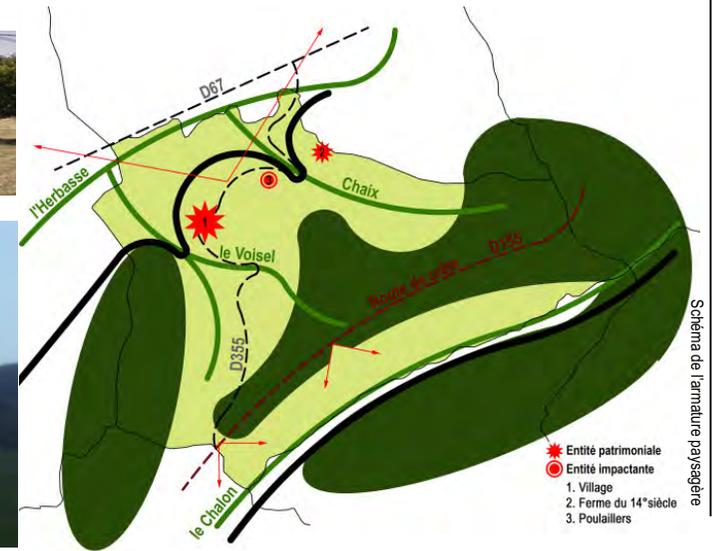
- Maison isolée avec sa haie en rond
- Vue depuis le bourg



Percée visuelle vers le sud sur la D155 entre le bois des Vignes et le bois des Brosses



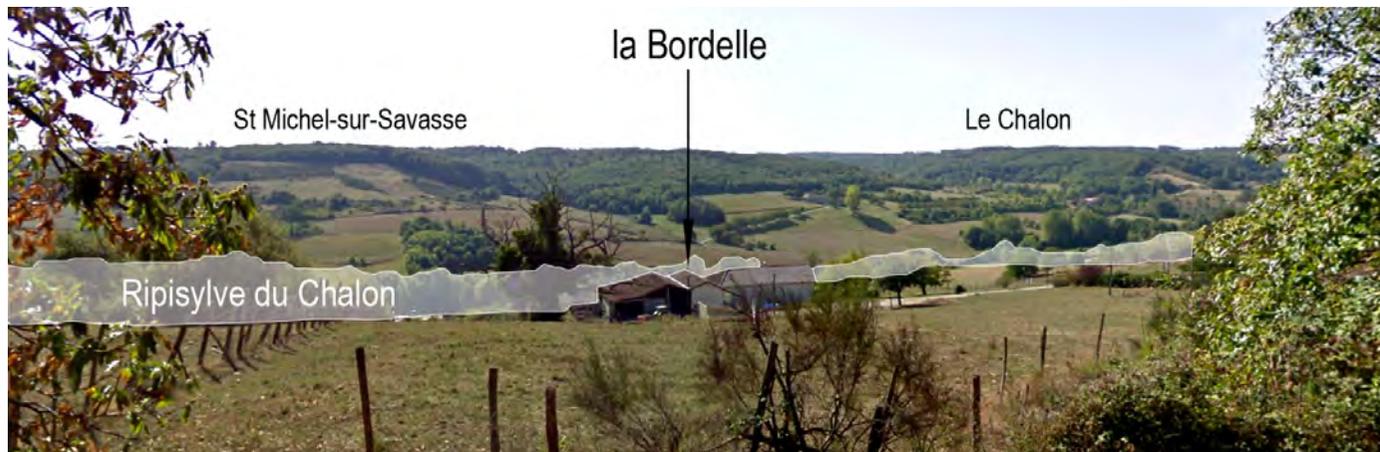
Vue d'ensemble du village



Vue depuis la place du village: coteaux de Miribel



Bizarerie incompréhensible...



Vue vers le sud depuis la D155 au niveau de la Bordelle

Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Paysage préservé

Enjeux et problématiques

- Cette commune possède l'unique route de crête, mais l'importance des boisements empêche les dégagements visuels
- Paysage rural de qualité qui a peu évolué



La commune au sein du territoire

Saint Laurent d'Onay est une commune rurale de la deuxième couronne de Romans, proche du chef lieu, Crépol..

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est construit sur un versant, côté « couchant ». Il domine la plaine de l'Herbasse et offre un beau point de vue sur la colline en face, et le village de Miribel

Le tissu bâti est groupé autour de son église et mairie du XIXème siècle construite en galets et briques.

Image du bourg dans le paysage

Le bourg est dominé par l'église autour de laquelle est construit le village



Bati traditionnel urbain

Il est composé de grosses bâtisses isolées construites presque exclusivement en galets avec encadrements en briques ce qui confère au village une belle unité.



Les édifices majeurs sont :

- l'église
- mairie / ancienne école / : 1 logement y a été aménagé.

L'ancienne cure a été réaménagée pour 4 logements en location.

Une maison de maître entourée d'un beau parc, se situe juste derrière l'église



Une rénovation au cœur de village a associé un bardage en bois.

Espaces publics

La mairie espère pouvoir aménager une placette devant la mairie.

Habitat diffus ancien

Des fermes avec cours ponctuent le paysage des versants.

Le paysage de Miribel est marqué par plusieurs maisons fortes.

Une belle ferme au Quartier Varnières, XIXe s, a une cour fermée et régulière

Urbanisation récente

Il n'y a pas d'urbanisation récente.

Bati récent

Très peu de constructions récentes.

Les 3 bâtiments agricoles, ont un impact très limité de par l'intervention du maire sur leur implantation.

Un exemple de construction isolée (agriculteur ?), talus sans plantations s'impose dans le paysage. Son éclectisme, toits à 4 pans, génoises et arcades, enduit rose banalise la perception du territoire.



Une maison faisant partie du bourg revêtue de bardage bois est bien intégrée. Le verger participe à cette intégration



Document d'urbanisme

La commune applique le RNU. Cependant le maire souhaiterait pouvoir offrir des logements en location afin d'accueillir de jeunes ménages.

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

- Le bâti ancien a été entretenu.
- L'enfouissement des réseaux a été réalisé

La commune ne ressent pas le besoin de s'engager dans une étude d'une Charte communale malgré la demande de promoteurs

Enjeux

- Intégration paysagère et qualité architecturale du bourg des constructions isolées (bâtiments agricoles) (aucun outil si ce n'est le conseil)
- Maintenir la vie du village, grâce à la venue de nouveaux habitants. Garantir la qualité des constructions isolées
- Desservir la commune par les transports en commun

Paroles d'élus

Nous sommes soucieux de la préservation du paysage et du patrimoine architectural. Nous surveillons chaque construction. La CAPR a un rôle déterminant de la CAPR pour l'enfouissement des réseaux électriques.

Réponse au questionnaire

L'architecture rurale de notre commune, représentée tant par les édifices publics (mairie, ancienne école) que par les fermes et maisons individuelles, est caractérisée par :

- l'utilisation de matériaux locaux : galets fluvio-glaciaires disposés en lits alternés, murs de pisé, tuiles rouge et rondes, etc...
- la forme typiques des maisons dauphinoises couvertes de toits à 4 pans.

Cette architecture est restée globalement homogène dans la commune. Cependant, cette homogénéité est maintenant menacée par de nouvelles constructions qui s'écartent de ces éléments traditionnels et se diversifient tant au niveau des matériaux utilisés, que des plans et schémas de façades, des couleurs.

L'adoption d'une charte paysagère imposant des normes de constructions conformes à l'architecture traditionnelle nous paraît nécessaire pour l'instruction des permis de construire.

Il faut toutefois noter que les problèmes rencontrés par les communes ne disposant pas de service d'urbanisme et n'étant plus relayées par un service départemental rend difficile l'imposition et l'observation d'une charte paysagère. Il serait utile que de tels appuis techniques et financiers soient organisés au niveau des intercommunalités en vue d'aider les communes dépourvues de moyens dans l'instruction des permis de construire.

C.06. LE CHALON

RDV le 16 janvier 2013 en mairie
Présents : Mr Alloncle premier adjoint et Mr le Maire (Mme Alloncle secrétaire)

MAIRE : mr Robin Tél : mairie 08 99 95 11 56

SUPERFICIE : 838 ha Altitude : 277m/485 m

Exploitations agricoles : Nb : 5

POPULATION : en 1999 : 165 hab- en 2004 : 212 hab

ACTIVITE

DOCUMENTS D'URBANISME : RNU

Nb de PC en 2012 : 0

- En 2011, 2 DP et 2 PC pour 1 agrandissement et 1 maison neuve

En 2010 : 3 réhabilitations avec PC, 1 hangar agricole

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 2

PATRIMOINE NATUREL :

Znief 1 Bois d'Onay crête forestière avec espèces végétales rares
ENS 29

Znief 2 "plateau de Chambaran : intérêt ornithologique, botanique et paysager

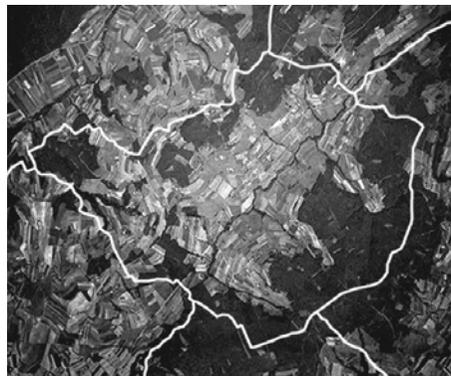
Rivière : le Chalon

PATRIMOINE BATI

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

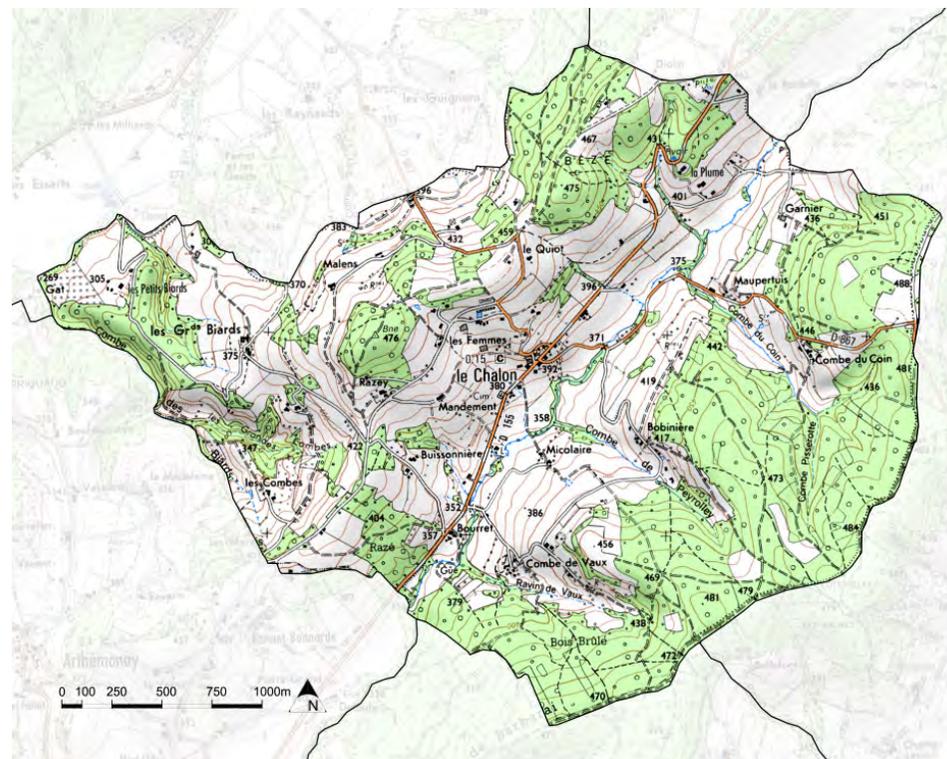
- Etude paysagère de la commune du Chalon réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.



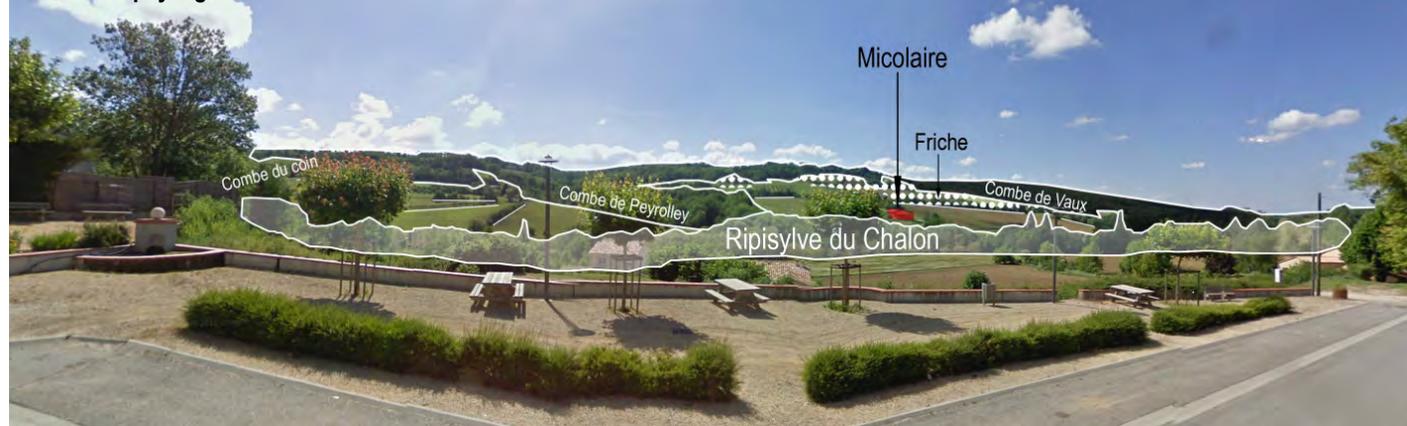
Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Alignement de tilleuls sur D155



Structures paysagères



Vue vers le sud-ouest depuis la place de l'entrée sud-est: ripisylve du Chalon, combes et crêtes boisées

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Les combes
- La ripisylve du Chalon
- Les haies

Éléments marquants:

- Le village et son clocher
- Alignement de tilleuls

Surfaces représentatives:

- Surface agricole
- Bois

Autres

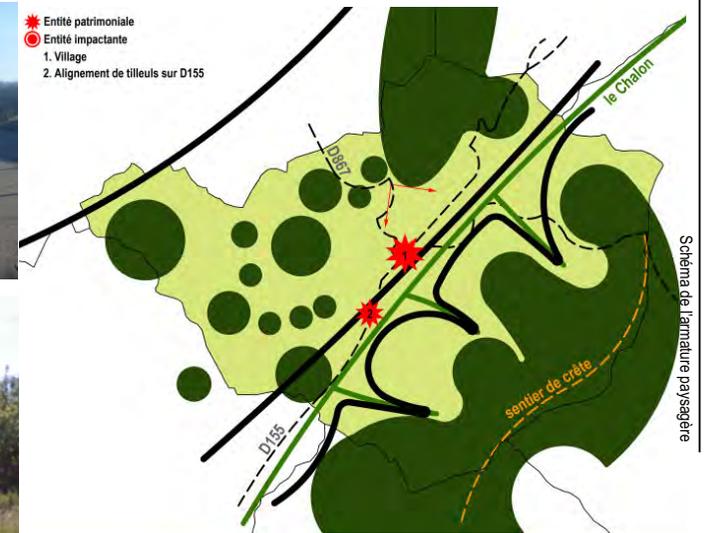
- Quelques haies structurantes
- Vues sur les vallées



Vue sur la vallée du Chalon depuis le nord du village: Vercors et Alpes en fond de scène



Vue sur la vallée de l'Herbasse depuis la crête nord-est



Structures paysagères



Vue sur versant sud en amont du village: haies structurantes



Arrivée dans le village depuis le nord



Vue vers le nord de la vallée du Chalon, en contre bas du village sur la RD875.

Evolution du paysage

- d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus
- Quelques constructions isolées
 - Enrichissement causé non par la déprise agricole mais par l'indisponibilité de foncier pour l'agriculture

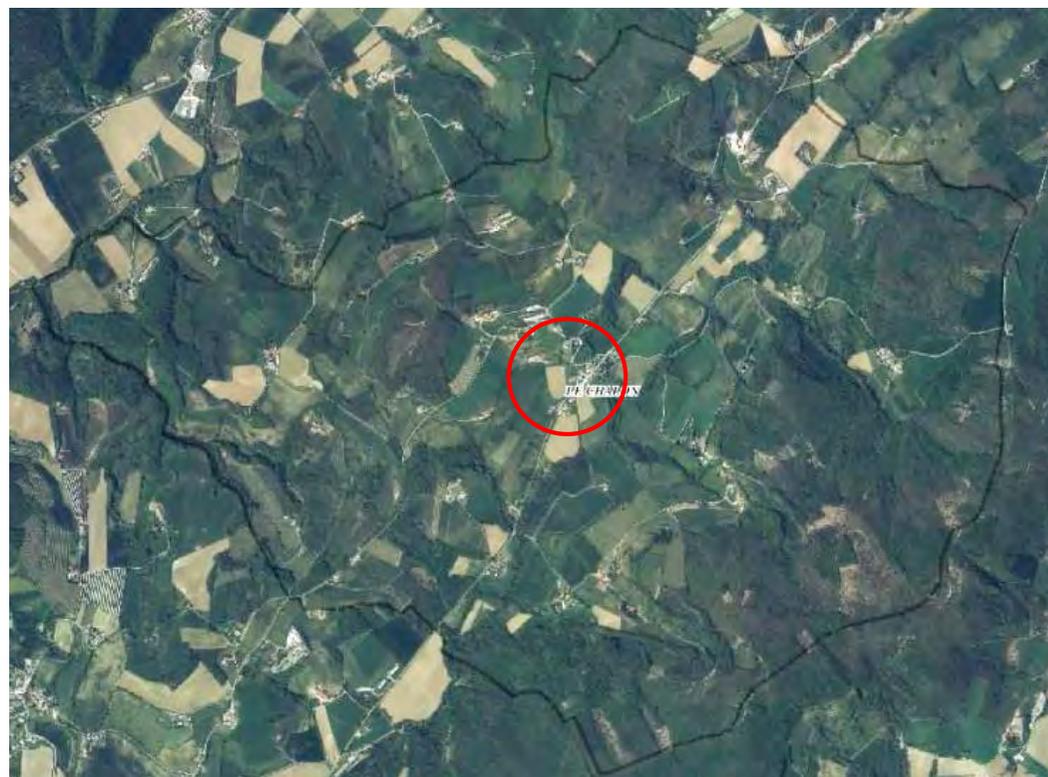
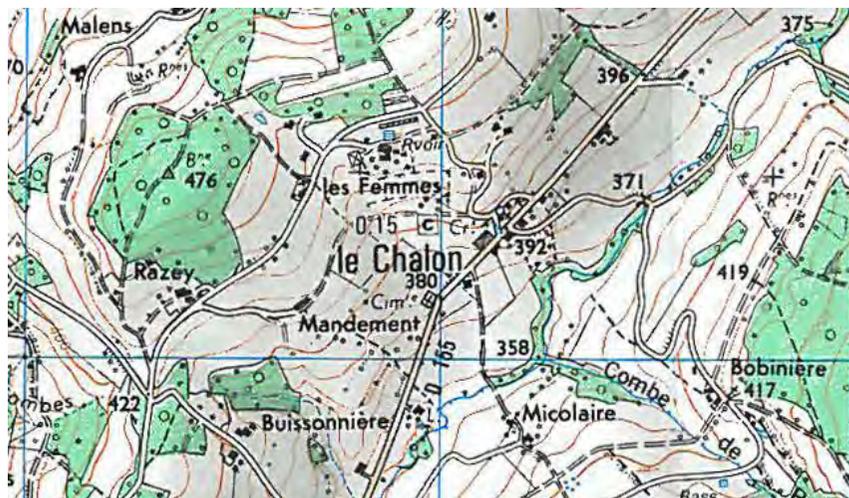


Vue depuis Crepol sur versant nord et vallée de l'herbasse

Enjeux et problématiques

- Paysage préservé de qualité
- Diminution des surfaces agricoles donc enrichissement visible

LE CHALON Problématiques architecturales et de développement urbain



La commune au sein du territoire

Le Chalons est une commune rurale de la deuxième couronne de Romans, proche du chef lieu, Crépol.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est construit sur un versant, côté « levant en surplomb de la rivière du Chalons

Le tissu bâti est groupé autour de son église et mairie du XIXème siècle construite en galets et briques.

Image du bourg dans le paysage

Le bourg est dominé par l'église autour de laquelle est construit le village



Bati traditionnel urbain

Il est composé de grosses bâtisses isolées construites presque exclusivement en galets avec encadrements en molasses ou briques. Les murs de soutènement sont très présents.



Les édifices majeurs sont :

- l'église du XIXème
- l'ancienne école

Espaces publics

Il n'y pas d'espace public



Habitat diffus ancien

Des fermes avec cours ponctuent le paysage des versants.



Urbanisation et bâti récents

Il y a peu de constructions récentes. Seulement 3 logements locatifs construits par HPR



Document d'urbanisme

La commune applique le RNU. Il n'y a pas d'assainissement collectif
Beaucoup de CU refusés : 2 habitations à la sortie du village car sur terrain instable, puis au même endroit 4 à 5 maisons et en 2010 un refus car en zone agricole quartier Bobinière
La commune souhaiterait pouvoir de jeunes ménages.

Projets de la commune

- En 2013, enterrer toutes les lignes électriques, de leur propre initiative.
- Reconvertir l'ancien préau de l'école en local technique pour le cantonnier et en recréer un devant la maison des associations.

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

- Les places à l'entrée sud ouest, devant l'église le parking du cimetière ont été aménagés.
- La commune ne ressent pas le besoin de s'engager dans un documents d'urbanisme.

Enjeux

Préserver l'intégrité du village

Paroles d'élus

*Les maisons neuves sont traditionnelles, en moellons ou briques, on a une façade verte qui choque. On souhaite pouvoir gérer la qualité de l'architecture. Il faut être attentif au vieillissement des façades, il faut que les choix soient faits pour que ça vieillisse bien, faire des passes de toits...on commence à voir quelques murs, dont certains pas enduits, c'est le début de la fin, ça devrait être interdit. On aimerait construire autour du village, accueillir de nouveaux habitants, mais ce sont des terres agricoles. Les nouvelles constructions dénaturent la campagne, les gens sont attachés à leur cadre de vie On a peur de ne pas maîtriser les nouvelles constructions. Nous sommes tous 2 agriculteurs et on ne souhaite pas que les choses changent, on connaît par cœur les arbres, leur couleur en fonction des saisons.... Alors que les nouveaux n'ont pas cette sensibilité, ils ne connaissent pas la campagne Comme l'alisier, c'est un arbre très important, on ne coupe pas les alisiers, il est important pour les oiseaux migrateurs. Ce bois coûte cher, pour faire des meubles, mais en couper un serait un péché
A l'entrée du village, HPR a construit 3 logements locatifs, ils ont été à l'écoute de la mairie. HPR voulait 3 logements isolés avec chauffage au gaz, on voulait de l'habitat groupé avec chauffage au bois, c'est ce qui a été fait, c'est plutôt compact, avec différentes hauteurs.*

Nous n'avons pas la volonté de porter un document d'urbanisme, car on n'est pas assez nombreux à la mairie et il y a trop peu d'habitants sur la commune. Certains refus de la DDT visent à préserver l'activité agricole Nous avons acheté il y a 8 ans, 2ha de terre en bas du village par opportunité car la SAFER le vendait. Le paysage n'a pas changé mais il y a de plus en plus de friches car certains agriculteurs se sont arrêtés et certaines terres pentues ont été abandonnées. Sha sont partis en friche à cause d'un seul agriculteur qui s'est arrêté, sans reprendre et qui ne loue pas ses terres parce que le fermage est contraignant pour les propriétaires qui ne sont pas libres une fois le fermage mis en place. Que les terres repartent en forêt n'est pas un souci finalement. Quand ce n'est pas mécanisable c'est abandonné, c'est que les pentes sont fortes (22%) donc ça devient des landes Il y a 30 ans il y avait environ 30 agriculteurs, il en reste 5 ou 6 dont un qui fait des chevaux. Ce n'est pas possible de vivre de l'élevage de vache à viande (vache blanche : charolaise). Il faut beaucoup de matériels et d'investissement .

Les petits cheptels ne sont pas rentables. Des années 1950 à 2000, il y avait beaucoup de tabac dans la région, c'est ce qui faisait vivre les gens. Les prix ont chuté et les cultures se sont arrêtées. C'était une culture irriguée, il y en avait dans toute la campagne. On revendait à la CEITA. Les meilleures terres en tabac sont toujours exploitées aujourd'hui mais par d'autres cultures On a 2ha pour accueillir des jeunes qui voudraient s'installer Il faut arrêter de laisser disparaître des surfaces agricoles. Le bio, c'est bien mais c'est la mode, ce n'est pas assez rentable pour nourrir tout le monde vu les surfaces qu'il faut et celle qui restent. . Aujourd'hui, il y a beaucoup de demande d'agriculteurs de l'extérieur ou des propriétaires de chevaux qui souhaitent louer ou acheter des terres sur le Chalons. La rivière le Chalons est de très bonne qualité, les berges sont bien entretenues, un suivi du cours d'eau est fait par le Syndicat rivière de l'Herbasse. Il y a du poisson et pas de lâcher.

On a peur du Center Park qui va se faire en Isère, peur au sujet de la ressource eau. On consulte le CAUE pour les aménagements et on apprécie le regard de professionnels de l'extérieur. Grâce à la CAPR la fibre va venir au Chalons donc on aura du haut débit, aujourd'hui c'est un tout petit débit. On aimerait que la Charte aide à préserver la qualité de l'architecture, serve de conseil, oblige les gens à entretenir les terres, notamment les héritiers d'agriculteurs retraités

C.07. CREPOL

RDV du 17 janvier 2013 en mairie

Présents : le maire, mr Dauchier, mme Lagut agriculteurs

MAIRE : Burcet Tél : mairie 04 75 45 79 19

SUPERFICIE : 1100 ha Altitude : 260m/ 491 m

Exploitations agricoles : Nb : 10

POPULATION : en 1999 : 470 hab- en 2012 : (534 hab (arrivée de jeunes couples))

DOCUMENTS D'URBANISME : PLU en cours Nb de PC par an

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 4 :

PATRIMOINE NATUREL :

Znief 1 Bois de Roques : intérêt ornithologique, botanique ENS 29

Znief 1 Bois d'Onay crête forestière avec espèces végétales rares ENS 29

Znief 2 "plateau de Chambaran : intérêt ornithologique, botanique et paysager

Rivière : Herbasse et Limone

PATRIMOINE BATI

MHC Tour du cimetière (fresques classées) 1956

PRNP : Château renaissance, enceinte XVIIe et sa ferme -Chapelle St Roch au mont Véroux

Four à pain aux Faures

Croix de carrefour

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

- Etude paysagère de la commune de Crépol réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.

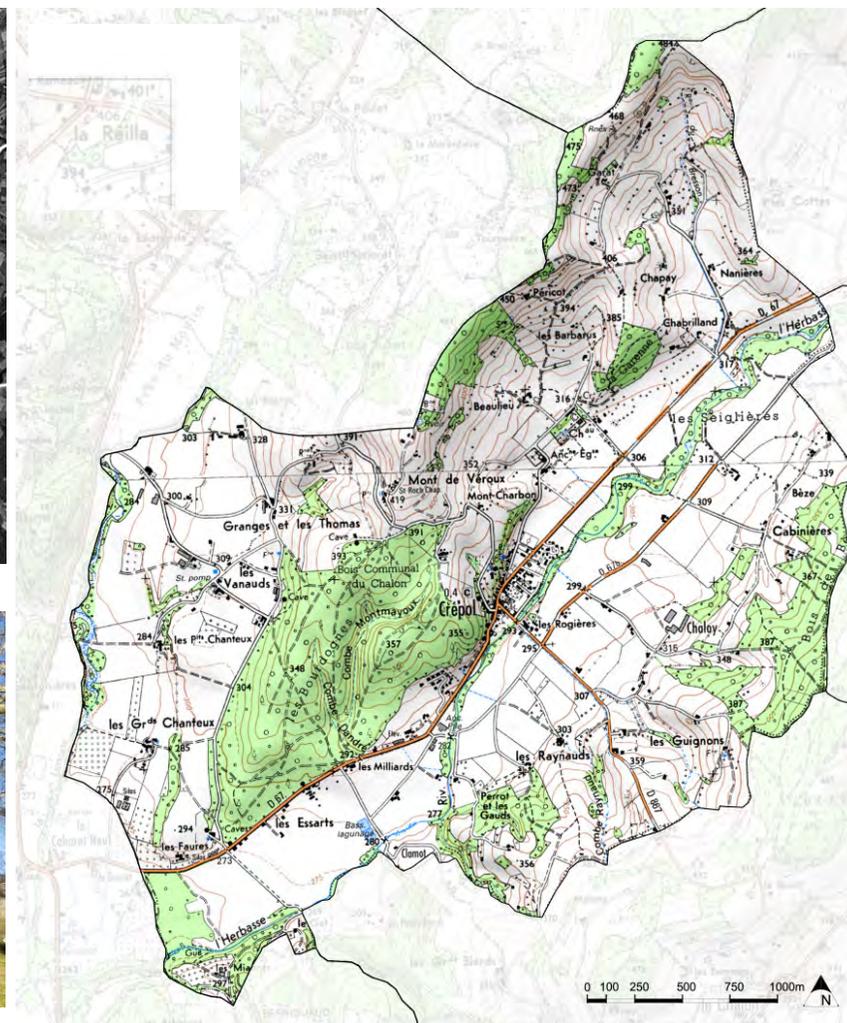
ACTEURS : STAP, Syndicat de l'Herbasse ONF



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Alignement du château. Platanes centenaires pliés par le vent.



Vue vers le sud (vallée de la Limone) depuis le versant ouest du Mont de Véroux

Structures paysagères



Carte postale ancienne (source: archives communales)

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Ripisylve boisée de l'Herbasse et de la Limone
- La route départementale 67

Éléments marquants:

- Le village compact adossé à la rupture de pente où la molasse est émergente
- le clocher qui se dessine sur cette petite côte
- La chapelle qui émerge sur fond de prairie, avec en premier plan des serres qui contrastent avec ce patrimoine (maraîchers)
- Les arbres majeurs du château, en alignement ou dans la cour
- Les noyers et les peupliers noirs

Surfaces représentatives:

- Les grandes cultures de la large vallée
- Le bois des Bourdognes et son massif de conifères (plantations), cadré par les routes, c'est une proue saillante dans la plaine agricole

- Les bois de feuillus des crêtes qui avancent sur les pentes

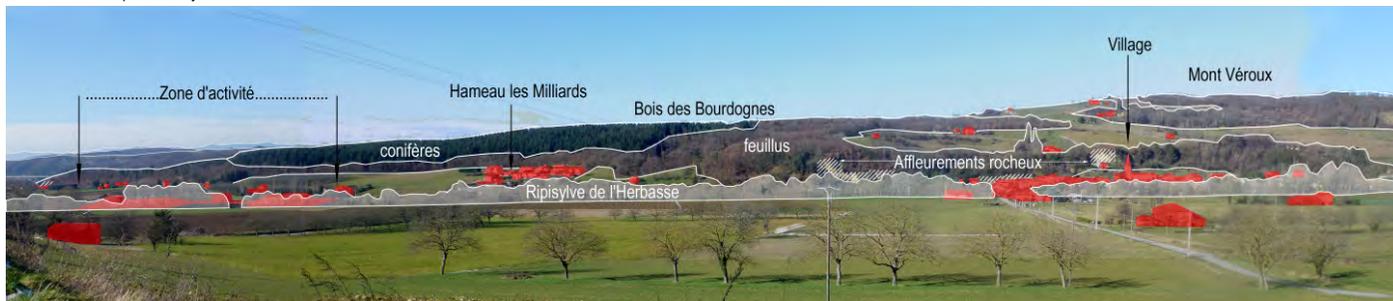
- Les potagers entre le bourg et la rivière

Autres:

- Point de vue remarquable depuis le Mont Véroux
- Très peu de pavillonnaire diffus ou dévalorisant dans le paysage.



Vue vers le nord depuis les Raynauds



Vue vers l'ouest depuis les Raynauds



Vue vers l'est depuis le Mont Véroux



L'ancienne église depuis la D67

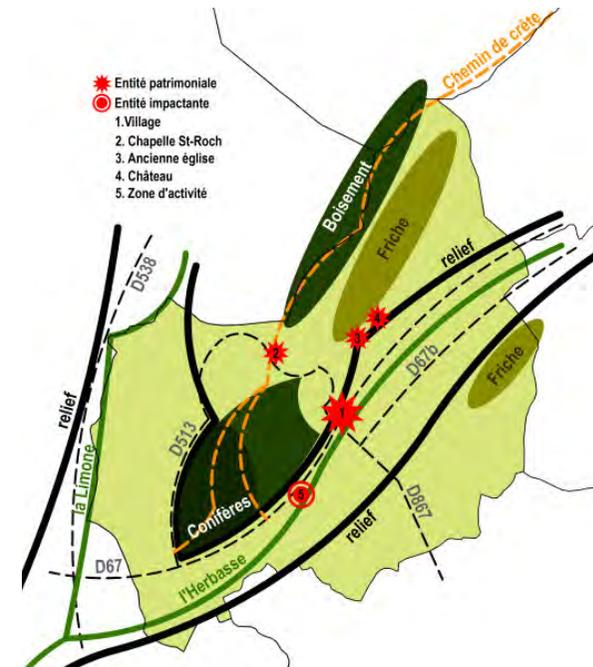


Schéma de l'identité paysagère

Evolution du paysage

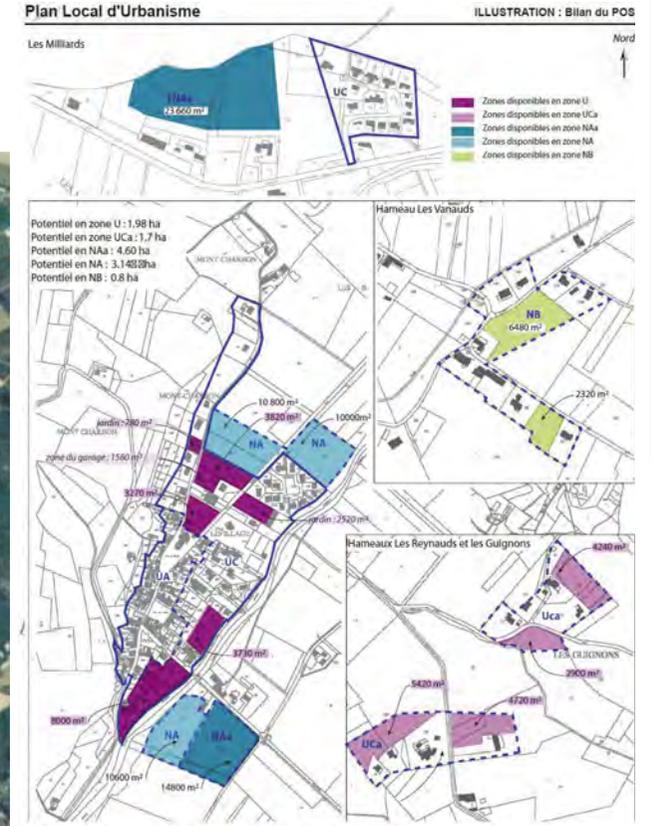
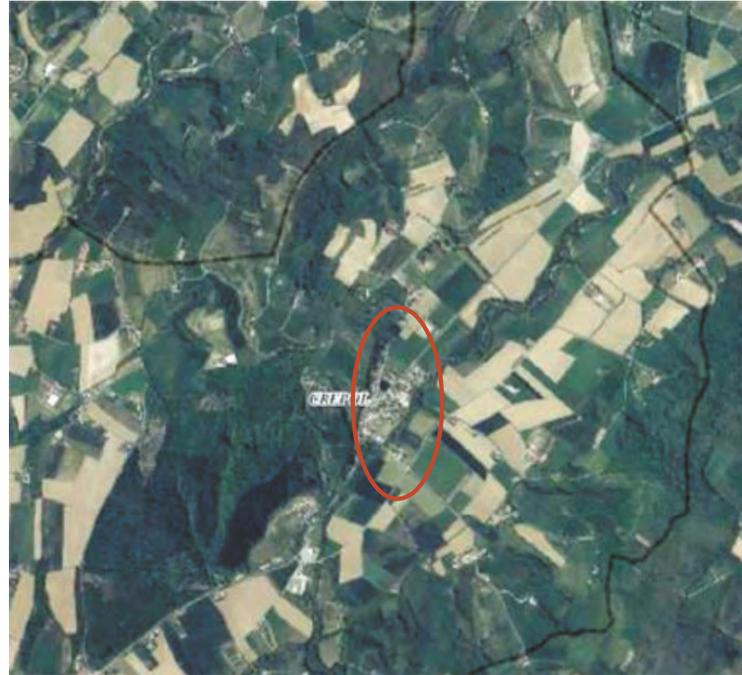
d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- En 1947, le relief ne se lisait pas par l'occupation du sol, l'agriculture prédominait, seuls le bois des Bourdognes et la ripisylve étaient lisibles. Aujourd'hui, le relief est très marqué par la végétation, les friches et pâturages sur les crêtes et les pentes, les grandes cultures en plaine
- Parcellaire plus grand, beaucoup moins d'arbres, donc un paysage moins confus. La lecture est simplifiée par les grandes masses.
- L'enrichissement de la crête et des pentes du Mont Véroux
- Aménagement des espaces publics du village
- Balisage des sentiers de randonnée
- Projet de chemin de Crépol à Clérieux le long de l'Herbasse

Enjeux et problématiques

- Conserver la vocation de la plaine agricole
- Laisser l'espace de liberté dont le cours d'eau a besoin, notamment au droit du bourg (extension urbaine vers l'Herbasse limitée)
- L'enrichissement lisible sur la colline conduira à accentuer la lisibilité de cette crête boisée.

CREPOL Problématiques architecturales et de développement urbain



Extrait du PLU en cours

Morphologie urbaine du centre bourg

Le bourg se développe dans la vallée, en pied de colline, le long la voie principale, entre les affleurements rocheux et la rivière Herbasse. Des places rythment la rue étroite du vieux bourg. L'église se situe à la sortie Nord du bourg. Une nouvelle mairie a été construite au nord du bourg.

Image du bourg dans le paysage

Le bourg est dominé par l'église autour de laquelle est construit le village. La silhouette du bourg se détache sur la rupture de pente boisée.



La commune au sein du territorial

Crépoul est le bourg centre principal de la deuxième couronne défini par le PLH et la CAPR. Elle comporte 10 commerces et 3 entreprises.

Bâti traditionnel urbain

Il est composé de bâtisses mitoyennes construites en molasses avec encadrements en molasse (parfois remplissage en molasses et galets) et destiné à être enduit ou rejointé à fleur. Les toitures se terminent en croupe, les passes de toit sont en bois.

Les édifices majeurs sont : la Tour du cimetière (fresques classées) 1956

le Château renaissance, enceinte XVIIe et sa ferme

la Chapelle St Roch au mont Véroux

l'église du bourg du XIXème et l'école Jules Ferry



Espaces publics

Les places ont été réaménagées avec jeu de boules et remplacement des platanes par micocouliers
changement du mobilier urbain et création d'une fontaine.

Habitat diffus ancien

De belles fermes en molasses et galets regroupent habitation, séchoirs, granges, hangars et annexes. Leurs toitures relativement peu pentues se terminent en croupes (détails de pigeonniers) Leurs masses bâties et végétales sont très présentes dans le paysage de la plaine)



L'état du patrimoine

Le bourg a été l'objet de l'Opération Façades, la chapelle Saint Roch restaurée. L'école a été restaurée, il y a 10 ans. L'ensemble des fermes isolées a été rénové hormis les 6 fermes du château qui ne sont pas occupées.

Urbanisation et bâti récente

Des lotissements ont été construits sur les versants les Vanauds, les Reynauds, peu visibles, car très végétalisés. 45 logements locatifs (DAH, HPR, ADIS) existent sur la commune, une opération de 13 logements venant d'être réalisée sur la place de l'école.

Des bâtiments agricoles plus ou moins entretenus s'imposent vues des routes.

Un petit centre commercial dans le bourg est relativement discret.



Zone d'activité indépendante du bourg comprend 3 entreprises et un local technique. Située à 1 km au sud du Bourg et étant de petite taille, elle n'altère pas le paysage urbain.

45 logements locatifs (DAH, HPR, ADIS) sur la commune, une opération de 13 logements sur la place de l'école.

Les constructions récentes de référence

Bat CUMA construit il y a 20 ans, en bardage bois réalisé par les agriculteurs.

Document d'urbanisme

Le PLU est actuellement en cours d'étude, le POS datant de 1991 et modifié plusieurs fois

Avec le contrôle de l'Etat, l'urbanisation est limitée au bourg actuel, soit 1ha est constructible.

Ce qui partage les élus car le PLH autorise la construction de 4/6 logements par an et ces terrains ne sont pas à vendre.

Alors qu'une demande régulière de logements leur est faite, ils ne peuvent pas accueillir d'autres résidents. D'un autre côté ils sont conscients, que les familles qui construiraient à l'extérieur du bourg, ne consommeraient pas sur place.

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

Les projets communaux réalisés ont été nombreux et la commune reconnaît que la CAPR les a bien soutenus.

L'effort a porté sur l'aménagement du Centre Village entre 2008 et 2012

- Réaménagement des chaussées et trottoirs et de des 2 places avec signalétique
- Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques du centre et changement du matériel d'éclairage public par la CAPR
- Plusieurs façades du centre restaurées (Opération Façades de la CAPR, Changement de propriétaire de la supérette)
- Plusieurs maisons du centre village ont été restaurées ou reconstruites (Résidence la Fontaine, maison communale)
- Suite au raccordement postal (2012) identification de toutes les voies et entrées par des panneaux de même couleur.

Installation d'une barrière bois le long de l'Herbasse dans le village en 2012 (grâce aux amendes)

- Balisage des sentiers de randonnée par la CAPR et le syndicat mixte Drôme des Collines

- Entretien de la Forêt communale par l'ONF

- Gestion de l'Aménagement des berges de l'Herbasse par le SIABH

Points non résolus : les garages derrière l'église, que la commune envisage les reconstruire derrière la mairie.

Le garage à la sortie du bourg reste visible car le terrain situé entre l'église et n'est pas occupé.

Projets :

- Déplacement de bacs d'ordures ménagères et réfection du bâtiment des toilettes publiques sur la place du village

Projets à plus long terme

- Conforter le rôle de centre bourg en amenant un commerce à la place de l'ancienne poste qui va partir.
- Construction d'une maison médicale
- La commune souhaiterait avoir des retombées économiques et touristiques du Center Park qui va se construire à Roybon Ils s'inquiètent des modifications hydrauliques liées à l'assainissement de ce projet.

Enjeux Certaines constructions du centre bourg ne sont pas encore restaurées Elles sont le reflet du vieillissement de la population et évoquent un monde rural qui s'efface.

- Prolonger l'opération façades, rénover les anciennes devantures

- Requalifier l'entrée nord en faisant le lien entre la mairie et l'église PLU

Paroles d'élus

- *La particularité de la commune, c'est un paysage diversifié, deux vallées/collines et une rivière, avec un village coincé entre rivière et cocolline de Bourdagne, celle où il y a la chapelle. Du haut de celle-ci, on voit 7 départements . Le château vient d'être racheté par un privé, il est en train de tout refaire dans les règles de l'art, des lyonnais, les gens du village ont été invités à visiter le parc une fois, c'est une « belle carcasse » . C'est aussi cette grande forêt au centre qui est une particularité importante de la commune.*
- *Pour les locaux, l'important, c'est les commerces et la chapelle St Roch, c'est le château, la tour du cimetière*
- *De nouveaux arrivants sont principalement des jeunes couples car des nouveaux logements locatifs dans le bourg, 13 logements dont ceux adaptés RDCH pour les personnes âgées*
- *Il y a des associations dynamiques, avec quelques Crépolais et beaucoup d'étrangers y participent*
- *Des sentiers de randonnées partent de la chapelle dont la grande boucle de la Drôme des collines et la Drôme à cheval*
- *Un projet de sentier piéton de Clérieux à Crépol le long de l'Herbasse dans le cadre du contrat rivière, avec des haltes pour visiter le patrimoine, l'itinéraire est déjà défini, c'est une stagiaire du contrat rivière qui l'a faite et bien*
- *Aux Vanauds il y a 6 maisons nouvelles et au Reynauds aussi il y a de nouvelles constructions plutôt bien intégrées, ce sont des jolies maisons. On n'a pas d'architecture particulière (hormis l'utilisation de la pierre), le Dauphiné n'a rien de spécial en architecture, les maisons nouvelles s'intègrent bien car pas de couleur flash et des arbres pour les masquer, il y en a une neuve a voir aux Reynauds avec un parement pierre, on dirait qu'elle a toujours été là, sauf le mur d'enceinte qui fait forteresse, c'est trop*
- *L'évolution du paysage, les crêtes se sont boisées, les pentes s'enrichissent et se boisent. Le bois de Bourdagne est communal et géré par l'ONF, le boisement était diffus, en 1970, l'ONF a planté du douglas, du pin maritime... il ne reste quasiment que du douglas car les autres ont été mangé par les chevreuils. Il y a un aspect économique à ces boisements, plusieurs coupes sont faites pour éclaircir et les arbres sont remplacés, on vend le bois ; L'ONF trouve des marchés et fait les marquages, la ville vend sur pied à des entreprises, vend du bois de chauffage aux habitants, sur pied. Il y a un tirage au sort une fois par an, chacun a au moins 25T, les gens ont 2 ans pour couper leur bois. (les coupes sont autorisées de novembre à avril). Ca fait plaisir au gens, ils s'entraident pour faire les coupes, les gens s'inscrivent et on droit à un lot, en général 10 à 12 personnes*
- *Le syndicat Herbasse gère la rivière à la place de la commune. Il y a un délégué de la commune qui va aux réunions et signale ce qui se passe (coupe de peupliers, embâcle...)*
- *Changements dans la ripisylve, l'arrivée de renouée, buddleia : il y a des campagnes d'arrachage annuelle de la renouée et de moins en moins de renouée, mais un peu plus de buddleia*
- *L'ancienne prise d'eau sur l'Herbasse a été démolie et la rivière s'est enfoncé à 900mm d'eau par an, aujourd'hui il y en a 800mm*
- *Il y a moins d'eau dans la rivière l'été, les algues prolifèrent. Les grosses crues bouleversent l'étanchéité des rivières, les sols deviennent poreux, l'eau s'infiltre, le lit ne se reconstitue pas car trop d'orages et de crues répétées. - Les étés sont plus chauds, c'est la répercussion directe du réchauffement climatique*
- *Il faut prévoir les évolutions du climat, la pluviométrie baisse, ce qui n'est pas propice aux cultures d'hiver et de printemps mais plus aux cultures d'été, le maïs est passé en toundra*
- *Il n'y a pas de demande de jeunes agriculteurs pour s'installer mais les jeunes reprennent l'exploitation de leurs parents*
- *L'évolution de l'agriculture est stable, la plaine argilo-limoneuse avec l'irrigation Le maïs c'est la moitié de la production, il y a un peu de colza, le blé arrive en premier dans les cultures puis le maïs (notamment pour nourrir les bêtes) - Un maraichage bio,*

C.08. MONTMIRAL

RDV du 14 février 2013 en mairie

Présents : le maire, et l'ancien maire

MAIRE : mr Bignon Tél : mairie 04 75 02 72 17

SUPERFICIE :2700 ha Altitude :240m/ 548m

1000 h a de forêt

Exploitations agricoles : Nb : 30

POPULATION : en 1999 :441 hab- en 2012 :646 hab

ACTIVITE 2 gîtes + restaurant + 30 entreprises

DOCUMENTS D'URBANISME : Nb de PC par an

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 6

PATRIMOINE NATUREL :

Znief 1 Bois de Roques : intérêt ornithologique, botanique ENS 29

Znief 1 Bois d'Onay crête forestière avec espèces végétales rares ENS 29

Znief 2 "plateau de Chambaran : intérêt ornithologique, botanique et paysager

Rivières : sources de la Savasse, du Chalon, de la Joyeuse

PATRIMOINE BATI

MHIS clocher et absides 1927 - tour et tertre classé MHC 1927

PRNP : Maison forte au Saladot

Ancienne ferme la Péronnière

Domaine de la Chapotière

ETUDES PARTICULIERES existantes

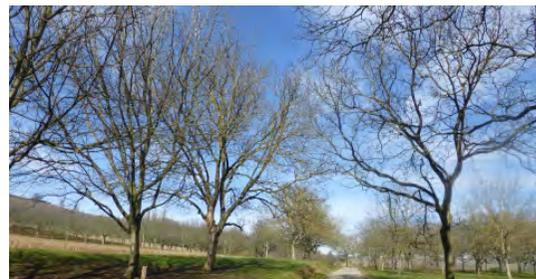
- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

- Etude paysagère de la commune de Montmiral alisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme

-PADD du PLU 2012 Bet Beaur



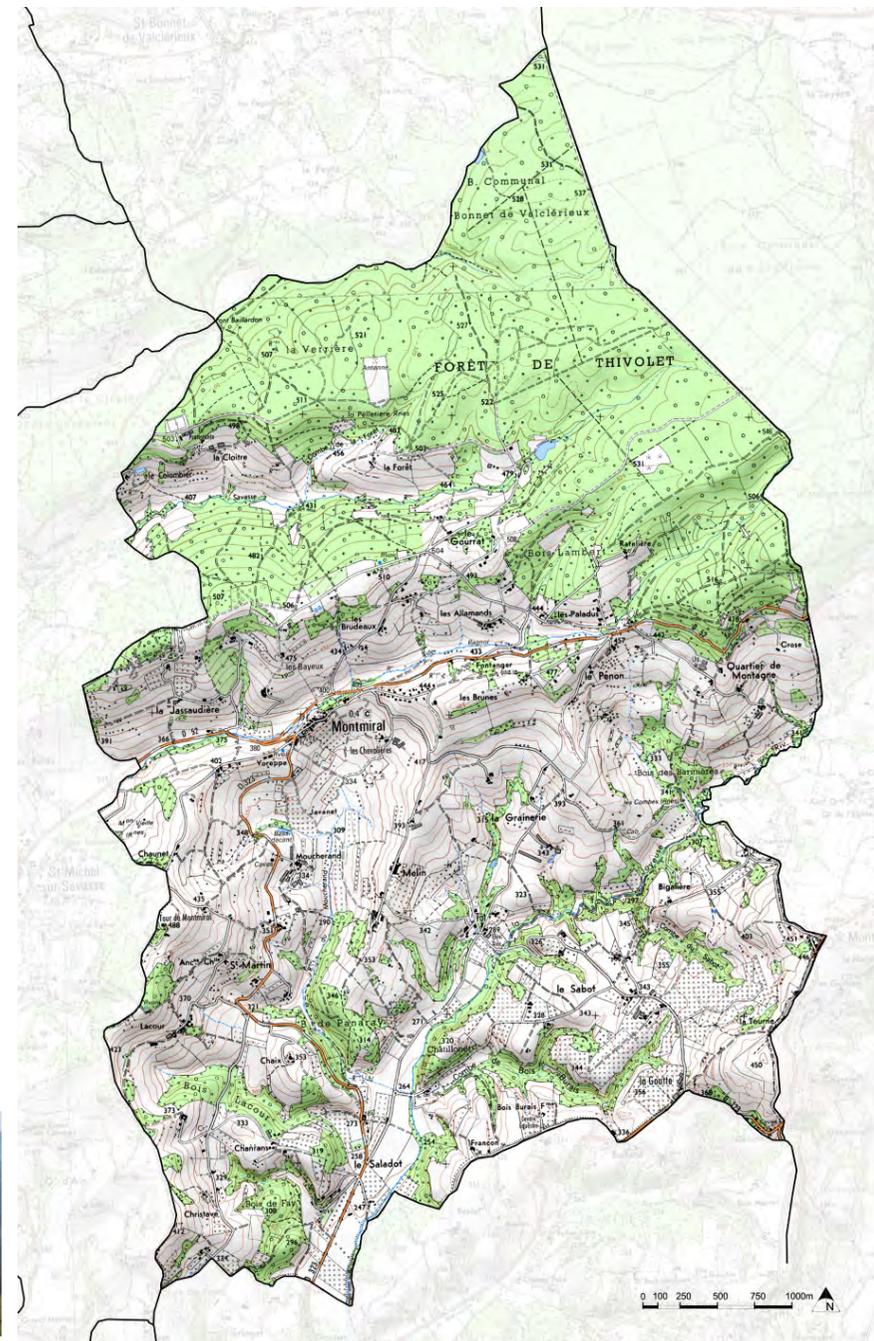
Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Verger de noyers: forte présence en aval du village et dans le tiers sud de la commune



Vue sur le Vercors, poulaillers très visible



Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Les ripisylves du Chalon, de la Savasse, de la Joyeuse, du ruisseau de Bagnol et des combes
- Lignes de crêtes

Éléments marquants:

- Le village
- Le lotissement les Anvers implanté sur une crête.
- La Tour de Montmiral
- Les peupliers noirs
- Étangs de la forêt de Thivolet
- Les arbres remarquables isolés, dont un mûrier de 400 ans d'âge
- Les poulaillers

Surfaces représentatives:

- La forêt de Thivolet
- Les prés, cultures, et leurs piquets
- Les vergers de noyers

Autres

- Vues sur le Vercors et les Alpes
- Sources de tous les cours d'eau de la CAPR



Simulation de l'impact futur du parc éolien (source: CCPR-La lettre de l'éolien)

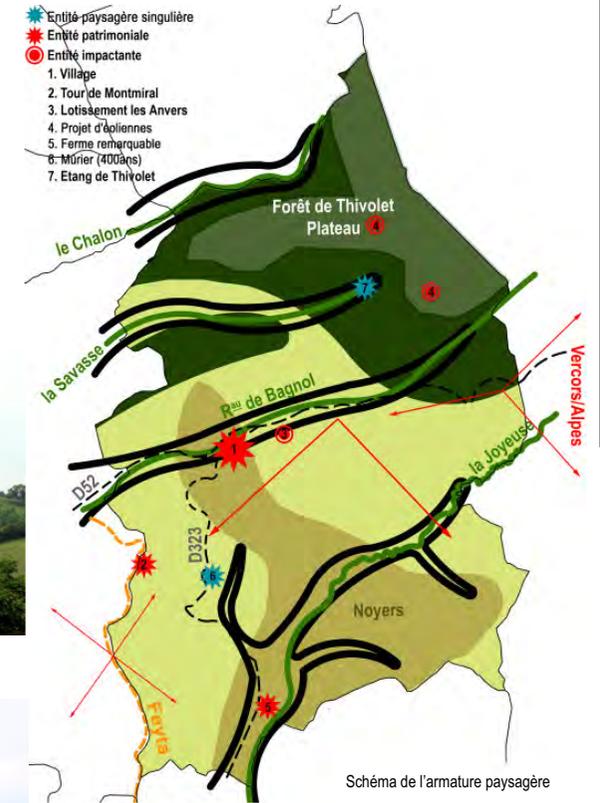


La Tour de Montmiral: repère en limite ouest de la commune

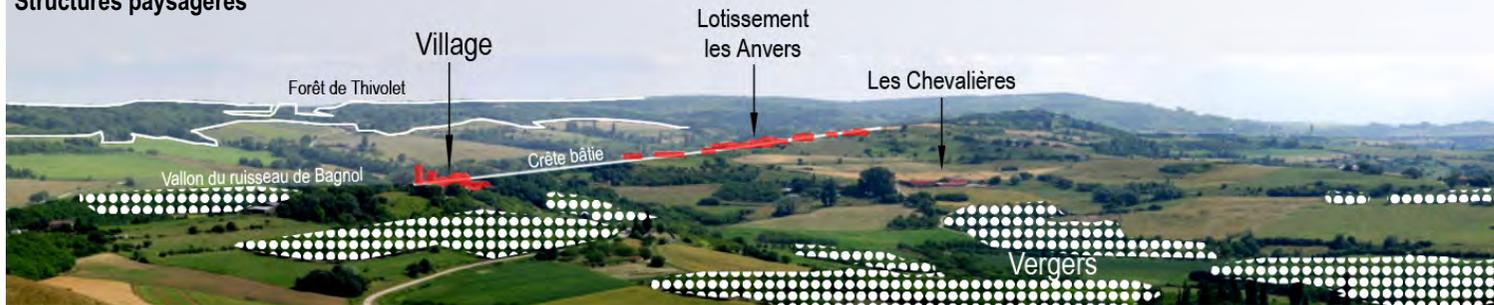
Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

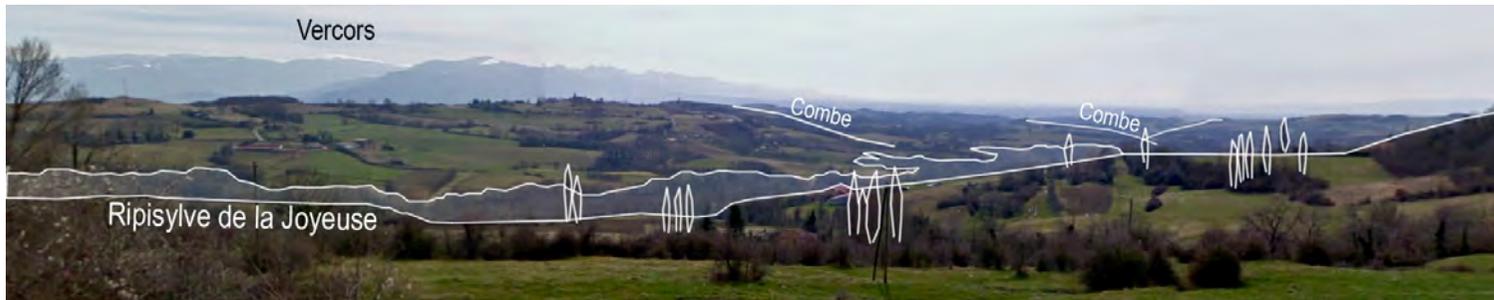
- Implantations d'énergies renouvelables, éoliennes et champs de photovoltaïque
- Développement des noyers et diminution des autres fruitiers
- Constructions d'un quartier pavillonnaire sur la ligne de crête non boisée, en discontinuité du bourg mais dans son prolongement topographique
- Agriculture jeune et dynamique



Structures paysagères



Vue vers le nord-est depuis la crête ouest (source: www.mairie-montmiral.fr)



Vue sur la vallée de la Joyeuse depuis la D52 aux environs du quartier de Montagne

Enjeux et problématiques

- Intégration paysagère des nouvelles constructions et de certains bâtiments d'élevage comme les poulaillers
- Préserver la vue sur la Tour
- Valoriser les étangs et la biodiversité
- Valorisation des bois en profitant du projet d'éoliennes
- Inventorier et communiquer sur le patrimoine arboré



La commune au sein du territoire

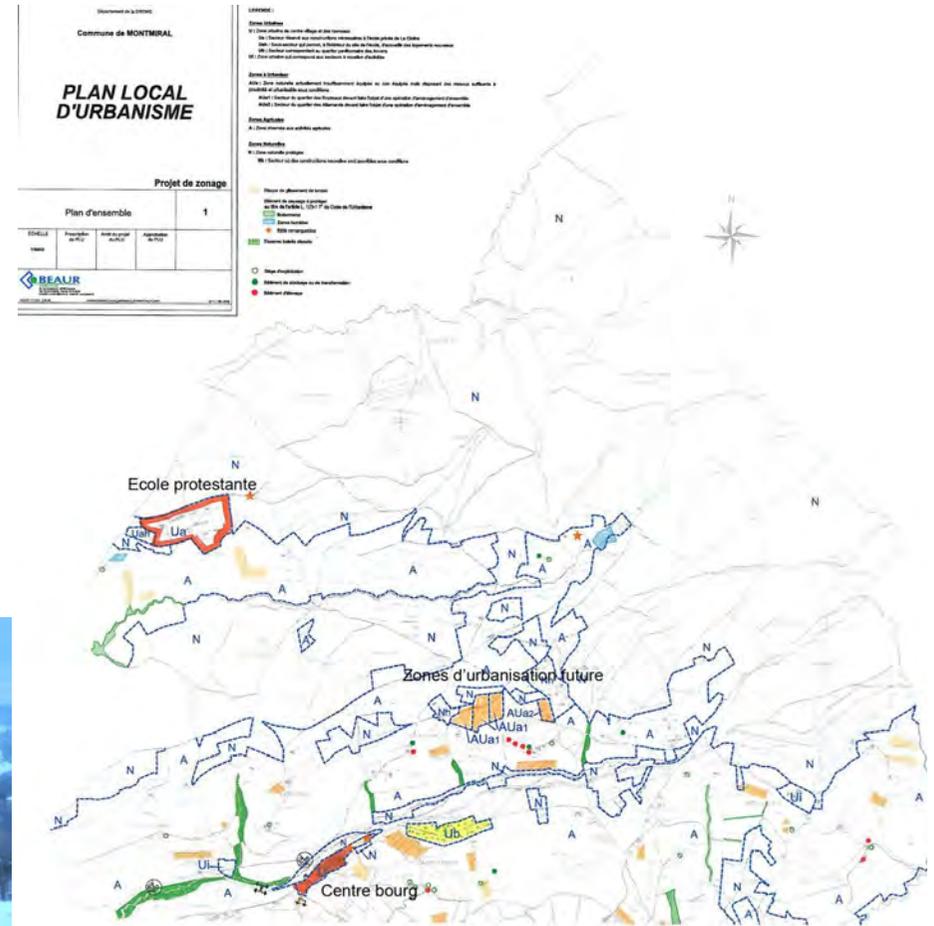
Montmiral est une commune rurale de la deuxième couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR, qui se situe sur la route de Roybon et Saint Antoine l'Abbaye

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est construit sur la roche d'une crête entre deux vallées. Le bâti composé de constructions mitoyennes s'étire le long de la rue principale. Il offre un magnifique point de vue sur les collines très jardinées et le Vercors.

Image du bourg dans le paysage

Le bourg est dominé par l'église qui comme une proue marque l'entrée du bourg. La ligne des toitures soulignent la structure linéaire du bourg. Les murs de soutènement se détachent nettement sur les jardins potagers. Quelques arbres majestueux adoucissent la masse minérale du bourg.



Bâti traditionnel urbain

Il est composé de grosses bâtisses mitoyennes construites presque exclusivement en galets avec encadrements en briques, ce qui confère au village une belle unité. Les passes de toit en charpente bois peuvent être très larges.



Les édifices majeurs sont :

- . l'église (clocher et absides classés MHIS)
- . mairie aménagée il y a 8 ans dans une ancienne maison de maître (architecte Abeille /Cogne)
- à l'entrée nord du bourg,
- . le domaine de La Chapotière aménagé en gîte
- . la tour et tertre classé MHC



Espaces publics

Un parvis est aménagé devant la mairie.

Habitat diffus ancien

Des grandes fermes accompagnées de bosquets d'arbres imposants et d'allées ponctuent le paysage des versants.



Urbanisation et bâti récents

Depuis les années 1990, une urbanisation de type pavillonnaire s'est développée à l'est, le long de la crête (les aux quartiers des Brudeaux et des Allamands).

Des constructions récentes très hétéroclites (formes, couleurs, enduits, clôtures), une des dernières (non achevée) en bardage bois étant la plus discrète.



Document d'urbanisme

La commune va approuver son PLU en début d'année. Elle souhaite « réaffirmer une structure urbaine en hameau » : afin d'accueillir de jeunes ménages, le PLU propose de développer le bourg dans sa continuité, de le densifier mais aussi de se développer sous formes de hameaux isolés du village, ayant un impact faible sur le paysage et comportant des espaces publics (soit 60 maisons à terme)



Document du PLU bet Beaur

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

- Aménagement de la mairie et de logements locatifs dans le domaine de la Chapotière
- La commune s'est engagée dans une Charte communale puis dernièrement dans un PLU.
-

Projets réalisés par la commune depuis :

- 30 logements locatifs
- 2 chaufferies bois – projets d'implantation de 2x3 éoliennes 150 m de haut, et champs photovoltaïques 3 Mgw (5ha) et 10 mgW (10 ha)

Autre projet : construction d'une maison pour personne âgées sur le site de l'école protestante

Enjeux

- Garantir la qualité des constructions dans les hameaux et leur cohérence
- Créer des cheminements entre le bourg et les hameaux et y aménager des espaces publics

Paroles d'élus

Notre commune de 2700ha est à la source de toutes les rivières de la CAPR : chalon, Savasse, Joyeuse et le Bagnol ; Ces sources ne sont jamais tarées. Nous avons des points de vue remarquables sur le Vercors. Dans les sommets au nord de la commune et au sud aussi , nous avons aussi une vue remarquable, unique, exceptionnelle Plus on va vers le sud, plus les terres sont bonnes, au nord ça ne vaut rien Avant les gens gagnaient leur vie avec la forêt, avec l'écorce de chêne et châtaignier pour le tanin 90% de la forêt est privée, 80ha sont publiques et gérés par l'ONF

Dans notre PLU avant l'enquête publique, nous avons privilégié les réflexions sur le paysage, les modes doux... Un PLU intercommunal, aurait plus de cohérence . Dans 2 ou 3 ans le PLU intercommunal sera imposé aux agglomérations. On ne veut pas de village provençal, comme le lotissement qu'on a déjà, qui jure dans le paysage . La maison en bois se voit moins que les provençales La mairie est un bel exemple de rénovation et beaucoup envient nos logements au dessus . Un bâtiment remarquable sur la route de Parnans est la plus belle vieille maison de la commune, c'est un chef d'oeuvre, mais elle n'est pas classée

On a réhabilité les sources et on a remis en route les fontaines du village et les lavoirs.

Le paysage se transforme parce beaucoup de noyers sont plantés On a aussi de l'élevage et quelques cultures de céréales et beaucoup moins de vergers. Tout le monde a son jardin potager

Nous allons avoir 8 éoliennes : 2 groupes de 3 et un groupe de 2, de 150m de haut qu'on ne verra quasiment pas du village

Nous sommes pour ces éoliennes car les communes ont besoin d'argent, et nous devons aussi montrer l'exemple en terme d'énergies renouvelables ; les gens seront loin des nuisances visuelles toutes relatives. Nous sommes aussi pour le photovoltaïque : deux champs en préparation de 5 t 10ha, dans les bois, qu'on ne verra pas. Le rendement est quand même moins bon que les éoliennes. Nous avons aussi un projet de piste forestière pour valoriser le bois

Tous nos agriculteurs sont des jeunes qui reprennent des exploitations : on a beaucoup de vaches à viande

Nous avons aussi des zones humides, avec des espèces rares qu'on aimerait aussi faire découvrir au public. Récemment on constate que les zones humide du haut du plateau ne sont plus en eau Nous faisons partie des demandeurs de haies auprès de la CAPR, pour limiter l'érosion, empêcher les glissements de terrain ou stabiliser les fossés C'est la CAPR qui plante et choisit les espèces avec des financements de l'Europe. 1km de haie est prévu

C.09. SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE

RDV 5 février du 2012 en mairie
 Présents : ,le maire, Mme Dye, adjointe
 Mme J Peyrand,Mr JC Fenestona, Mme Marie-Pierre, ,Mr Berne Mme J B
 Mr Carmet, ,Mme Colomb Mr Martin conseillers

MAIRE : mr Barthelon Tél : mairie

SUPERFICIE :1089 ha Altitude :335m/ 480m

Exploitations agricoles : Nb : 5

POPULATION : en 1999 : hab : 345, en 2012 : hab : 552

ACTIVITE : boulangerie, luthier et 3 artisans

DOCUMENTS D'URBANISME : Nb de PC en 2012 : 2

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 5

PATRIMOINE NATUREL :

Znief 2 "plateau de Chambaran : intérêt ornithologique, botanique et paysager

Rivière Savasse

PATRIMOINE BATI

MHIS : territoire couvert par la tour et tertre de Montmiral

PRNP : Eglise XIIe et cimetière

Vestiges de moulins le long de canaux dérivés de la Savasse

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26
- Etude paysagère de la commune de saint Michel de Savasse réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



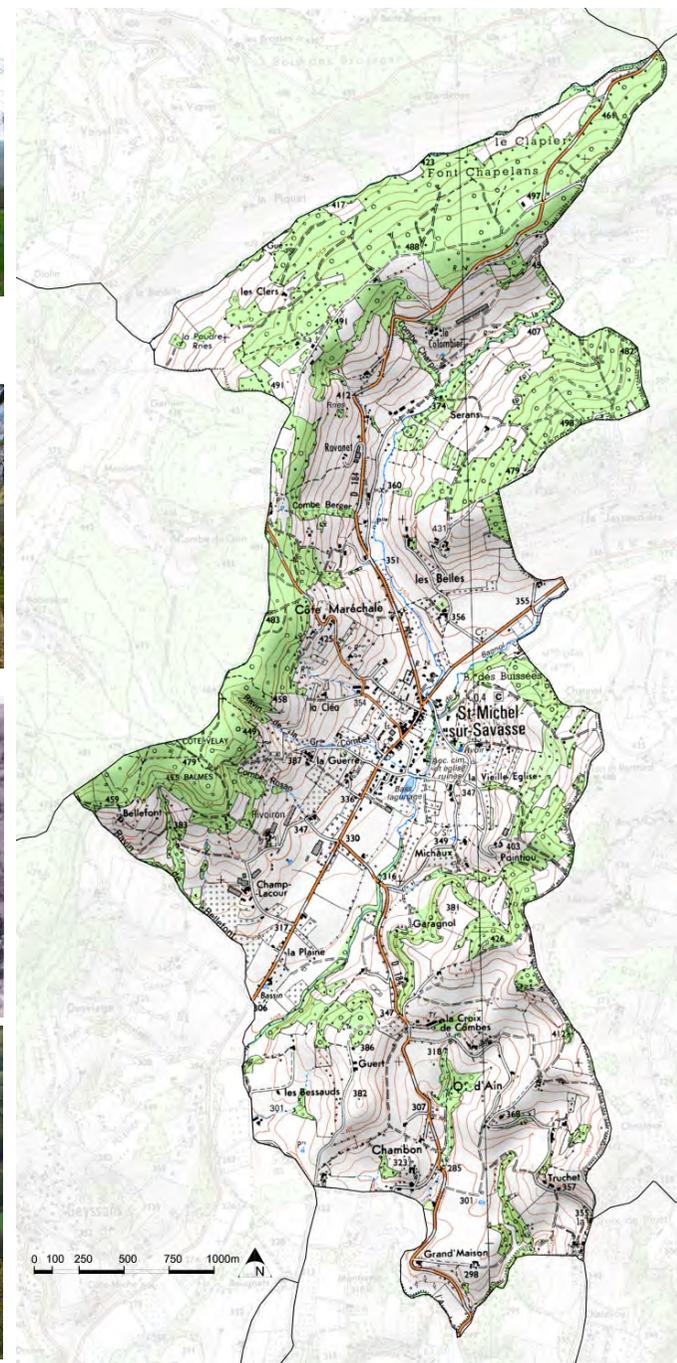
Vieille église



Verger de noyers



Le village et le versant est au début du XXIème siècle et aujourd'hui (source: Adasea et Mémoire de la Drôme)





Place du village



Vue sur le village, poulaiiers en arrière plan, depuis le chemin du Pointiou.

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Les ripisylves de la Savasse et du ruisseau de Bagnol
- Route RD 52
- Crêtes boisées

Éléments marquants:

- Le village
- Tour de Montmiral
- Champs de noyers

Surfaces représentatives:

- Bois des crêtes
- Surfaces agricoles de la vallée

Autres:

- Bâtiments agricoles sans qualité et visibles
- Quelques peupliers noirs structurants
- Vues remarquables

Structures paysagères



Vue de la vallée de la Savasse vers le sud depuis la RD 184 lieu-dit 'Le Colombier', le Vercors en arrière plan.



Vue sur les vallées de l'Herbasse et du ruisseau de Bagnol depuis la côte Maréchale (D867)



Vue sur le village depuis le versant ouest

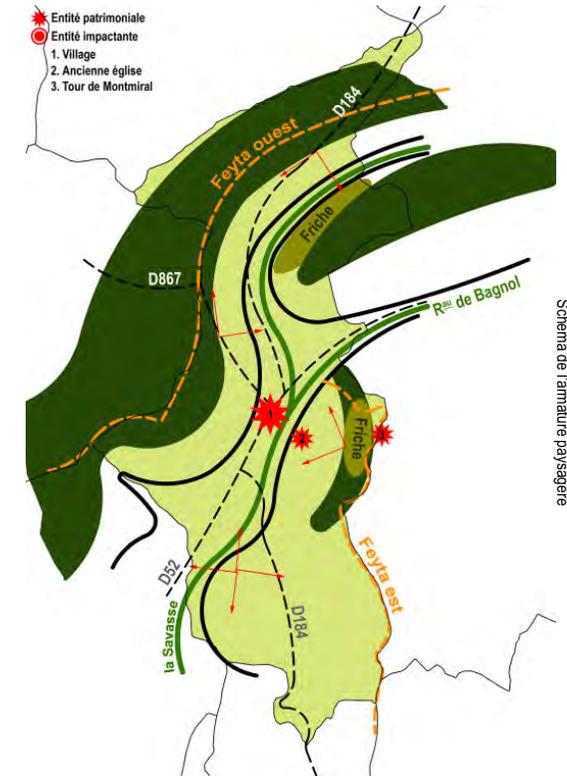


Schéma de l'identité paysagère

Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Boisement des crêtes et enrichement des pentes
- Augmentation des noyeraies
- Construction de lotissement dissimulé dans le verger de noyers

Enjeux et problématiques

- Intégration des bâtiments agricoles
- Bourg perméable, ouvert sur la campagne. Préserver et renforcer ce lien (rôle des jardins et potagers)
- Poursuivre la logique d'intégration des nouvelles constructions dans la végétation (noyers ou autres)

SAINT MICHEL SUR SAVASSE Problématiques architecturales et de développement urbain



La commune au sein du territoire

St Michel de Savasse est une commune rurale de la deuxième couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR.

Le bourg ancien est construit dans la vallée de la Savasse qu'il longe.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien se développe le long de la rue principale avec un bâti au centre continu et de grosses bâtisses en limite du bourg.

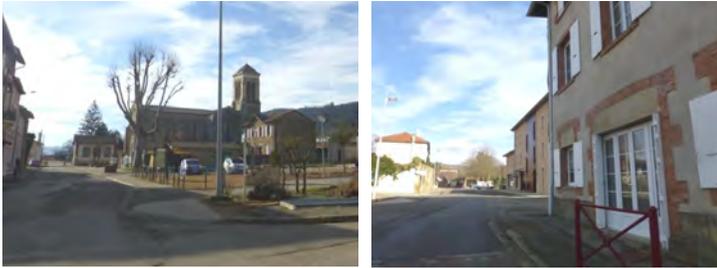
Image du bourg dans le paysage

Le bourg est dominé par l'église qui marque l'entrée sud du bourg.



Bati traditionnel urbain

Le bourg est composé de constructions avec des toits à 4 pans bâtisses isolées construites en galets et pisé souvent enduits et remaniés avec encadrements de molasse ou de brique .



Les édifices majeurs sont :

- L'église du XIXe et mairie avec son mur de galets et molasses alternées
- La vieille église du XIIe située à l'extérieur du bourg sur le versant Est



La vieille église

Espaces publics

La commune a réaménagé 3 places dont celle centrale ..



Habitat diffus ancien

De fermes en limite du bourg (pisé et galets) marquent les entrées.



Urbanisation et bâti récents

Dans les années 60/70, des maisons individuelles se sont greffées en limite du bourg .Elles introduisent un éclectisme architectural très marqué.



2 petits lotissements (10 et 13 maisons) se sont construits récemment.

Il y a 10 ans, une école neuve a été construite près de la mairie avec un mur de galets (Ph.Amette architecte)
Elle a reçu un 1^{er} prix de la Caisse d'Epargne



Un immeuble de 2 étages offre un commerce et des logements accessibles (opération « cœur de village »).

La commune dispose de 40 logements locatifs.

Une chaufferie bois (avec un mur en galets) a été réalisée pour chauffer les bâtiments communaux (200 KW pour 2000m2).

Projets

La commune a le projet de construire une salle polyvalente intercommunale (avec Montmiral) située à l'extérieur du bourg pour éviter les nuisances sonores.

Elle va aussi aménager prochainement l'entrée sud et souhaite avoir des conseils en matière de plantations.

Document d'urbanisme

La commune applique le RNU et ne souhaite pas investir dans un PLU. Ils attendent celui intercommunal. Ils ne sont pas demandeurs de constructions nouvelles.

La rotation des logements assure le renouvellement générationnel donc pas d'inquiétude pour leur école.

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

- Actions sur le bâti : (rénovation de la mairie, 2 façades rénovées dans le cadre de l'opération façade)

Aménagements de 3 places Containers poubelles clos , Les potagers sont préservés

Enjeux et problématiques

- Comment renforcer l'identité du bourg ? en particulier dans le cadre des lotissements ? interpénétration du bourg et de la campagne (présence végétale forte des jardins)

- Renforcer le conseil pour l'aménagement des espaces publics

Paroles d'élus

Notre identité c'est les collines, la forêt, la Savasse, le galet . On l'a utilisé pour l'école, la chaufferie bois, on a fait des bordures en galets Notre école peut être citée en exemple, on a reçu le premier prix caisse d'épargne tradition et modernité On voit tout de chez nous, on domine la vallée Moi à 60 ans et je ne m'en lasse pas On ne fera pas de PLU car on pense qu'il va y avoir un PLU intercommunal au prochain mandat .La commune a fait des gros efforts car on a 40 locatifs dont 4 communaux, 15 sont sociaux

Si on accueillait 2 maisons par an ça serait bien. Pour l'école tout va bien, avec les locatifs il y a du turn over, même dans les villas ça tourne

On a fait une opération cœur de village avec adaptation PMR, construire c'est vital.

Il ya encore quelques potagers mais pas chez les nouveaux habitants Il y a une agricultrice qui fait le potager pour les autres

Bientôt dans notre commune, après notre génération d'agriculteur, il n'y aura plus d'autres agriculteurs

Nos exploitations on prit une grande taille, on est passé de 10 à 100ha, c'est donc trop cher à racheter pour un repreneur. On a un souci avec les doubles actifs, ceux qui achètent 2 ha pour y mettre un cheval. Acheter du terrain pour un agriculteur ce n'est plus possible, mais il y a beaucoup de fermage, c'est bien Il faut séparer la maison des terres pour maintenir les terres agricoles. Le circuit court ça marche par les pancarte et le bouche à oreille

L'éolien fait l'unanimité, oui, en plus c'est recyclable, une alternative au nucléaire, pas comme le photovoltaïque et en plus il y aura des retombées économique pour notre territoire Du village on ne les verra pas les éoliennes, mais elles ne sont pas gênantes, en plus elles seront démontables. Le photovoltaïque ne nous gêne pas non plus

De la charte on attend que l'identité de la commune soit préservée, que l'identité du village soit respectée, on n'a pas d'identité forte ou elle se perd car les nouveaux bâtiments sont trop différents des anciens Il ne faut pas que les nouvelles constructions se voient. Il ne faut pas être trop uniformité non plus

UNITE PAYSAGERE DES

PREMIERES COLLINES



C.10. PARNANS

RDV du 7 janvier 2013

Présents : Evelyne Blanquez Lacotte ajoutée à l'urbanisme

MAIRE Mr Chanove: Tél : mairie : 04 75 45 31 77

SUPERFICIE : 1108 ha Altitude : 240 m/320 m

60% dévolu à l'activité agricole dont 50% en terres labourables, 30% en herbage

Exploitations agricoles : Nb : 43 en 2000

POPULATION : en 1999 477hab- en 2012 : 620 hab

ACTIVITE

DOCUMENTS D'URBANISME : Carte communale en cours d'étude

Nb de PC par an : 0

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 10

PATRIMOINE NATUREL : Znief 1 prairie humide de Parnans

Rivière : Joyeuse

PATRIMOINE BATI

PRNP : Maison de maître hameau de la Tour

Lavoir

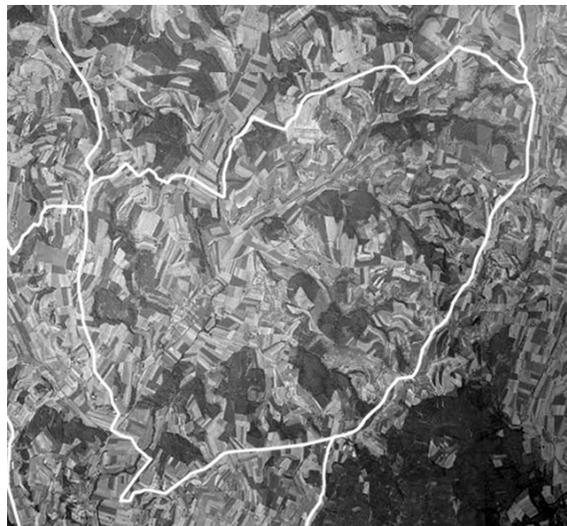
Fontaine Croix de carrefour

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

- Etude paysagère de la commune de Parnans réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.

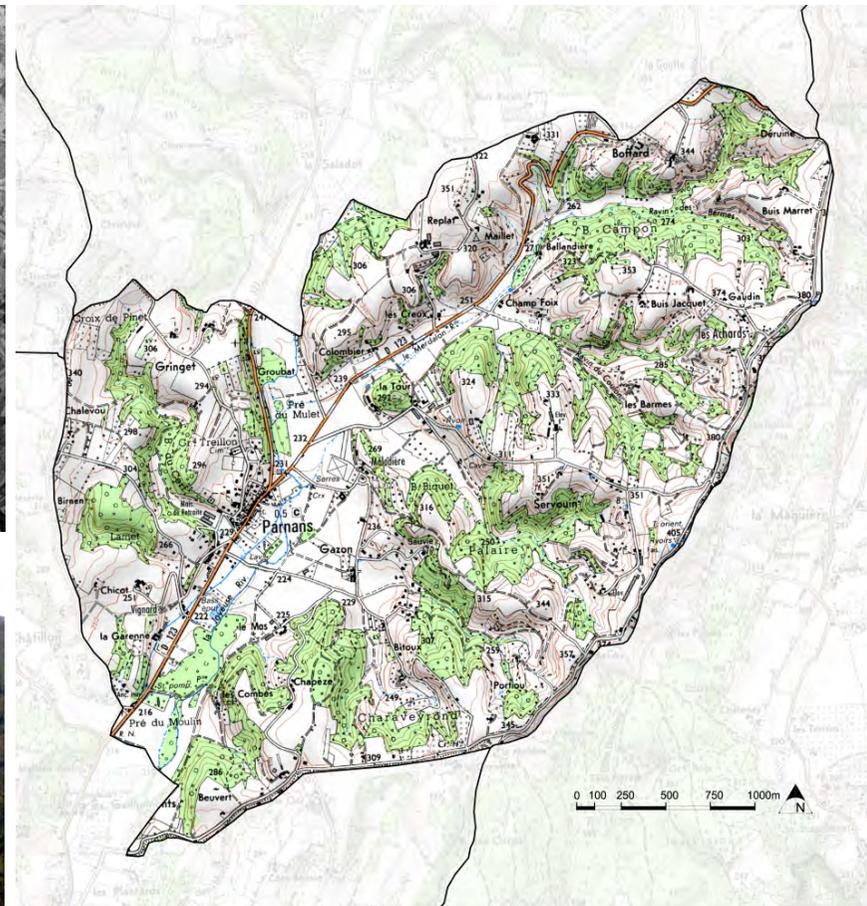
-Etude CAUE réflexions préalables au développement et à la qualité du cadre de vie du village et commune mars 2011



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Vue sur la butte castrale de La Tour et le château Vallon



Structures paysagères



Vue vers l'est depuis les hauteurs du village: ripisylve de la Joyeuse, vergers et prairies. En fond de scène : collines, combes et ravins boisés et herbeux. La côte Sauvie urbanisée.

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Les combes et ravins: relief marqué
- La ripisylve de la Joyeuse

Éléments marquants:

- Le village étagé
- Le château adossé à sa motte castrale
- Les anciens séchoirs à tabac
- Serres dans la plaine
- Habitations isolées et leur mode de clôtures

Surfaces représentatives:

- Les vergers et noyeraies
- Les bois

Autres:

- Vestige de peupliers noirs
- Larges vues
- Présence de robiniers
- Route belvédère 'en creux'



Les serres implantées dans le secteur le plus large de la vallée



L'entrée sud du village: dans les vergers, l'église en point focal



Quelques anciens séchoirs à tabac témoins d'une culture aujourd'hui abandonnée



Vue vers l'est depuis le nord-est de la commune (D68): chartreuse, vercors, diois, plaine de Romans, chaîne des puys



Vue sur le village et la Tour de Montmiral au début du XXème siècle (source PLU): une ripisylve très marquée par les peupliers, des cultures présentes en amont et en aval du village. La tour de Montmiral est très lisible plus lisible sur la crête.



Vue sur le village et la Tour de Montmiral aujourd'hui (source PLU): Les peupliers ont quasiment disparus de la ripisylve. Les boisements, les vergers et les prairies dominent le paysage.

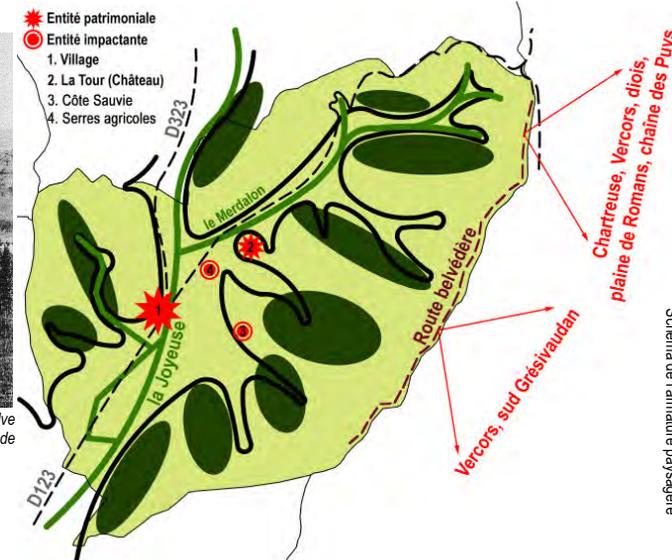


Schéma de l'identité paysagère



Parking de l'église, aménagement paysager sans équilibre ni cohérence avec le paysage

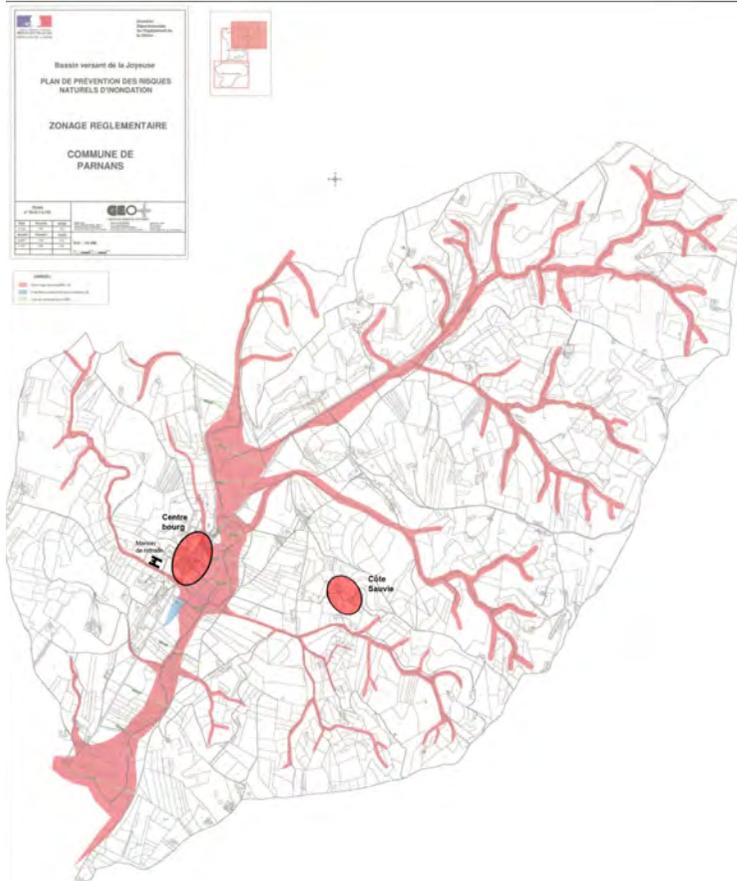
Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Diminution des surfaces agricoles
- Augmentation des constructions neuves isolées ou sous forme de lotissements aux alentours du bourg et quartier de la Côte Sauvie.
- Transformation de la ripisylve: diminution des peupliers et augmentation des robiniers

Enjeux et problématiques

- Intégration des constructions nouvelles et leurs relations avec le bourg
- Développement des bois
- Paysage de qualité marqué par une agriculture diversifiée

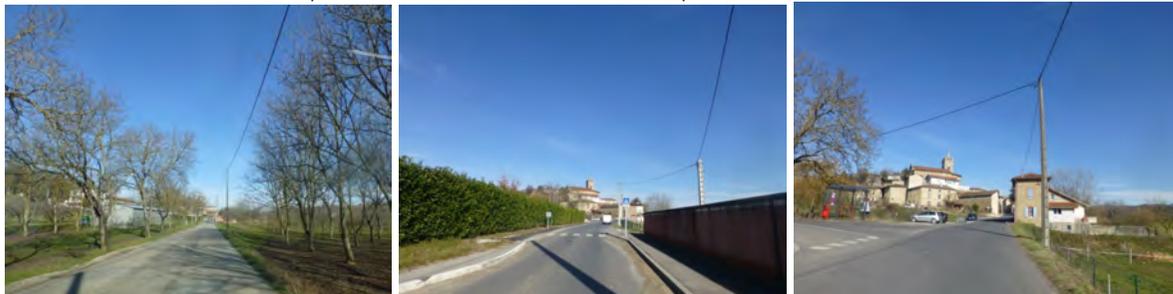


La commune au sein du territoire

Parnans est une commune rurale de la première couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est construit sur le coteau versant de la Joyeuse. Il se développe en terrasses, dominé par le clocher de l'église XIXe. Le tissu bâti est relativement dense, les voies pentues, les murs de soutènement étant très présents.



Bâti traditionnel urbain

Il est composé de bâtisses souvent mitoyennes construites en molasses et galets, la molasse ayant été utilisée pour les encadrements. Les anciennes bâtisses étaient enduites. Les murs de soutènement sont en molasses.



Les édifices majeurs sont :

- l'église construite en 1850 (clocher reconstruit en 1950)
- l'école : 2 logements y ont été aménagés
- la maison de maître au hameau de la Tour
-



Espaces publics

La commune vient d'aménager un parking étagé en terrasses derrière le village aux enrochements très présents et sans arbres. La mairie projette de réaménager le parking de l'école



Habitat diffus ancien

Des fermes construites en molasse sont dispersées sur le territoire
Les séchoirs à tabac sont encore nombreux : toiture à 2 pentes , bardages en voie d'abandon.



Urbanisation récente

Elle est située : au sud du village (bâti peu dense de type provençal) et sur des coteaux moins cultivés (quartier Côte Sauvie), avec habitat dispersé peu dense

Bâti récent

Les bâtiments agricoles, construits le long de la route ont un fort impact , de par leur échelle et leur couleur. Néanmoins les récentes noyeraias les mettent en second plan.

Document d'urbanisme

La commune s'est engagée dans l'étude d'une Carte communale

La zone constructible serait limitée aux terrains contigus du village et au quartier Côte Sauvie

Peu de pression foncière, mais la commune souhaite accueillir de jeunes ménages pour maintenir son école

Au préalable le CAUE 26, dans le cadre de sa réflexion sur le développement du village a préconisé de réaliser une étude préliminaire de niveau esquisse générale :

Selon cette étude, les capacités de la Carte communale sont trop grandes par rapport au PLH et Charte de l'environnement Durable (parcelles 500m2. Le CAUE 26 préconise d'urbaniser le terrain situé en contrebas du village au sud. Ce nouveau quartier ferait le lien avec t la maison de retraite :

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

De nombreux points négatifs relevés et préconisations ont été réglés :

- de grands efforts ont été faits dans l'entretien des abords de ferme, le lavoir et la fontaine rénovés, les containers Actions sur le bâti : (quelques restaurations des façades du bourg)
- Aménagements des espaces publics voués au stationnement
- Engagement de la commune dans l'étude d'une Charte communale

Problématiques et enjeux

Comment mieux traiter le dénivelé du bourg pour éviter les enrochements avec appareillage grossier, étranger au site par rapport aux anciens murs de soutènement en pierres avec barbacanes

Améliorer le conseil en paysage

Gérer le problème des clôtures trop hautes et minérales, en particulier en entrée de bourg

Paroles d'élus

La commune souhaite que les voies soient maillées par des cheminements piétons.

L'adjointe rencontrée s'inquiète de la qualité architecturale de futures constructions car la carte communale ne permet pas de maîtriser ce point. Elle souhaiterait que le caractère dauphinois (toitures 4 pans, passes de toit, inscription dans la pente) soit respecté voire réinterprété d'une manière contemporaine et que les recommandations de la Charte soient opposables.

REPONSE AU QUESTIONNAIRE

Question 1 En quoi l'architecture traditionnelle et actuelle de votre commune et son paysage représentent-ils une valeur importante pour votre territoire?

Réponse : Ils sont l'identité de notre commune et de notre territoire.

Question 2 En quoi l'architecture et le paysage de votre commune vous paraissent-ils particuliers?

Réponse : les éléments significatifs sont les édifices, les maisons et les murs en molasses qui sont spécifiques à notre commune.

Les collines sont un élément important. Présence de bois (pins et chênes)

Question 3 D'après vous, comment évoluent l'architecture et le paysage de votre commune ?

Réponse : Il y a une banalisation de l'architecture suite au développement de notre commune et à de nouvelles constructions. Perte de la spécificité locale, du fait que la molasse n'est plus utilisée pour les constructions.

Question 4 Avez-vous réalisé des actions que vous considérez comme exemplaires du point de vue de l'architecture et du paysage ?

Réponse : Notre action la plus importante est la participation active avec les aménageurs à la rédaction des règlements des lotissements.

Sauvegarde des murs et des édifices en molasses.

Demande de modification de plans sur les permis déposés.

Refus de permis de construire ne s'intégrant pas dans le paysage.

Question 6 Pouvez-vous formuler une ou plusieurs propositions qui faciliteraient la prise en compte du paysage et de l'architecture dans l'action publique

Réponse : Nous avons bénéficié des recommandations de l'architecte conseil départemental pour l'aménagement d'un lotissement mais les rendez-vous et les compte-rendus sont difficiles à obtenir.

Question 7 Auriez-vous des revendications particulières que vous souhaiteriez exprimer en direction d'autres collectivités territoriales

Réponse : Des conseillers plus accessibles pour l'urbanisme.

Avoir une définition précise de l'architecture régionale afin d'éviter d'avoir dans un même lotissement une disparité de la forme et de la couleur des toitures ainsi que le l'architecture

C.11. GEYSSANS

RDV le 28 janvier 2013 en mairie
Présents : le maire, ses adjoints mr Pommier, mr Monnet, mr Bourne

MAIRE : mr Detriors Tél : mairie

SUPERFICIE : 1090 ha Altitude 320 m

% dévolu à l'activité agricole

Exploitations agricoles : Nb : 5

POPULATION : en 1999 : 469 hab- en 2012 : 700 hab

ACTIVITE 5 artisans

DOCUMENTS D'URBANISME : Carte communale 2005 révisée en 2010

Nb de PC en 2012 : 25

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 5

PATRIMOINE NATUREL :

Znief 2 "plateau de Chambaran : intérêt ornithologique, botanique et paysager

Rivières : la Savasse et le Chalon

PATRIMOINE BATI

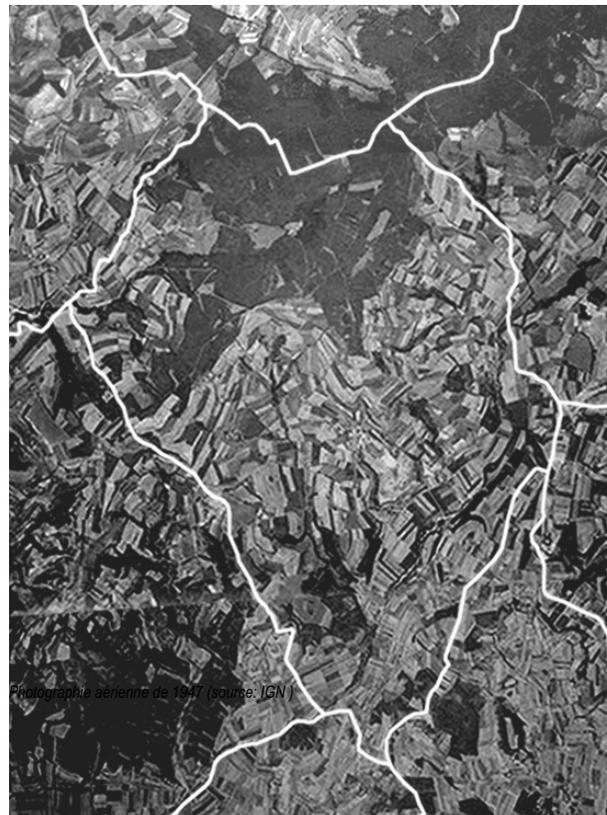
MHIS Ancienne église du hameau de St Ange 1984 entretenue par la commune de Peyrins

PRNP : Ferme de St Ange appelée le « château »

ETUDES PARTICULIERES existantes

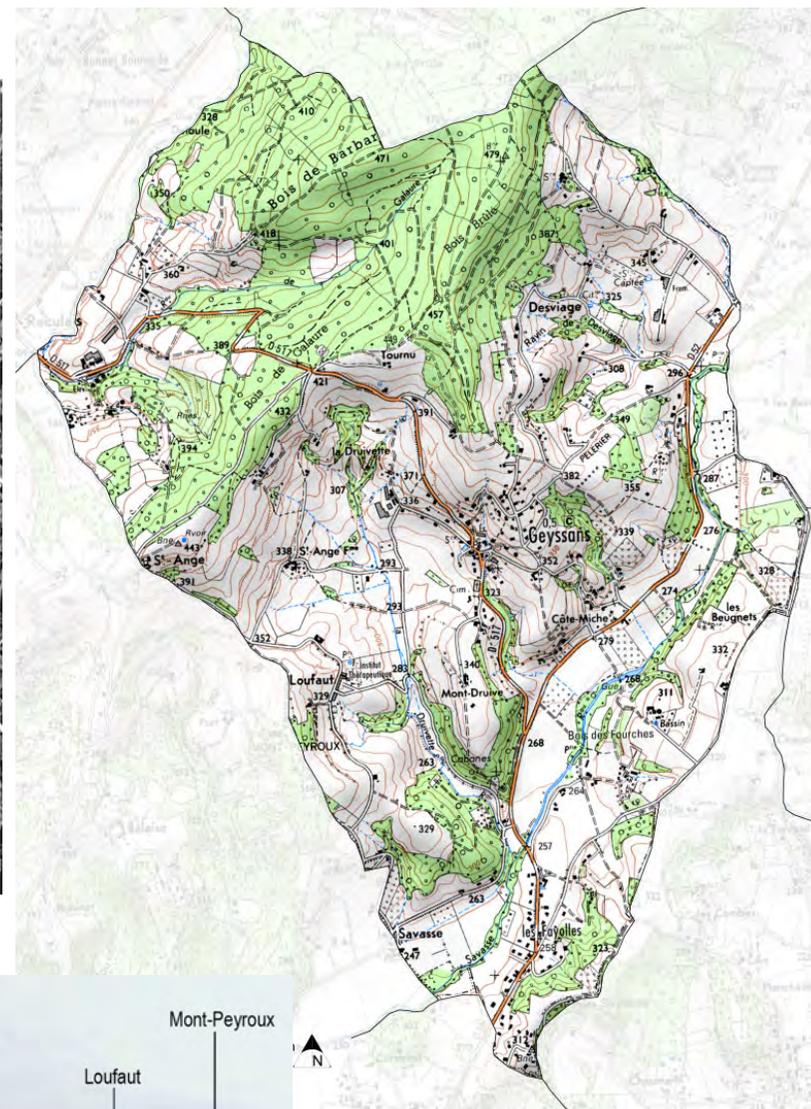
- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

- Etude paysagère de la commune de Geysans réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.

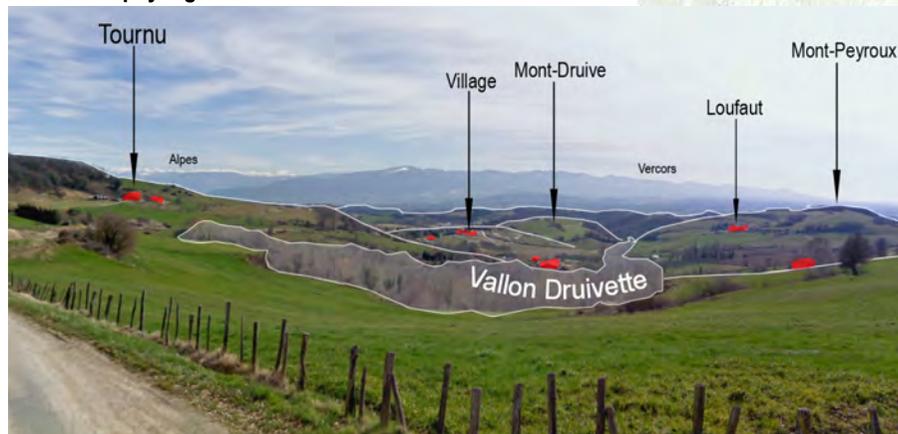


Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)

Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Structures paysagères



Vue vers le sud depuis la D517



Haie de peupliers noirs

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Ripisylve de la Savasse
- Peupliers noirs
- Ruptures de pentes

Éléments marquants:

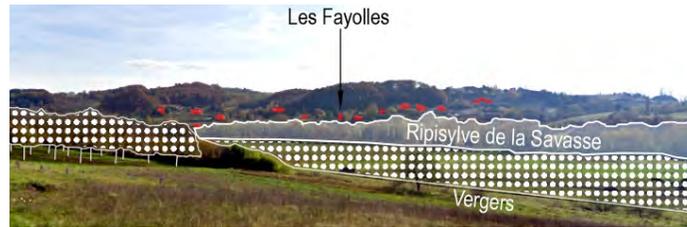
- Lotissements hétéroclites
- Maison disproportionnée écrasant le village et l'église
- Alignement de tilleuls à l'entrée du village et tilleuls isolés
- Haies, murs et clôtures des maisons neuves

Surfaces représentatives:

- Les bois et bosquets
- Les champs au nord et les noyers et autres fruitiers dans la vallée de la Savasse

Autres

- Vue grandiose sur le Vercors et la Chartreuse
- Présence de robiniers sur la Savasse



Quartier des Fayolles vu depuis le lieu-dit «La Savasse»



Quartier des Fayolles vu depuis la D52



Alignement de tilleuls aux abords du village



Construction dominante en amont du village



Constructions hétéroclites en aval du village



Vue sur le Vercors depuis la RD517

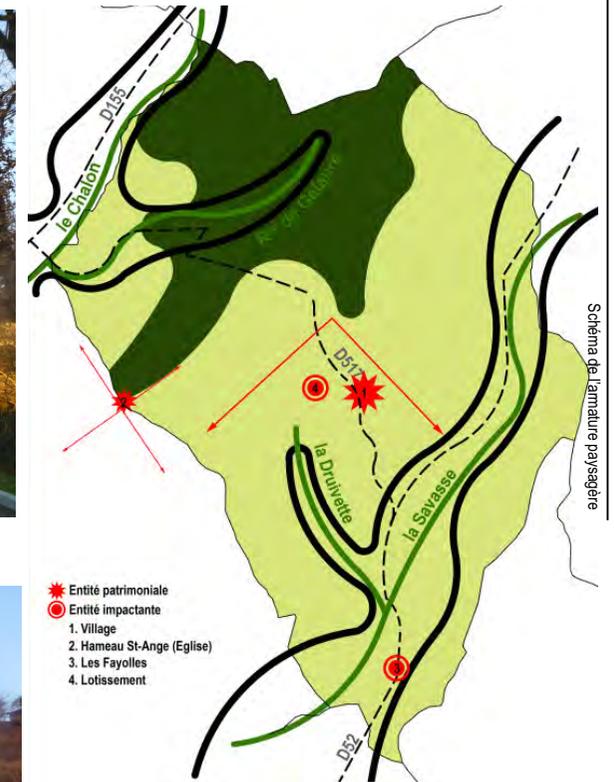


Schéma de l'imagerie paysagère

- ★ Entité patrimoniale
- Entité impactante
- 1. Village
- 2. Hameau St-Ange (Eglise)
- 3. Les Fayolles
- 4. Lotissement

Evolution du paysage

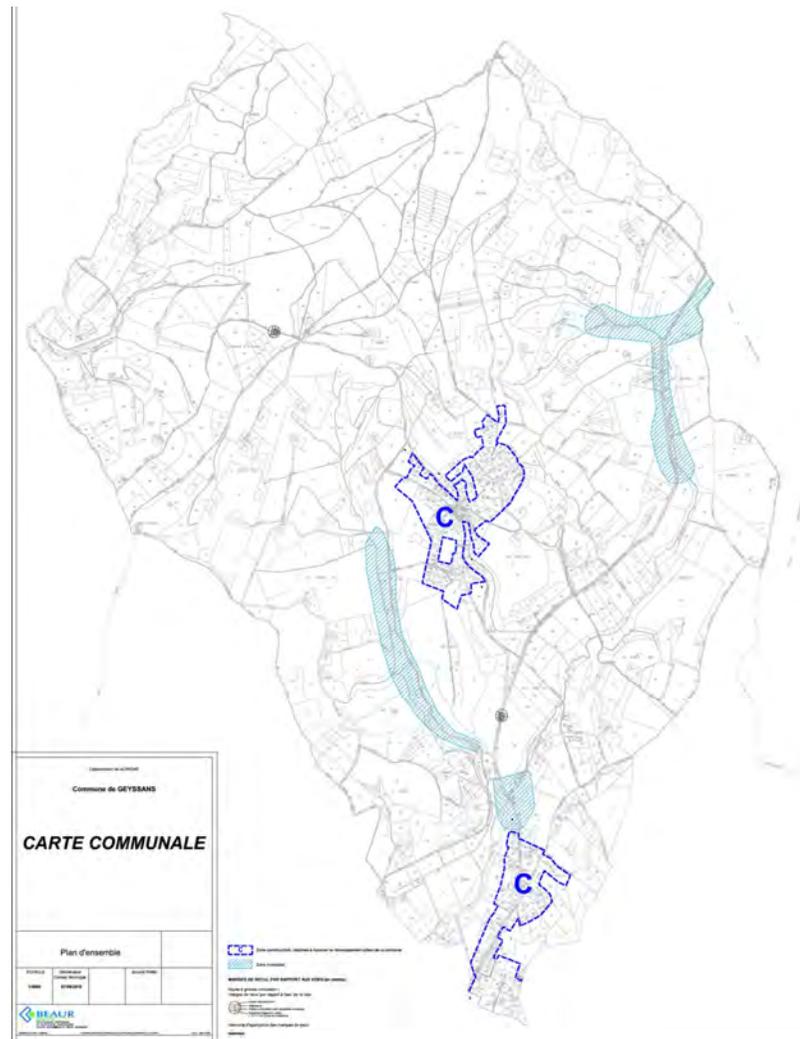
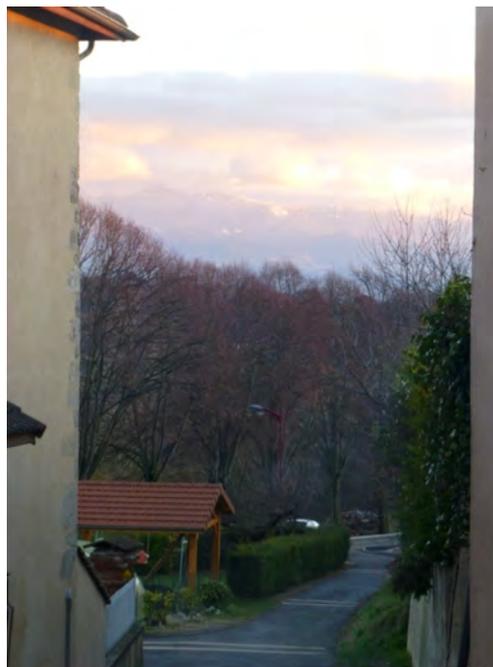
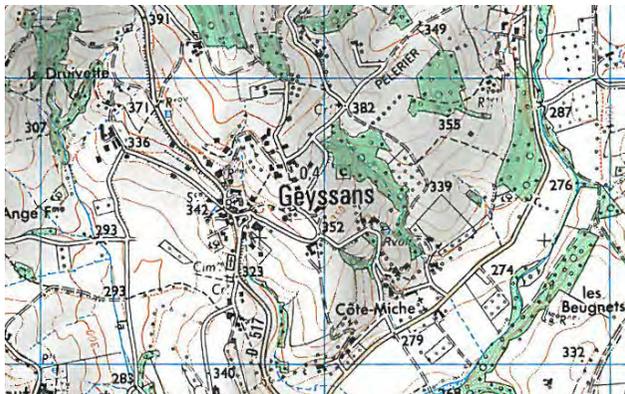
d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Beaucoup de constructions neuves d'un coup, sans cohérence entre elles, sans cohérence avec le village et le paysage.
- Augmentation des noyers
- Léger enrichissement sur les pentes

Enjeux et problématiques

- Haies de peupliers structurantes
- Intégration paysagère des nouvelles constructions (sur l'espace privé comme public) dans et aux alentours du bourg et au quartier des Fayolles
- Vue exceptionnelle sur le Vercors
- Entre plaine et collines, une identité singulière

GEYSSANS Problématiques architecturales et de développement urbain



La commune au sein du territoire

Geysans est une commune rurale de la deuxième couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est construit sur un versant orienté au sud. Le tissu bâti est discontinu, le long de la rue principale qui relie l'église, la mairie, l'école et la nouvelle salle polyvalente. Le village est dominé par l'église du XIXème.

Image du bourg dans le paysage

Vu de la vallée de la Savasse, la silhouette du village se devine avec le clocher de l'église : Une allée de tilleuls annonce l'entrée du village. Du bourg, une vue sur lointains du Vercors est perturbée en premier plan par l'urbanisation du versant en face du village.



Bâti traditionnel urbain

Il est composé de bâtisses isolées construites en galets et molasses, la brique ou la molasse ayant été utilisée pour les encadrements.

Les édifices majeurs sont :

- l'église du XIXème restaurée il y a plus de 10 ans
- l'école :



Espaces publics

La mairie a aménagé un espace pour les containers à l'entrée du village. Elle souhaiterait aménager le parking devant l'école

Habitat diffus ancien

Les fermes anciennes ponctuent le paysage



Urbanisation récente

Elle s'est développée :

- En contrebas, sur la route D52 et au sud du bourg.
- L'ampleur des lotissements récents sur les versants sud ont considérablement modifié la perception du bourg en l'absorbant démesurément.



Bâti récent

Les maisons individuelles sont d'écriture très différentes : contemporaines, bardage bois, toits plats ou métalliques et maisons de type provençal se côtoient sans transition. La pente et le manque de plantations accentuent cet hétéroclisme. Les bardages bois sur des volumes simples sont dans le même esprit et les mêmes tons que le bâti traditionnel en molasse. Ils se fondent mieux dans le paysage que les maisons de type provençal.



Document d'urbanisme

La commune s'est dotée d'une Charte communale révisée en 2010

Il n'y a plus de terrain disponible hormis un enclavé au sein du bourg. La commune s'inquiète de la pérennité de son école (2 classes)

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

Tous les points négatifs relevés et préconisations ont été réglés

- Actions sur le bâti : (restauration quelques façades du bourg)
- Réalisation d'une chaufferie bois pour les bâtiments communaux et 12 logements, panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente
- Restauration de l'église et rénovation de la mairie
- Signalétique des rues et quartiers
- Réseau électrique enterré en 2002

Problématiques et enjeux

- Des lotissements qui se développent trop vite
- Pas de maîtrise de la voirie, de la végétation et de l'architecture par rapport à la topographie
- Le manque d'espaces publics comme espace de transition accentue le collage d'architectures disparates.
- Les jardins privés et les espaces publics devront palier à cette absence pour faire le lien entre les constructions

Paroles d'élus

Notre village a des belles vues sur la Chartreuse

Avant il y avait 60 agriculteurs, aujourd'hui il en reste 5. Les surfaces agricoles se sont faites grignotées par les lotissements, il n'y a plus de pâturages. Il y a peu d'enrichissement. Les céréales et l'élevage sont les principales activités agricoles, il y a aussi quelques noyers et fruitiers dans la plaine

Notre commune n'est pas vraiment mitée car on a concentré l'habitat dans deux zones. On a mal été conseillé quand on a fait cette carte communale, on aurait dû faire un PLU, le règlement y est plus précis, on peut plus contrôler, il cadre et réglemente. En 2005, Mme Bompard nous avait conseillé mais elle est arrivée trop tard, la carte était déjà engagée, elle est très compétente en urbanisme

On ne pensait pas que ça allait aussi vite se construire ; deux lotissements ont tout rempli d'un coup. On voudrait que notre croissance soit progressive, pour gérer l'école par exemple, pour que les gens puissent s'intégrer au village Il faudrait plus de logements sociaux.

Pour demain on est bloqué, on ne peut plus construire, mais on ne peut pas non plus laisser la commune sans aucune construction

On envoie tous les pétitionnaires à l'architecte conseil de la CAPR. Dans les lotissements, ils font n'importe quoi, on a de tout sur la commune, des maisons avec toits plats et bacs acier, ça choque. Il y en a une avec du bois, du béton... de tout comme matériaux. Le bois c'est bien, mais faut l'entretenir pour que ça vieillisse bien. Ce qui pose problème aussi, ce sont les couleurs de façade. Les toits plats ne dérangent pas forcément

On partage les mêmes idées entre élus et professionnels, mais ce n'est pas le cas des nouveaux habitants particuliers. Ils viennent à la campagne, ont souvent un chien, alors il faut bien des clôtures assez hautes et solides.

On est pour l'intercommunalité mais pas à cette échelle.

On a été les premiers à nommer les voiries et mettre une signalétique dans la commune, les quartiers

On a une belle allée de tilleuls à l'entrée du bourg et un dans le bourg, c'est un arbre marquant pour notre commune. Avant il y en avait un dans chaque propriété. On a de moins en moins de potagers. Dans les nouvelles villas ce ne sont que des murs, clôtures et pelouses. On aimerait que les murs soit plus discrets ; un muret de 50cm avec serrure en fer suffirait.

C.12. PEYRINS

RDV 11 février du 2013 en mairie

Présents : le maire, : Mr Paret

MAIRE : Mr Paret Tél : mairie 04 75 02 45 49

SUPERFICIE : 2367 ha Altitude 212m/331 m

700 ha de forêt

Exploitations agricoles : Nb :15

POPULATION : en 1999 :2308 hab- en 2012 : 2550 hab

ACTIVITE

DOCUMENTS D'URBANISME :PLU en 2008 Nb de PC en 2011 : 20

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 22

PATRIMOINE NATUREL :

Site Natura 2000 des Sables de l'herbasse et Balmes de l'Isère

Rivière : Savasse, le Chalon

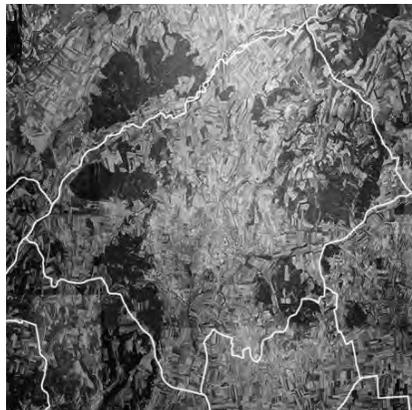
PATRIMOINE BATI

MHIS château de Sallemard XVIe inscrit en 1983 - église St Ange sur Geyssans

PRNP :

ETUDES PARTICULIERES existantes

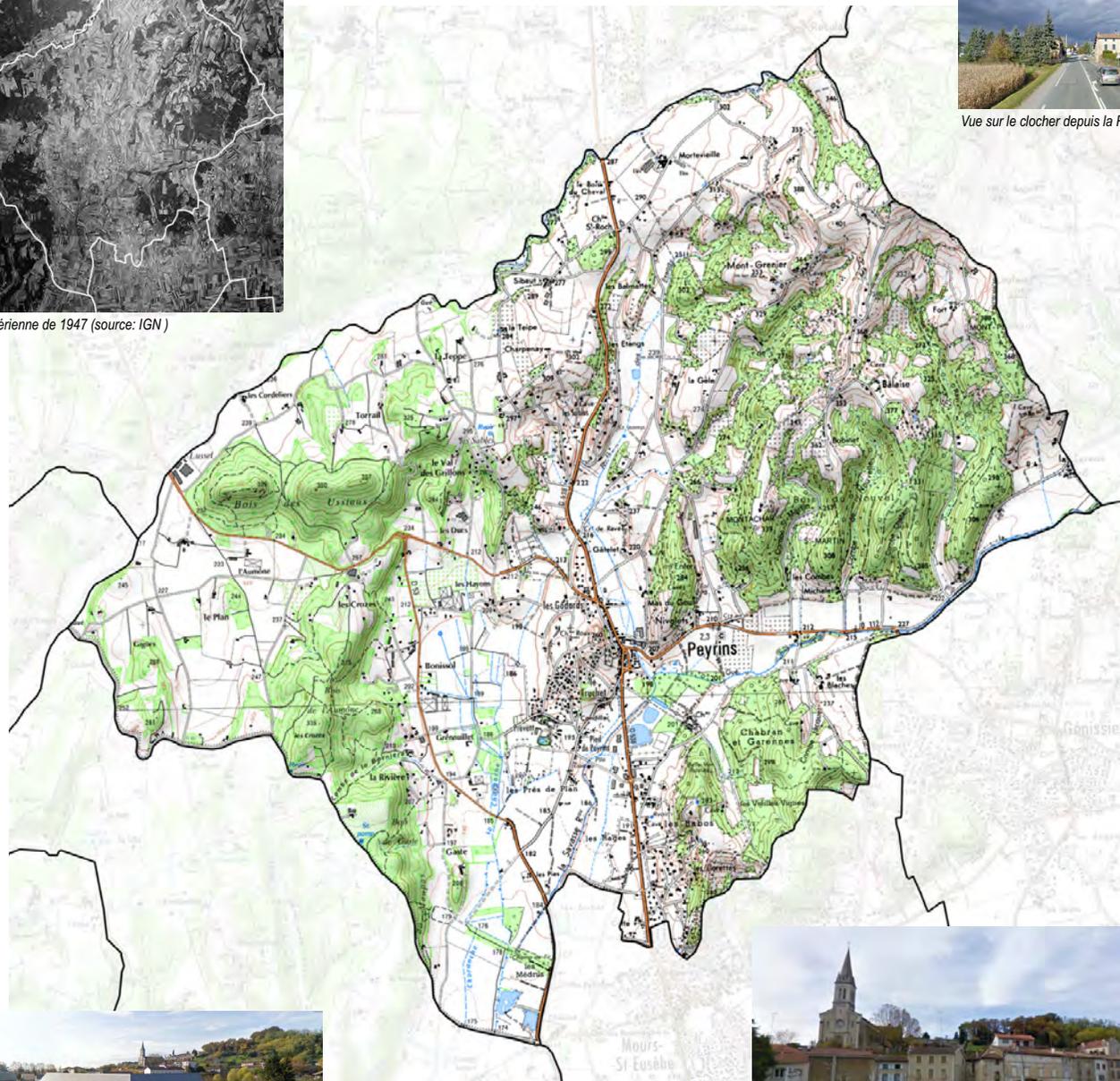
- Etude paysagère de la commune de Peyrins réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Vue sur le clocher depuis la RD538.



Nouvelle école



Centre bourg



Vue sur le village, la motte castrale et le clocher.

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Deuxième côtière au nord de la RD 112
- La ripisylve de la Savasse

Éléments marquants:

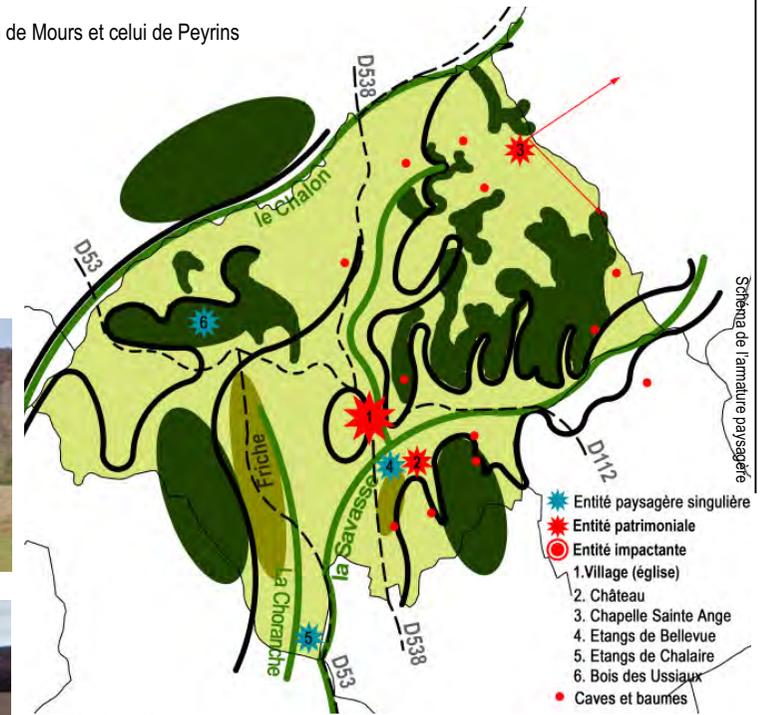
- Le clocher et les platanes du bourg
- Les étangs et le bois des Ussiaux
- Les lotissements sur les coteaux
- Relief mouvementé
- Le château, son jardin et son alignement

Surfaces représentatives:

- Coupure agricole entre le tissu urbain de Mours et celui de Peyrins
- Les bois sur les collines
- Les grands champs
- Les potagers et vergers familiaux

Autres:

- Deux pépinières d'importances
- Quelques vergers
- Vues remarquables
- Les caves et baumes



Scénario de l'identité paysagère



Vue sur le quartier des Sables



Plaine agricole à l'ouest de Peyrins, vue sur le bois des Ussiaux



Etangs de Chalaire



Etangs de Bellevue

Structures paysagères



Vue vers le nord depuis la plaine de Peyrins

Evolution du paysage

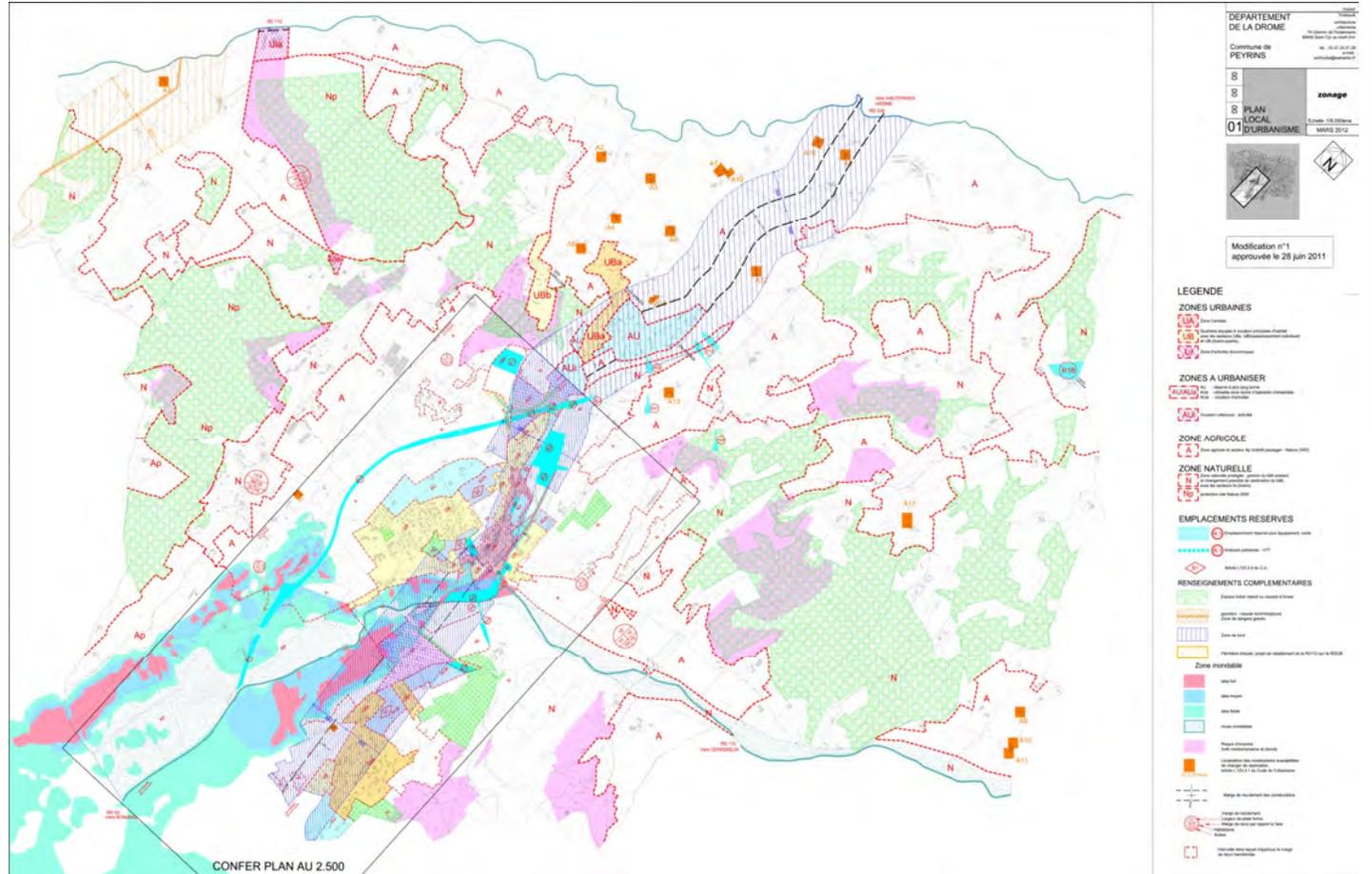
d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Léger enrichissement sur les coteaux de la vallée de la Savasse
- Disparition de la vigne et diminution des petites exploitations (maraîchers, élevage...)
- Extension urbaine du bourg au sud, à l'est et à l'ouest sur les collines: début de mitage
- Aménagement des espaces publics, en conservant les platanes
- Développement d'activités de loisirs: Bois des Ussiaux, étangs de Bellevue

Enjeux et problématiques

- Route de Mours à Peyrins peu qualitative (et dangereuse pour les piétons/cycles) malgré la rupture de l'urbanisation qui est pertinente (maintien du caractère rural)
- Agriculture diversifiée mais disparition des petites unités
- Forte pression foncière
- Intégration des bâtiments agricoles de faible qualité
- Intégration des nouvelles constructions, traitement des nouvelles franges urbaines
- Valoriser les caves et baumes

PEYRINS Problématiques architecturales et de développement urbain



La commune au sein du territoire

Peyrins est une commune rurale de la première couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR. Il longe la vallée de la Savasse .

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est construit sur un versant orienté au sud. Le tissu bâti est discontinu, le long de la rue principale qui relie l'église, la mairie, l'école et la nouvelle salle polyvalente. Le village est dominé par l'église du XIXème.

Image du bourg dans le paysage

Vu de la vallée de la Savasse, la silhouette du village se détache avec le clocher de l'église :qui constitue de loin un repère sur les routes qui vont à Peyrins. La rue principale bordée de platane s'ouvre en contrebas sur les potagers qui longent la Savasse.





Bâti traditionnel urbain

Il est composé de bâtisses isolées construites en galets et molasses, la brique ou la molasse ayant été utilisée pour les encadrements.

Les édifices majeurs sont :

- Le château de Sallemard XVIe, et son inscrit en 1983
- L'église St Ange (sur la commune de Geysans) espace de loisirs et de promenade
- l'église du XIXème
- la mairie rénovée dans l'ancienne école, restauration exemplaire (A.Solnais architecte)



Espaces publics

La mairie a aménagé une place devant la mairie, sur laquelle donne aussi le théâtre (F.Ebrad paysagiste)



Urbanisation et bâti récents

Elle s'est développée :

- En limite du centre qui s'est élargi avec de l'habitat collectif et commerces et lotissement adjacent.
- Au sud avec des lotissements sur la route de Mours D538 et sur les coteaux au nord du bourg.

Les lotissements sont d'architecture banale.

En revanche les équipements publics, mairie, école(B.Penel), crèche(Cogne architecte) sont de qualité



Document d'urbanisme

La commune a modifié son POS en PLU en 2007, qu'elle a à nouveau modifié en 2011.

Projets : 3 lotissements futurs excentrés par rapport au centre (40, 40 et 20 maisons)

- - cantine à déplacer
- Projet d'immeuble locatif derrière la mairie
- Projet d'aménagement de l'ensemble des espaces publics, voies, stationnement (F.Ebrad paysagiste)



Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

Tous les points négatifs relevés et préconisations ont été réglés

- Actions sur le bâti : (restauration des façades dans le cadre de l'opération Façades
- Aménagement du centre bourg avec déplacement de la mairie, constructions, commerces salle polyvalente
- Aménagement d'un cheminement vers le foyer des Hirondelles

Enjeux et problématiques

- Prolonger les efforts de commune sur les espaces publics, déjà appréhendés d'une manière très globale et sensible
- Poursuivre la restauration des façades en particulier sur la rue principale et devant la mairie
- Maîtriser la qualité des futures extensions urbaines

Paroles d'élus

Pour une bonne lecture du paysage, je ne souhaite pas que l'urbanisation de Peyrins touche celle de Mours. Dans les lotissements récents, le cadre de vie n'est pas satisfaisant. Nous souhaiterions des schémas d'orientations plus précis pour les futures zones urbanisées (sur les voiries, implantations etc)

Il faudrait que l'Opération Façades soit renouvelée et suis prêt à aider en plus de la CCPR.

La molasse doit être enduite pour être protégée. Je regrette que le bâti ancien ne soit pas assez entretenu.

Pour l'architecture, je pense qu'il faut être contemporain, « sinon le facteur Cheval n'aurait pas pu faire son palais.

Mais avec de la diversité et non d'uniformité. Ca serait bien que les potagers soient maintenus.

C.13. SAINT-BARDOUX

RDV du 7 janvier 2013

Présents : le maire, mr Rosset ,mme Robert,mme
 Devigne, Mme Robert, mr Votte Mme Peusat
 adjoints et conseillers

MAIRE : mr Deroux Tél : mairie

SUPERFICIE :1060 ha Altitude : 159m/310 m

Exploitations agricoles : Nb : 10

Activité : 6 artisans et 1 entreprise agricole (en 2002)

2 gîtes ruraux communaux, 1 maison chambres d'hôte

POPULATION : en 1999 : 541 hab- en 2012 : 610hab

ACTIVITE

DOCUMENTS D'URBANISME :PLU approuvé en 2006 en cours
 de modification

Nb de PC par an : 0 depuis 2006

PLH :5 nb lgts autorisés moyenne par an :

PATRIMOINE NATUREL :

Site Natura 2000 Sables de l'Herbasse et balmes de l'Isère

ENS 168 richesse botanique

Rivière : le Chalon

PATRIMOINE BATI

MHC MHIS

PRNP : Le Charaix

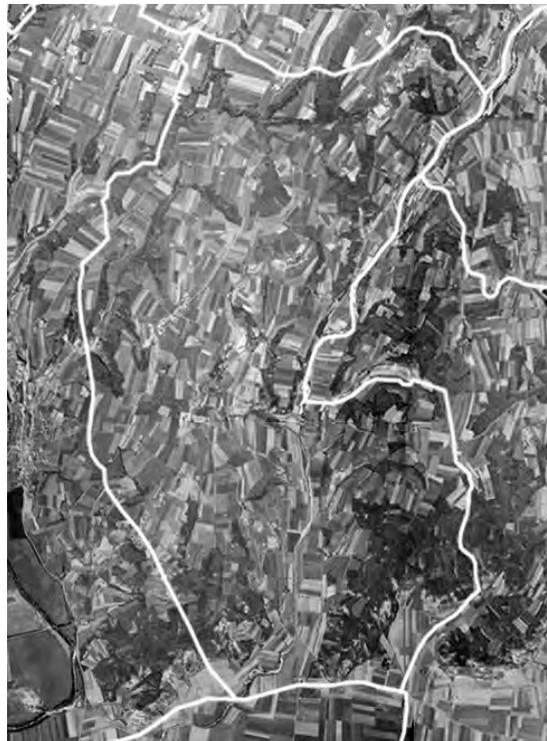
Chapelle Ste Baudille XIIe (privé)Source sacrée

Ancienne ferme Champlas, les petits Baris Condillac

Puit, four à pain

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etude paysagère de la commune de St Bardoux réalisé en 2003
 par l'ADASEA de la Drôme.



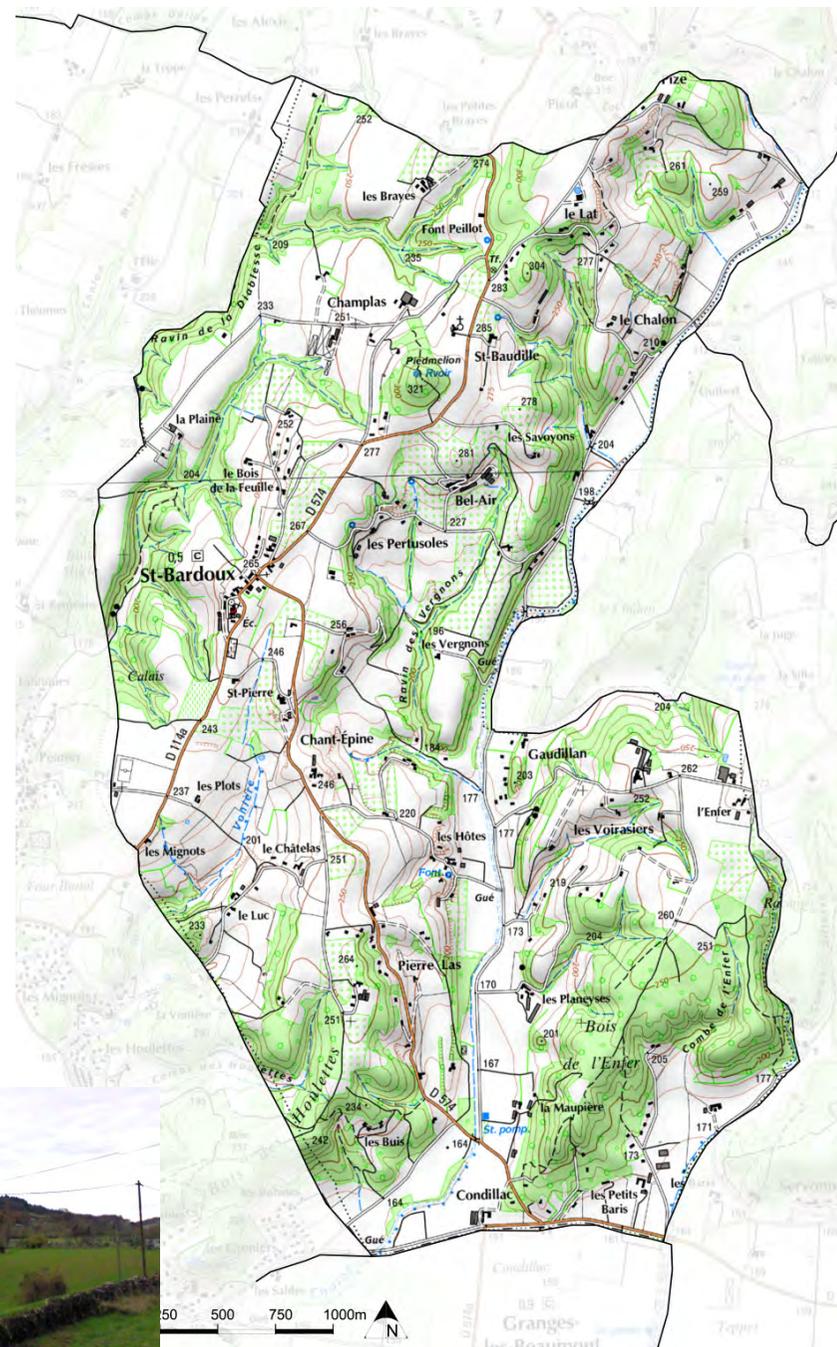
Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Le Chalon et son lit de galet souvent à sec



La ripisylve du Chalon



Structures paysagères



Vue sur le village depuis le sud



Vue vers le sud depuis Bel-Air



Vue vers les collines du sud-est de la commune depuis la D574



Vue vers l'ouest depuis le village

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Les arrière-plans successifs
- Les ripisylves et combes boisées

Éléments marquants:

- Des vues remarquables depuis les routes des crêtes
- Le clocher
- Bâti éparpillé, ancien et récent
- Les arbres isolés et haies

Surfaces représentatives:

- L'agriculture vallonnée



Schéma de l'armature paysagère



Facade est du village vue depuis la RD 574

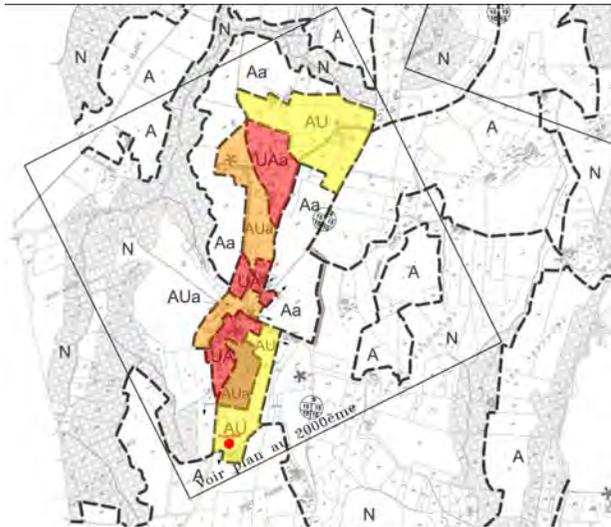
Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

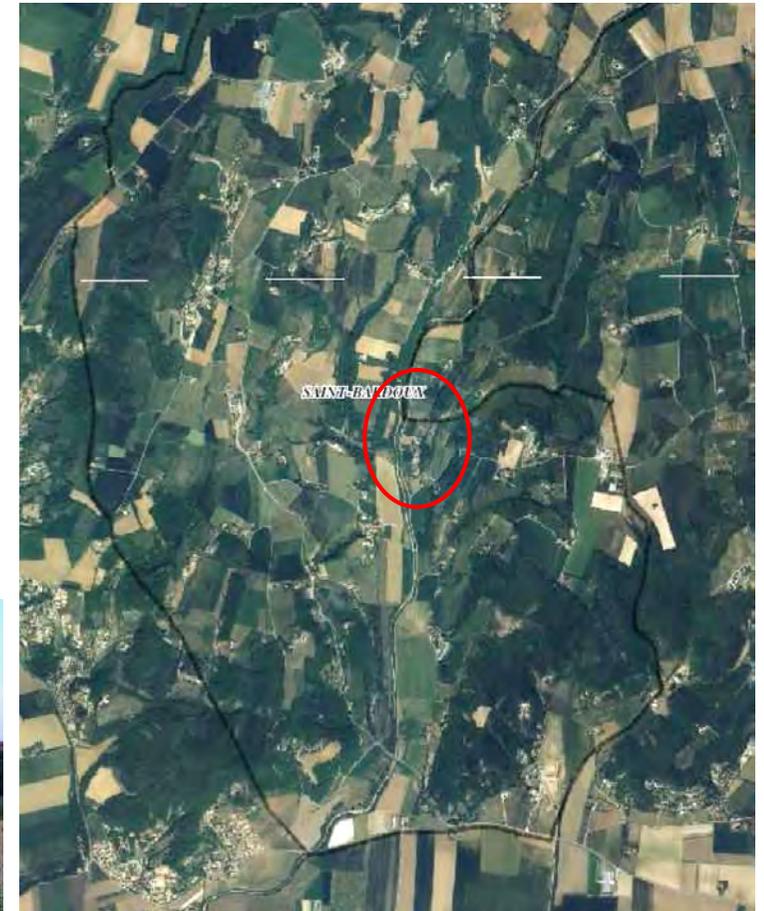
- Paysage relativement préservé, en marge de la plaine urbanisée de l'Isère
- Diminution de l'arboriculture et de l'élevage
- Fermeture des paysages avec l'augmentation des bois
- Aménagement de la place de l'église

Enjeux et problématiques

- Dispersion du bâti
- Très peu de nouvelles constructions
- Les routes ont une valeur toute particulière, elles permettent ces dégagements visuels d'envergure: préserver leur caractère champêtre: les accotements...



Extrait du PLU



La commune au sein du territoire

Saint Bardoux est une commune rurale de la première couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est construit sur la crête d'une des premières collines qui surplombe l'Isère. Le tissu bâti est situé le long de la rue principale qui relie l'église, la mairie, l'école et la nouvelle salle polyvalente.

Image du bourg dans le paysage

Vu des vallées, la silhouette du village se détache très clairement, centrée sur la flèche de l'église : horizontalité des masses bâties le long de la crête, souligné par les toitures de tuiles, appuyée en 1^{er} plans par une ligne sombre des arbres des jardins. Du bourg, une vue panoramique sur les vallées de l'Isère et lointains du Vercors et Ardèche s'offre magnifiquement de jour comme de nuit



Bati traditionnel urbain

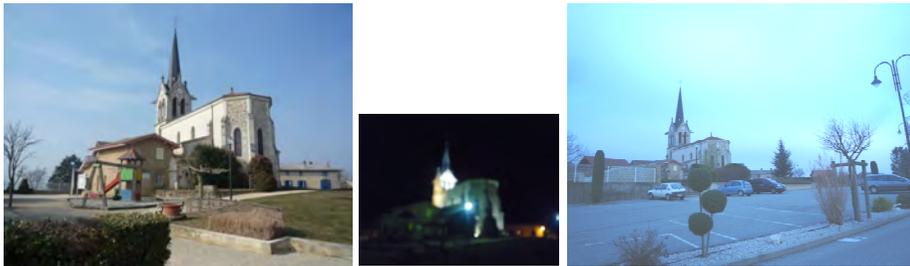
Il est composé de bâtisses isolées et mitoyennes construites en molasse enduite et galets, toitures avec génoises ou passes de toit.



Les édifices majeurs sont : l'église qui a été restaurée il ya 20 ans et l'école

Espaces publics

La mairie a aménagé des espaces de stationnement autour de l'église et la mairie. Ceux-ci sont bien intégrés et soignés.



Habitat diffus ancien

De fermes construites en molasses et galets sont dispersées sur les versants. Elles sont toutes pratiquement rénovées.



Urbanisation récente

Elle est dispersée sur plusieurs quartiers plutôt situés sur les versants offrant des points de vue lointains :

- au nord du village
- au nord de Ste Baudille,
- Quartier Pierre-las
- Des petits barris

Les constructions sont accompagnées par des plantations qui permettent leur intégration.

Bati récent

Les bâtiments agricoles, dispersés sur le territoire ont un fort impact, de par leur échelle et leur couleur.

Document d'urbanisme

Le PLU approuvé en 2006, est en cours de modification pour 2 zones AU.

La zone constructible est limitée aux terrains situées en contrebas du village.

Sont prévus des logements locatifs et lots à bâtir.

Le PLH prévoit 5 logements

13 logements dont 8 locatifs doivent être construits prochainement.

Cependant, vu l'accès difficile du bourg lié aux pentes des routes, il n'y a pas de pression foncière.

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

- Engagement de la commune un PLU
- aménagement de la place de la salle des fêtes et installation d'un multiservice pas au programme et pas une priorité
- pas de stimulation pour utiliser des espèces locales mais a participé à une campagne de plantation de haie avec le CAPR
- entretien et restauration du bâti traditionnel mené depuis 10 ans
- la salle des fêtes a été réaménagée, intérieur et extérieur
- les abords des fermes sont mieux entretenus hormis l'entrée sud, où rien n'est fait
- préservation des arbres isolés, murets, baumes, chapelles, sources...
- rien n'est fait contre l'enrichissement

Les projets communaux

Ils souhaitent aménager la traversée du village qui leur semble prioritaire et agrandir l'école en construisant une nouvelle mairie.

Enjeux

Garantir l'intégration des futures constructions et espaces publics dans le paysage

Concentrer les constructions au sud du bourg pour préserver la qualité de la route de crête

Paroles d'élus

Question 1 Le paysage c'est tout ce qu'on a, il faut le préserver, il y a beaucoup de vues, on voit 7 départements, La vue circulaire est remarquable Le village n'est pas un bourg, il n'a pas de qualité, pas de logements locatifs dans le village donc pas de renouvellement, une aire de jeux pour les enfants à côté de l'école primaire et une grande section de maternelle

Il faut venir exprès à St Bardoux parce qu'aucune route n'y passe en transit

Depuis 2006 il n'y a pas eu 1 permis de construire du neuf, ce qui pourrait poser à terme un problème pour le maintien de l'école. Nous sommes inquiets car pas de constructions donc pas de revenu financier, peur pour l'école, nouvelle STEP à amortir, pas d'activités commerciales ou artisanales. Le problème est comment faire venir des nouveaux habitants au village Un commerce n'est pas viable

Il faut vraiment le vouloir pour venir au village parce qu'il n'y a rien à y faire

Question 2 : ce qui est singulier c'est l'église et le clocher que l'on voit depuis très loin, de jour comme de nuit. C'est aussi les combes Diabliesse et de l'Enfer, une marche y est organisée le 8 mai par le Conseil Général

La salle polyvalente fait le plein avec la zumba qui attire des gens des communes voisines. Les associations sont plutôt dynamiques mais ont du mal à rassembler les gens de la commune, en général ce sont des gens de l'extérieur qui viennent

Il y a de tout comme matériaux dans l'architecture traditionnelle, pas de particularité, pas d'architecture typique, architecture clairesemée

L'habitat diffus ne choque pas, moins qu'un lotissement, ce n'est pas rationnel mais on ne voit pas la maison du voisin puisqu'il s'agit de maisons isolées éparpillées L'avis est partagé sur l'utilisation du bardage bois.

L'espace public autour de la mairie a été refait récemment, le reste du village mériterait aussi une intervention mais elle n'est pas prévue (requalifier la traversée du village)

Les clôtures ne sont pas gênantes, il y en a peu, quelques murs camouflés avec de la végétation, le PLU réglemente la hauteur des clôtures et mur à maximum 110cm de haut Les réseaux sont enterrés EDF et TEL, bien subventionnés à l'époque.

L'espace agricole participe à la qualité du paysage, avec le changement des couleurs selon les saisons

Le Plu a prévu des nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine actuel, 5 lots + 4 +8logements collectifs HPR + 12 locatifs + 4 accessions. Ces logements seront peu visibles depuis le village, pas de risque pour la mairie, le projet HPR s'insère dans la pente, plutôt bien fait.

Question 3 : pour les capteurs solaires et les éoliennes il y a des pour et des contre. Compte tenu des vues, on voit les éoliennes au nord sur les communes plus lointaines, le laser de la boîte de nuit de valence, la fumée des centrales nucléaires. le solaire c'est mieux sur le toit que au sol

On souhaite que rien ne change mais que le village reste vivant

L'agriculture compte 10 sièges d'exploitation, peu de changement notable, plus d'arboriculture, moins de lait, plus qu'un éleveur de vache, un volaille, plus de porc, moins de caprins. Fermeture des paysages car moins de pâturage et les parcelles difficilement exploitables ont été abandonnées par le pâturage (pente)

Nous n'avons pas de soucis avec l'intégration du bâti agricole, c'est un outil de travail, on comprend ça et on en a besoin

Question 4 : emplacement réservé prévu autour de l'église pour la construction de la future mairie (ou autre)

Les chasseurs participent au nettoyage des combes en invitant des volontaires (environ 20 pers) depuis 10 ans, dans les CMJ (jeunes) mais en stand by cette année. Ils ramassent de moins en moins de déchets

Le contrat rivière Herbasse intervient 4 fois par an dans les classes, ils vont sur le terrain faire des reconnaissances...

La place de l'église a été aménagée

Les maisons anciennes en molasse sont entretenues mais on aimerait une aide parce que ça coûte cher d'entretenir les bâtiments en molasse

Question 6 : on a la CAPR

Question 7 : il faut qu'ils tiennent compte de nos avis. On connaît notre territoire. On ne peut pas imposer de chose à la mairie (et vice et versa)

Question 8 : nous n'avons pas de problème, donc la Charte ne peut pas nous aider

C.14. CLERIEUX

RDV du 30 janvier 2012 en mairie

Présents : le maire : mr Larut

MAIRE : Tél : mairie 04 75 71 54 56

SUPERFICIE : 1353 ha Altitude : m/ m

Exploitations agricoles : Nb : 15

POPULATION : en 1999 : 1861 hab- en 2012 : hab : 2087

DOCUMENTS D'URBANISME : PLU 2001 , en cours de révision

Nb de PC en 2012 : : 0 - prévu 80 lgts sur 10 ans

PLH : 18 nb lgts autorisés moyenne par an :

PATRIMOINE NATUREL :

Si te Natura 2000 Sables de l'Herbasse et balmes de l'Isère

Espace naturel sensible les Balmes de l'isère ENS168

Znief con,fluent de l'Herbasse ENS 73

Rivière : L'herbasse

PATRIMOINE BATI

PRNP : vestiges de rempart et d'une tour au cœur du village

- Château XIXe à la sortie du village
- Eglise XIXe du village
- Ruines de la Chapelle St Jean
- Quelques fermes

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26
- Etude paysagère de la commune de Crépol réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Ligne TGV et lignes haute tension
- RD 114 et 67
- L'Herbasse

Éléments marquants:

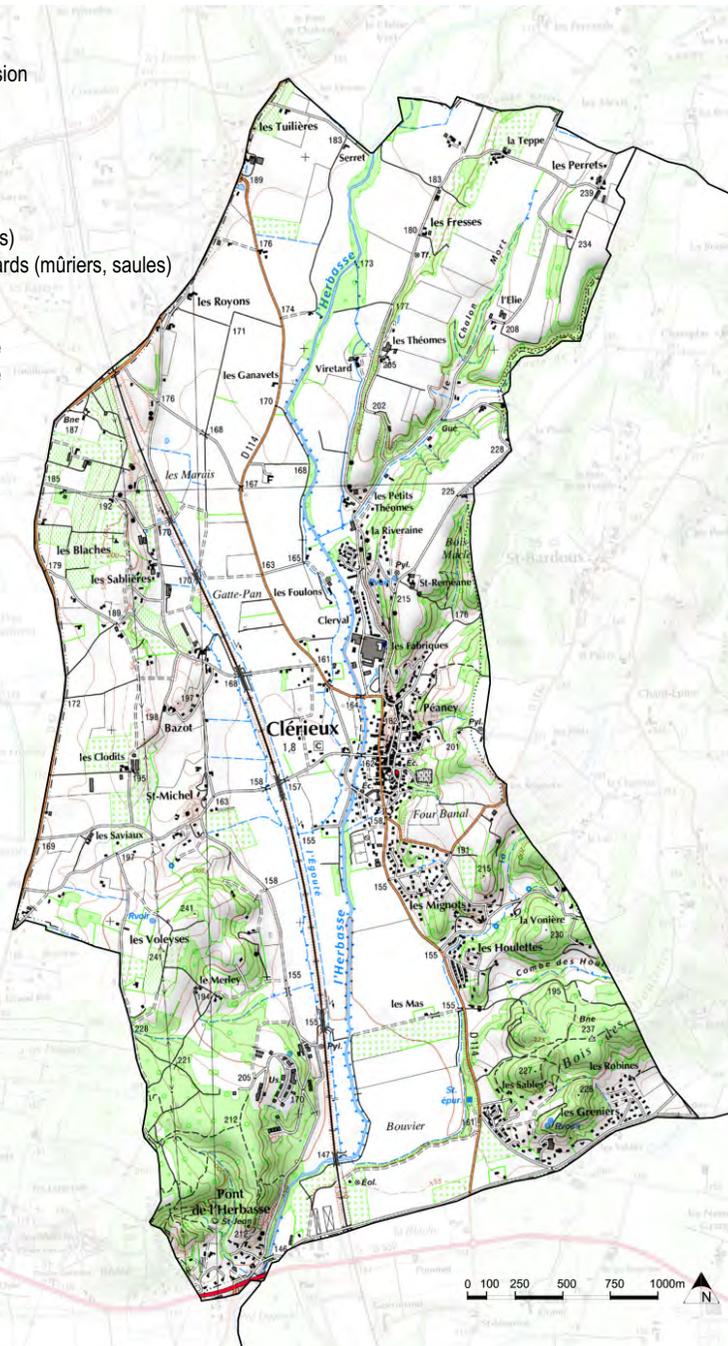
- Village de Veauines
- Le Vercors
- Les zones d'activités (et futures)
- Les arbres isolés taillés en têtards (mûriers, saules)
- Les alignements de peupliers

Surfaces représentatives:

- Potagers le long de l'Herbasse
- Les grandes cultures de plaine
- Les bois des collines



Le clocher depuis les rives de l'herbasse

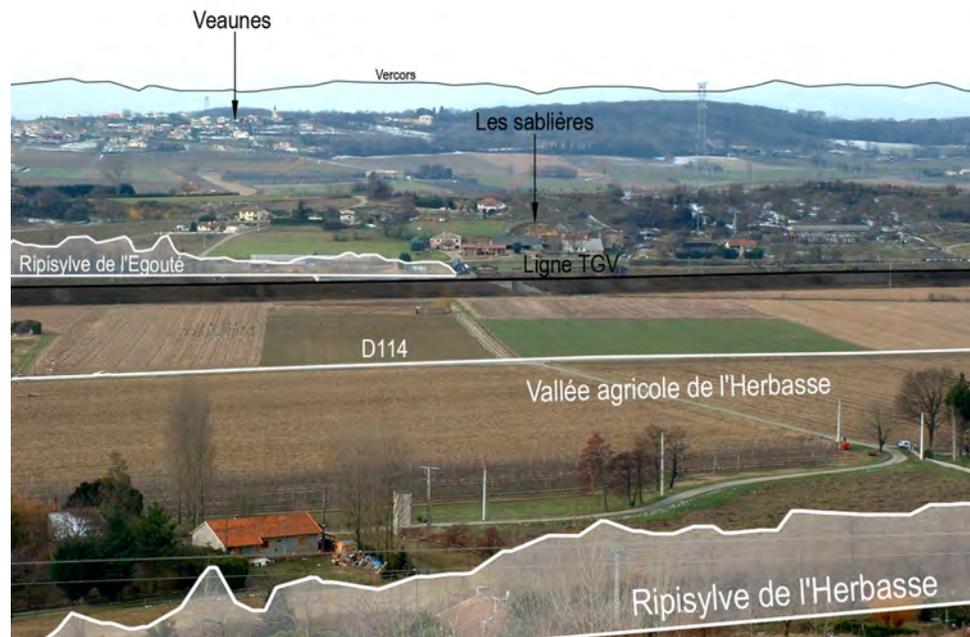


Entrée sud



Ligne TGV

Structures paysagères



Vue vers l'ouest (Veunes) depuis le nord du village



Vue vers l'ouest depuis le village: des collines aujourd'hui boisées

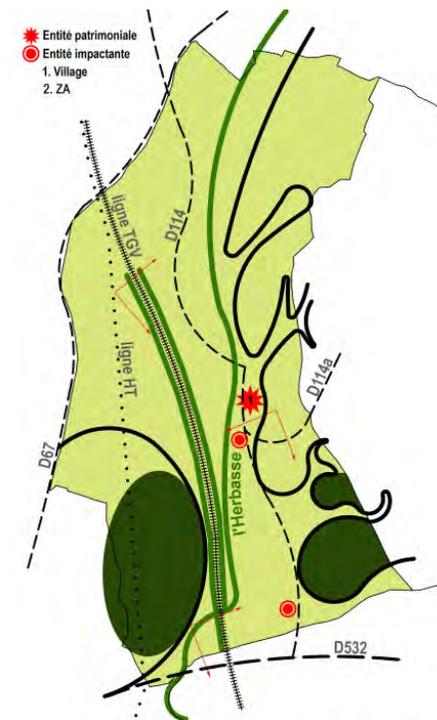


Schéma de l'aménagement paysagère



Vue vers l'ouest sur la vallée de l'Herbasse depuis la D114a



Vue vers l'ouest depuis la D114

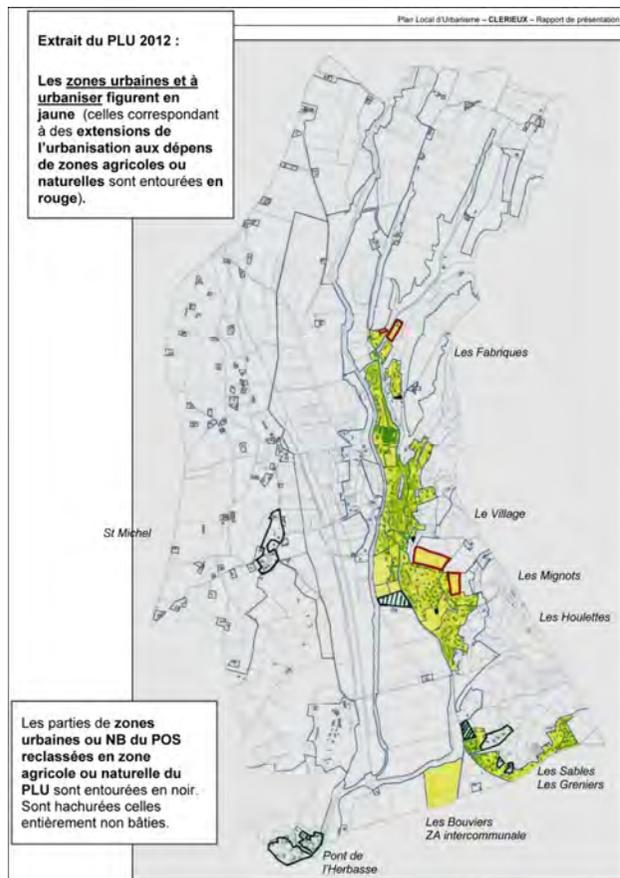
Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Boisement important des collines
- Diminution des peupleraies
- Agriculture très diversifiée
- Construction de lotissements sur le coteaux boisé du village
- Construction d'une zone d'activité au sud de la commune, entre la vallée de l'Herbasse et la plaine de l'Isère, lieu de grande qualité paysagère: 8ha en zone agricole, en discontinuité de tout tissu urbain.

Enjeux et problématiques

- Enjeu fort d'intégration paysagère de la future ZA qui s'implante en rupture d'un paysage cohérent et continu (côtiers de l'Isère et ouverture/lisibilité de la vallée de l'Herbasse)
- Forte pression foncière
- Intégration des nouvelles constructions et amélioration de la qualité des clôtures
- Soigner les franges urbaines
- Protéger les potagers mais soigner leur image



Extrait du PLU



La commune au sein du territoire

Clérieux est une commune rurale de la première couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est construit linéairement le long de l'Herbasse au pied d'une des premières collines qui surplombe l'Isère. La partie ancienne ceinte de remparts encore visible est bâtie sur une motte de molasse. Celle-ci surplombe le tissu bâti du XIXème et XX qui s'est développé le long de la rue principale. L'église, la mairie situées en arrière sur la pente, dominant le bourg. Des potagers cernent les limites du bourg.



Image du bourg dans le paysage

Venant de route de St Donat, la silhouette du village se devine derrière la rypisilve de l'Herbasse. Elle est plus marquée sur la route de Saint Bardoux, horizontalité des masses bâties ponctuée par le clocher de l'église. L'image du bourg est brouillée par le mitage des lotissements sud et nord sur les versants.

Bati traditionnel urbain

Le tissu médiéval érigé sur la motte castrale, il est composé de bâtisses insérées dans un rempart encore visible, construites en molasses.



Le tissu du XIXème est composé de grosses bâtisses isolées et de bâti continu, construits en molasses, la brique ayant été utilisée pour les encadrements dans le bâti du XIXème.

Les édifices majeurs sont :

- l'église XIXe restaurée il y a plus de 10 ans (architecte P.Béron)
- la mairie qui lui fait face
- l'école : de type Jules Ferry qui annonce l'entrée du bourg

Espaces publics

La mairie aménage par tronçons la traversée du bourg, en fonction des opérations de constructions et d'aménagement sur celle-ci. Des placettes et des espaces de stationnement sont aménagés (paysagiste Cordeil).

Habitat diffus ancien

Des fermes ponctuent le paysage de la plaine de l'Herbasse.

Urbanisation récente



Elle est située :

- en amont du bourg sur les coteaux nord et sud
- à l'entrée sud du bourg, une zone artisanale de 8 ha au carrefour de la RD 532

Bati récent

Les bâtiments artisanaux situés à l'entrée imposent à la vue leurs pignons (rr maxi 10m) et bardages métalliques, leurs enseignes disparates et aires de stockage. Les abords de voirie ne sont pas traités.

L'habitat résidentiel construit sur les coteaux, de type « provençal » est très visible.

Une cité ouvrière a été construite au nord du bourg et de la fabrique : maisons jumelées et habitat intermédiaire avec jardins de devant, est clairement organisé autour de la voirie.

Des opérations (HPR) récentes d'habitat collectif de deux étages très bien intégrées dans le bâti continu traditionnel ont pu être égalisées grâce à des démolitions et curages menés par la commune. Une autre est prévue en pour 2015 avec des commerces et maison médicale.



Opération HPR

Document d'urbanisme

La commune engagée dans l'étude d'un PLU qui devrait être approuvé en 2013.

Les futures zones constructibles AU sont très limitées, insérées dans le bourg et sur des terrains contigus du quartier. Sont prévus la construction de 80 logements sur 10 ans.

Des espaces de loisir et jardins familiaux seront aménagés le long de l'Herbasse entre les 3 ponts

Une zone artisanale intercommunale de 26 lots est prévue sur la RD 532, face à la vallée de l'Herbasse. Elle annonce l'entrée de la CCAPR. Elle sera aménagée avec des exigences environnementales et d'implantation (Bet BEAS).

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

De nombreux points négatifs relevés et préconisations ont été réglés

- Actions sur le bâti : (restauration des façades du bourg, réfection de l'église), et aménagements de la traversée du village
- Engagement de la commune dans la révision du PLU et restriction des zones à urbaniser
 - Cependant, l'aménagement du parc et la transition avec les constructions artisanales n'est pas engagée.
 - L'ancienne zone artisanale du sud du bourg devrait être « masquée par de futures constructions ».

Enjeux

-Comment renforcer l'intégration paysagère de la nouvelle ZA et concilier la nécessité de visibilité des zones d'activité, leur accessibilité et la préservation des zones agricoles et paysages identitaires?

-Aménager l'entrée de ville au sud, les espaces publics et le parc en intégrant les déplacements doux

Paroles d'élus

Ce qui est particulier, c'est qu'on soit entre deux collines, plaine alluvionnaire donc inondables et super agricole. Le TGV est vécu comme une césure, ça a un impact sur la plaine. Il a à des endroits 7 à 8m de haut. On a un village en longueur, commune étirée et étroite. Clérieux, c'est beaucoup de réserves : nature, glissement de terrain car les falaises sont en molasse.

L'Herbasse a longtemps été perçue comme source énergie car il y avait des . On a voulu faire un lieu d'animation en bord d'Herbasse pour valoriser l'Herbasse, c'est un emplacement réservé. On a fait inscrire au contrat de rivière.

On a fait une étude sur la motte castrale (géotechnique). Il y a des baumes, des verticalités de 15 / 20 m. Des prescriptions ont été données aux riverains.

Le sud de Clérieux était une peupleraie (jusqu'au village) dans les années 60. sinon l'urbanisation s'est développée le long de la départementale vive gauche car il y a l'assainissement. Le remembrement a permis de grandes cultures au sud : kiwis et abricots.

On a un projet de liaison piétonne Clérieux / Crépol. Environ 20km le long de l'Herbasse, porté par le contrat rivière (voir Julien Chapier).

On sent la pression foncière très forte, plus on a de terrains à bâtir, plus on en construirait.

On fait partie de la première couronne de Romans, on a tous les équipements.

Je me suis attaché depuis mes 2 mandats à garder le centre bourg animé, de garder des commerces en faire venir d'autres ainsi qu'une maison médicale. C'est en ayant une action patiente sur le bâti existant, de curetage et de démolition que des espaces publics ont pu être aménagés pour des placettes et parkings.

Le village reste ainsi vivant, on peut faire toutes ses courses à pied.

C'est sympa ce qu'ils ont fait à Crépol, Mours aussi essaie de conserver une vie de village.

L'architecture est hétéroclite : Vu l'impact positif de l'Opération façades, je souhaiterais qu'elle soit prolongée.

J'aime l'alliance moderne et ancien. Chez nous ce qui fait le lien c'est l'espace public. Le quartier qui va se construire à l'entrée sud, permettra de marquer l'entrée de la ville.

La ZA Les Bouviers de 8ha est en cours de viabilisation : La qualité n'a pas engendré de surcoût. J'ai un peu de mal avec ces zones. Parce qu'on fait des grands lots, mais on limite l'emprise rurale pour le reste. Faire du stationnement et espaces verts/ Donc finalement, ça consomme beaucoup de foncier.

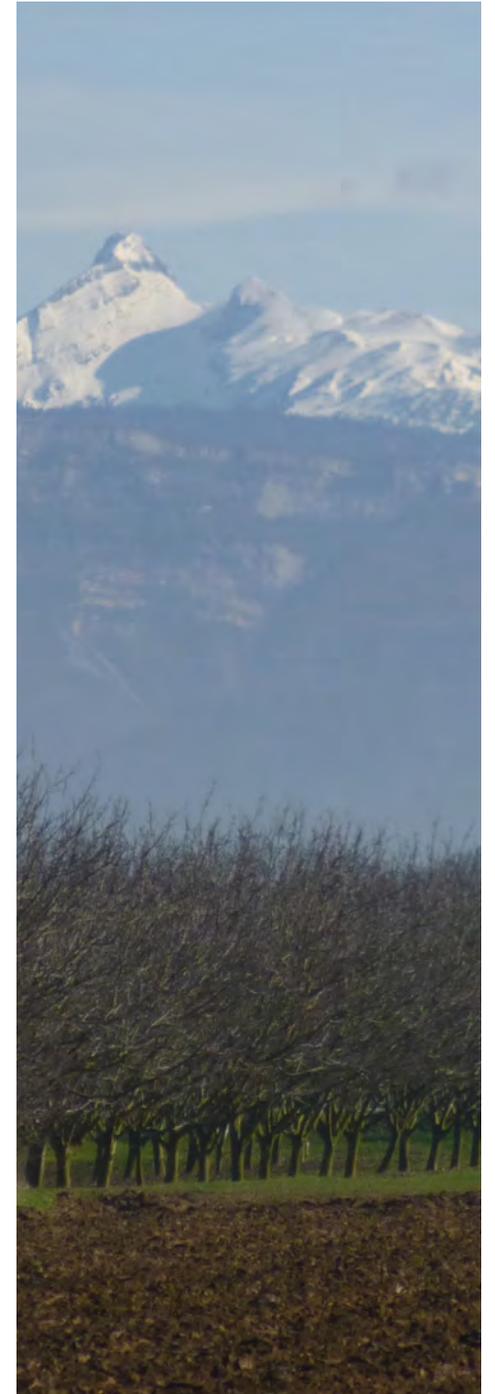
On aurait besoin de conseil pour gérer nos espaces verts et publics. Quelles essences mettre pour limiter l'entretien ? Je voudrais aussi traiter les espaces verts avec des graminées moins gourmandes en eau et espèces botaniques. J'aime bien à Bourg les Valence, vers le « Leclerc » les aménagements ont un entretien minimaliste, ça fait herbes folles, très beau !. On est inscrit au village fleuri, j'aimerais plutôt m'inscrire dans les villages botaniques. A Montvendre, il y a un canal avec plein de plantes avec étiquettes.

Même dans nos PLU, il nous faut des préconisations sur les plantations, expliquer comment faire une haie ou seulement donner la liste.

On a une belle frange de potagers autour du village.

UNITE PAYSAGERE DE

LA PLAINE DE L'ISERE



C.15. GRANGES-LES-BEAUMONT

RDV 22 janvier du 2012 en mairie
Présents : Mme Quarello, mr Abial et mr Beaugiraud adjoints

MAIRE : Pouge Tél : mairie 04 75 71 50 27

SUPERFICIE : 730 ha Altitude : 127m/168 m

Exploitations agricoles : Nb : 15

POPULATION : en 1999 : 960hab- en 2012 : 980 hab

ACTIVITE : 5 entreprises 4 restaurants

DOCUMENTS D'URBANISME : PLU approuvé en 2011

_Nb de PC par an : 0(pas de terrain constructible)

PLH : 8 lgts autorisés en moy par an :

PATRIMOINE NATUREL :

Znief 1 Confluence herbase Isère n°2655 : intérêt ornithologique, botanique ENS 73 berges de l'Isère

Znief 1 retenue de la Vanelle lac réservoir et roselière

Rivières : l'Isère et l'Herbase

PATRIMOINE BATI

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etude paysagère de la commune de Granges les Beaumont réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Vue vers l'est: vergers et Vercors.



Vue vers le sud depuis la D532 aux alentours du pont de l'Herbase.



Vue vers le sud depuis Les Granges sur l'Isère constituant la limite communale sud.

Structures paysagères



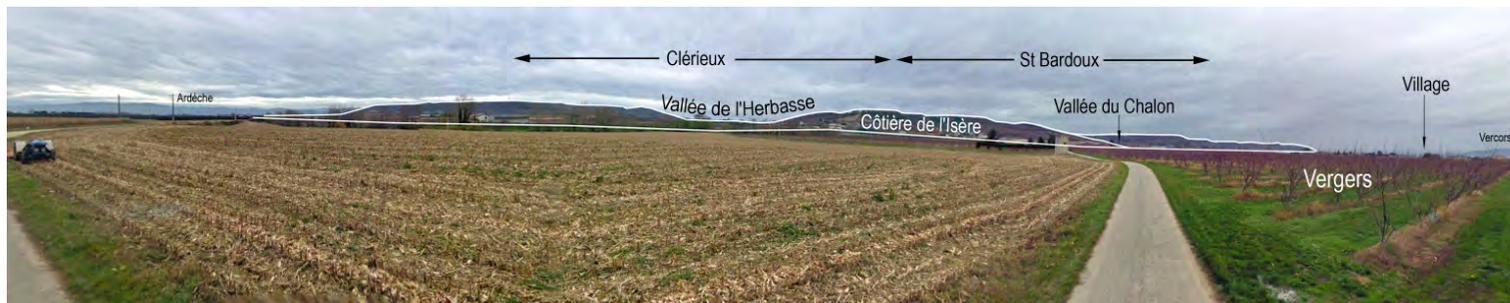
Approche du village depuis l'est sur la D538.



Approche du village depuis l'ouest sur la D532.



Vue vers l'est depuis le pont sur la ligne TGV (ligne quasi invisible depuis l'ensemble de la commune).



Vue vers le nord sur la côtière de l'Isère constituant la limite communale nord.

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Ripisylve de l'Isère et de l'Herbasse
- Vercors et Monts d'Ardèche
- La côtière

Éléments marquants:

- Alignements de peupliers
- Floraison des fruitiers
- Berges de l'Isère
- ZA et carrière aux entrées de bourg
- Les Cèdres, restaurant aux abords qualitatifs

Surfaces représentatives:

- Vergers
- Habitations pavillonnaires compactes au nord de la RD532
- Absence de bois



Schéma de l'imagerie paysagère



Berges de l'Isère



Cultures diversifiées: vigne, vergers de divers fruits



Structures de culture fruitière

Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Diminution des pêchers et abricotiers (sharka et difficulté de commercialisation)
- Diversification des cultures
- Etalement urbain d'envergure dans la plaine agricole pour reformer un centre-bourg autour de l'église et la mairie avec des aménagements publics.
- Projet de déviation de la RD 532 par le nord
- Projet de vélo-route le long de l'Isère

Enjeux et problématiques

- Traitement des franges urbaines, notamment celles de la future extension urbaine au sud de la RD 532
- RD 532: pas d'aménagement paysager, forte fréquentation et vitesse importante.
- Aménager une traversée de bourg qui se distingue du reste de la RD 532
- Valorisation des entrées de bourg

GRANGES LES BEAUMONT Problématiques architecturales et de développement urbain

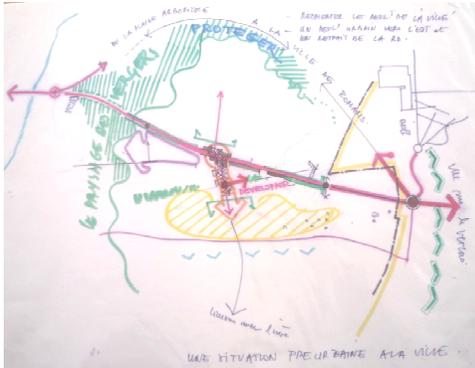
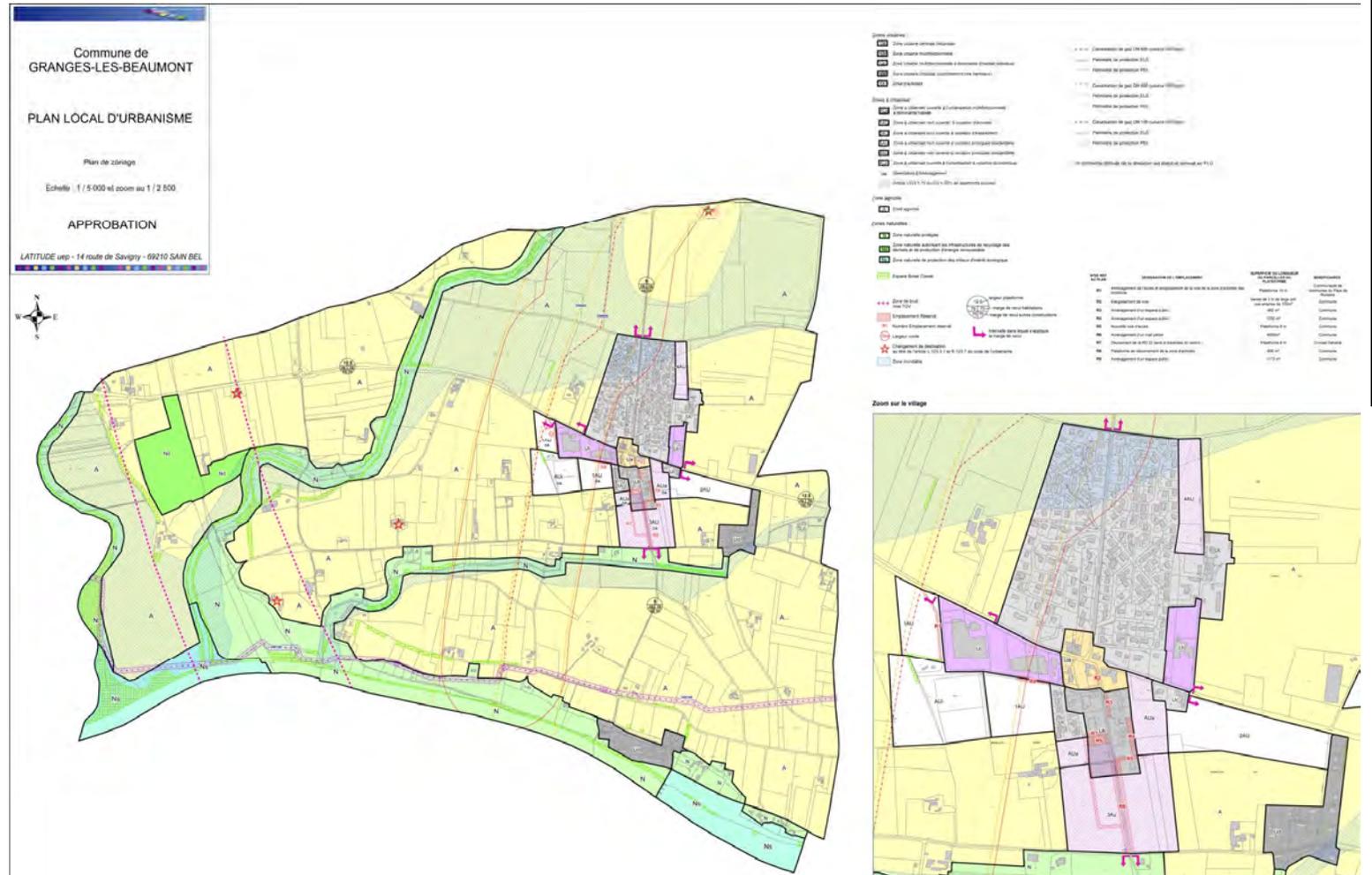


Schéma d'implantation de la future déviation



La commune au sein du territoire

Granges les Beaumont l est une commune rurale de la 1^{ère} couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR.

Située sur un axe important la RD532 , qui va de Romans à Tain, elle est traversée par 20000/25000 véhicules par jour .

Un projet de déviation à l'horizon 2015/2017 est étudié par le CG en contournant le bourg au Nord. La commune l'attend impatiemment pour des raisons de sécurité, de nuisances.

Morphologie urbaine du bourg

La commune existe depuis 1848, ancien quartier de Beaumont Monteux, appelé les « granges ». le bourg s'est constitué autour de l'église et la mairie et de la route principale.

L'image du bourg

Etant en plaine et de petite taille, on ne le perçoit que de près, le clocher et l'aller de platanes se détachant sur le paysage du Vercors.



Bati traditionnel urbain

Le bourg étant de petite taille, il est plutôt composé de bâtisses isolées construites en molasses et galets.

Les édifices majeurs sont :

- l'église du XIXème
- la mairie avec une extension moderne ouverte sur son jardin public marqué par son allée de platanes



Espaces publics

La commune est train d'aménager une place devant l'église et la mairie ainsi qu'un mail devant l'école (paysagiste Cordeil) Ce mail sera prolongé au sud vers les futures quartiers d'habitation. Son aménagement est particulièrement soigné grilles en acier Corten, bordures en pierres, fontaine, éclairage urbain avec leds. (« 1ère commune de CAPR à s'équiper de leds ! »)



Habitat diffus ancien

De grosses fermes ponctuent la plaine avec toits à 4 pans, cour fermée et accompagnée par des grands arbres.

Urbanisation récente

Dans les années 1970, il s'est développé au Nord avec des lotissements importants. Un quartier de ce type s'est construit à proximité du barrage de la Vanelle.

Bati récent

- Un petit collectif a été construit sur la route principale.
- Le bâti des lotissements est constitué de maisons individuelles au milieu de leurs jardins sur des grandes parcelles avec des clôtures maçonnée, une voire surdimensionnées

- Les bâtiments agricoles, sont dispersés dans la plaine, les abords peu aménagés.
- Bâtiments d'activité le long de la RD 532, parkings visibles de la routes abords non aménagés. Ils constituent l'entrée de ville.



Document d'urbanisme

La commune a approuvé son PLU en 2011.

Un projet de canalisation de gaz souterraine devrait traverser la commune.

Le développement résidentiel se situe en liaison directe avec le bourg et lotissement nord.

Des futures zones d'activité se développent le long de la RD 532 (forte demande d'implantation).

Une zone réservée aux équipements publics se situe à l'entrée Ouest, plutôt réservée à des espaces de loisirs ouverts sur le paysage lointain du Vercors.

38 logements sont prévus dans le futur quartier sud dont 17 locatifs

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

De nombreux points négatifs relevés et préconisations ont été réglés :

- Actions sur le bâti : (restauration de l'ancienne cure en logements), et aménagements des espaces publics sécurisation de la traversée du village par la RD
- Hormis l'entrée de ville située à l'ouest

Enjeux :

Prévoir des aménagements d'abords et d'espaces publics requalifiant les entrées de la commune et y intégrer les déplacements doux en particulier au niveau de la zone d'activité

Paroles d'élus

On n'a pas de bois ni forêt, la commune n'existe que depuis 1948, avant c'était un quartier de Beaumont Montoux, c'est les Granges de Beaumont

On attend avec impatience le projet de rocade, annoncé pour 2015-17 déviation qui contournera le village par le nord. Aujourd'hui la traversée du village est trop dangereuse et il y a des nuisances bruits et sécurité, à 17h le feu crée un bouchon jusqu'au lycée horticole. La traversée des camions sera interdite dans le village ; Elle va fluidifier la circulation, Tain devient tout près, mais on n'a pas de nouvelle de ce projet depuis bien un an. On n'a pas souhaité d'échangeur, il y aura juste un passage dessous pour la route vers Saint Bardoux On n'a que 20km de route et on dépense 30'000€ par an pour l'entretien et la rénovation

La rocade va engendrer des expropriations d'agriculteur

Beaucoup d'agriculteurs se sont arrêtés et les autres ont repris leurs terres, donc il y a moins d'exploitation mais autant de surface exploitée. Les agriculteurs ont été obligés de diversifier les cultures pour vivre, on a aussi quelques locations saisonnières et un gîte. C'est dur pour les agriculteurs de ne pas pouvoir construire

On a de plus grandes parcelles arboricoles avec des cultures beaucoup plus diversifiées, mélange de maïs, noisetier, châtaignier, pommier, cerisier, kiwi... c'est une polyculture qui a fait un grand changement dans le paysage. On a moins les couleurs des pêcheurs et leur floraison qui faisait un immense tapis dans la plaine, au printemps le paysage est bien différent. Avant, on avait quasiment un seul grand aplat de fleurs. Avant, on avait une seule culture, sur un sol caillouteux et de galets, il n'y a que du fruitier qui peut pousser.

Toutes les cultures sont irriguées par le syndicat et pompe dans la nappe des Chambarans. On ne pompe pas dans l'Isère car elle est polluée et elle est très en contre bas des cultures. Et on a bien vu depuis que l'eau de l'Isère alimente le canal de la Bourne, il faut le curer car il y a trop de vase

Le long de l'Isère, la vélo route voie verte va passer, avec une passerelle à 150m du barrage existant. Edf n'a pas voulu qu'on touche à son barrage pour faire la vélo route... Cette balade sera superbe pour tous et permettra de relier les deux rives avec une passerelle uniquement piétonne, comme à Bourg de Péage, c'est un projet CG, c'est l'itinéraire bis de la vélo route du Léman à la mer.

Les berges de l'Isère n'ont pas changé depuis longtemps, c'est une Znieff 1. La politique, c'est laisser faire le cours d'eau. Au pire l'Herbasse déborde et inonde les champs, ce n'est pas grave

On a de bonne de relations avec les agriculteurs, les échanges sont réguliers, la mairie les soutient. On a été les premiers à organiser des réunions quand il y a eu le début de la sharka, on les a subventionnés.

Le PLU a aussi beaucoup servi à régulariser les constructions, on souhaite avoir une augmentation de la population progressive pour pouvoir assurer les équipements qui vont avec (écoles, réseaux...) Pas de construction neuve cette année car plus de terrain disponible constructible. Ici toutes les maisons à vendre se vendent vite, on a une grosse demande car nous sommes en première couronne de Romans avec un axe de déplacement structurant. On veut faire un cœur de village, étudié par le BEAUR. Pour notre projet de PLU, on a été vigilant à préserver les vues sur le village, la question du paysage a été importante. On a une carrière à l'entrée qui fait vraiment verrou

On a un endroit qui s'appelle la mère d'eau qui recueille toute les eaux de ruissellement des communes voisines et les gens y apportent leurs déchets ! on en a assez de nettoyer, ça devrait être de la compétence de la CAPR

Le lotissement a 30 ans, il a été pris sur les terres agricoles, pareil pour la ZA

On a un super projet d'éclairage urbain à leds, on consomme moins, c'est un peu plus cher mais la commune s'y retrouve vite. On est le premier de la CAPR à avoir une rue entière en leds Le paysagiste qui nous a fait le projet c'est Mr Cordell, à l'époque, il avait déjà pensé aux vues, cacher la ZA, traiter les limites, on a toujours été accompagné par un paysagiste. On a déjà travaillé sur les entrées est et ouest du point de vue du paysage lors du PLU

La grosse verne, la carrière à l'entrée il faudrait trouver une solution pour la faire dégager, elle est en plus en zone agricole

On souhaite faire ce projet du centre pour durer, on veut de la qualité les bordures sont en pierre, pas en béton... on a fait des économies pendant des années pour se payer ce projet, il y en a pour 1'300'000 € pour la place, avec des serrurerie dessinée spécialement par le paysagiste... On a besoin de conseil, par quelqu'un de compétent un paysagiste au sein de la CAPR.

C.16. MOURS-SAINT-EUSEBE

RDV du 4 février 2013 en mairie

Présents : le maire, mme Ferlay, mr Cheval, mr Larat Mr Gravier, mr Roux
Mr Carmin adjoints et conseillers

MAIRE : mr Vallet Tél : mairie

SUPERFICIE : 527 ha Altitude : 170m/ 270 m

Exploitations agricoles : Nb : 4

POPULATION : en 1999 : 2185 hab - en 2012 : 2585 hab

DOCUMENTS D'URBANISME : PLU 2007

Nb de PC : 50 en 2011 - 20 en 2012

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 22

PATRIMOINE NATUREL :

Rivière

PATRIMOINE BATI

MHIS : église romane porche classé et mur sud

PRNP : maison Chalaire et sa tour

Ferme du clos du cèdre

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Le guide la Drôme des collines éd : la manufacture 1911

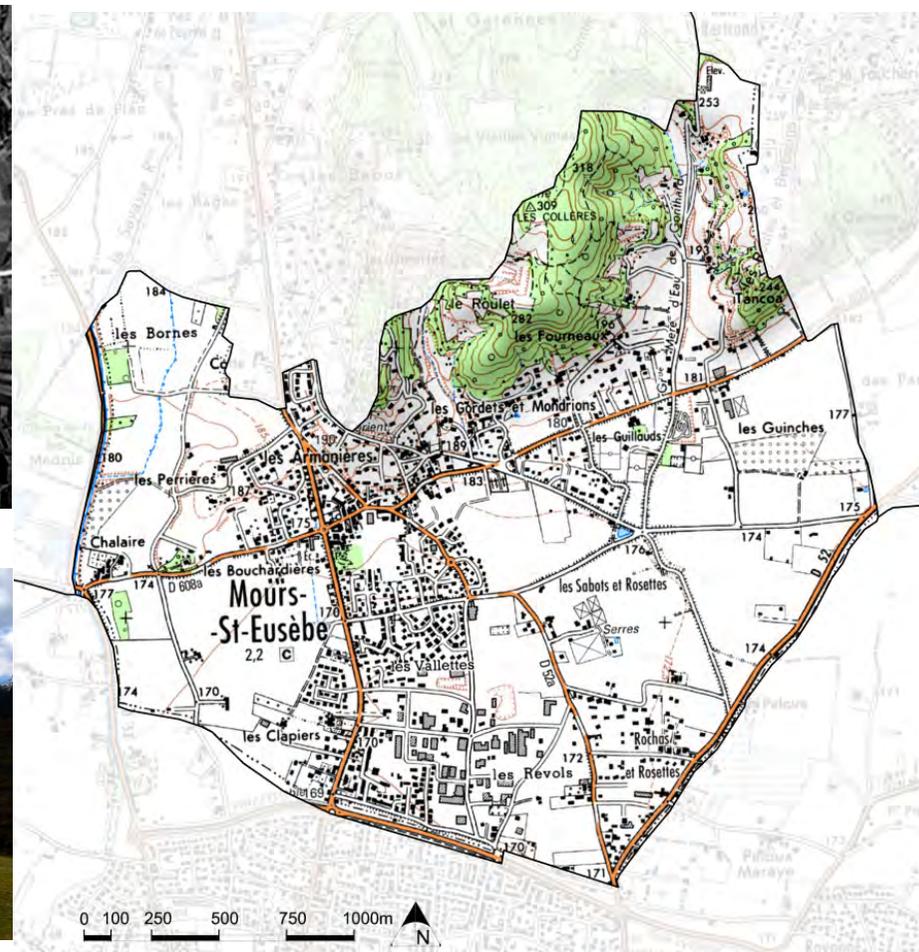
- Etude paysagère de la commune de Mours St Eusèbe réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Vue depuis la combe de Gonthard vers la plaine



Vue vers le nord depuis la plaine

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Côtère boisée
- Ripisylve de la Savasse
- Route de la Mère d'eau et ses chênes

Éléments marquants:

- Arbres isolés et en alignements
- Le Vercors et les Monts d'Ardèche
- Murets en molasse
- Les ronds points en entrées de bourg

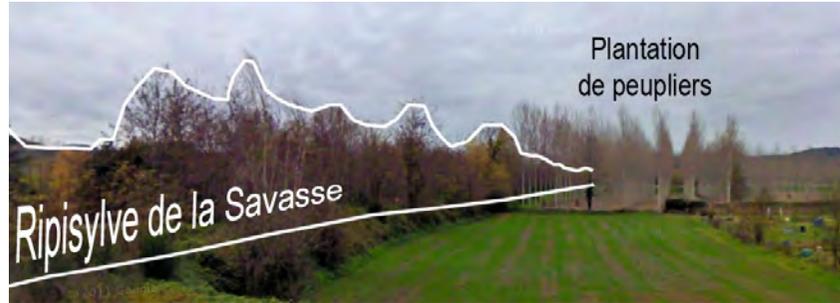
Surfaces représentatives:

- Boisements des collines
- L'agriculture céréalière de plaine

Autres:

- Skatepark renommé au droit du bassin collecteur de la mère d'eau

Structures paysagères



La ripisylve de la Savasse, limite communale ouest



A l'époque, une église bien visible, un coteau cultivé en terrasses essentiellement de vignes. (source: «Mours-st-Eusèbe d'hier à aujourd'hui» Mairie de Mours 1994)



Aujourd'hui seul le clocher de l'église est visible depuis l'est, les boisements ont envahis le coteau de Saint-Eusèbe.



La Grande mère d'eau de Gonthard: route encaissée dans la combe puis surélevée en plaine, bordée de haies de chênes qui forment une voûte végétale.



Haies de peupliers autour du bassin: entité repère dans la plaine



Vue panoramique vers le sud depuis la table d'orientation.

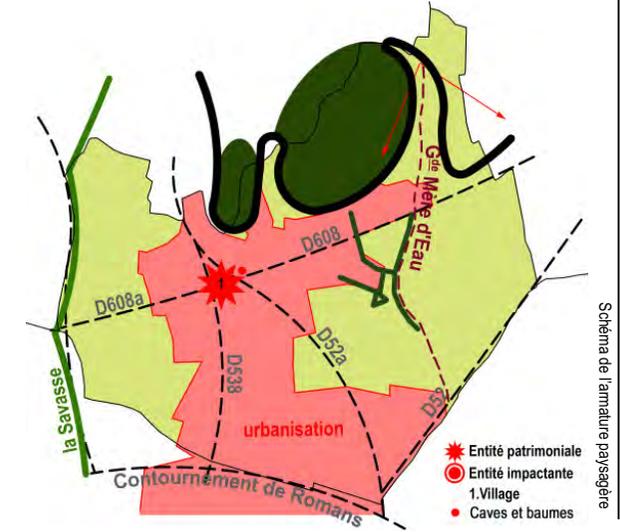


Schéma de l'armature paysagère

Evolution du paysage

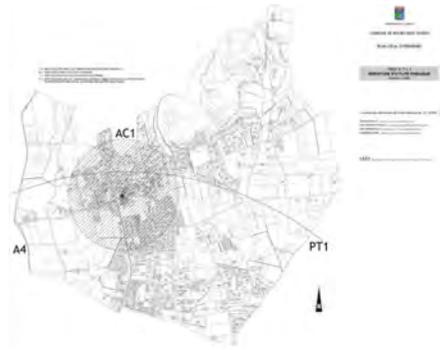
d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Densification et étalement urbain en pied de versant et dans la plaine, la frange urbaine est sans cesse repoussée: il est prévu au PLU un aménagement qualitatif de ces franges
- Aménagement du centre bourg
- Construction de nombreux lotissements en plaine et pied de coteaux
- Aménagement hors échelle et hors contexte de l'avenue Dauphiné de Provence
- Vaste ZA dont une partie reste à bâtir
- Très forte pression foncière
- Diminution des surfaces agricoles (urbanisation)

Enjeux et problématiques

- Intégration paysagère des nouveaux ensembles d'habitations et plantations des franges
- Éviter des limites de l'urbanisation linéaires et continues, brutales comme des barrières à l'agriculture qui renforcent la perception de l'étalement urbain
- Aménagement paysager (des chaussées, franges urbaines, centre-bourg...) à l'échelle du contexte et en cohérence avec l'identité paysagère
- Préservation des coteaux boisés et de la plaine agricole
- Grande ZA peu qualitative, l'espace public n'est pas traité, tout comme les clôtures
- Entre ancien bourg rural et entité urbaine romaine, quelle identité pour Mours?

MOURS SAINT EUSEBE Problématiques architecturales et de développement urbain



La commune au sein du territoire

Mours saint Eusèbe est une commune périurbaine de la première couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est construit au pied des premières collines qui surplombent la plaine de l'Isère. La partie ancienne s'est développée linéairement le long de la rue principale. L'église et la place du Champ de Mars se trouvent sur la route de Peyrins.



Image du bourg dans le paysage

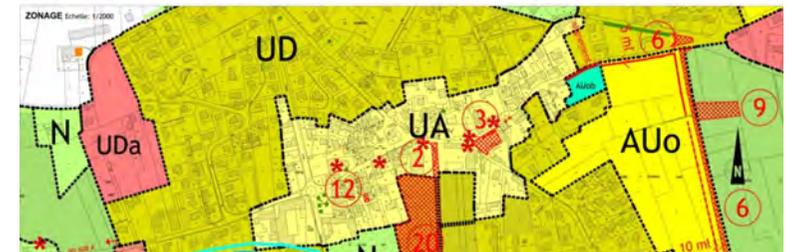
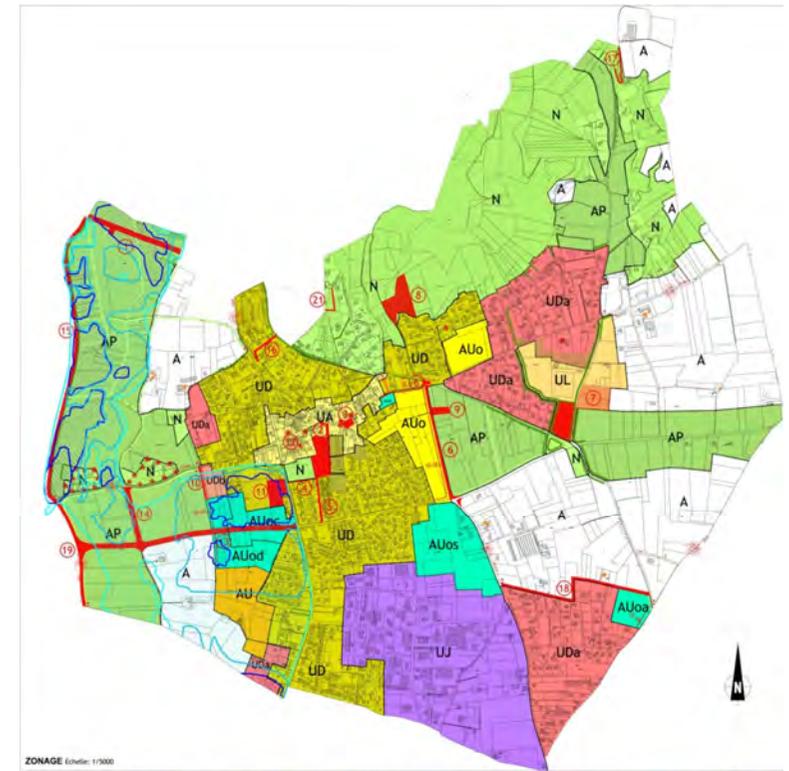
Seul le clocher se devine en approchant du centre ancien.

Bati traditionnel urbain

Il est composé de bâtisses mitoyennes construites en molasse souvent enduite, toitures avec génoises ou passes de toit.

Les édifices majeurs du bourg ancien sont :

- L'église romane porche classé et mur sud (collection d'Art Sacré)
- La mairie du XIXème rénoverée et étendue il ya 10 ans



La maison des associations : rénovation exemplaire d'une ancienne ferme (architecte Abeille /Cogne)



Espaces publics du centre ancien

La mairie a aménagé le parvis de la mairie en introduisant des aménagements particulièrement exotiques



Habitat diffus ancien

La maison Chalaire et sa tour domine la plaine



Urbanisation et bâti récents

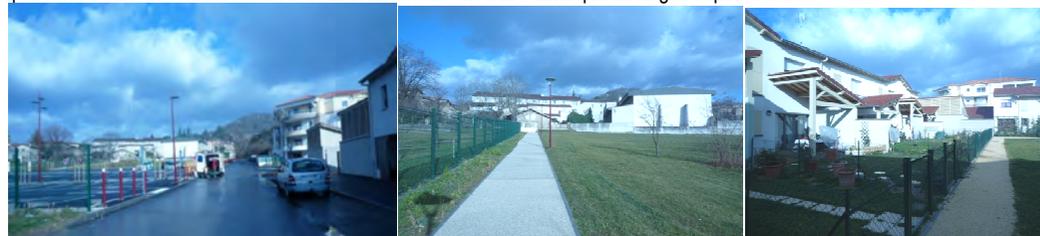
Les premiers lotissements sont construits dans la plaine et sur les hauteurs. Un des derniers se situe en pied de la colline. De plus en plus de constructions contemporaines (toits plats, enduits blancs, bardage bois) se mêlent aux maisons de constructeurs.



Les abords des écoles et gymnase mutualisent le stationnement de 88 places.



Un quartier récent en limite du centre est desservi par un axe structurant et relié par des cheminements piétons aux autres quartiers. Il offre de l'habitat collectif et de l'habitat intermédiaire ainsi que de larges espaces verts.



Document d'urbanisme

La commune possède un PLU qui date de 2007. Les nouvelles zones à urbaniser s'inscrivent dans les tènements en creux des lotissements existants de manière à avoir une limite claire. Cette limite sera paysagée avec des noues plantées.

Projets en cours : musée d'Art Sacré en cours d'études avec extension sur le chevet de l'église à l'entrée du village :

Renforcer le centre du bourg et relier les quartiers.

Aménager l'espace devant la salle des fêtes avec un grand escalier

Requalifier la rue des Alpe qui traverse les lotissements

Projet d'extension de la zone UL avec plus de 2 ha et un club house, des terrains et du stationnement

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

Tous les points négatifs relevés et préconisations ont été réglés

- Actions sur le bâti : (restauration de l'église), mise en place d'une signalétique urbaine
- Maîtrise des lotissements et en particulier des clôtures

Eneux

- Qualifier les espaces publics du bourg ancien et des abords de la salle de sport à l'échelle du paysage urbain
- Retrouver le rôle traditionnel des arbres pour créer la transition entre les masses bâties et le vide.
- Maîtriser l'architecture des lotissements, les clôtures et leurs espaces publics

Paroles d'élus

Ce qui est particulier chez nous, ce sont les coteaux qui s'inscrivent dans la Drôme des collines, notre patrimoine en molasse, l'église du 12^{siècle}, la maison forte, le centre ancien, les murs de clôture

Avant, qu'on crépisse les murs de molasse, c'était un signe de richesse, aujourd'hui c'est l'inverse. Pas de galets chez nous, ils sont plus au nord, dans la vallée de la Galaure. On a un peu de pisé On aime notre mairie, nos espaces publics, le parvis de l'église.

Mours est séparé de Romans par la rocade, on ne cherche pas de cassure, mais une transition douce

Les deux entrées sud sont des giratoires arborés qui mettent en valeur nos entrées. Notre allée centrale avec les cyprès est belle, soignée, bien entretenue avec un peu de gazon synthétique. On en est fiers ; elle est connue pour les automobilistes, sécurisée, 2 trottoirs avec une bande cyclable

On a de beaux alignements de chênes, des mères d'eau vers le BMX. La mère d'eau est importante et très typique de la voirie des coteaux, il y a aujourd'hui peu d'entretien parce qu'ils sont en enrobé et incurvés On a la dernière baume du département, on l'a préservée et mise hors d'eau

Le PLU est de 2007 et dans 10 ans, on aura encore de la place pour urbaniser. On a décidé de bloquer certaines zones, les geler, pour ne pas avoir à réaliser des gros travaux de réseaux

La pression foncière est moins forte qu'avant. Le foncier est cher en zone AU environ 130€/m² ; les gens veulent donc aller plus loin. On fait appel à des opérateurs pour faire des logements sociaux car on a encore beaucoup de retard et beaucoup de pavillonnaires. Il nous fallait plus de diversité

On a travaillé la relation campagne/ville en faisant des noues et des cheminements pour marquer la transition

La ZA est correcte, pas tout à fait pleine. Il reste la 5^e phase, 10ha en cours de commercialisation. On y a mis des prescriptions paysagères légères. Les grosses entreprises sont plus soignées. On aurait pu imposer des haies en bordure de voirie

Pour les lotissements, on ne veut pas de maison moderne, on devrait rester dans le style provençal. Mais tout le monde n'est pas du même avis. Il y a une maison en structure bois qui ne choque pas, au dessus du BMX. L'architecture moderne choque sur fond de coteaux. Les derniers lotissements sont trop hétérogènes, trop sur le coteau et les uns sur les autres ; il y a au moins 7 types de maisons différentes Il y a une belle ferme dans le dernier lotissement : on a fait en sorte de préserver les cônes de vue sur elle car elle a une belle allée de platanes et est en galets ce qui est une particularité

La végétation a poussé depuis 5/6 ans après dans les anciens lotissements, ils se voient moins. Il faut aussi du temps pour s'approprier la perception de ces maisons qui sortent de l'ordinaire

On attend de la charte un outil qu'on pourra imposer, une force de proposition, pour les promoteurs immobiliers. Il faudrait des références qui allient vieux et moderne Attention à la densification : c'est trop dense maintenant, 30 à 40 maison à l'hectare! Il y a de moins en moins d'agriculteurs, il n'en reste que 4 : 1 maraîcher, 1 arbo, 1 horticulteur et 2 céréaliers

Malgré les apparences, nous avons plus de 50% de la commune qui est non bâtie La CAPR nous accompagne pour planter des haies, par exemple au bords des routes.

C.17. GENISSIEUX

RDV 4 février 2013 en mairie

Présents : le maire, mr Charpey, mr Caillet, mr Mitribet adjoints

MAIRE Mr Bordaz Tél : mairie 04 75 02 60 99

SUPERFICIE :1353 ha Altitude : 180 m/270 m

Exploitations agricoles : Nb : 2

POPULATION : en 1999 : 1856 hab - en 2012 : 2100 hab

DOCUMENTS D'URBANISME : POS révisé en 2012 Nb de PC par an

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 18

PATRIMOINE NATUREL :

Rivière

PATRIMOINE BATI

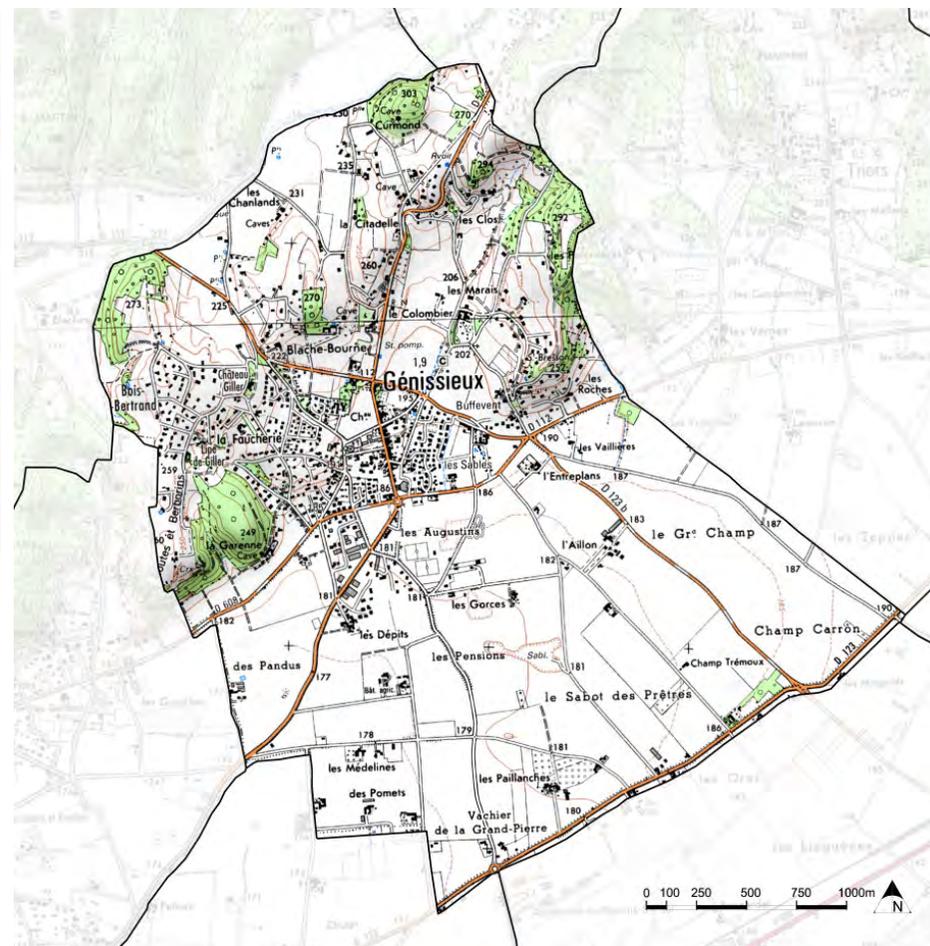
PRNP : Maison second empire , Maison de Berthe, Château XVIIe, château de Gillier XVI/XVIIe, ferme la Tour médiévale, ferme de l'Entreplan,

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26
- Etude paysagère de la commune de Génissieux réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Mail de platanes aux abords de la D608 (les Sables)



Vue vers le nord sur la côteière depuis la plaine agricole

Structures paysagères



Coteau est au début du XXème (source <http://actuagenissieux.canalblog.com>)



Champs de Mars 1916



Champs de Mars aujourd'hui



Le château et son parc arboré au coeur du bourg

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Côtère boisée et habitée
- La succession des premières collines
- La ripisylve de la Savasse
- Le Vercors

Éléments marquants:

- Lotissements hétéroclites
- La zone d'activité à l'entrée du bourg

- Les arbres isolés ou en alignements type platanes et tilleuls
- La ferme des Marais
- Le clocher et le château au centre bourg

Surfaces représentatives:

- Grands champs de la plaine
- Les boisements sur les collines
- Tissu pavillonnaire

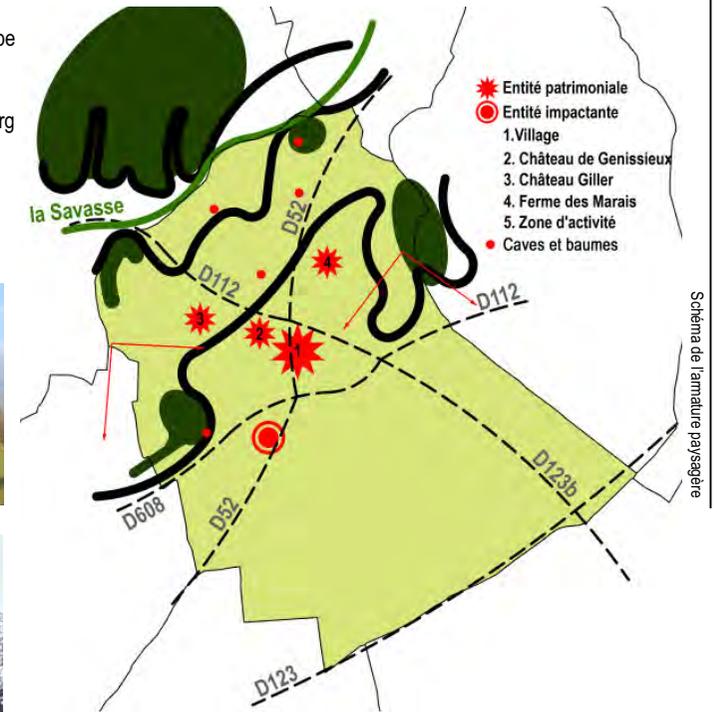


Schéma de l'identité paysagère

Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Les hauts de coteaux pentus sont aujourd'hui boisés, la coteière est complètement mitée de bas en haut. Forte pression foncière.
- Les châteaux se font fagociter par l'urbanisation
- Le nord de la commune est moins impacté
- Fort développement du tissu urbain à l'ouest du village sous forme de pavillons
- Création de ronds points aux entrées de bourgs
- Les enseignes publicitaires ont été supprimées
- Projet de réhabilitation du centre bourg

Enjeux et problématiques

- Le village n'est plus lisible, seule l'église reste un repère: préserver sa visibilité
- Gestion des franges urbaines et intégration paysagère de toutes les constructions (habitations, activités, agricoles)
- Aménagement des espaces publics et des accotements
- Les entrées sont destinées uniquement aux utilisateurs de la route.



Vue vers l'est sur le vallon de Génissieux



Vue vers le nord-est sur la vallée de la Savasse depuis le nord de la commune



Vue vers l'ouest sur le village



Vue depuis le coteau ouest



La commune au sein du territoire

Genissieux est une commune périurbaine de la première couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR. La commune est née en 1849, détachée de la commune de Peyrins

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est construit au pied des premières collines qui surplombe la plaine de l'Isère. La partie ancienne s'est développée linéairement le long de la rue principale



Image du bourg dans le paysage

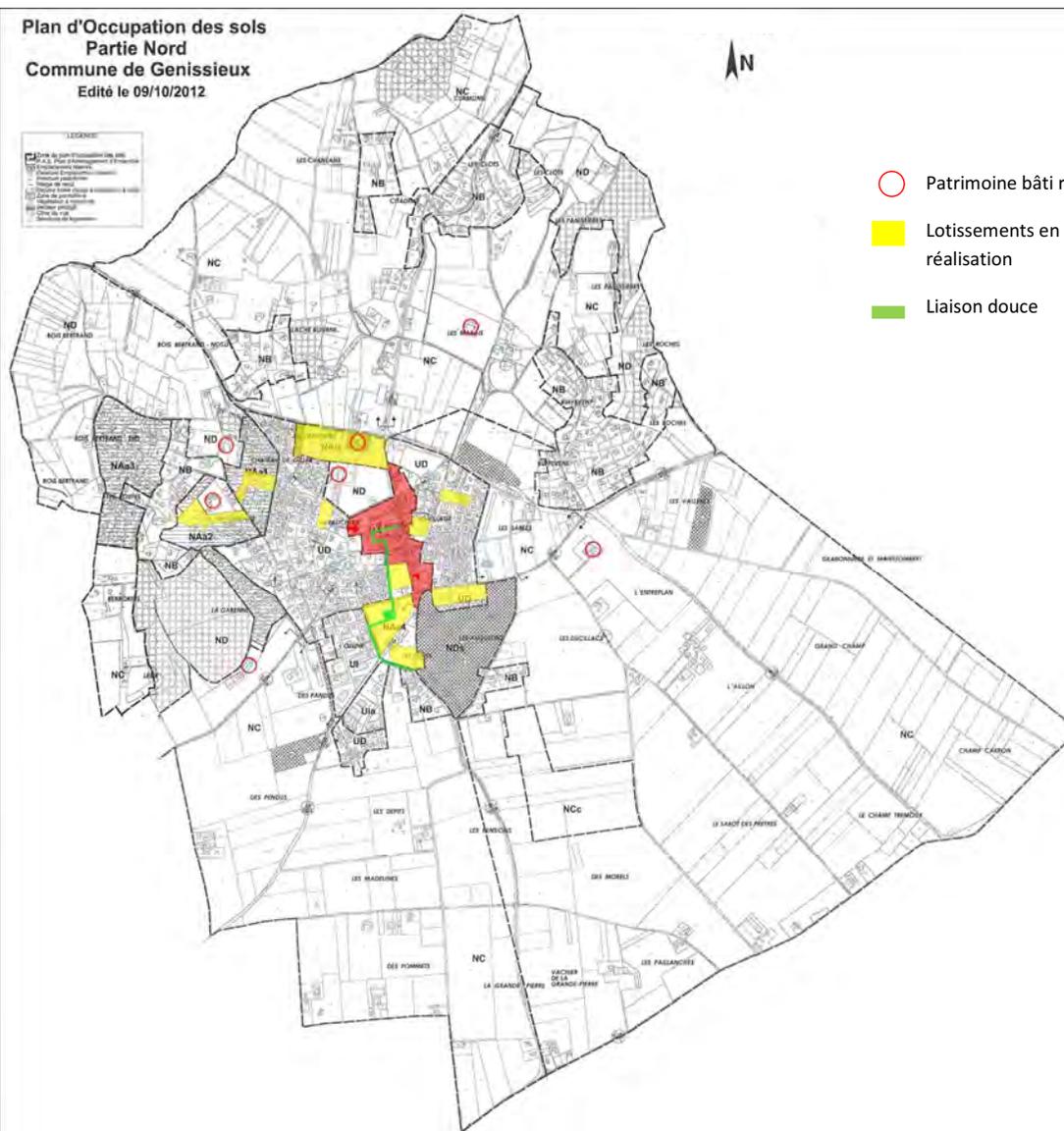
Venant de la plaine de Romans la silhouette du clocher se détache sur les coteaux boisés et signale le bourg. En premier plan, la zone artisanale

Bati traditionnel urbain

Dans le bourg le bâti est continu le long de la rue principale. Il est construit essentiellement en molasses parfois en pisé.

Les édifices majeurs sont :

- Le château second empire ouvert sur le village
- Le château Giller
- l'église du XIXe contigue au Champ de mars



Espaces publics

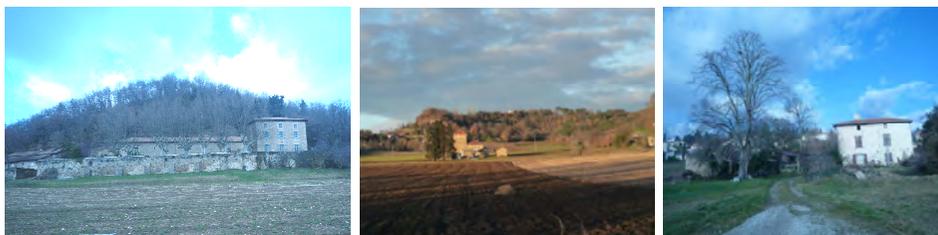
La mairie a aménagé le parvis de l'église (paysagiste Beaudot)

Les parkings ont été réaménagés, des abris pour les containers construits.



Habitat diffus ancien

Géniessieux possède un beau patrimoine de fermes (dont certaines enclavées aujourd'hui et maisons fortes dispersées dans la plaine et au pied des coteaux qui marquent fortement le paysage.



Urbanisation et bâtis récents

Les premiers lotissements sont construits sur les hauteurs, dont un dans une pinède puis autour du village. L'architecture est de type néo-provençal mais peut conduire à ce type de construction appelée par les élus « maison de Babar »

Les bâtiments artisanaux à l'entrée du bourg, ont un fort impact, de par leur échelle et leur couleur. Le bâtiment en bois est plus soigné et intégré. Il n'y a pas d'aménagement des abords.



Document d'urbanisme

La commune possède un POS qu'elle a révisé en 2012. Elle instruit elle-même ses permis de construire.

Les élus envisagent d'élaborer un PLU, le POS n'étant pas pour eux en phase avec le Code de l'Urbanisme et le SCOTT.

Ils préfèrent s'adresser à un aménageur constructeur de manière à maîtriser l'architecture et les espaces publics

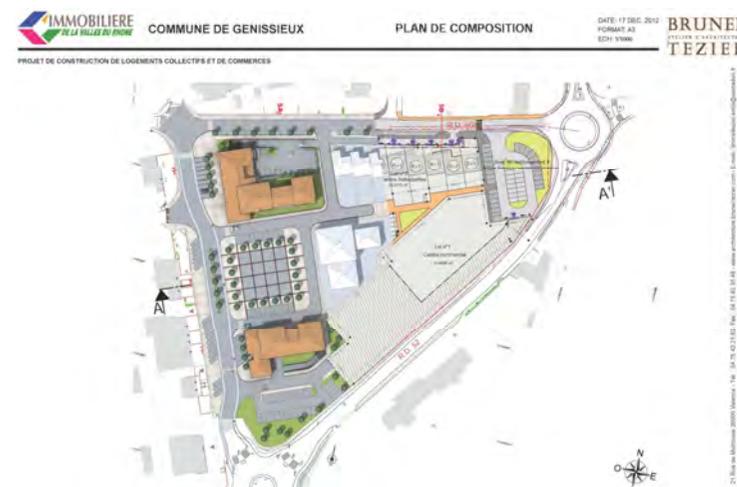
Ils souhaitent qu'on respecte l'esprit du bâti traditionnel. La « maison de Babar » est un accident mais ponctuel.

Une dizaine de lotissements sont en cours ce qui représente la construction de 150 logements dont une partie en locatif.



Projets en cours : un Ehpad est en cours de construction à l'entrée du village :

La commune tient à renforcer le centre du bourg et relier les commerces. C'est pourquoi elle projette d'aménager le tènement face à la mairie, d'y construire une nouvelle mairie et d'aménager un cœur de village avec place centrale et liaisons piétonnes avec les autres quartiers



Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

Tous les points négatifs relevés et préconisations ont été réglés

- Actions sur le bâti : (restauration de la poste et de l'église), mise en place d'une signalétique urbaine, mobilier urbain unifié (rouge ral 3004) et aménagements des espaces publics : haies végétales dans les lotissements.

Problématiques et enjeux

- Difficulté de maîtriser l'architecture des lotissements
- Qualifier les espaces publics à l'échelle du bourg pour créer des liens entre ces nouveaux quartiers et les nouvelles constructions
- Aménager l'entrée de ville au niveau de la ZA en intégrant les déplacements doux
- Projet urbain du nouveau centre : quelle relation entre le centre commercial, les espaces publics, rue principale, espaces de stationnement ?

Paroles d'élus

Réponses au questionnaire

Question 1 En quoi l'architecture (urbaine, rurale, celles des édifices publics) traditionnelle et actuelle de votre commune et son paysage (urbain, espaces publics, jardins, espaces naturels et agricoles, routes) représentent-ils une valeur importante pour votre territoire?

Réponse : Ils sont l'identité de notre commune et de notre territoire

Question 2 En quoi l'architecture et le paysage de votre commune vous paraissent-ils particuliers?

Quels en sont les éléments significatifs et emblématiques, leur valeur (patrimoniale, écologique, leur atout de développement, ...)?

Réponse : les éléments significatifs sont les édifices, les maisons et les murs en molasses qui sont spécifiques à notre commune.

Les collines sont un élément important. Présence de bois (pins et chênes)

Question 3 D'après vous comment évoluent l'architecture et le paysage de votre commune ?

Réponse : Il y a une banalisation de l'architecture suite au développement de notre commune et à de nouvelles constructions.

Perte de la spécificité locale, du fait que la molasse n'est plus utilisée pour les constructions

Question 4 : Avez-vous réalisé des actions que vous considérez comme exemplaires du point de vue de l'architecture et du paysage ?

Réponse : Notre action la plus importante est la participation active avec les aménageurs à la rédaction des règlements des lotissements.

Sauvegarde des murs et des édifices en molasses. Demande de modification de plans sur les permis déposés.

Refus de permis de construire ne s'intégrant pas dans le paysage

Question 6 : Pouvez-vous formuler des propositions qui faciliteraient la prise en compte du paysage et de l'architecture dans l'action publique

Réponse : Nous avons bénéficié des recommandations de l'architecte conseil départemental pour l'aménagement d'un lotissement mais les rendez-vous et les compte-rendus sont difficiles à obtenir.

Question 7 Auriez-vous des revendications particulières que vous souhaiteriez exprimer en direction d'autres collectivités?

Réponse : Des conseillers plus accessibles pour l'urbanisme. Avoir une définition précise de l'architecture régionale afin d'éviter d'avoir dans un même lotissement une disparité de la forme et de la couleur des toitures ainsi que l'architecture.

C.18. TRIORS

RDV 28 janvier du 2012 en mairie

Présents : le maire et son conseil municipal

MAIRE : Labriet Tél : mairie 04 75 45 32 73

SUPERFICIE : 565 ha Altitude : 191m/ 323m

Exploitations agricoles : Nb : 5/6

POPULATION : en 1999 : 387 hab- en 2012 :575 hab

ACTIVITE : pas d'activité commerciale, 3 gîtes

DOCUMENTS D'URBANISME : POS élaboré en 1999

Nb de PC 2012 : 20

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 5

PATRIMOINE NATUREL :

Rivière

PATRIMOINE BATI

MHIS (Château int et extérieur) chapelle et son parc 1944

PRNP : Abbaye XVIIème, maison forte, dans le bourg

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

- Etude paysagère de la commune de Triors réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.



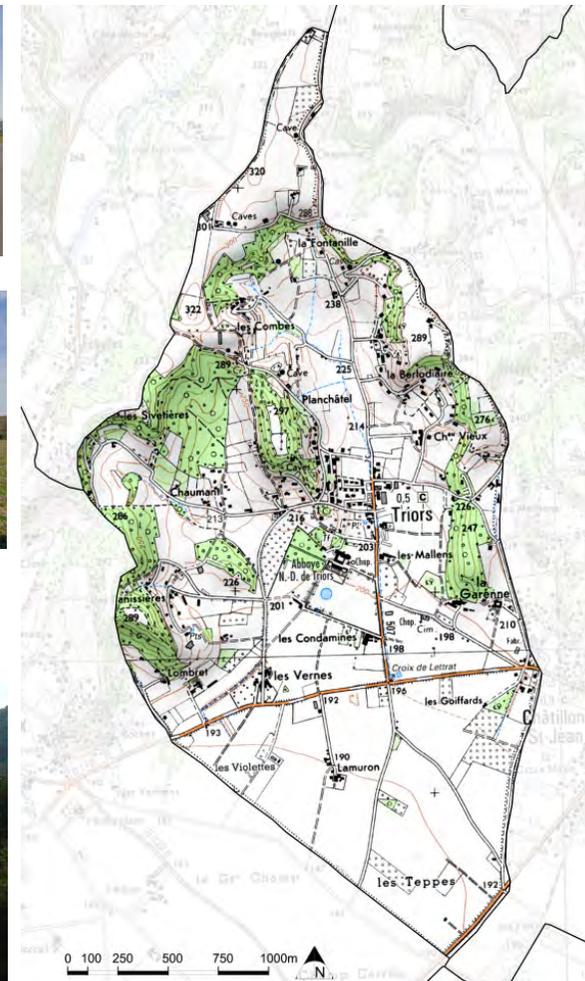
Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



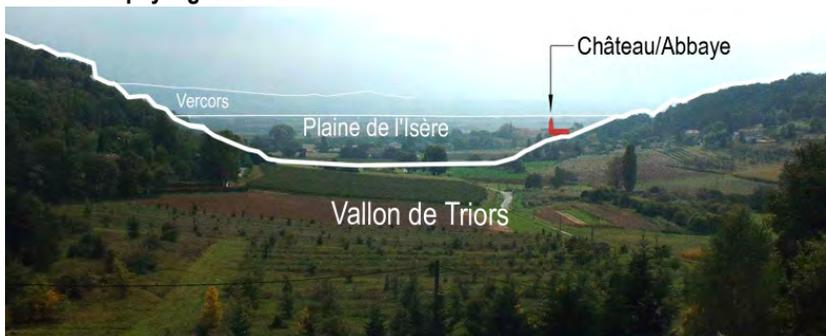
Haie mixte de qualité en bord de route



Poulaillers bien intégrés en pied de coteière, vue depuis la RD112,



Structures paysagères



Vue en amont du vallon de Triors



Vue vers le village depuis la D112: Vignes, château, chapelle, coteière

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Côtère boisée entre plaine et colline
- Le Vercors en fond de scène
- L'horizon de champs sans arrière-plan
- Boisements des collines

Éléments marquants:

- Le château, son parc et mur d'enceinte
- Peu de végétation dans la plaine
- Vallon humide logé dans un creux de la coterie
- Les arbres isolés et alignements (platanes, micocouliers, chênes)
- Hangar à l'entrée du bourg

Surfaces représentatives:

- Grands champs de céréales
- Quelques vergers

Autres:

- La création de place publique comme coeur de village
- Présence de nombreuses caves et baumes



Petit cimetière et chapelle dans les champs



Chemin en creux à l'extrémité nord de la commune



STEP à l'entrée du village



La coterie boisée est un fond de scène aux fermes comme aux habitations individuelles



Vue vers l'est et le sud depuis la D112: la plaine agricole de l'Isère, coterie de Châtillon et le Vercors en fond de scène.



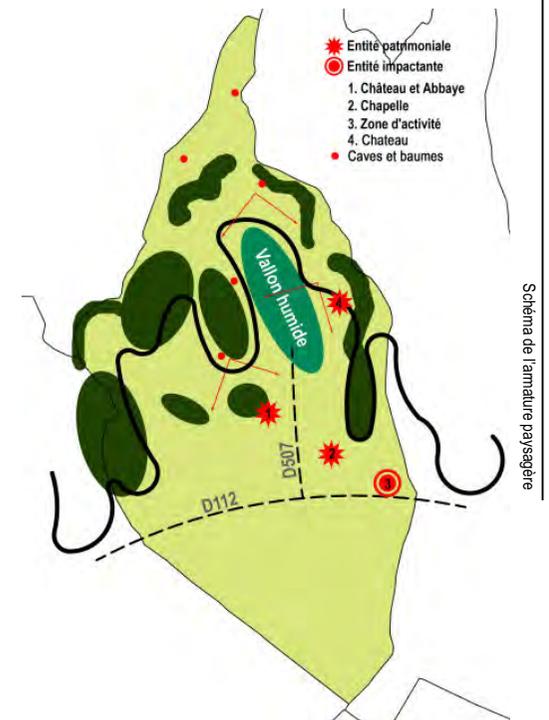
Vue aérienne du village de Triors



Vue sur le château, son mur d'enceinte, son parc arboré depuis la D507



Vue sur le quartier récent à l'ouest du village, au pied du relief boisé de conifères



Evolution du paysage

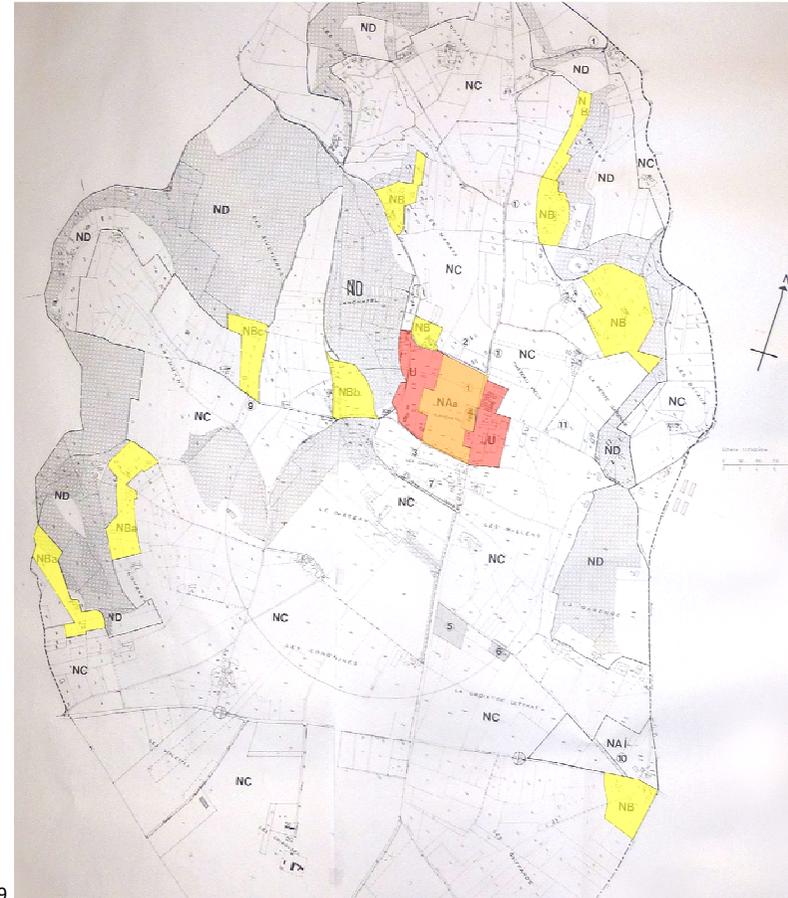
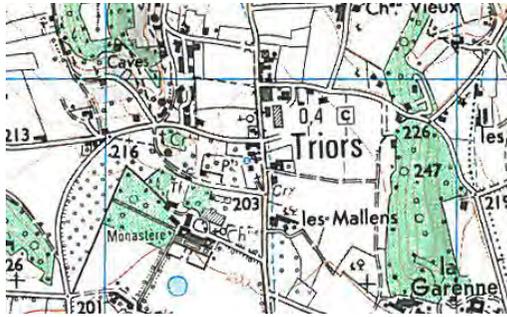
d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Plan de gestion et suivi rigoureux des peuplements sur les terres du monastère
- Vignobles qui perdurent malgré une forte diminution voir disparition dans les autres communes de la CAPR
- Développement de quelques maisons individuelles au pied de la coterie, à la lisière des bois, en limite des champs.
- Augmentation des noyers
- La STEP a remplacé les panneaux publicitaires
- Création d'un centre bourg avec espace public

Enjeux et problématiques

- La vigne apparaît comme un élément identitaire
- Le monastère est un emblème et un repère
- Agriculture vivante et diversifiée
- Paysage préservé malgré sa situation de plaine et sa pression foncière

TRIORS Problématiques architecturales et de développement urbain



POS 1999

La commune au sein du territoire

Triors est une commune rurale de la première couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien est très réduit, construit dans la plaine.

Il est essentiellement composé de fermes avec leurs annexes, de la mairie et d'un petit château renaissance.

Image du bourg dans le paysage

Il est dominé par la présence monumentale du château du XVII qui s'impose sa longue façade de 105m face la plaine.

Son enceinte et arbres remarquables sont visibles depuis la route et des versants voisins

Les aménagements et constructions récentes réalisés face à la mairie lui donne une unité et une ambiance de bourg accueillant, de jour comme de nuit.



Bâti traditionnel urbain

Il est composé de bâtisses isolées construites en molasse, galets et parfois en pisé, dont de belles fermes avec des annexes et cour.

Les édifices majeurs sont :

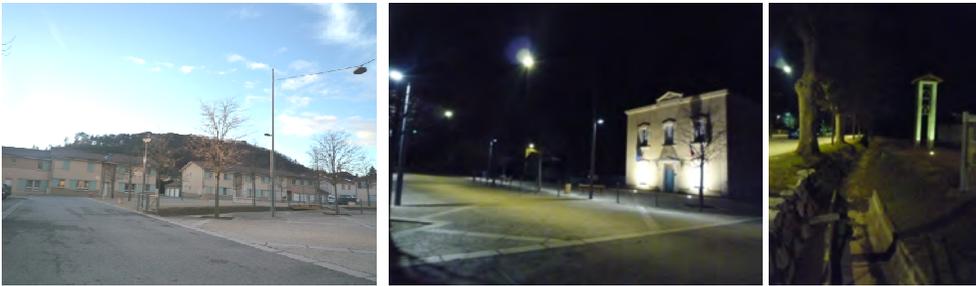
- Le château et sa façade monumentale surmontée d'un fronton
- La chapelle du cimetière
- Une ferme fortifiée
- Une maison forte dans le village

La commune va réhabiliter cette année le « château » situé dans le bourg, avec l'aide du CG et HPR.



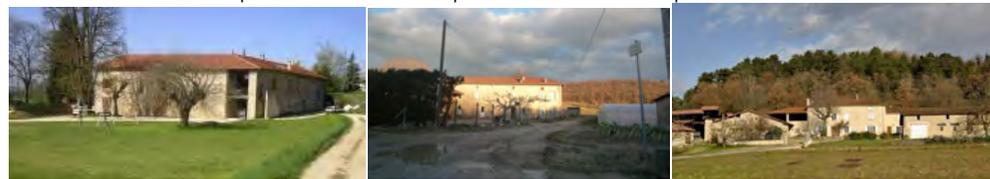
Espaces publics

La commune a aménagé la place du bourg (architecte A ;Solnais) large place plantée de micocouliers : aménagement simple et très juste. Elle est bordée de maisons de ville, à l'échelle du bourg.



Habitat diffus ancien

Des fermes traditionnelles dispersées dans le vallon et plaine notamment dans le quartier des Vernes



Urbanisation récente

- Elle s'est développée sur les versants entre le pied de versant et la mairie
- Une ZA est en cours d'être lotie. Son cahier des charges est exigeant sur le plan qualitatif : il reste 8/9 lots



Bâti récent

Les logements construits par SDH(architecte Y ;Tixier) ont donné naissance à un vrai centre de village à l'échelle du bourg existant



- Les maisons individuelles, situées dans le lotissement derrière, sont la plupart à rez de chaussée, banales voire médiocres et la voirie peu lisible.
- Une nouvelle construction pour le Syndicat des eaux de l'Herbasse dans la nouvelle zone artisanale
- Les bâtiments agricoles dont un en limite de bourg non enduit

Document d'urbanisme

La commune s'est dotée d'un POS en 1999. Il est en cours de révision

Les élus souhaiteraient construire sur les zones Nb en pied de versant afin d'accueillir de nouveaux habitants et maintenir leurs classes. Cependant ils veulent garder leurs routes étroites et bordées de beaux murs en pierre. Ils souhaiteraient faire aussi des constructions à R+2 (R+1 au POS). Ils s'inquiètent de l'extension des autres communes limitrophes pour la gestion des eaux pluviales.

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

Tous les points négatifs relevés et préconisations ont été réglés

- Actions sur le bâti : (restauration de façades de fermes)
- Création de la place centrale et construction autour
- Entretien des murets des routes

Seul un hangar d'un bâtiment agricole a l'entrée du bourg n'est toujours pas enduit .

Problématiques et enjeux

-Comment garantir la qualité des constructions des lotissements, malgré la présence du STAP, la procédure de lotissement ne permettant pas de régler les questions architecturales des constructions : adaptation à la pente, sens des toitures par rapport à la rue, pignons aveugles et disproportionnés par rapport aux volumes, couleurs des volets ;clôtures disparates, murs trop hauts etc....

- Entretien des bâtiments agricoles au sein du bourg

Paroles d'élus

Elaboration de la charte architecturale et paysagère

Question 1
L'architecture de notre commune et son paysage sont marqués par le château du 18^e et son manoir entourés d'un vaste parc ainsi que par son site avec ses collines boisées.

Question 2
La commune de Triors recouvre un espace de transition entre la plaine agricole et les 1ères collines du massif de Chambaran.
Le château est devenu manoir.
Une zone d'activités artisanales est implantée à la limite de Châillon St Jean.
Les espaces publics sont marqués par la place centrale du village avec sa fontaine : fontaine de cette place s'organise (s'articule) les logements publics, la mairie, l'école, l'église, la salle des fêtes et le terrain de jeux.
Le marais, les collines couvertes de forêts, de chênes verts ou pubescents, auvergnats truffiers, et de raves plus sylvestres composent les espaces naturels.
Les espaces agricoles sont situés dans la plaine avec la culture de noyers et de céréales et à flanc de collines avec les vignes et les truffières.

Question 3
Des incitations fiscales et financières pourraient faciliter certaines restaurations.

Question 4
Des incitations fiscales et financières pourraient faciliter certaines restaurations.

Question 5
Des incitations fiscales et financières pourraient faciliter certaines restaurations.

Question 6
Des incitations fiscales et financières pourraient faciliter certaines restaurations.

Question 7
Les réflexions du SCOT sur l'urbanisme et le paysage seront prégnantes et n'iront pas forcément dans le bon sens.

Question 8
La charte architecturale et paysagère sera-t-elle opposable au PLU comme le sera le SCOT ?

Question 3
Evolution de l'architecture et du paysage de notre commune.
Côté campagne, le paysage des collines est peu touché par les constructions.
Côté village, il y a eu la construction d'un petit centre de village et le château est devenu manoir.
Les menaces qui pèsent sur l'architecture et le paysage sont celles de la loi SRU et son impact sur le PLU.
Les constructions denses en campagne obligent à faire un assainissement collectif, ce qui n'est pas toujours évident pour un petit village.
Le SCOT pèse un peu ; il impose certaines normes à appliquer dans les villes, peu applicables dans les campagnes.
Nous souhaitons conserver les caractères de notre architecture avec ses petits hameaux, réhabiliter toutes les fermes et garder une zone d'activités discrète et intégrée dans le paysage.
L'abondante couverture végétale des collines, le compartimentage en combes plus ou moins ouvertes, la présence de l'eau dans les fonds donne une agréable ambiance naturelle et champêtre que nous ne voulons pas perdre.

Question 4
Nous avons essayé de faire un cœur de village équilibré tout en respectant l'esprit du POS.
Un circuit pédestre existe depuis de nombreuses années.
A ce jour, un projet de réhabilitation de « Châteauneuve » est en cours.

Question 5
Les difficultés qui font obstacle à une meilleure prise en compte du patrimoine architectural existant et de sa qualité, sont liées le plus souvent à un problème de coûts pour les propriétaires.

C.19. CHATILLON-SAINT-JEAN

RDV du 30 janvier 2013 en mairie

Présents : le maire

MAIRE mr Ardin Tél : mairie : 04 75 45 75 99

SUPERFICIE : 822 ha Altitude 196/ 320m

Exploitations agricoles : Nb : 6

27% des surfaces cultivées en noyers

62% « « en grandes cultures

POPULATION : en 1999 : 888 hab - en 2008 : 1189 hab

ACTIVITE 71 entreprises 6 commerces, centre médical, 6 gîtes

DOCUMENTS D'URBANISME : POS 1993 - PLU en cours

_Nb de PC par an

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 10

PATRIMOINE NATUREL :

Rivière Joyeuse

PATRIMOINE BATI

MHIS Château de Châtillon (finXV)

PRNP : Eglise de Châtillon 1849 (néo-romane)

Pietra de marbre (XVe)

Maison forte et ses dépendances au quartier de Clérivaux

Hameau des Gillons et sa ferme

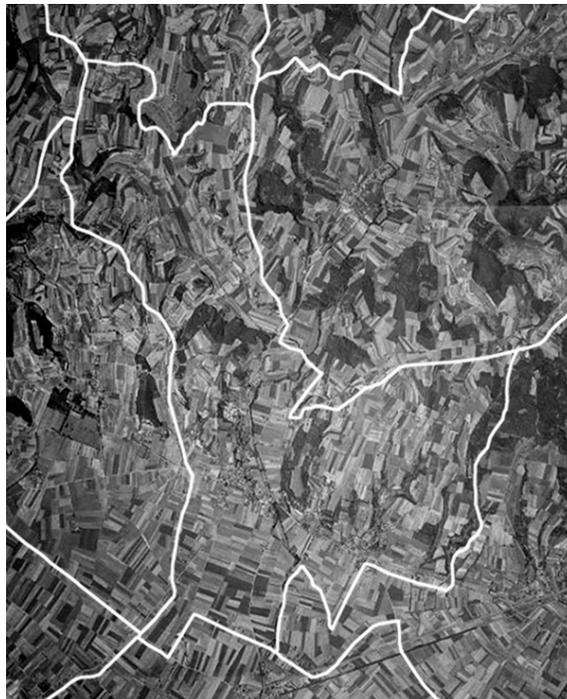
ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran

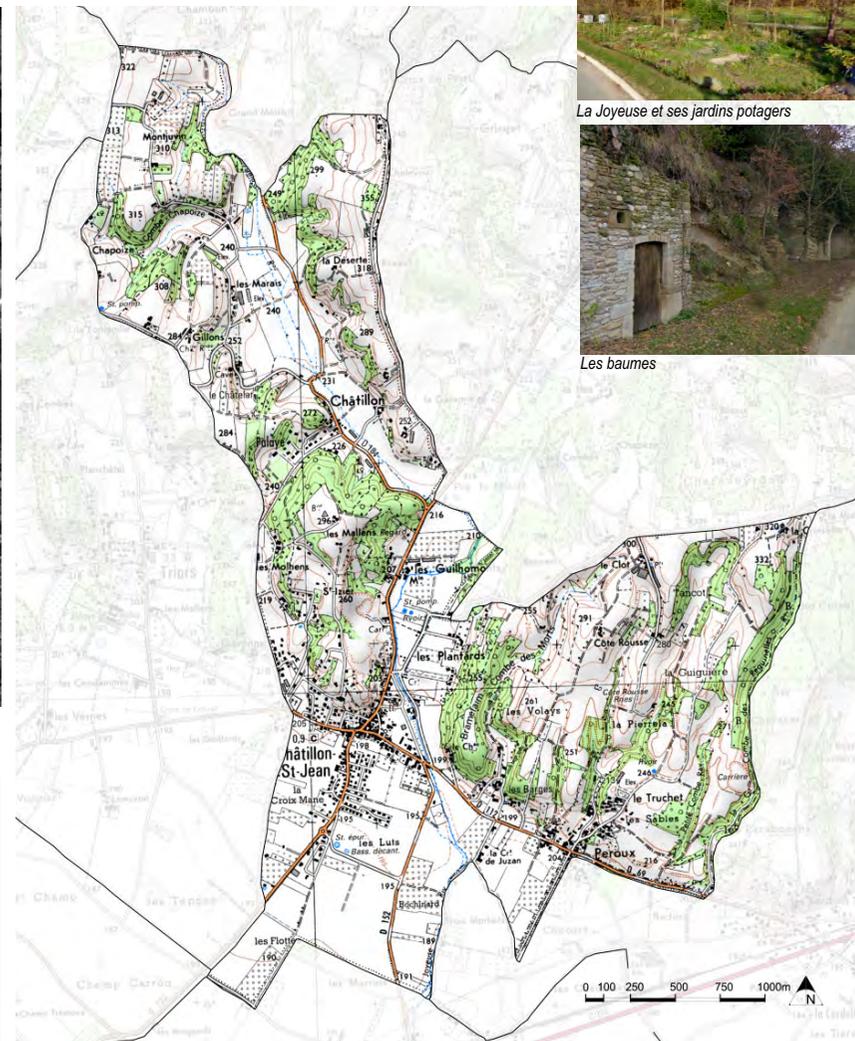
programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

- Etude paysagère de la commune Chatillon Saint Jean réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.

- Présentation réunion PLU



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



La Joyeuse et ses jardins potagers



Les baumes



Le château de Châtillon



Plaine agricole vue vers l'est et le Vercors

Structures paysagères



Vue sur la vallée de l'Isère depuis la combe des Morts au lieu dit 'le Clot'



Aménagement dédié aux jeunes devant l'église et la mairie.



Entrée de bourg et ZA



Lotissement rue Gognards



Aménagement aux abords de la Joyeuse, sans rapport à la route.

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- La côtière boisée entre plaine et colline
- Le Vercors en fond de scène
- La ripisylve de la Joyeuse

Éléments marquants:

- Les peupliers noirs qui apportent des verticalités uniques dans ce vaste paysage, profond et écrasé.
- Zone d'activité en entrée de bourg
- les bâtiments agricoles en plein champs sans accompagnement végétal
- Les alignements d'arbres et le mail de platanes
- Les combes à l'est.
- Les franges urbaines brutales, sans relation ni ouverture sur le paysage agricole
- Les ronds points en entrées de bourg

Surfaces représentatives:

- Grand champs de céréales
- Vergers et noyers
- Le 'Marais' (entité paysagère au nord)

Autres:

- Les potagers le long de la Joyeuse
- La RD 112 marque la limite entre les collines au nord et la plaine de l'Isère au sud.
- Présence de robiniers
- Route remarquable de la plaine aux collines

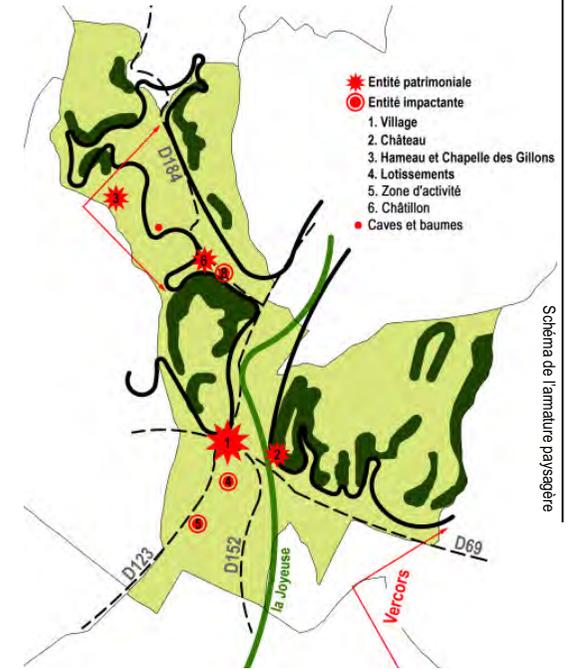


Schéma de l'aménagement paysagère



Mail de platane au centre bourg

Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Développement des lotissements et zone d'activité sans lien avec le paysage
- Augmentation des noyeraies et enrichissement des coteaux
- Aménagement de l'espace public au centre-bourg et le long de la Joyeuse

Enjeux et problématiques

- Importance des peupliers noirs et rôle des potagers
- Intégration des nouvelles constructions et gestion des franges urbaines
- Aménagement de l'espace public dans les lotissements.



Vue vers le nord sur la vallée de l'Aygala amont: les Marais



Vue sur le village adossé à la côtière de l'Isère depuis la plaine agricole

CHATILLON SAINT JEAN Problématiques architecturales et de développement urbain

Plan extrait du PADD du PLU en cours : Beaur Anne le Guillou



La commune au sein du territoire

Châtillon Saint Jean est une commune rurale de la première couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR, construite dans la plaine de l'Isère en limite de coteaux.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg ancien comporte un noyau dense construit autour de l'église et la mairie. En limite, il est essentiellement composé de fermes avec leurs annexes, de la mairie et d'un petit château renaissance.

Image du bourg dans le paysage

Dominé par le clocher qui se détache sur les coteaux, sa lisibilité est brouillée par les masses des bâtiments artisanaux et commerciaux. Celles-ci banalisent les entrées sud et ouest du bourg.

Le château et son parc en surplomb de la vallée de la Joyeuse s'impose sur le premier plan des noyeraiés.



Bâti traditionnel urbain

Il est composé de bâtisses mitoyennes dans le centre et isolées en périphérie. Elles sont construites en molasse, parfois mélangé à des galets



Les édifices majeurs sont :

- Le château (finXV)
- Eglise de Châtillon 1849 (néo-romane)
- Maison forte et ses dépendances au quartier de Clérivaux
- Hameau des Gillons et sa ferme
- La mairie aménagée dans une ancienne ferme



Espaces publics

La commune a aménagé un espace piétonnier entre les écoles, la mairie.



Habitat diffus ancien

Des fermes traditionnelles sur a crête et la route du hameau de Châtillon mélangent galets et molasses.

Urbanisation récente

Elle s'est développée au sud du centre ancien et sur les versants. Les commerces et activités se sont déplacés autour d'un rond point isolé du bourg. La ZA des Flottes de 3.4ha est entièrement occupée.



Bâti récent

Il comporte de l'habitat pavillonnaire et des habitations groupées à l'entrée sud, des locaux d'activité.



Document d'urbanisme

La commune s'est dotée d'un POS en 1999. Un PLU est en cours d'élaboration (PADD en cours)

La commune dispose de 44 logements conventionnés. Elle manque de logements pour personnes âgées. Elle a 24 logements vacants, en particulier dans le centre ancien. Une ZA intercommunale de 1,9 ha avec Triors est en cours.



Extrait du PADD

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

Les préconisations portaient sur des aménagements d'espaces publics, jardins potagers, murets d'enceinte du château et non sur la maîtrise de l'urbanisation et la rénovation du bâti ancien.

Projets : 5 lotissements

Problématiques et enjeux

Aménager des liaisons douces entre le nouveau rond point les autres quartiers et requalifier l'espace public (cheminements, stationnement, convivialité, plantations etc..)

Revitaliser le tissu ancien, en curetant pour l'aérer (lumière, jardins, stationnement)

Aménager les rues pour la sécurité des piétons et la mise en valeur du bâti ancien

Réaménager les potagers en friche le long de la Joyeuse

Paroles d'élus

La particularité de notre commune est d'avoir un relief varié, des petites collines, la plaine, de l'eau, quelques sites comme la chapelle des Gillons. Le village s'est développé sur la plaine puis s'est adossé aux collines. On prévoit de construire plus sur les coteaux qu'en plaine. Les marais sont très intéressants à préserver.

On a « Joyeuse » qui semble bien gentille mais qui peut devenir violente, il arrive qu'elle saute au pont. Il y a un PPRI de « la Joyeuse » pour s'étendre, refaire le pont. On aurait préféré un vrai ouvrage. Il faudrait une instance supérieure qui puisse mettre tout le monde d'accord.

Pour le PLU que l'on commence, on voulait associer la population mais les gens s'occupent de leur petit intérêt et il n'y a pas de vision de l'intérêt collectif du village. On a déjà fait des ateliers thématiques.

Nos projets sont de consommer le moins de foncier agricole possible, utiliser les dents creuses qui ne nécessitent pas de gros aménagements. Elles ont été bien identifiées par le BEAUR. La noyerale n'a rien à faire dans le cœur du village, les noyers sont traités, ça fait de conflits avec les gens, c'est nocif. Dans cette noyerale on aimerait construire pour mettre du localif, à mobilité réduite en gardant un peu de verdure. Il faut offrir de nouveaux logements (PLH 10 logements par an). Il manque de petits logements pour les personnes âgées et les jeunes ménages. On aimerait faire un vrai centre avec une place de village, avec verdure, fontaine. Mon rêve c'est un kiosque à musique, on a un orchestre d'harmonie de très belle qualité. Ça pourrait être une animation de temps en temps le dimanche avec une buvette temporaire.

Le cœur du village s'est déplacé au sud. Le boulanger s'est déplacé pour se mettre aux normes. On travaille les liaisons piétonnes sécurisées. On sait qu'il faudra intégrer la future ZA, on va faire appel à des professionnels. On ne peut plus rien construire sur la zone existante.

Il faut qu'on aménage l'entrée de ville depuis Romans. On essaie de faire pression sur les propriétaires privés. Il faut qu'on intervienne de toute façon.

L'école maternelle est pour trois communes, Parmans, Triors, Châtillon. On entretient de bonnes relations, ça pourrait être une seule commune, ça nous éviterait aujourd'hui le casse tête de la grande agglomération.

Ça fait longtemps qu'on dit que c'est le CAPR qui devrait instruire les permis et pas la DDT, qui ne connaît pas le territoire.

La cohérence, ce serait que ce soit le SCOT qui gère l'urbanisation. Cela simplifierait tout Je ne sais pas pour qui la charte va déboucher. Je n'arrive plus à bien percevoir comment tout s'articule ? une de mes grandes déceptions, c'est que les gens font ce qu'ils veulent sur le mauvais conseil, des lotisseurs et des constructeurs.

On aimerait être plus conseillé plus aidé en architecture, urbanisme. L'architecte conseil ne suffit pas d'un point de vue réglementaire.

Un paysagiste conseil serait pertinent dans certains cas, comme pour intégrer la ZA.

C.20. SAINT-PAUL-LES-ROMANS

RDV du 30 janvier 2013 en mairie

Présents : le maire, mr Gabriele, Carat, Drevet adjoints

MAIRE : mme Rodillon Tél : mairie 04 75 45 30 98

SUPERFICIE : 1577 ha Altitude : 180m/190 m

Exploitations agricoles : Nb : 17

POPULATION : en 1999 : 1409 hab- en 2012 : 1808 hab

ACTIVITE

DOCUMENTS D'URBANISME : PLU approuvé en 2007 en cours de révision

_Nb de PC en 2011 : 27 en 2012 : 14

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an : 15

PATRIMOINE NATUREL :

Znief 1 retenue de Pizançon, intérêt ornithologique ENS 181

Rivière : Isère et la Joyeuse

PATRIMOINE BATI

PRNP : La commanderie XIIe (privé), église XIXe

ARCHEO : ancienne villa romaine (quartier les Mingauds)

Bâtiment gallo-romain (quartier de Bonnardel)

Eglise du XI (quartier St Véran)

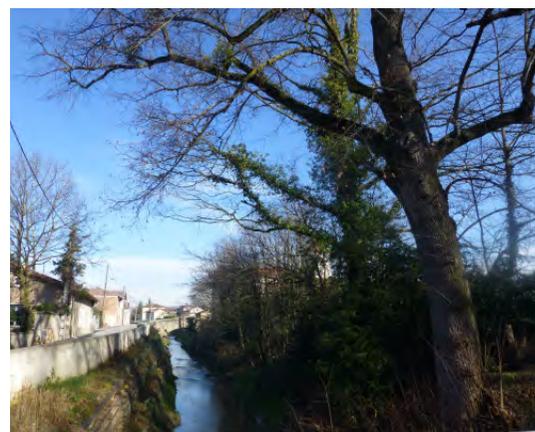
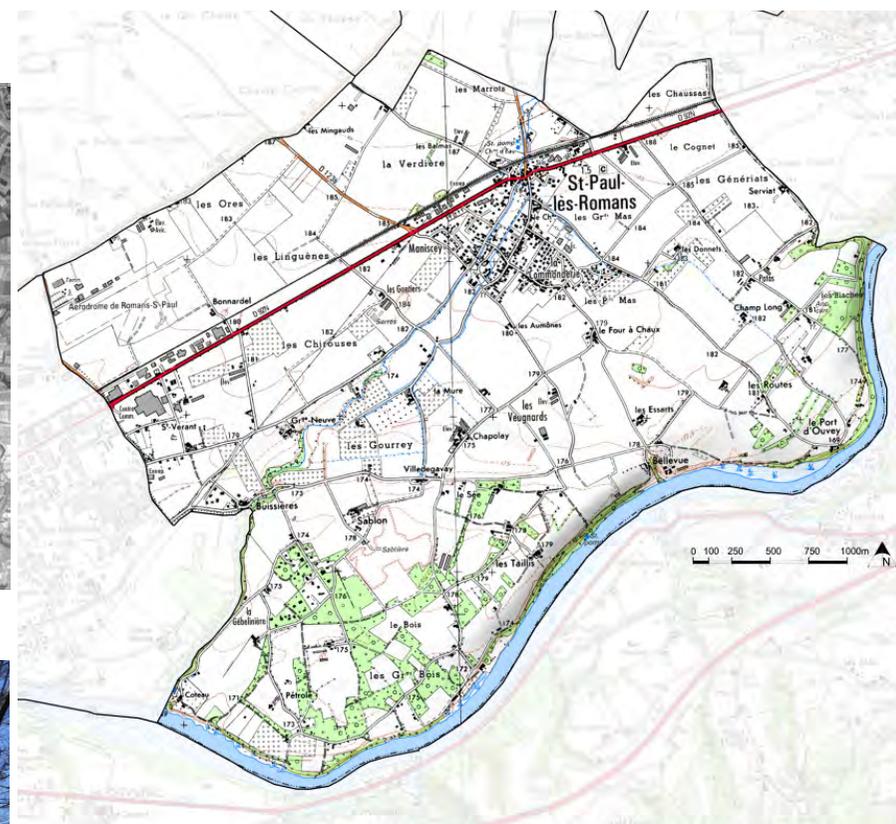
ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

- Etude paysagère de la commune de Crépol réalisé en 2003 par l'ADASEA de la Drôme.



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Canal de dérivation de la Joyeuse, le Bia



Zone d'activité en continuité de celle de Romans



Saint-Paul vue vers le sud depuis Champ Carron

Structures paysagères



Quartier des Sablons au cœur de la plaine agricole et alluviale, intégré dans une ceinture boisée, il est très peu visible.



Vue depuis la route de l'Ecançière sur la berge rive droite de l'Isère, sur les lieux dits 'Bellevue' et 'Les Taillis'

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- Côtère boisée
- Le Vercors
- La ripisylve de la Joyeuse
- N 92 et voie ferrée côte à côte

Éléments marquants:

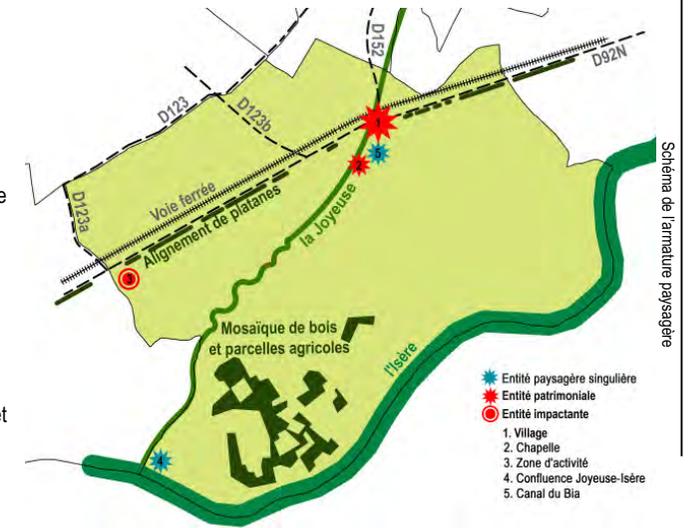
- L'alignement de platanes sur la N92, signe d'une entrée de ville et évocation d'une route historique
- L'Isère
- Le canal au centre bourg, le Bia
- ZA

Surfaces représentatives:

- Grands champs de céréales
- Mosaïque humide, boisée et agricole entre Isère et Joyeuse

Autres:

- Confluence Joyeuse-Isère
- Aéroport
- Vues remarquables



Evolution du paysage

d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Etalement conséquent, urbain et de la zone d'activité, sur la plaine agricole et en continuité du tissu existant
- Diminution de la surface agricole
- Projet de vélo-route
- Projet d'extension de la ZA et du tissu urbain
- Travaux sur les berges du Bia



Frange urbaine est



Vue vers le sud depuis les Gontiers



Vue vers le nord depuis les Gontiers

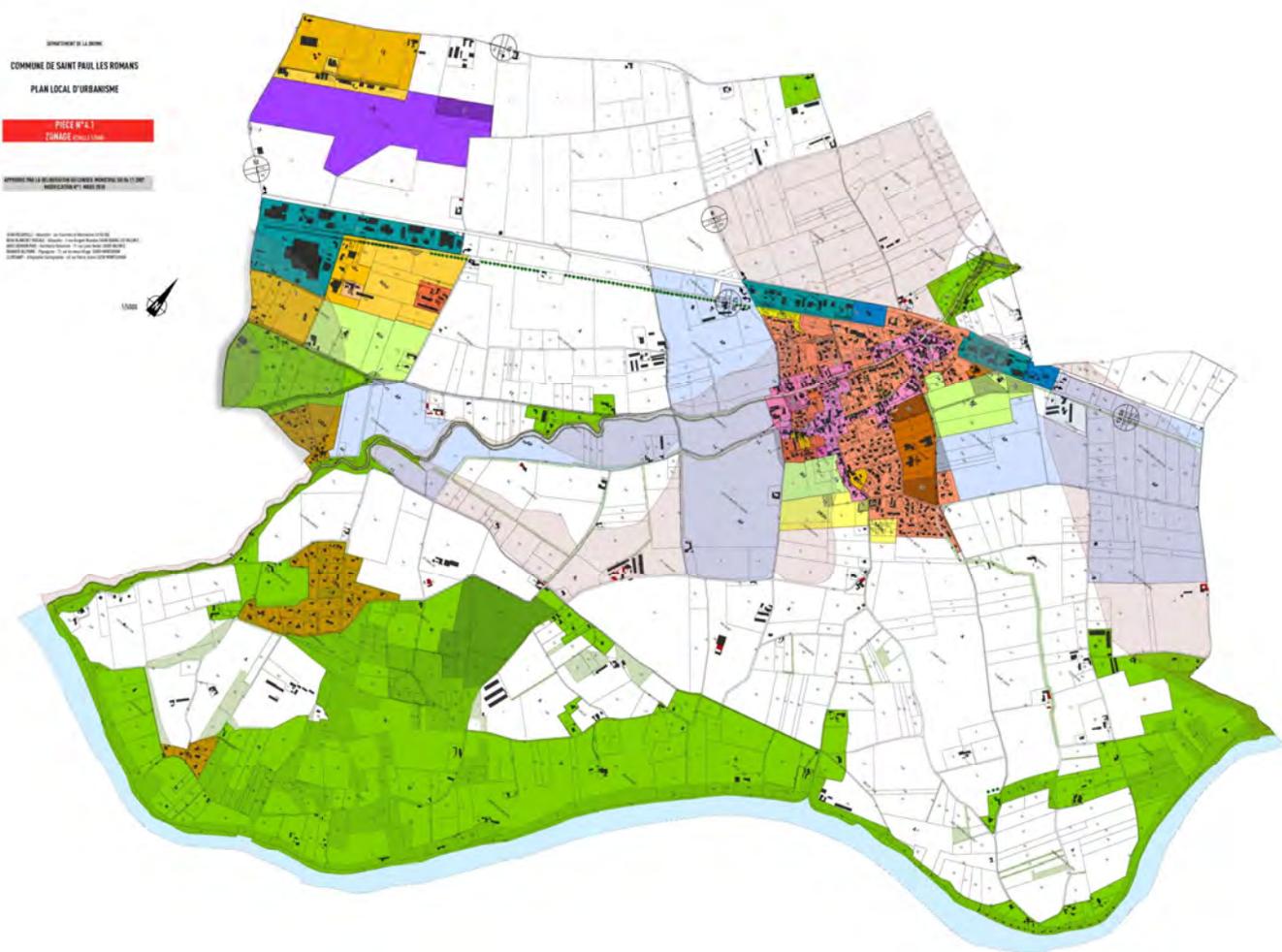
Enjeux et problématiques

- La commune se situant en plaine agricole, elle ne peut s'agrandir que sur les bonnes terres cultivées, la densification paraît s'imposer à l'étalement.
- Maintenir la rupture de l'urbanisation entre Saint-Paul et Romans
- Aménagement paysager des franges urbaines
- Protection des terres agricoles
- Protection de l'alignement de platanes.
- Devenir des parcelles arborées non-bâties en centre-bourg?
- Intégration paysagère/valorisation de la zone d'activité et des bâtiments agricoles type poulaillers
- Traversée de la Joyeuse et du Bia dans le bourg

SAINT PAUL LES ROMANS Problématiques architecturales et de développement urbain



- MA Zone urbaine centre urbain (habitat, commerces, services...)
- MB Zone d'extension urbaine à vocation dominante d'habitat desservie par le réseau collectif d'assainissement
 - MBa Secteur de la zone MB comportant des constructions à usage agricole
 - MBb Secteur de la zone MB avec assainissement autonome
 - MBc Secteur de la zone MB où se voient admettre que les annexes aux habitations
- MC Zone urbaine à vocation d'accueil d'espaces et d'équipements d'intérêt collectif
- MD Zone urbaine à vocation d'activités industrielles, artisanales ou commerciales
- ME Zone urbaine à vocation d'activités de loisirs
 - MEa Secteur de la zone ME réservée aux activités de loisirs liées à l'attractivité
- MF Zone à urbaniser à long terme à vocation dominante d'habitat
- MG Zone à urbaniser opérationnellement dans le cadre d'opérations d'ensemble à vocation dominante d'habitat
 - MGa Zone à urbaniser opérationnellement à vocation d'activités économiques
- MI Zone à vocation agricole
 - MIa Secteur de la zone à vocation agricole à « sensibilité » paysagère
- MJ Zone Naturelle
 - MJa Secteur de la zone MJ réservé aux aménagements de l'abandon des Champs
- Limite de zone ou de secteur
- Secteur de carrière
- Secteur à risques technologiques
- Secteur à risques environnementaux (activités carrières)
- Secteur à risques d'inondation - à très fort
- Secteur à risques d'inondation - à faible
- Espace bâti existant
- Emplacement réservé
- Élément de paysage à protéger - arbre remarquable isolé
- Élément de paysage à protéger - alignement d'arbres
- Bâtiment agricole identifié dans la zone A, comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Recul à respecter pour l'implantation des constructions
 - Patrimoine bâti remarquable (délimité subordonnée au permis de démolir)
- 12 Emprise de la plate forme
- Marge de recul minimum par rapport à l'axe de la voirie s'appliquant aux habitations
- Marge de recul minimum par rapport à l'axe de la voirie s'appliquant aux autres constructions
- ↓ Limites d'application des marges de recul



La commune au sein du territoire

Saint Paul Les Romans est une commune rurale de la première couronne de Romans, définie ainsi par le PLH et la CAPR située dans la grande plaine de Romans. La commune est traversée par la RN92 (3000 v/j) et la voie ferrée Valence Grenoble.

Morphologie urbaine du bourg

Le bourg anciens se développe avec un tissu continu le long de la route nationale et puis d'une manière plus éclatée le long de la Joyeuse avec un quartier autour de l'église et la mairie à l'écart de la RN92.

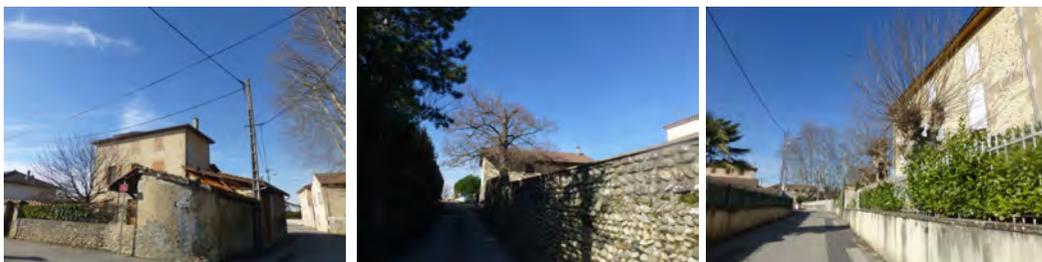
Image du bourg dans le paysage

Le bourg étant en plaine, seule la RN92 laisse deviner le bourg en le traversant.



Bati traditionnel urbain

Sur la nationale, il est composé de bâtisses en mitoyenneté. Autour de la mairie et l'église, il est plus dispersé et entouré de vergers et jardins qui disparaissent peu à peu. Les constructions sont en pisé et galets, la molasse ayant été utilisée pour les encadrements. Exceptionnellement, elle est pierres de taille. Les murets de clôture en galets sont très présents.



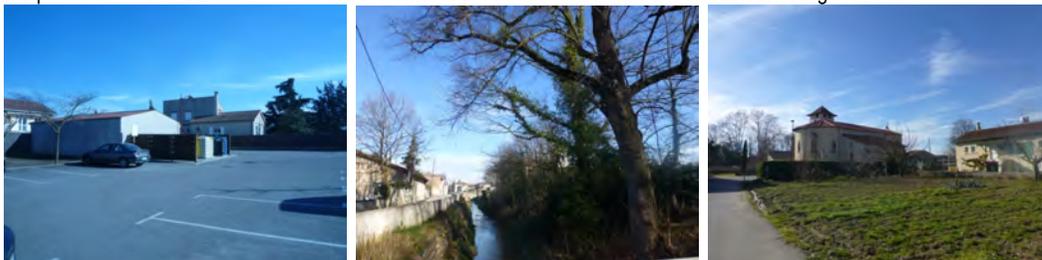
Les édifices majeurs sont :

- La commanderie du XIIe
- L'église du XIXe
- La mairie couplée avec l'école



Espaces publics

Les places situées autour de la mairies ont été rénovées. Tout le mobilier urbain a une couleur rouge Ral 3004.



Habitat diffus ancien

De nombreuses fermes sont dispersées sur tout le territoire

Urbanisation et bâti récents

Les lotissements sont très nombreux sans lien avec le tissu existant. Ils remplacent peu à peu les anciens vergers et espaces agricoles.

Les bâtiments agricoles récents, essentiellement voués à l'élevage hors sol, sont dispersés dans la plaine.

L'architecture des lotissements est banale : constructions au milieu de leurs parcelles, clôtures hautes, voies en impasse

Document d'urbanisme

La commune s'est dotée d'un PLU depuis 2007, qu'elle révisé actuellement pour aménager une zone commerciale. Le règlement définit une hauteur des constructions de 2 étages maximum

Projets : - Une zone commerciale sur 10 ha avec aménagement d'un rond point sur la RN; commerces (27000m2) 1100 places de parking



- Quartiers d'habitation sur 10 ha aménagés par des opérateurs publics (mixité de l'habitat, voies douces et arborées, bornes électriques – projet de petit collectif de démolition de bâti ancien face à la mairie.

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

Tous les grands points négatifs relevés et préconisations ont été réglés

- Actions sur le bâti : (restauration des façades du bourg), et aménagements des espaces publics
- Finalisation du PLU

Enjeux et problématiques

- Projet de traversée du bourg déterminante pour concilier le caractère urbain et les contraintes d'une RN (étude en cours)
- Préserver les murets en galets en ménageant des cheminements piétonniers larges et bien plantés
- Traiter la traversée de la Joyeuse dans le bourg
- Rénover le bâti ancien en priorité (grosse bâtisse au sud du bourg sur laquelle la mairie a des projets)
- Urbaniser en laissant des espaces verts ouverts
- Relier les lotissements aux autres quartiers, les densifier

Paroles d'élus

L'agriculture (15 sièges d'exploitation) participe à la qualité du paysage. Il risque de changer par rapport aux cultures. De plus en plus de noyers de moins en moins de vergers. Mais sinon il est figé, tout est verrouillé. L'impact sur le paysage est lié à la construction, à l'urbanisation.

On est en zone périurbaine donc on est impacté directement. C'est l'urbanisation qui grignote l'agriculture. On a valorisé la coupure agricole avec la zone AP dans le PLU. On a refait celui ci parce que le POS était plein. Le PLU remet le plus possible l'habitat dans le bourg. Mais on n'a plus beaucoup de dents creuses. Dans l'immédiat, nous avons un gros projet de 160 logements sur 8 ans. On a bien pris en compte la dimension paysagère. Il y aura des espaces collectifs, des voies urbaines, peut-être des bornes pour les voitures électriques. On ne veut pas plus de R + 2, on veut rester à l'échelle du village. Il faudrait prescrire de restaurer les façades et les murets en galets, identité de notre territoire... Le sud est boisé. Les constructions respectent les lieux, elles s'intègrent bien dans la chaîne.

La CAPR nous a fait passer un catalogue pour choisir la couleur du mobilier urbain communal : Bordeaux.

Un projet de zone commerciale de 10ha de ZA. L'aménageur est une très grosse société : ABSIS : des commerces, un gros bricolage, pour la maison... comme au plateau des Couleures. Le parking de 1000 places va être encaissé. Le « Leclerc » est la locomotive.

Les zones boisées sont le long de l'Isère et de la Joyeuse : vélo route. Le bois sert de décharge, dépôt sauvage. Le SCOT va nous aider.

On a le Byr : c'est un canal patrimonial. La MISE ne veut plus qu'on rejette l'eau dans le canal, il est en déshérence à l'abandon.

La CAPR fait le projet de traversée pour 2018-2020 pour la Joyeuse. Il y a un petit pont sur la Joyeuse avec un petit parc. On est coincé sur le BPA par la MISE. 1968 : énorme crue encore dans les esprits et une crue en septembre 2008. La grande agglomération ne veut pas la compétence rivière, mais les communes ne pourront pas la supporter. On est soumis à une grosse pression sur les crues, c'est difficile notamment pour la construction. Ça limite l'urbanisation, gêne les habitants.

L'alignement de platanes sur la RD (3500 véhicules / jour), ça nous coûte plus que ça nous arrange, on doit les élaguer, réparer leur dégâts. Il faudrait pouvoir les abattre ou les tailler plus fort. C'est une identité de la ZA liée à Romans.

Les platanes marquent la transition entre Romans et Saint Paul. C'est la route historique. Les arbres, ça fait partie du patrimoine mais ils sont trop gigantesques. Les voies ne sont plus du calibre des véhicules, problème de convois. J'aimerais que les gens soient plus respectueux du code de la route, on a trop de signalisations voiture qui rendent moches le bord, trop de panneaux.

La voie ferrée va mettre des caténaires, elle va être électrifiée, On a cinq passages à niveau.

On envoie les pétitionnaires à l'architecte conseil

La charte pourrait nous aider sur certains dossiers comme le canal du BTA. Il faut que la charte fasse quelque chose sur les ZA, mais il faudrait que les décisions viennent au moins du député. Là où on peut intervenir, c'est sur les zones commerciales : Il n'y a pas d'harmonie dans les couleurs, on n'a pas la possibilité d'imposer nos choix. A Romans, il y a de plus en plus de bâtiments délaissés, idem Valence. Il faudrait densifier les ZA.

C.21. ROMANS-SUR-ISERE

RDV du 30 janvier 2013 en mairie
Présents : l'adjoint à l'urbanisme D Abel et
C.Mottet directrice service Urbanisme

MAIRE : mr Dresin Tél : mairie

SUPERFICIE : 1100 ha Altitude : 122m/ 291m

Exploitations agricoles : Nb : 37 dont une de 330ha

POPULATION : en 1999 : 32 667 hab- en 2012 : 33 536 hab

DOCUMENTS D'URBANISME : PLU approuvé en 2008

Nb de PC par an

PLH : nb lgts autorisés moyenne par an 265

PATRIMOINE NATUREL :

Znief 1 retenue de Pizanzon, intérêt ornithologique ENS 181

Znief 1 retenue de la Vanelle intérêt ornithologique ENS 179 Les

Balmes de l'Isère ENS 168 richesse botanique

ENS N°Site Natura 2000 des Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère

Rivière : Isère

PATRIMOINE BATI

MHC La collégiale Saint Barnard du XIIIème et XVIème

MHS Chemin de croix dit du grand voyageur, l'église, calvaire et cimetière des Récollets XVIème

- Hôtels de Clérieux, de Coursac, de Framond, Thômé, du puy de Peyrins, immeubles du XV, XVI et XVIIèmes

- La tour Jacquemart XIIème

PRNP :

Le couvent de la Visitation XVIIème

ETUDES PARTICULIERES existantes

- Etat des lieux du patrimoine 1999 Leader 2 Chambaran programme d'innovation rurale Département de la Drôme CAUE 26

- Etude paysagère de la commune de Romans réalisé en 2003 par



Jardin du musée de la chaussure



Parking du centre ville dit 'Place' Jean Jaurès'



Rond point de l'Europe



Photographie aérienne de 1947 (source: IGN)



Rive droite de l'Isère, le centre historique de Romans



Plaine agricole



Structures paysagères



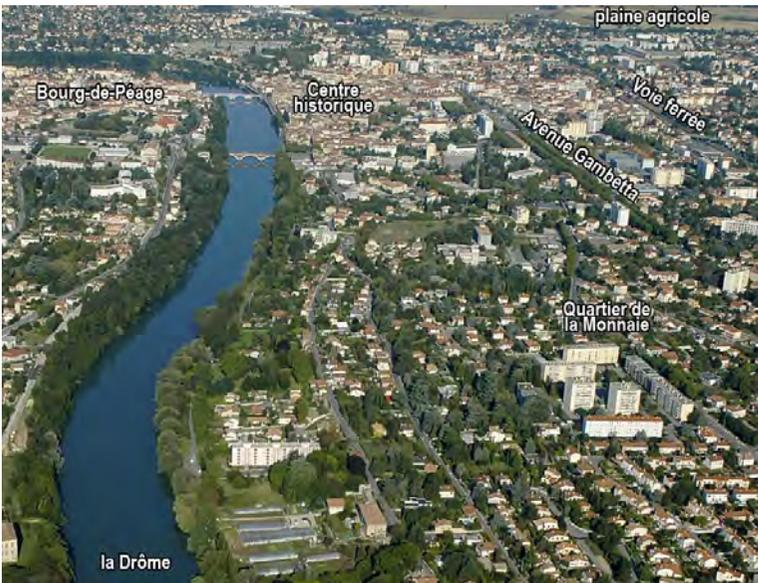
Vue sur la còtière et les Balmes au nord-ouest. Au premier plan, travaux de l'actuelle rocade de contournement.



Est romanais, vue sur les stades: repères majeurs des tours de la Monnaie et des alignements de platanes de la D92N



L'Isère vue vers l'Est et le Vercors



Romans-sur-Isère: plaine agricole, extension urbaine et centre ancien



ZA ouest, double terre-plein planté et double contre-allée



Entrée ouest de Romans par la route de Tain

Lecture du paysage

Lignes de forces:

- L'Isère
- La còtière et les Balmes
- Le centre ville en terrasses
- Le boulevard du cours Pierre Didier à l'avenue Gambetta

Éléments marquants:

- Logements collectifs de la Monnaie
- La collégiale Saint Bernard
- Les berges de l'Isère
- Les 3 ponts
- Le barrage
- La Savasse

Surfaces représentatives:

- Centre historique
- Extensions urbaines
- Plaine agricole
- La zone d'activité est

Autres:

- Le musée de la chaussure et son jardin
- L'hôpital
- Le Lycée horticole Terre d'Horizon

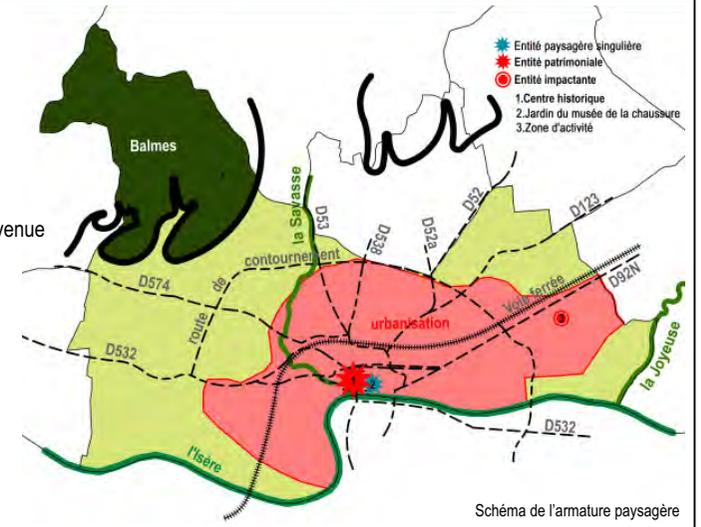


Schéma de l'armature paysagère

Evolution du paysage

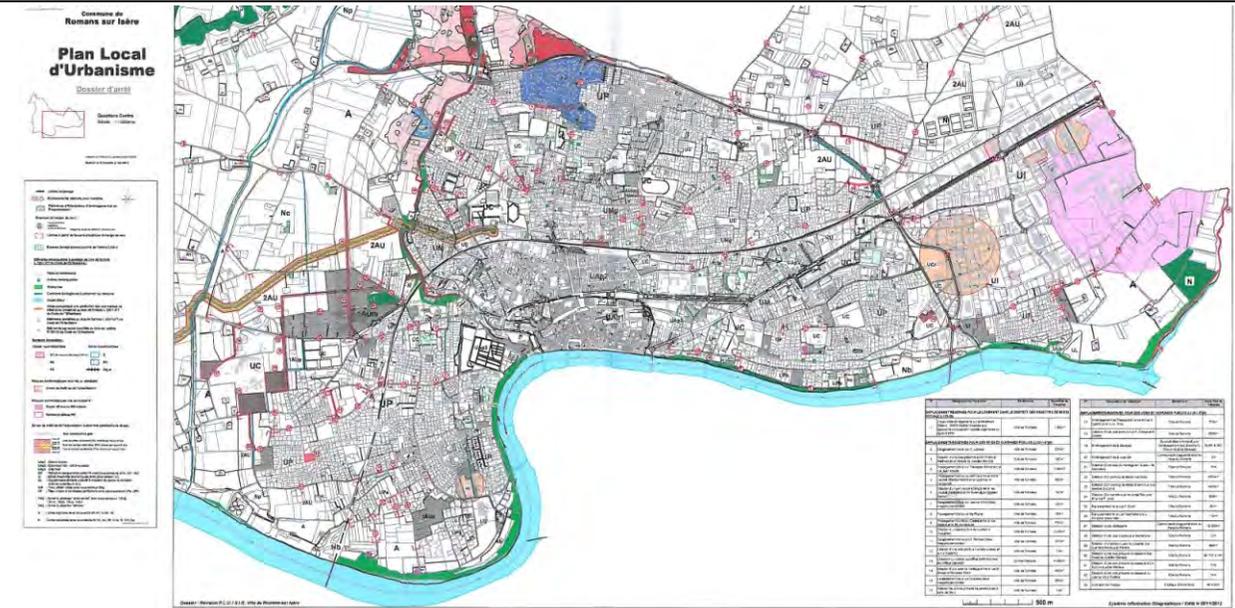
d'après l'étude de l'ADASEA, nos comparaisons d'orthophoto et les paroles d'élus

- Diminution de la surface agricole
- Etalement urbain d'envergure dans la plaine agricole
- Rocade de déviation terminée
- Réhabilitation du quartier de la Monnaie
- Revalorisation des berges de l'Isère
- Le PLU et son PADD prévoient de mettre en avant les aménagements paysagers (berges, franges urbaines, entrées de ville...)

Enjeux et problématiques

- La rocade apparaît-elle comme une limite à l'urbanisation pour le futur?
- Maintenir une continuité agricole entre la rocade et les Balmes
- Eloigner les constructions des berges de l'Isère
- L'espace public est généralement dédié aux véhicules plus qu'aux piétons, le stationnement est un enjeu
- Prolonger les aménagements des berges
- Intégration paysagère des zones d'activités et des zones pavillonnaires
- Traitement paysager des franges urbaines et des entrées de ville
- Valoriser le rôle de l'arbre en ville

ROMANS SUR ISERE Problématiques architecturales et de développement urbain



Extrait du PLU

La commune au sein du territoire

Romans sur Isère est la ville centre de la CAPR.

Implantée sur les rives de l'Isère, la ville et sa plaine sont étroitement liés sur le plan historique, agricole et commercial. Située sur cette grande voie de passage naturelle entre les Alpes et la vallée du Rhône la ville a bénéficié de sources d'eau abondantes provenant des collines, d'un sous-sol en molasses fournissant les pierres de construction, du vent pour les moulins ce qui a favorisé un développement industriel autour de la tannerie et du drap. L'industrie de la chaussure de luxe fut prospère jusque les années 1980.

Morphologie urbaine

La ville s'est érigée sur les différentes terrasses qui se sont étagées le long de l'Isère. En limite des berges, la ville médiévale offre un tissu serré regroupé autour de la collégiale Saint Barnard, quartier riche en hôtels particuliers. Les anciens remparts devenus boulevards au XIXème ont délimité la ville moderne orthogonale, de la fin du XIXème jusqu'à la voie de chemin de fer. Aujourd'hui la ville est étendue jusqu'aux déviations, avec un tissu pavillonnaire ponctué d'équipements publics. A l'est, la cité jardin Jules Nadi (1924) et le grand ensemble de la Monnaie (1963) se construisent à l'écart du centre. A l'extérieur de la rocade, une vaste zone d'activités marque l'entrée de la ville Est.

A l'ouest l'hôpital et centres commerciaux annoncent l'entrée de la ville.

Image du bourg dans le paysage

La ville est vue essentiellement des rives de l'Isère, en particulier de Bourg de Péage. En premier plan, un front urbain médiéval posé sur le socle des berges avec comme point focal la collégiale et le vieux pont. En arrière plan, l'horizontalité des toitures s'étage le long de la pente, ponctuée par la tour Saint Jacques.

En s'éloignant de la ville, les tours du quartier de la Monnaie constituent des émergences sur un paysage plus large.



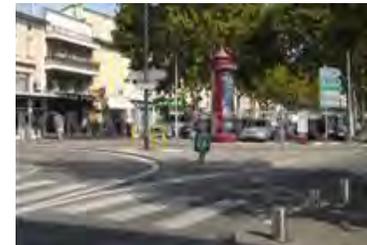
La ville médiévale



Les faubourgs



La ville fin XIXème



Aujourd'hui, les boulevards et l'entrée de ville Est sur la zone commerciale

ROMANS SUR ISERE Problématiques architecturales et de développement urbain

Bati traditionnel urbain

Le centre ancien possède un patrimoine très riche. Site Inscrit depuis 1982, il fait partie des 4 secteurs de l'AVAP. Ce noyau historique est relativement préservé grâce à ces protections.

Le tissu urbain médiéval est composé est composé de hautes bâtisses en mitoyenneté **construites en molasse taillée pour les plus riches et les plus modestes** ont des maçonneries hétéroclites de galets, molasses... etc destinées à être enduites. Le tissu XIXème situé entre les boulevards et la gare est construit en pierres taillées de Crussol et Saint Restitut avec de belles ferronneries (garde-corps, défenses...)



Extrait du PLU protections MH et AVAP

Les édifices majeurs sont :

- La collégiale Saint Barnard du XIIIème
- L'église, calvaire et cimetière des Récollets XVIème
- La tour Jacquemart du XIIème
- Le couvent de la Visitation devenu musée de la Chaussure
- La mairie du XIXème
- De nombreux hôtels particuliers renaissance dont certains inscrits, jalonnent le centre ancien. Ils comportent souvent des cours intérieures avec des galeries ouvertes.



Espaces publics

La commune a aménagé de nombreux espaces publics qui émaillent la ville. Les berges de l'Isère sont en cours d'aménagement au niveau du centre ancien.



Urbanisation et le bâti récents

Il s'est constitué de quartiers pavillonnaires relativement denses. L'habitat intermédiaire y est présent depuis plus de 30 ans. Le quartier de la Monnaie est en cours de rénovation dans le cadre de l'Anru.



Document d'urbanisme

Le PLU a été approuvé en 2008.

De nouveaux secteurs d'urbanisation s'ouvrent à l'Est dont la ZAC du Millenium qui regroupe habitat, commerces et activités.



Projet de ZAC « le Millenium »

Bilan de ces 10 dernières années par rapport aux préconisations définies par l'étude Adasea

L'ensemble des préconisations ont été prises en compte :

- Pour le patrimoine bâti :
 - Opération Façades depuis 2000
 - Assistance architecturale et urbaine (Christian Chambon architecte)
 - Mise en place de la ZPPAUP puis de l'AVAP
- Orientation de la commune vers des études urbaines, environnementales et permis d'aménager plus précis et opérationnels sur les nouveaux quartiers et friches industrielles.
- Limitation des zones commerciales

Enjeux

- Objectifs de l'Avap : maintenir les familles et les commerces dans le centre ancien : soutenir la rénovation des îlots enclavés, les revitaliser - Favoriser l'adaptation du bâti ancien aux modes vie actuels (surélévation et extensions contemporaines, intégration énergies renouvelables, terrasses en toiture...)
- Objectifs du PADD : densifier et qualifier les zones d'activité et les entrées de ville (revoir la question publicitaire)
- En périphérie, promouvoir un habitat plus dense, privilégier l'habitat intermédiaire, des espaces publics de qualité ---
- Relier les quartiers par des voies piétons et cycles - Aménager les friches industrielles
- Qualifier les franges urbaines avec les espaces agricoles en les singularisant
- Mettre en valeur les berges de l'Isère sur l'ensemble de la commune
- Une architecture et des aménagements non spectaculaires au service de la qualité de vie , du quotidien
- Promouvoir les énergies renouvelables

Paroles d'élus Réponse au questionnaire

Question 1 En quoi l'architecture et son paysage urbains représentent-ils une valeur importante pour votre territoire ?

Le patrimoine bâti urbain de Romans fait l'objet de diverses protections, en particulier sur le centre ancien (comme tels dans le PLU.

Question 2 En quoi l'architecture et le paysage de votre commune vous paraissent-ils particuliers ?

Voir extrait du rapport de présentation fourni en PJ qui traduit les éléments particuliers du patrimoine paysager et architectural de la commune.

Question 4 Avez-vous réalisé des actions que vous considérez comme exemplaires du point de vue de l'architecture et du paysage ?

- Travail continu de sensibilisation / pédagogie / conseil avec l'architecte-conseil de la commune sur les projets privés et communaux.

- Opération façades jusqu'en 2012 : mission de conseil et de suivi des ravalements de façades par une architecte-coloriste.

- Mise en place d'une charte terrasses et devantures commerces (en cours).

- Etudes urbaines : étude urbaine pour l'aménagement de l'entrée de ville.

- Projet d'aménagement d'espaces publics : requalification des quais de l'Isère (en cours), de la place J. Jaurès et boulevards (à venir).

Question 5 A travers votre expérience, quelles sont les difficultés qui font obstacle à une meilleure prise en compte du patrimoine architectural existant et de sa qualité ?

- Manque de qualification / sensibilité des acteurs intervenant sur le patrimoine

- Difficultés financières pour mettre en oeuvre un projet qualitatif

- Temps d'études architecturales trop court

Question 6 Pouvez-vous formuler une ou plusieurs propositions qui faciliteraient la prise en compte du paysage et de l'architecture dans l'action publique ?

- Renforcer l'action des architectes-conseil ou les prestations d'AMO dans le suivi des autorisations d'urbanisme et en amont pour accompagner les collectivités et leurs services dans la recherche de qualité architecturale et de solutions techniques.

- Développer des outils de cadrage pour accompagner les pétitionnaires dans la mise en oeuvre, type chartes, règlements...

- Développer des actions de sensibilisation architecturale et paysagère à destination du grand public, des scolaires, des acteurs de l'aménagement.

Question 8 Qu'attendez-vous de la charte Architecturale et Paysagère engagée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans ?

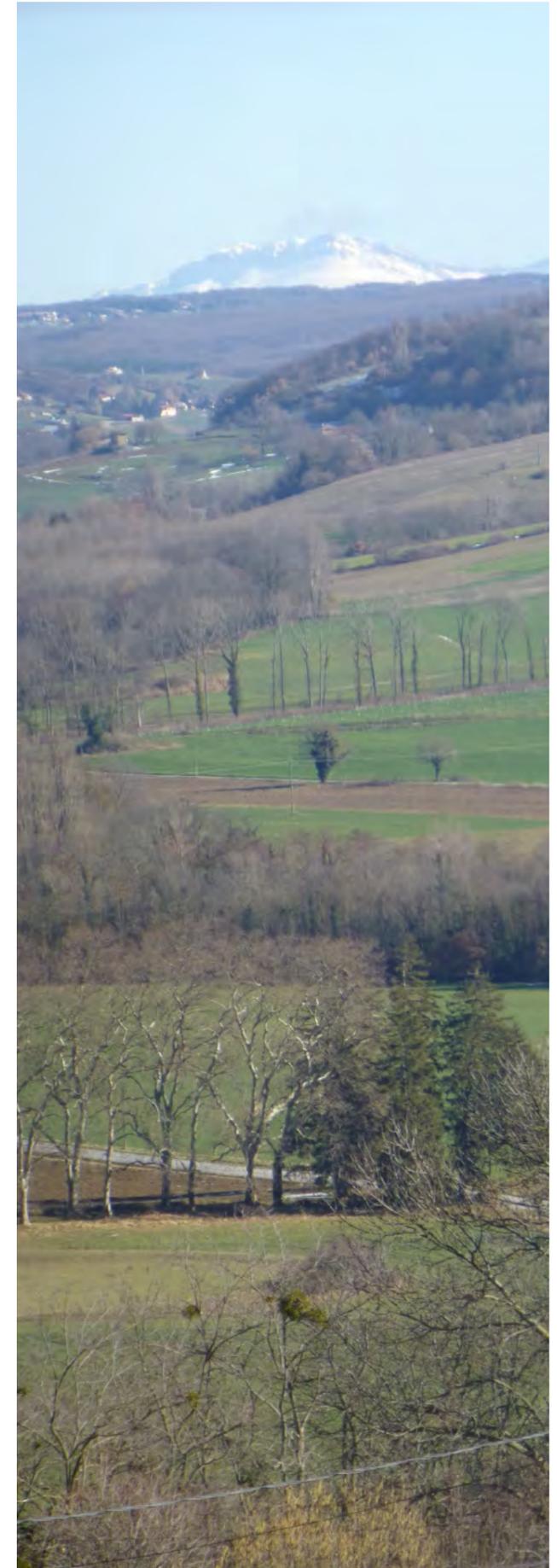
Accompagnement qualitatif, en particulier pour les projets en secteur rural / entrées de ville / zone d'activité, où la collectivité est plus démunie.



Plaine de l'Isère à Chatillon Saint Jean

D. CONCLUSION

DU DIAGNOSTIC



SYNTHESE DE L'ANALYSE PAYSAGERE, URBAINE ET ARCHITECTURALE

A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE ROMANS

Unités paysagère des Chambarans
Unités paysagère des Premières Collines
Unités paysagère de la Plaine de l'Isère

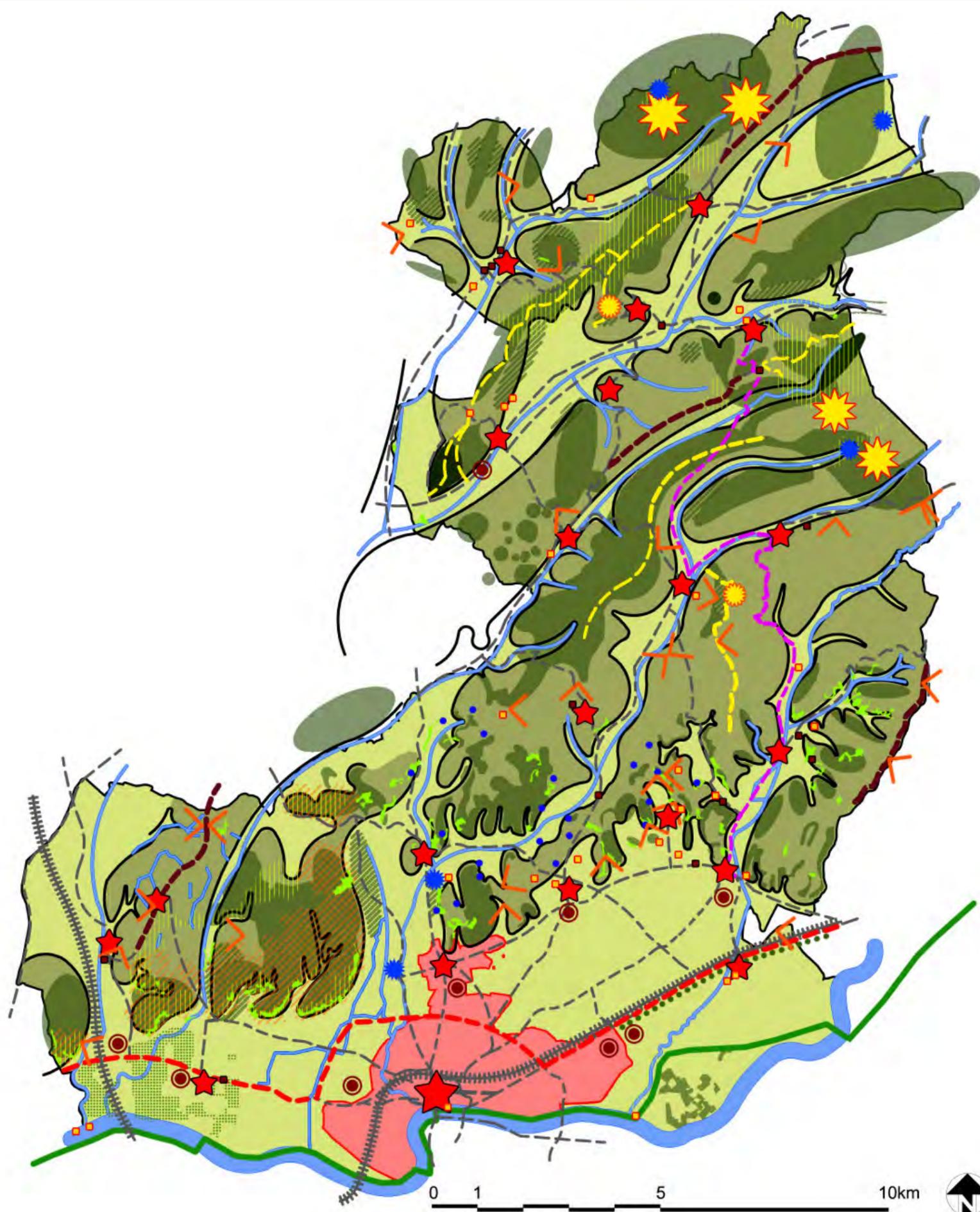
A.1. Contexte administratif et réglementaire Au cœur de grands projets, avec de nombreux acteurs, elle construit son avenir.	<ul style="list-style-type: none"> - Mille feuilles administratives qui ne se superposent pas toujours ou la CAPR apparaît cohérente puisque appartenant à toutes les strates du millefeuille. - Les acteurs ne sont pas toujours en contact entre eux, le cloisonnement des actions est important et il n'y a aucun acteur spécialisé portant la compétence du paysage. - Le projet de la 'Grande Agglo' (SDCI) en cours d'élaboration engendre une situation attentiste.
A.2. Contexte territoriale Situation stratégique, la Drôme des collines se situe au sein de grands paysages remarquables	<ul style="list-style-type: none"> - Le grand paysage est marqué par des massifs montagneux remarquables qui sont des éléments identitaires du paysage. - Les axes de déplacements sont des composantes du paysage, ils permettent le rayonnement de la CAPR, marquent des limites mais sont aussi des obstacles. - Le territoire de la CAPR est contrasté et d'une grande diversité paysagère et environnementale. Il existe de grandes différences entre le nord et le sud, différences qui peuvent paraître opposées ou complémentaires.
A.3. Topographie, géologie, occupation du sol Un paysage en mouvement	<ul style="list-style-type: none"> - La topographie et la géologie conditionnent l'occupation du sol - Les collines sont le symbole de ce territoire: un paysage vallonné, en mouvement, une configuration unique qui permet cette diversité de paysages
A.4. Cours d'eau Lien qui accompagne l'urbanité	<ul style="list-style-type: none"> - Relation entre ville et cours d'eau: visibilité, itinéraires de promenade, dans le respect des écosystèmes avec des séquences sensibles: les confluences et les traversées de Romans et de Saint-Paul-les-Romans - Fragilité des ripisylves et de l'espace de liberté des cours d'eau mais une tendance à l'uniformisation des cours d'eau et régression des peupliers noirs
A.4. Gestion des cours d'eau Un sujet maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> - Les syndicats des contrats rivière et la CAPR gère d'une manière complète et méthodique l'ensemble des cours d'eau mais les ouvrages de gestion des crues sont impactants dans le paysage - La qualité et la continuité des zones humides et aquatique est fragile.
A.5. Environnement : Une mosaïque de milieux	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel écologique et biodiversité des espaces naturels faible en plaine et fort dans les collines.
A.5. Trame verte et bleue / réseaux écologiques Une mosaïque de milieux perturbée par l'évolution des pratiques anthropiques	<ul style="list-style-type: none"> - Sites à enjeux: le nord et l'ouest de la CAPR, les continuités humides, les corridors écologiques connectant la plaine aux collines et l'espace agricole entre Romans et Saint-Paul. - Peu de prise en compte des réseaux écologiques dans les PLU: aucun bureau d'étude spécialisé n'a pour l'instant été intégré aux équipes d'urbanistes - Manque de connaissance sur la biodiversité et les milieux permettant leur prise en compte au quotidien et l'élaboration d'actions concrètes
A.6. Agriculture Identité du territoire et composante variable du paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire rural marqué par une agriculture forte et diversifiée dans la plaine comme dans les collines, avec des problématiques distinctes. - Continuités des surfaces agricoles fragiles et application de la loi sur les terres incultes difficile. - Le métier et les rôles de l'agriculteur sont peu connus et reconnus. Pas d'information, de pédagogie... auprès du grand public pour expliquer entre autre que l'agriculteur est un des principaux acteurs du paysage.
A.7. La forêt Un futur grand enjeu à plusieurs dimensions	<ul style="list-style-type: none"> - Des organismes de gestion sont présents, privé comme public. Leur objectif est la diversification et la valorisation de la forêt et de la ressource bois. Ils s'aperçoivent que la connaissance de la forêt pour le grand public est faible - L'enrichissement est notable dans les collines et conduit à augmenter la masse forestière.
A.8. Axes de déplacement et infrastructures Vecteurs de découvertes du paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Les ouvertures visuelles sur le paysage sont importantes et la qualité paysagère des principales routes est faible - Beaucoup de ronds-points, connotation très urbaine, ils sont en train de 'remonter' jusqu'à Montrigaud et Saint-Christophe et le Laris!
A.8. Circulations douces Un autre mode de découverte du paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Des itinéraires nombreux et variés permettant de vivre et de découvrir la Drôme des Collines avec une interface à gérer entre préservation des milieux et gestion de la (sur)fréquentation - Manque d'information et de signalétique
A.9. Grands projets Des travaux en faveur du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Requalification des espaces publics en cours dans de nombreuses communes, pas toujours intégrés dans un contexte rural et - Peu d'information sur les itinéraires de promenades et les grands ouvrages d'art (passerelles)
A.10. Unités paysagères Des territoires en recherche d'équilibre	<ul style="list-style-type: none"> - Unité paysagère des Chambarans: entre (zone 'verte') et développement (urbanisation) - Fragilité de l'unité paysagère des premières collines à cause de la pression foncière. - Les terres agricoles de la vallée de l'Herbasse et de la vallée de l'Isère sont soumises à une forte pression foncière. - Frange urbaine de l'agglomération romaine peu qualitative.
A.10 Structures paysagères Une grande diversité sur un petit territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Coupure urbaine de la plaine agricole de l'Isère à Mours Saint Eusèbe - Lisibilité de la côte boisée entre plaine et collines.

A.11. Traitement des franges paysagères, entre ville et campagne Espace de transition mobile	<ul style="list-style-type: none"> - Franges urbaines liées à l'eau: non bâties elles préservent l'espace de liberté du cours d'eau, alors que bâties elles privatisent les berges, engendrent pollutions, difficultés d'intervention du syndicat rivière et risque d'inondation - Franges urbaines en plaine agricole et en limite routière: limites brutales sans dialogue avec l'agriculture à qui elles tournent le dos - Franges rurales dans les collines: quelques aménagements urbains commencent à se développer et apparaissent comme éléments dévalorisants dans un contexte paysager de grande qualité.
A.12. Traitement des entrées Marqueur identitaire, effet vitrine, fragilité	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les Chambarans le caractère rural est préservé - Dans les premières collines les ouvertures sur le paysage sont en train de disparaître - Dans la vallée de l'Herbasse les franges agricoles sont impactantes - Dans l'agglomération romaine les franges urbaines sont impactantes
A.13. Accompagnement végétal Hier marqueurs identitaires, aujourd'hui facteurs de banalisation des paysages	<ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine arboré est peu connu, ni inventorié ni valorisé. - Les professionnels du paysage sont peu sollicités et il n'existe pas de structure de conseil en matière d'utilisation des plantations et de leur gestion. - Le bâti neuf est rarement accompagné de plantations cohérentes - La CAPR favorise et subventionne la plantation de haies
B.1.1 Le patrimoine urbain Des repères marquants dans le paysage 3 types de bourgs ruraux ; sur crête, versants et en plaine	<ul style="list-style-type: none"> - Altération des paysages urbains qui sont absorbés ou brouillés par l'urbanisation récente - Développement anarchique de maisons individuelles et de lotissements sur les coteaux, le long des routes et en plaine, banalisation de l'architecture, absence d'espaces publics et de transition - Développement de zones d'activité aux entrées de ville, sans aménagement qualitatif - Déplacement des commerces sur les routes à l'extérieur des centres, sans aménagement qualitatif - Manque de liaisons douces entre les quartiers
B.1.2 L'urbanisation, les espaces publics et de l'architecture, impact sur le paysage	<ul style="list-style-type: none"> - La pression urbaine s'est exercée différemment selon des entités et les facilités d'accès par les routes. - L'entité des 1ères collines a été la plus soumise à cette pression.
B.1.3 Les zones d'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation excessive de foncier au dépend des terres agricoles, renforcée par le besoin en stationnement - Implantation le long des routes pour des raisons de facilités d'accès et de visibilité, souvent en entrées de ville devenues peu qualifiantes ou en premier plan, vues des routes - Limites avec la route d'accès et voiries non traitées (arrière de bâtiments, stockage etc..) - Surfaces de stationnement importantes sans traitement qualitatif, imperméabilisation des sols
B.2.1 Un patrimoine majeur méconnu Châteaux, maisons fortes et églises	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire maillé de châteaux, maisons fortes et églises en relativement bon état - Pas d'inventaire et peu d'étude - Le CG 26 et le CAUE commencent une étude du patrimoine de la Drôme des collines pour une publication - Les communes montrent l'exemple : Des restaurations et reconversions réussies
B.2.2 Le bâti traditionnel des bourgs, hameaux	<ul style="list-style-type: none"> - Des matériaux de construction extraits du sol : molasses, galets, terre, des toitures avec des croupes - Peu d'ensembles homogènes en bon état, hormis à Romans.
B.2.3 Le bâti agricole dispersé Il était voué à l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Des techniques traditionnelles sont peu connues et artisans peu nombreux. - L'Opérations façades de 2000 à 2012 menée par la CAPR bénéfique pour la plupart des communes. - Des matériaux de construction extraits du sol : molasses, galets, terre, des toitures avec des croupes - Encore lié à l'activité agricole dans les Chambarans, rénové dans les ères collines et reconverti dans la plaine de l'Isère
B.3. Les espaces publics Lieu de vie, site à enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - L'espace public d'aujourd'hui s'est constitué pour les véhicules et le transit, il est rarement investi par la population, les terrasses de café... et les espaces plantés sont peu nombreux - Le manque de lien entre l'espace public et les habitants est un sujet d'actualité dans les mairies. - Chaque commune doit penser son identité de son espace public en fonction de sa morphologie urbaine, de son échelle de bourg et de son unité paysagère.
B.4.1 Le bâti récent L'habitat individuel dispersé et en lotissement	<ul style="list-style-type: none"> - Les constructions de pavillonnaires n'ont pas de lien entre elles et ne participent pas à définir des espaces publics ni des ensembles urbains - Les entrées de ville sont devenues des « couloirs » fermés par les clôtures des lotissements. - Les communes se sentent démunies face à cette banalisation et manquent d'outils réglementaires.
B.4.2 L'architecture contemporaine	<ul style="list-style-type: none"> - Elle correspond aux modes de vie actuels, ont une relation forte au paysage par les baies vitrées plus grandes, sont plus économes sur le plan énergétique (compacité, isolation extérieure etc...) - Des points à débattre : améliorer la prise en compte du paysage, intégration des capteurs solaires, et panneaux photovoltaïques
B.4.3 L'habitat intermédiaire Une alternative à l'étalement urbain	<ul style="list-style-type: none"> - Ce type d'habitat s'est développé dans les années 1970 en périphérie des villes et villages. Intégré dans les jardins qui ont poussé depuis, il est peu visible et bien intégré. - Il a disparu depuis au profit des maisons individuelles. Il commence à réapparaître dans le logement social et l'accession privée. Il y a sur le territoire de la CAPR peu d'exemples de référence si ce n'est urbains situés à Romans.
B.4.4 Les bâtiments agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Ces constructions sont moins visibles si elles sont implantées de façon judicieuse par rapport à la pente et si elles sont accompagnées de plantations.



CARTE DE SYNTHESE

de l'analyse paysagère, urbaine et architecturale



CIRCULATIONS

- - - Axe majeur est-ouest (contournement de Romans)
- - - Routes principales
- - - Routes de crête
- - - Route remarquable (DDT)
- ### Voie ferrée
- Itinéraire de la vélo-route ViaRhôna
- Sentiers de crête (Feytas)

VUES ET PERCEPTIONS

- ~ Lignes structurantes du territoire
- ∟ Vues remarquables

VEGETATION

- Boisements majoritairement feuillus
- Boisements de conifères
- ▨ Friches
- L'Isère/ripisylve
- Ruisseaux majeurs/ripisylves
- ... Alignement de platanes sur D92N
- Fruitiers à fleurs

GRANDES ENTITES PAYSAGERES

- Collines
- Plaine et vallées
- Ensemble urbain

ENTITES PAYSAGERES PONCTUELLES

- ★ Bourgs
- Zones d'activités impactantes
- ☀ Entités architecturales repères (tours)
- Caves et baumes
- ☀ Projets d'éoliennes
- Entités impactantes
- Entités patrimoniales

ENVIRONNEMENT

- ▨ Site Natura 2000
- ▨ ZNIEFF 1
- Pelouses sèches
- ★ Etangs à protéger et valoriser

SYNTHESE DE L'ANALYSE PAYSAGERE, URBAINE ET ARCHITECTURALE A L'ECHELLE DES UNITES PAYSAGERES

	Unités paysagère des Chambarans	Unités paysagère des Premières Collines	Unités paysagère de la Plaine de l'Isère
Grand paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage rural de grande qualité paysagère, préservé et qui a peu évolué malgré quelques constructions isolées sans qualité. Les abords des bourgs sont de qualité et les cours d'eau qui les traversent ou passant à proximité bénéficient de leur espace de liberté naturel. - Les tours de Montmiral et Miribel sont des repères importants dans le paysage - Les clôtures en piquets de châtaigniers sont des éléments patrimoniaux, structurants et identitaires - Le patrimoine arboré est conséquent mais il n'est pas identifié. - La biodiversité est importante. Les milieux sont relativement préservés d'impact anthropique. - Fermeture des paysages : plusieurs causes et un effet. Non disponibilité du foncier agricole et disparition du pâturage et de l'élevage qui engendrent une fermeture progressive du paysage, tout d'abords sur les crêtes puis les pentes non mécanisables. Particulièrement visible au nord ouest - Implantation d'éoliennes: nouvelle identité pour la CAPR et les communes concernées. Eléments repères, elles marqueront la limite nord de la CAPR 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage de qualité marqué par une agriculture diversifiée mais impacté par endroit par la diminution des petites unités de productions et l'étalement pavillonnaire - Secteur de nombreuses caves et baumes, éléments identitaires, en rapport direct avec le paysage et sa composition géologique et son histoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage agricole de qualité, marqué par ses vergers, emblèmes de la plaine et ses grandes cultures à perte de vues séquencé par un paysage à coulisses, de bosquets et haies. - La côtière est de grande qualité, relativement préservée malgré quelques séquences ou elle se trouve mitée par une urbanisation diffuse, qui nuit considérablement à sa cohérence et sa singularité - La vigne, en voie de disparition, apparaît comme un vestige identitaire
Paysage dans les bourgs, villages et ville	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de nombreux jardins potagers sur les pourtours des bourgs, ils sont des liens entre le bourg et le paysage, que ce soit des champs, cours d'eau ou bois. Les bourgs sont perméables et ouverts sur la campagne. - Apparition des premières composantes urbaines dans ce monde rural : les ronds-points et le traitement trop routier des axes de déplacement, les maisons individuelles et leurs haies de cyprès et murs de clôture (moellons) - Les lieux de stockage des déchets sont souvent visibles et installés aux entrées de bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte pression foncière. Disparité importante entre certains bourgs qui la subissent et d'autres n'ont pas évolué. Apparition de franges urbaines dans un paysage encore rural. - Beaucoup de constructions de logements individuels, parfois dispersés, sans réflexion d'ensemble, sans intégration paysagère et avec peu de relation au bourg - La rupture de l'urbanisation entre Mours et Peyrins est importante et participe au maintien du caractère rural de Peyrins. - Les lieux de stockage des déchets sont souvent visibles et installés aux entrées de bourgs ou sur les routes principales 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte pression foncière pour toutes les communes, étalement urbain important sans intégration paysagère. Perte de lisibilité des entités anciennes des bourgs - Les franges urbaines et les entrées de bourgs et de ville sont sans cesse repoussées, sans traitement paysager, elles sont souvent brutales. Ces entrées sont uniquement destinées aux utilisateurs de la route. - Faible qualité des espaces publics et des accotements ou la nature en ville 'na pas trouver sa place laissant place aux véhicules motorisés. Inexistants dans les lotissements qui fleurissent en nombre. L'espace public est généralement dédié aux véhicules plus qu'aux piétons - Les cours d'eau dans les bourgs ou aux abords sont des atouts identitaires des bourgs
Routes et chemins	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines routes ont un caractère patrimonial (route de crête et belvédère) et permettant de découvrir le paysage en offrant des panoramas sur le lointain. - Les feytas, chemin de crêtes, sont typiques et très empruntés par les locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Les routes permettent des dégagements visuels mais certaines sont peu qualitatives (de Mours à Peyrins) voir dangereuse pour les piétons/cycles et perdent leur caractère rural. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les routes sont très fréquentées, la plupart de faible qualité car les accotements ne sont souvent pas traités et pas d'aménagement paysager. La vitesse est importante, ces routes sont dangereuses car les traversées de bourgs ne sont souvent pas distinguées par des aménagements de séquence routière différente. L'alignement de platanes de Romans à Saint Paul est remarquable. - La voie ferrée est une rupture à Clérieux alors qu'à Saint Paul elle se confond avec la RD
Bâtiments agricoles et d'activités dans le paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Les bâtiments agricoles, notamment les grands poulaillers sont impactants dans ce paysage vallonné, par leur taille, leur couleur et ne bénéficiant d'aucun accompagnement végétal permettant de les intégrer, ils sont isolés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les bâtiments agricoles, notamment les grands poulaillers sont impactants dans ce paysage vallonné, par leur taille, leur couleur et ne bénéficiant d'aucun accompagnement végétal permettant de les intégrer, mais moins isolés que dans les chambarans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ZA sont nombreuses et désastreuses du point de vue du paysage, peu qualitative, l'espace public n'est pas traité, tout comme les clôtures... Si elles s'implantent en continuité du tissu urbain, celle de Clérieux qui se trouve isolée dans un paysage agricole de qualité ou les vergers subsistent, apparaît comme un non sens. - Les bâtiments agricoles de faibles qualité sont impactants dans le paysage mais cette configuration de plaine en les rends pas visibles de loin. Ils deviennent dévalorisant quand ils s'implantent dans des lieux stratégiques comme les entrées de bourg par exemple
Patrimoine et développements urbains	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté actuelle de construire selon le souhait des demandeurs : grandes parcelles avec points de vue lointains, en dehors des bourgs trop enclavés et manquant de visibilité - Manque de foncier disponible dans les bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression urbaine exercée en périphérie des bourgs, le long des routes - Centres anciens délaissés au profit de la périphérie. - Banalisation des entrées de ville devenues illisibles - Des fronts urbains incohérents, - Clôtures rompant le lien physique et visuel au territoire agricole, et à l'espace public, - Des lotissements sans structure urbaine avec un langage architectural pauvre. 	
Le bâti traditionnel des bourgs et hameaux	<ul style="list-style-type: none"> - Encore liées aux activités agricoles, les fermes restent relativement homogènes et entretenues, hormis les annexes en pisé qui se dégradent 	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a peu de bâti traditionnel abandonné hormis les séchoirs et les baumes 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la plaine de l'Isère, les anciennes fermes ont été en général reconverties en habitations bien entretenues. Avec les clôtures, le lien avec la campagne a disparu et les jardins se sont banalisés.
Patrimoine agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Encore lié aux activités agricoles, les fermes restent relativement homogènes et entretenues, hormis les annexes en pisé qui se dégradent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a peu de bâti traditionnel abandonné hormis les séchoirs et les balmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les anciennes fermes ont été en général reconverties en habitations bien entretenues. - Avec les clôtures, le lien avec la campagne a disparu et les jardins se sont banalisés.

Bilan à travers les conclusions de l'étude de l'Adasea réalisée en 2002

Ce bilan a été réalisé avec les élus de chaque commune lors de nos rencontres. Il nous a permis de faire le point sur ce qui avait été réalisé depuis 10 ans et de connaître les difficultés

Les problématiques et préconisations sur chaque commune portaient sur :

- L'engagement des communes dans des documents d'urbanisme
- La lisibilité de l'espace rural
- L'intégrité de l'espace agricole
- Lutter contre l'enfrichement
- Préserver les structures végétales (haies, alignements d'arbres...)
- La rénovation du bâti traditionnel
- Identité et qualité du bâti et des espaces publics
- Création de logements sociaux
- Des points noirs paysagers (entrées de ville, zones artisanales, décharges...)

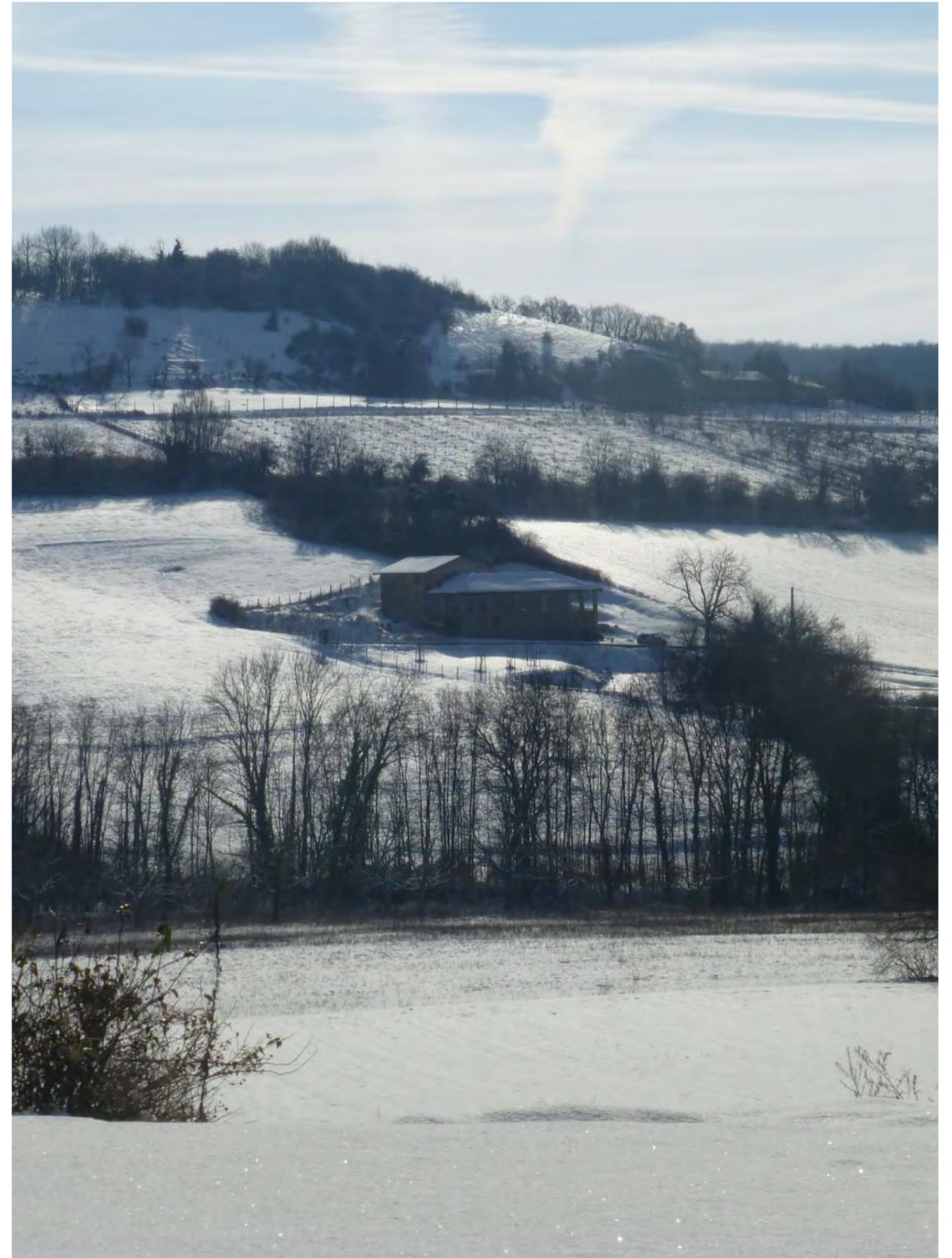
Des efforts considérables ont été réalisés par les communes, pour aménager et améliorer leur cadre de vie et notamment avec l'aide de la CAPR pour l'enfouissement des réseaux, la rénovation des façades, l'assistance architecturale, la plantation de haies....

De nombreux points négatifs relevés et préconisations ont été réglés :

- Engagement de la plupart des communes dans des documents d'urbanisme
- Actions sur le bâti : restauration des façades des bourgs
- Aménagement des espaces publics
- Restauration des églises et rénovation des mairies
- Construction de logements sociaux
- Réalisation de chaufferies bois pour les bâtiments et logements communaux dans les Chambarrans
- Enfouissement des réseaux
- Suppression des enseignes publicitaires
- Signalétique des rues et quartiers
- Amélioration des abords de ferme
- Intégration des bâtiments agricoles
- Aménagement des lieux de stockage des déchets
- Favoriser le maintien et le retour des jardins potagers

Cependant leurs difficultés demeurent pour :

- Lutter contre la banalisation de l'architecture et des paysages (liés surtout aux lotissements). L'effort de la CAPR pour la restauration des façades des bourgs doit être prolongé.
- Conserver l'ouverture du paysage: les élus ne peuvent lutter contre l'enfrichement malgré une volonté forte de maintenir leur tissu agricole.
- Sensibiliser les propriétaires non agriculteurs mais propriétaires de terrains agricoles à entretenir leurs terres et inciter à la location de ces parcelles
- Utilisation d'espèces végétales locales et variées lors de toutes plantations notamment pour les haies
- Soigner l'image des jardins potagers
- Gestion forestière pour des peuplements plus riches et variés



Le Chalon

ENJEUX - CAPR

Les grandes questions/intentions pour demain

PAYSAGE et ENVIRONNEMENT

- Améliorer la connaissance (patrimoine arborée, flore, faune...)
- S'adresser à des professionnels du paysage pour l'intégration des nouveaux quartiers, les espaces et équipements publics, les ZA, la gestion des franges et des entrées de bourgs: Intégrer un paysagiste conseil au sein de la CAPR
- Intégrer la notion de développement durable (durabilité, entretien différencié..)
- Préserver et valoriser les cours d'eau, notamment dans leur séquence urbaine

AGRICULTURE

- Préserver la qualité paysagère générée par l'agriculture (sachant qu'elle est régie par la PAC) en préservant les continuités agricoles, les terres agricoles... et en gérant les interactions et frontières entre l'agriculture, l'urbanisation et les infrastructures.
- Agir au quotidien sur les relations, échanges, communication avec et en faveur des agriculteurs pour notamment valoriser la profession

FORET

- La filière bois et la gestion des forêts est un des facteurs pour anticiper de la mutation des paysages, compte tenu de la régression de l'agriculture et de l'augmentation des boisements. Réunir l'ONF, le CRPF et les associations pour former une équipe de partenaires agissant en faveur de la charte.

URBANISME

- Rénover les centres anciens des bourgs, les espaces publics et maintenir leurs activités
- Limiter l'étalement urbain et les lotissements par le biais des procédures d'urbanisme
- Favoriser l'habitat intermédiaire et les opérations groupées
- Maîtriser la qualité des zones futures d'urbanisation par des orientations précises
- Renforcer le lien entre les centres anciens et les extensions urbaines ainsi qu'avec le paysage
- S'appuyer sur la qualité des espaces publics pour revitaliser les bourgs, requalifier les quartiers récents et qualifier les futurs
- Sortir de la logique « tout voiture », redonner sa place à la végétation
- Densifier les zones d'activité existantes
- Concevoir les axes de déplacements, déviations comme composantes du paysage à part entière
- Renforcer le conseil architectural et paysager
- Le PLU INTERCOMMUNAL : une perspective pour une gestion durable, raisonnable et solidaire du territoire

ARCHITECTURE

- Inciter les communes et les particuliers à la rénovation, reconversion et entretien du patrimoine urbain et rural
- Privilégier l'architecture bioclimatique et favoriser l'intégration des énergies renouvelables
- Favoriser une démarche architecturale sensible et respectueuse de l'environnement rural et urbain
- Améliorer le dialogue entre minéral et végétal
- Renforcer le conseil architectural

COMMUNICATION

- Prévoir une animation de la charte
- Fédérer tous les acteurs du territoire
- Améliorer, synthétiser et faciliter l'information sur le territoire (signalétique, itinéraires, lieux d'intérêt...)

ENJEUX PARTICULIERS

Pour chacune des entités paysagères

Unité paysagère des Chamabrans

- Préserver le caractère rural et l'identité paysagère des bourgs
- Anticiper la mutation du paysage par l'étalement de la forêt en valorisant les bois comme ressource économique mais aussi comme lieu de loisirs
- Permettre un développement urbain raisonné et à l'échelle des bourgs et permettre la densification des hameaux
- Maintenir le paturage donc l'élevage. Est ce possible?

Unité paysagère des Premières Collines

- Maîtriser le développement urbain en évitant les inégalités entre communes
- Intégrer les nouveaux quartiers et les lotissements: intégration paysagère, fonctionnelle et sociale. Retrouver du lien grâce à l'espace public.
- Protéger les ouvertures visuelles depuis les bourgs sur le paysage

Unité paysagère de la plaine de L'Isère

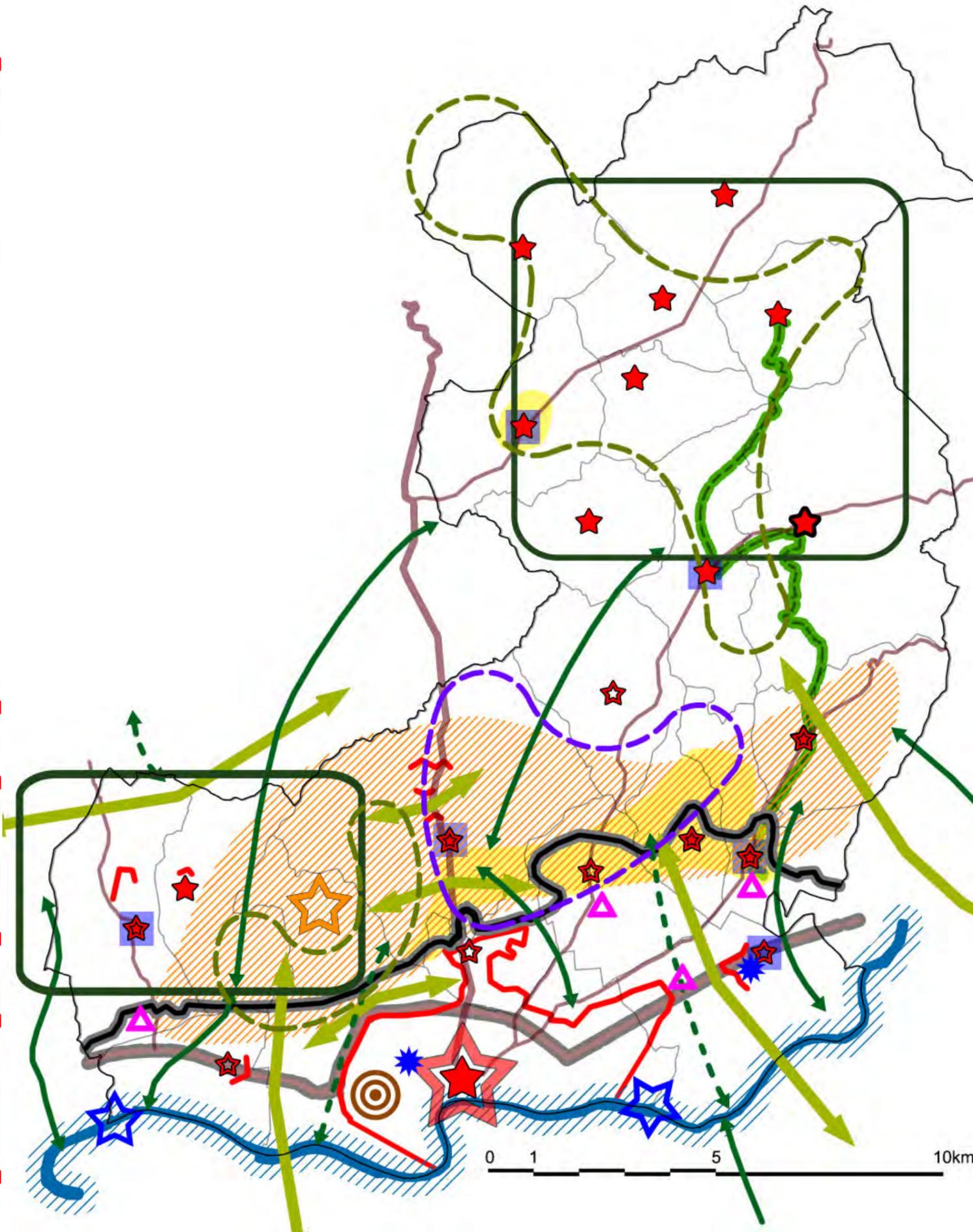
- Préserver la cotière boisée
- Eviter l'étalement urbain.
- Gérer les franges urbaines
- Aménager les axes de communication
- Valoriser le rôle des végétaux et plus particulièrement des arbres dans les villes et villages
- Intégrer au paysage les zones d'activités
- Requalifier de l'espace public

CARTE DES ENJEUX

UNITE PAYSAGERE DES CHAMBARANS
EQUILIBRE FRAGILE
 ENTRE PAYSAGE PRESERVE ET VIE LOCAL

UNITE PAYSAGERE DES PREMIERES COLLINES
TRANSITION CONFLICTUELLE
 ENTRE VILLE ET CAMPAGNE

UNITE PAYSAGERE DE LA PLAINE DE L'ISERE
CONFRONTATION DIRECTE
 ENTRE L'AGRICULTURE L'URBANISATION LES
 INFRASTRUCTURES ET LE GRAND PAYSAGE



PAYSAGE

- L'Isère et son espace d'influence à préserver
- Confluences avec l'Isère à protéger
- Séquences urbaines des cours d'eau à valoriser
- Soigner la relation du bourg au cours d'eau
- Préserver la lisibilité de la cotière (continuité boisée)
- Espace sensible à l'enfrichement:
Nouvelle vocation forestière à envisager
- Zone à forte densité de baumes et caves à valoriser
- Zone à forte densité d'entités patrimoniales à valoriser

URBANISATION

- Bourg à valeur patrimoniale et paysagère à préserver
- Bourgs ruraux à préserver
- Bourgs à requalifier en périphérie
- Bourgs absorbés par l'urbanisation à requalifier (franges et liaisons)
- Limites d'urbanisation
- Préserver les continuités agro-paysagères
- Maitriser l'intégration paysagère du projet d'urbanisation de l'ouest romanais
- Limiter l'impact des zones d'activités dans la plaine
- Axes majeurs de déplacement à requalifier/aménager
- Valorisation touristique de la route remarquable

ENVIRONNEMENT

- Préserver les réseaux de pelouses sèches
- Préserver les espaces riches en espèces remarquables et menacées
- Préserver les corridors écologiques d'intérêt supra-communal
- Protéger et renforcer les corridors les plus menacés ou dégradés



Saint Bonnet de Valclérieux

Pour répondre aux objectifs de la charte

Faire émerger une culture collective du paysage, de l'architecture et du territoire, donner une identité, favoriser le sentiment d'appartenance à un territoire homogène **ne pourra se faire que par une animation quotidienne et durable** de la charte sur tout le territoire, dans un climat d'échange et d'écoute régulier avec tous les acteurs, en affirmant la complémentarité de ses différences, car ce territoire d'une grande richesse n'est justement pas homogène.

Pour donner aux élus et acteurs de l'aménagement un outil de sensibilisation et de conseil permettant d'accompagner les procédures et projets d'aménagement et de constructions, la charte s'attachera à **définir une méthodologie d'étude, des orientations par entités paysagères** mais en aucun cas un catalogue de solutions préétablies.

Toute réflexion et projet petit ou grand devront s'adapter au contexte territorial. Chaque projet devra être accompagné de professionnels compétents. Le contexte, c'est le paysage, l'architecture et l'urbanisme, mais c'est surtout ceux qui y vivent et y travaillent.

Prochaines étapes après le diagnostic

- Orientations générales et par entités
- En quelques mots, définition de l'identité 'Drôme des Collines' dans la CAPR
- Définition de la charpente paysagère
- Définition des orientations, des objectifs et des moyens pour les atteindre
- Proposition d'outils pour faire vivre la charte



Le Chalon

BIBLIOGRAPHIE

- Projet de territoire du Pays de Romans – 2009 – Setec Organisation
- Charte pour un habitat durable en Drôme – 2007 – Département 26
- Aménager et habiter un territoire de qualité – Habitat et Urbanisme – guide à l'usage des élus de la Drôme – 2008 – Département 26
- Balade au cœur du centre historique de Romans – 2008 – Ville de Romans
- Enjeux fonciers habitat - 2008 – Syndicat mixte de la Drôme des Collines/Adequation/SAFER
- Diagnostic territorial – tome 1 – Etude générale – 2003 - ADASEA
- Diagnostic territorial- tome 2- Etude Paysagère – 2003 - ADASEA
- Diagnostic agricole du territoire – 2003 - ADASEA
- Base de données SIG de la CAPR
- Bilan PLH 2009/2011 - CCPR-CCCBDP
- PLH Annexe 2- Pays de Romans – Fiches assemblées - 2009/2011 - CCPR-CCCBDP
- Diagnostic des abords de ferme – 2005 – CAUE
- Les 7 familles de paysages en Rhône-Alpes – DIREN
- SCOT Etat initial de l'environnement, diagnostic thématique et PADD– 2012 (en cours d'élaboration)
- Contribution au diagnostic du SCOT, volet Paysage et formes urbaines – 2012 – CAUE 26 et 07
- Synthèse des diagnostics des émissions de gaz à effet de serre réalisés sur les 21 communes, la communauté de communes du pays de Romans et l'office de l'habitat– 2010 – Inddigo
- Schéma éolien de la Drôme, résumé – 2007 – Abiès, Atelier Faurer-Turner
- Charte pour une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la gestion du foncier et de l'urbanisme – 2006 – Chambre d'agriculture de la Drome
- Regards croisés sur le paysage, cahier d'enquêtes et d'analyse – 2007 – Mairie-conseils, C. Ronzani et D. Bouillon
- Charte forestière de Territoire de Chambaran (CFT) – Groupe d'Actions Local Leader+chambaran – 2007 - CG 26 et 38, Europe
- Charte CDDRA du territoire de la Drôme des Collines – Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes – 2011 - Syndicat mixte Drôme des Collines
- Synthèse du contrat rivière de la Joyeuse-Chalon-Savasse – Syndicat rivière
- Etude d'impact du parc éolien de la forêt de Thivolet (Montmiral) – 2010 – ABIES
- PLU et cartes communales des 21 communes (approuvés et en cours)
- Réflexions préalables au développement et à la qualité du cadre de vie du village et de la commune de Parnans – 2011 – CAUE
- Charte de l'arbre du Grand Lyon - 2011
- L'architecture rurale et bourgeoise en France éd Vincent Fréal 1967
- L'architecture rurale française – Dauphiné - H. Raulin éd Berger-Levrault 1977
- Habitat et patrimoine rural l'architecture en Lubéron Edisud 2002
- Etat des lieux du patrimoine Leader II Chambaran CG Drôme 1999

INTERNET

- www.geoportail.gouv.fr/
- www.biodiversite.rhonealpes.fr
- www.drome.pref.gouv.fr
- www.ladrome.fr
- www.territoires.rhonealpes.fr
- www.insee.fr
- www.scotrovaltain.fr
- www.associations-patrimoine.org
- www.drome-des-collines.fr
- www.climat.pays-romans.org
- www.gesteau.eaufrance.fr
- www.inao.gouv.fr
- www.onf.fr
- www.fredon.fr

LEXIQUE DES ABBREVIATIONS

- CAPR – Communauté d'Agglomération du Pays de Romans (anciennement CCPR)
- CCPR – Communauté de Communes du Pays de Romans
- CAUE – Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
- PLH – Plan Local de l'Habitat
- RBE – Romans-Bourg-de-Péage Expansion (SM)
- SEM – Société d'Economie Mixte
- SM – Syndicat Mixte
- SMR – Syndicat Mixte Rovaltain
- CDDRA – Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes
- SMDC – Syndicat Mixte Drôme des Collines
- SMGRAD – Syndicat Mixte Grand Rovaltain Ardèche Drôme
- CC – Communauté de Communes
- VRD – Valence Romans Déplacement (SM)
- EPCI – Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- SDCI – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- SCOT – Schéma de COhérence Territoriale
- PLU – Plan Local d'Urbanisme (Anciennement POS)
- POS – Plan d'Occupation des Sols
- OPH – Office Public de l'Habitat
- EPORA – Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
- PCET – Plan Climat Energie Territoire
- GES – Gaz à Effet de Serre
- DDT – Direction Départementale des Territoires
- ZNIEFF – Zone Naturelle d'Intérêt Environnemental Faunistique Floristique
- ENS – Espaces Naturels Sensibles
- PPR – Plan de Prévention des Risques
- RERA – Réseau Ecologique de Rhône-Alpes
- AOP – Appellation d'Origine Protégée
- INAO – Institut Nationale des Appellations d'Origine
- SDENS – Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
- SRCE – Schéma Régional de Cohérence Ecologique





Grange les Beaumont